

Touax



WAGONS DE FRET



BARGES FLUVIALES



CONTENEURS MARITIMES

L'EXPÉRIENCE DE LA LOCATION OPÉRATIONNELLE

■ RAPPORT ANNUEL 2017 ■

Touax

L'EXPÉRIENCE DE LA LOCATION OPÉRATIONNELLE



WAGONS DE FRET

**N° 2 EN EUROPE
POUR LES WAGONS
INTERMODAUX**

**10 840 WAGONS
37 % DU CA**

BARGES FLUVIALES

**N° 1 EN EUROPE
ET EN AMÉRIQUE
DU SUD**

**119 BARGES
7 % DU CA**

CONTENEURS MARITIMES

**N° 1 EN EUROPE
N° 8 MONDIAL**

**475 000 CONTENEURS
52 % DU CA**

Sommaire

- 1** | Profil de TOUAX : l'expérience de la location opérationnelle
- 2-3** | Message des gérants
- 4-5** | Wagons de fret
- 6-7** | Barges fluviales
- 8-9** | Conteneurs maritimes
- 10-11** | Présentation de l'activité d'asset management
- 12-13** | Historique et présence mondiale du Groupe TOUAX
- 14** | Chiffres clés et la bourse

■ TOUAX est un **groupe mondial de services aux entreprises**, spécialisé dans la location et la vente de wagons de fret, de barges fluviales et de conteneurs maritimes.

Nous répondons aux besoins de nos clients, à travers le monde, en leur offrant des solutions adaptées de location, location-vente, sale and lease back ou de vente.

Fort de notre **savoir-faire** et de notre **expertise**, nous accompagnons nos clients en leur offrant des services associés, tels que la gestion d'actifs, la maintenance, le conseil et l'expertise technique et le trading. ■



Implanté sur les cinq continents, TOUAX réalise **212 millions** d'euros de chiffre d'affaires en 2017 dont **98 %** en dehors de la France.

Au 31 décembre 2017, le Groupe gère près d'**1,2 milliard d'euros** de matériels pour son propre compte et pour celui d'investisseurs institutionnels ou privés.

Message DES GÉRANTS



Fabrice Walewski, Gérant



Raphaël Walewski, Gérant

L'ANNÉE 2017 MARQUE **LE RECENTRAGE DU GROUPE SUR LES ACTIVITÉS DE LOCATION DE MATÉRIELS DE TRANSPORT** (WAGONS DE FRET, BARGES FLUVIALES ET CONTENEURS MARITIMES) AVEC LA CESSION DES ACTIVITÉS DE CONSTRUCTIONS MODULAIRES AUX ÉTATS-UNIS ET EN EUROPE À LA FIN DE L'ANNÉE 2017.

Nous notons avec satisfaction une progression de la rentabilité des matériels de transport du fait tant de la hausse de la demande et des taux d'utilisation que de la baisse des charges opérationnelles liés à la remise en location des matériels.

Le chiffre d'affaires consolidé est de 212 millions d'euros et l'EBITDAR, qui reflète la performance de nos activités et de l'ensemble des actifs gérés par le



// Être proche de nos clients //

Groupe, progresse de 7,6 millions d'euros pour atteindre 88,7 millions d'euros. Le résultat opérationnel courant augmente de 34 % à 7,6 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice 2017 ressort à -18 millions d'euros, car il comprend les mesures du recentrage stratégique, soit une perte de 12,7 millions d'euros pour les activités cédées (activités de constructions modulaires aux États-Unis et Europe) et une perte de 5,9 millions d'euros (dont 4,2 millions d'euros de dépréciation de goodwill) pour l'activité de constructions modulaires au Maroc codétenue avec un fonds de *private equity*. Les activités conservées (hors Maroc) présentent un résultat net positif de 0,5 million d'euros.

L'activité *Wagons de Fret* a particulièrement participé à ce redressement, grâce à un marché européen dynamique. La location de wagons de fret continue de progresser en Europe avec un début de remontée des tarifs locatifs et se développe en Asie.

La location de *Barges Fluviales* reste bien orientée en Europe, y compris sur le Rhin mais n'a pas encore renoué avec la croissance aux Amériques.

Enfin, le marché locatif des *Conteneurs Maritimes* s'est fortement redressé en 2017, malgré des ventes en recul en 2017 résultant d'un plus faible volume de ventes d'occasion liée à la forte utilisation et la quasi-absence de syndication.

Le Groupe a atteint un taux d'utilisation de 99 % à fin 2017.

Suite à ce recentrage stratégique, TOUAX sort renforcé, et est prêt pour reprendre la croissance. La cession des activités modulaires a permis le désendettement significatif du Groupe avec une dette en baisse de 46 % à 181,1 millions d'euros comparé à 336,8 millions d'euros à fin décembre 2016.

La **stratégie financière** du Groupe a pour objectif l'amélioration de la rentabilité opérationnelle en réinvestissant le free cash-flow positif et en se finançant de manière complémentaire par des investisseurs tiers. L'intérêt des investisseurs qualifiés, et des fonds investissant en actifs réels et en infrastructures est en augmentation.

Le Groupe anticipe **pour 2018** un environnement global plus favorable pour les activités du Groupe dans un contexte de marché actuellement porteur grâce à l'accroissement de la demande et des taux d'utilisation élevés.

Les initiatives déployées pour remporter de nouveaux contrats, développer le Groupe et améliorer la rentabilité exigent un fort investissement de la part de nos collaborateurs. Nous les remercions pour leur travail de grande qualité et leur implication ainsi que nos partenaires et actionnaires pour leur confiance, leur engagement et leur fidélité.



WAGONS DE FRET

DEPUIS DÉCEMBRE 2011, TOUAX RAIL EST CERTIFIÉE ECM (ENTITÉ EN CHARGE DE LA MAINTENANCE). CELA REPRÉSENTE POUR TOUAX RAIL UNE ÉTAPE IMPORTANTE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SON ACTIVITÉ ET ASSOIT SON **EXPERTISE** ET SA **COMPÉTENCE** VIS-À-VIS DE SES CLIENTS.

Un service complet de location, de vente et de maintenance de wagons de fret

■ TOUAX RAIL propose des contrats de location incluant le service de maintenance. La maîtrise de la maintenance et de la sécurité ferroviaire est un atout mis en avant par TOUAX RAIL au service de ses clients.

TOUAX RAIL offre ses services de location sur trois grandes zones : en **Europe** au travers de bureaux situés en Irlande (zone Europe Occidentale) complétés par un réseau d'agents couvrant toute l'Europe y compris le Royaume-Uni, aux **États-Unis** et en **Asie** en partenariat avec un acteur local.

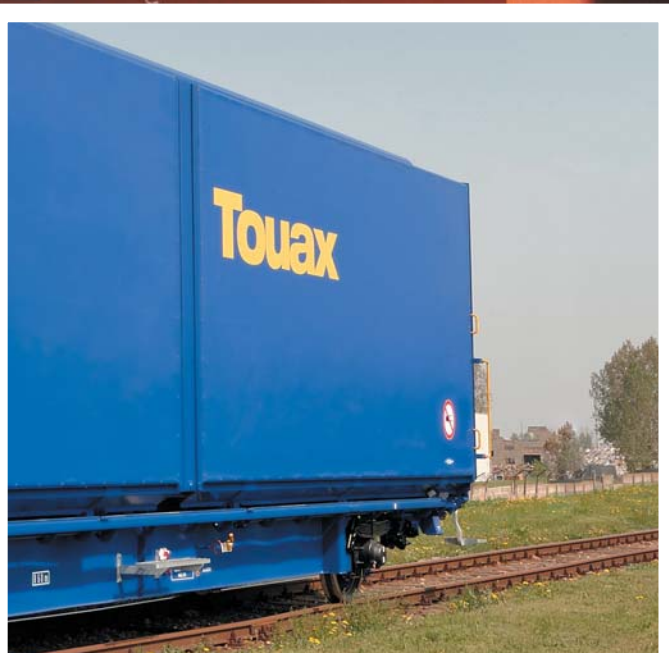
À fin 2017, TOUAX RAIL gère une gamme diversifiée d'environ 9 400 wagons de fret : wagons intermodaux (transport de conteneurs et de caisses mobiles), wagons porte-autos, wagons porte-coils (transport de bobines d'acier), wagons porte-palettes (transport de produits palettisés), wagons trémies et pulvérulents pour le transport de produits pondéreux (ciments, céréales...). TOUAX a augmenté à plus de 1 500 wagons le nombre de wagons en maintenance technique (prestation ECM). ■

Une stratégie de développement

■ TOUAX a fait croître sa flotte de wagons en fin d'année 2015, ce qui a permis au Groupe de s'implanter au Royaume-Uni et de renforcer sa position en Europe continentale. Cette nouvelle flotte permet à TOUAX d'avoir une offre plus diversifiée de wagons afin de mieux servir les opérateurs de transport et de logistique ainsi que les clients industriels.

Compte tenu des besoins de renouvellement du parc de wagons en Europe, TOUAX RAIL souhaite atteindre 15 000 wagons sous gestion à moyen terme. TOUAX RAIL est également bien placé pour poursuivre son développement international grâce à l'extension de son réseau commercial. Être au plus proche de nos clients et rester à leur écoute a permis, ces dernières années, d'accroître le nombre de nouveaux clients ainsi que de couvrir davantage de pays.

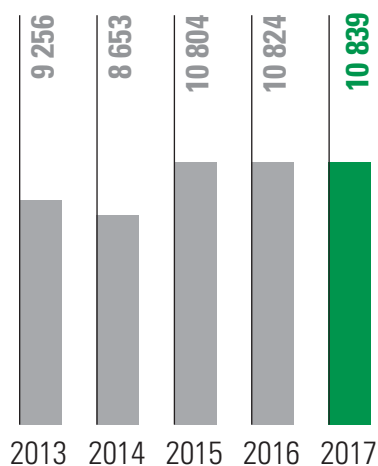
Certifiés ISO 9001, nous mettons la satisfaction client au centre de nos préoccupations et de l'ensemble de nos processus. ■



Des grands groupes comme clients

■ TOUAX RAIL propose ses services à une clientèle diversifiée se composant de grands groupes ferroviaires publics comme la SNCF (Société Nationale de Chemin de Fer Français), RCA (Rail Cargo Austria), DB Cargo Rail (Deutsche Bahn) ou encore SBB/CFF (Chemins de Fer Suisses), ainsi que d'opérateurs ferroviaires et logistiques privés, de grands groupes industriels, automobiles ou pétrochimiques. ■

FLOTTE GÉRÉE PAR LE GROUPE (incluant la gestion technique)



10 800
wagons de fret

2^e LOUEUR
européen de wagons
intermodaux

présent en
EUROPE
(y compris UK)
et en ASIE aux USA

BARGES FLUVIALES

À L'APPUI DE PLUS DE **165 ANS D'EXPÉRIENCE** DANS LE TRANSPORT FLUVIAL, LA DIVISION TOUAX RIVER BARGES A DÉVELOPPÉ POUR LES INDUSTRIELS ET OPÉRATEURS LOGISTIQUES FLUVIAUX UNE OFFRE INNOVANTE ET EXCLUSIVE DE LOCATION LONGUE DURÉE ET TRADING D'ACTIFS FLUVIAUX SUR LES PRINCIPAUX BASSINS DANS LE MONDE. NOUS APPORTONS DE LA VALEUR AJOUTÉE AU TRANSPORT FLUVIAL EN PROPOSANT UNE **OFFRE DE SERVICES SUR MESURE** À NOS CLIENTS DANS LE MONDE ENTIER.

TOUAX apporte une gamme innovante de services sur le marché de la barge fluviale grâce à sa maîtrise de tous les éléments de la chaîne fluviale, de la construction à la livraison clés en main

■ Notre division TOUAX River Barges propose à ses clients une expertise complète dans le domaine fluvial :

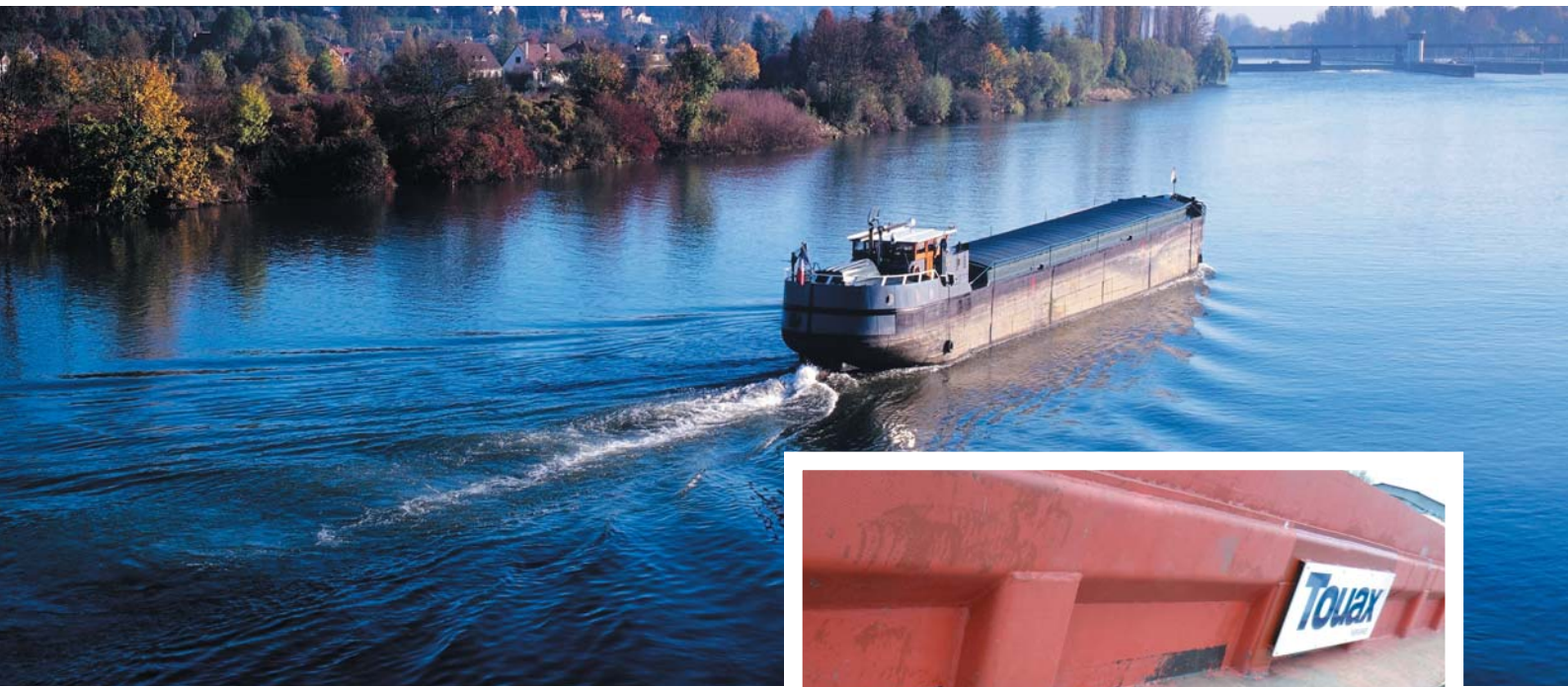
- location opérationnelle et financière de barges ;
- trading de barges et pousseurs ;
- fleet management ;
- sale and lease back de flottes fluviales ;
- conception technique et suivi de la construction ;
- conseil, assistance et expertise technique fluviale ;
- gestion des certificats et documents administratifs fluviaux.

Au 31 décembre 2017, le Groupe TOUAX gérait une flotte de 119 barges se situant à la 1^{re} place en Europe et en Amérique du Sud pour la location de barges de transport de marchandises. ■

Une présence internationale unique

■ TOUAX River Barges bénéficie d'une large présence géographique sur les principaux bassins fluviaux mondiaux :

- **en Europe** : le Groupe est très présent sur la Seine en France, sur le Rhin, la Meuse, la Moselle et le Main en Europe du Nord et sur le Danube en Europe Centrale. TOUAX est l'un des principaux acteurs à être implanté sur le réseau Rhin – Main – Danube (2 500 km traversant 10 pays) ;
- **en Amérique du Nord** : TOUAX loue des barges sur le Mississippi et le Missouri à différents opérateurs logistiques ;
- **en Amérique du Sud** : TOUAX loue environ une cinquantaine de barges en longue durée sur le fleuve Paraná-Paraguay qui traverse l'Uruguay, l'Argentine, le Paraguay, la Bolivie. ■



De prestigieuses références

■ Opérateurs logistiques fluviaux : Navrom-TTS, Miller, Ceres, American Electric Power (AEP), P&O Maritime Services...

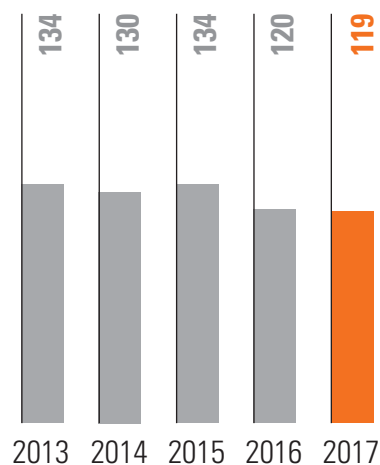
Entreprises industrielles : Cemex, Arcelor, Yara, Bunge, ADM-Toepler, Total... ■

Un marché en devenir

■ Le transport fluvial reste le mode de transport intérieur le plus compétitif (7 fois moins cher que le transport routier), le moins coûteux pour la collectivité (3,7 fois moins de consommation de pétrole que le transport routier), le plus écologique (avec 4 fois moins de CO₂ que le transport routier) et contribue à désencombrer les réseaux routiers (1 convoi poussé aux USA de 24 barges signifie 2 200 camions en moins sur les routes).

À moyen terme, TOUAX a pour objectif de poursuivre des investissements sélectifs sur le Rhin et la Seine. ■

FLOTTE GÉRÉE PAR LE GROUPE



119
barges

1^{er} LOUEUR
de barges fluviales en Europe
et en Amérique du sud

CONTENEURS MARITIMES

EN TANT QUE **8^e LOUEUR MONDIAL** ET LEADER EN EUROPE, TOUAX GLOBAL CONTAINER SOLUTIONS ACCOMPAGNE LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT INTERNATIONALE DES CONTENEURS ET PROPOSE UN LARGE ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES EN MATIÈRE DE LOCATION ET DE VENTE.

Un partenaire commercial de référence

■ TOUAX possède et gère une flotte de conteneurs composée essentiellement de conteneurs secs (20 pieds, 40 pieds, et 40 pieds Haute Capacité), dont la qualité de fabrication est reconnue par le marché. Cette flotte a atteint 475 000 conteneurs (TEU) fin 2017.

En tant que prestataire de services complet présent à chaque stade du cycle de vie des conteneurs, TOUAX propose des formules de location, de financement, de *purchase and lease back*, de gestion de flotte et de vente.

TOUAX a noué des relations commerciales étroites et de longue date avec les principales compagnies maritimes de transport par conteneurs, telles que Maersk Lines, Mediterranean Shipping Company, CMA-CGM, Hapag Lloyd, Cosco Shipping, K-LINE ou Evergreen. Nous travaillons avec plus de 110 compagnies maritimes, dont les 10 premières mondiales, et plus de 600 clients du secteur de la distribution.

TOUAX est également un leader en matière de gestion opérationnelle de conteneurs pour le compte d'investisseurs financiers tiers.

Nous continuons à élargir notre présence internationale, en développant nos équipes dans nos agences et plateformes régionales, avec un accent particulier sur l'Asie. Notre réseau mondial de 200 dépôts partenaires situés dans des lieux stratégiques reste le pilier de nos activités à travers le monde.

En 2017, TOUAX a conservé un taux d'utilisation moyen de 97 % pour atteindre 99 % en fin d'année et a continué à développer ses ventes de conteneurs d'occasion, témoignant de sa capacité à s'adapter au cycle du marché et à optimiser sa gestion de sa flotte locative. ■

Élargissement des services

■ Avec 30 ans d'expérience, TOUAX s'inscrit dans l'industrie du conteneur avec une perspective de long terme et s'est fixé l'objectif d'une flotte de 600 000 conteneurs (TEU) à moyen terme.

En 2018, nous étofferons notre gamme de solutions innovantes avec des formules de gestion des ventes de flotte pour le compte de clients armateurs et de développement de produits conteneurisés innovants pour les marchés logistiques et de stockage statiques. ■



Demande constante de conteneurs

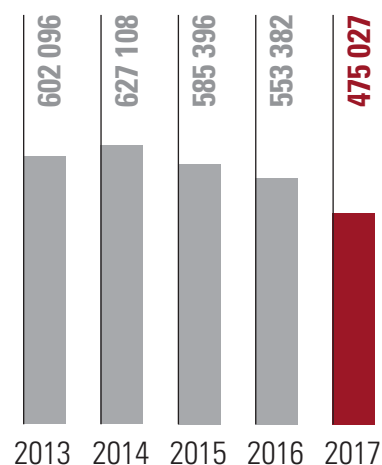
■ L'industrie du conteneur devrait continuer de croître avec une augmentation du trafic conteneurisé estimée à 5 % en 2018.

Par rapport à ces dernières années, l'industrie du transport maritime devrait également connaître un meilleur équilibre en 2018 du fait de cette croissance du trafic conteneurisé et d'une augmentation des nouvelles capacités des navires d'environ 4 %.

La production globale de conteneurs maritimes en 2017 a atteint environ 3,2 millions de TEU de conteneurs secs. Les loueurs de conteneurs ont continué de soutenir l'industrie du transport avec une majorité de conteneurs produits par les loueurs.

La demande intérieure poursuit également son expansion sur des marchés émergents et à maturité, pour répondre aux besoins en matière de transports intérieurs, de stockage mobile et de transformation en logements. ■

FLOTTE GÉRÉE PAR LE GROUPE



475 000

conteneurs (TEU)

30

ans d'expérience

200

dépôts partenaires

Investissement EN ACTIFS RÉELS gérés par Touax

LE GROUPE TOUAX PERMET À DES **INVESTISSEURS QUALIFIÉS ET PROFESSIONNELS** RECHERCHANT UNE DIVERSIFICATION, D'INVESTIR DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, DANS DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT DESTINÉS À LA LOCATION, LEUR OFFRANT DES **RENDEMENTS RÉGULIERS**.

■ TOUAX développe depuis plus de 20 ans une stratégie de gestion d'actifs réels pour le compte d'investisseurs, ce qui fait de TOUAX un acteur majeur dans la gestion d'actifs avec plus d'1,2 milliard d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2017, dont 800 millions d'euros pour compte de tiers.

Le Groupe gère des wagons de fret, des conteneurs maritimes et des barges fluviales qui sont des actifs mobiles et standardisés dont la durée de vie utile varie entre 15 et 50 ans et auxquels sont associés des contrats de location long terme (de 3 à 6 ans).

Un investissement dans des actifs réels présente plusieurs caractéristiques pour les investisseurs :

- une protection potentielle contre l'inflation, les actifs réels montrant souvent une forte corrélation avec l'inflation ;
- une diversification par rapport aux investissements traditionnels (actions et obligations) ;
- une volatilité généralement faible, ces classes d'actifs étant habituellement moins exposées à la spéculation des marchés ;

- un rendement attractif, les rendements obligataires ou les dividendes étant faibles en ce moment ;

- un flux de revenus locatifs réguliers, tout en préservant une valeur résiduelle qui peut être importante.

Tout investissement dans un actif réel présente des risques liés au secteur d'activité du transport, au contexte géopolitique et à l'économie mondiale, à l'activité intrinsèque de location, au risque crédit client, tels que ces risques sont identifiés par TOUAX dans les facteurs de risques du document de référence.

Par ailleurs, tout investissement implique un haut niveau de risques, et une faible ou mauvaise performance peut affecter le rendement global d'un investissement. Il est possible qu'un investisseur n'obtienne aucun retour sur investissement ou aucun retour sur capital. Enfin, la performance passée ne préjuge pas des résultats futurs. ■



Des investisseurs diversifiés

■ Parmi les actuels investisseurs qualifiés et professionnels figurent divers profils dont des *family offices*, des gestionnaires de patrimoine, des compagnies d'assurances et établissements financiers, des fondations, des entreprises et des fonds d'infrastructure. ■

Une organisation dédiée à la gestion pour compte de tiers

■ TOUAX a dédié une équipe spécifique permettant aux investisseurs de participer aux opportunités de croissance du secteur du transport et de la logistique.

L'équipe *Asset Management* de TOUAX est constamment à la recherche de possibilités pour tirer profit de l'ensemble des compétences, des connaissances et de l'expérience du Groupe, afin de proposer des opportunités d'investissement aux actuels et nouveaux investisseurs.

L'équipe *Asset Management* dispose d'une bonne compréhension tant des aspects juridiques, commerciaux et techniques des actifs, que du caractère cyclique de chacun des marchés. Elle s'appuie aussi sur les divisions opérationnelles et leur forte expertise et compétence ainsi que sur leurs grandes qualités de négociation avec les utilisateurs finaux tout au long du cycle de vie complet des actifs. ■



Une présence MONDIALE



Pendant plus d'un siècle jusqu'au début des années 70, la société a été un acteur majeur dans le transport fluvial français. Ce mode de transport étant remplacé progressivement par d'autres moyens, le Groupe a décidé de diversifier ses activités dans la location de wagons de fret. Ensuite, le Groupe a eu l'opportunité de se lancer dans la location de conteneurs maritimes. Cette diversification dans 3 grands types de matériels a été réalisée en recherchant une cohérence dans les caractéristiques de matériels qui sont mobiles et standards et afin de ne plus être dépendant d'un seul cycle économique lié à une activité.

Tout au long de ces 20 dernières années, **le Groupe a mis l'accent sur la croissance internationale** afin de s'implanter dans des marchés étrangers porteurs. De même, le Groupe a adapté constamment ses produits, ses services et son savoir-faire en fonction de l'évolution du marché et des demandes des clients. Aujourd'hui, TOUAX est reconnu comme un acteur majeur et complet dans chacune de ses activités et se positionne comme le leader européen en conteneurs maritimes et barges fluviales, et comme le numéro 2 européen en wagons de fret intermodaux.

HISTORIQUE

HISTORIQUEMENT, UNE ACTIVITÉ DE TRANSPORT FLUVIAL

1853

Début de l'activité de transport fluvial sur la Seine

1898

Création de TOUAX, société née de la fusion avec un autre acteur majeur

1906

Cotation à la Bourse de Paris

1955

Premiers investissements dans l'activité **Wagons de Fret**

1985

Acquisition de la société **Gold Container Corporation**, conteneurs maritimes

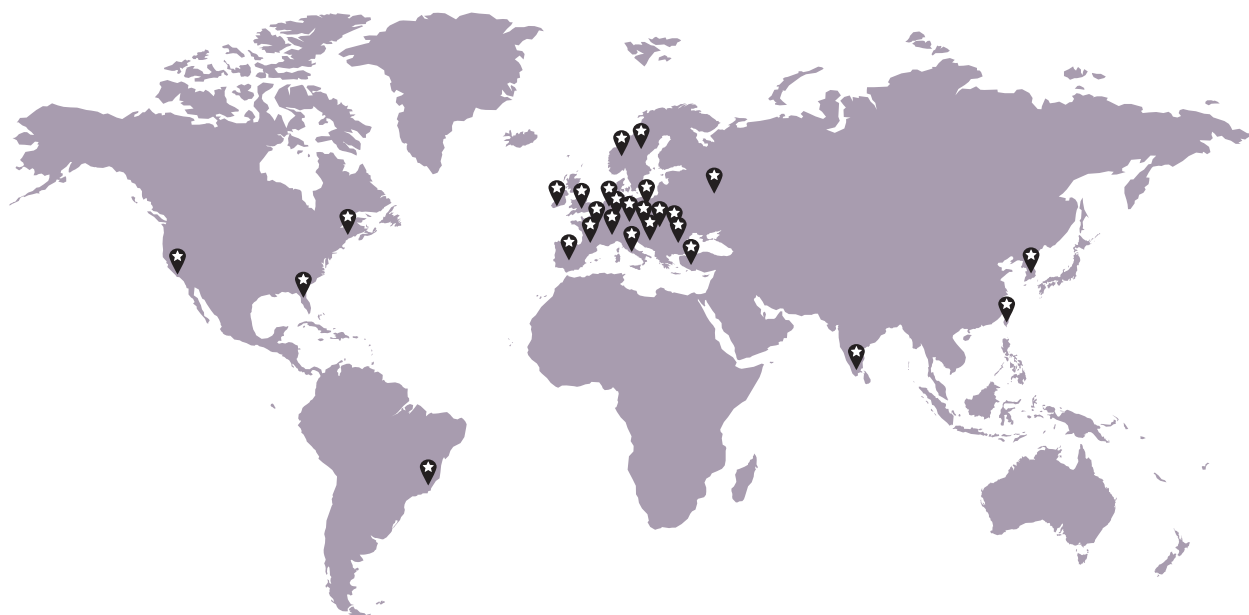
1995

Démarrage de la gestion de matériels pour le compte d'investisseurs

1998

Gestion conjointe du Groupe par Fabrice & Raphaël Walewski

UNE IMPLANTATION AU PLUS PROCHE DES CLIENTS



Wagons de fret

Bureau technique

(France et Allemagne)

Zone Europe Occidentale

(Irlande, France et Royaume-Uni)

Zone Europe

(agents) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie

Zone Amérique du Nord

(États-Unis)

Zone Asie

(Inde)

Barges fluviales

Fleuve Seine

(France)

Fleuve Rhin, rivières Main, Meuse et Moselle

(Europe du Nord)

Fleuve Danube

(Europe Centrale)

Fleuve Mississippi

(États-Unis)

Fleuve Paraná-Paraguay

(Amérique du Sud)

Conteneurs maritimes

Zone Europe, Afrique et Moyen-Orient

(Brème, Gènes, bureau administratif à Paris)

Zone Asie du Nord

(Shanghai)

Zone Asie du Sud

(Singapour)

Zone Amériques

(Miami, Los Angeles, Philadelphie, São Paulo)

Agents

Corée du Sud (Séoul)

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DEPUIS 20 ANS

2005

Chiffre d'affaires supérieur à **200 millions d'euros**

2008

Franchissement du seuil de **1 milliard d'euros d'actifs gérés** en propre et pour des investisseurs tiers
Intégration dans l'indice SBF 250

2010

Chiffre d'affaires supérieur à **300 millions d'euros**

2012

Développement du Groupe sur le continent africain

2014

Franchissement du seuil de **1 milliard d'euros d'actifs gérés** pour le compte d'investisseurs tiers

2015

Développement de la division Wagons de Fret au Royaume-Uni

2017

Recentrage sur les activités de location de transport, avec la cession de l'activité modulaire

Chiffres clés

BOURSE

Fiche signalétique TOUAX

Code ISIN :
FR0000033003

Code mnémorique :
TOUPFP

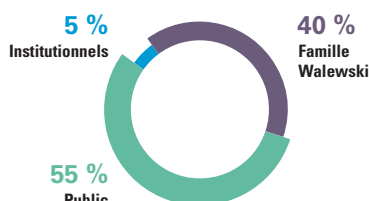
Marché de cotation :
Euronext (Paris)

Indices : CAC® Small
et CAC® Mid & Small

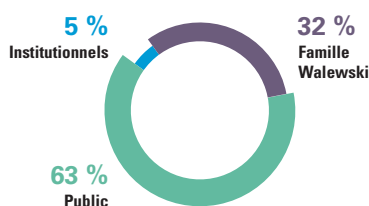
EnterNext®
PEA-PME 150

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2017

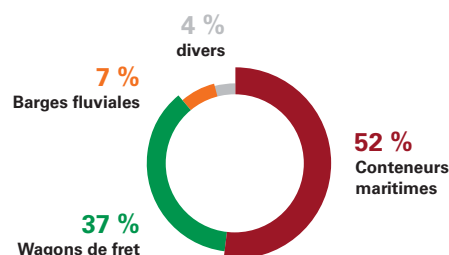
Droits de vote



Capital social

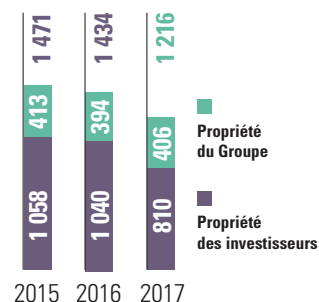


RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2017



ÉVOLUTION DE LA FLOTTE RÉPARTITION DES ACTIFS GÉRÉS

(en millions d'euros)



DONNÉES BOURSIÈRES

Année	2017	2016	2015
Cours de l'action le plus haut (€)	14,28	11,81	16,8
Cours de l'action le plus bas (€)	8,93	7,45	9,85
Dernier cours de l'année (€)	11,69	11,00	10,00
Nombre d'actions au 31 décembre	7 011 547	7 011 547	5 883 782

CHIFFRES CLÉS ET DONNÉES PAR ACTION

Exercice	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires consolidé (en millions d'euros)	212*	233*	348
EBITDA après distribution aux investisseurs (en millions d'euros)	26,9*	23,2*	36,2
Dividende net par action versé pendant l'exercice	-	-	0,50 €
Rendement net	-	-	5 %

* Retraité de la cession des activités modulaires.

AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

15 mai 2018

Annnonce du CA
1^{er} trimestre 2018

20 juin 2018

Assemblée Générale
des actionnaires

6 septembre 2018

Annnonce du CA
2^e trimestre 2018
et des résultats
du 1^{er} semestre 2018

15 novembre 2018

Annnonce du CA
3^e trimestre 2018

21 février 2019

Annnonce du CA
4^e trimestre 2018

Semaine

du 1^{er} avril 2019

Annnonce
et présentation
des résultats 2018

SOMMAIRE GENERAL

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	16
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	17
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	18
4. FACTEURS DE RISQUE.....	19
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	34
6. APERÇU DES ACTIVITES.....	36
7. ORGANIGRAMME.....	55
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	57
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	57
10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	57
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	58
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	58
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	59
14. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE.....	59
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	59
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	61
17. SALARIES.....	62
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	62
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	65
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	66
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	139
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	144
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	144
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	144
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	145
26. RAPPORTS DES GERANTS.....	145
27. RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	188
28. INFORMATIONS COMMUNIQUEES RECEMMENT.....	202
29. PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2018.....	206
30. INCLUSION PAR REFERENCE.....	211
31. GLOSSAIRE.....	211

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Fabrice et Raphaël WALEWSKI, Gérants

1.2. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant paragraphe 26.1 page 145 du présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées historiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant pages 131 à 137 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2016 et 2015. »

Le 18 avril 2018
Fabrice et Raphaël WALEWSKI
Gérants

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Date de première nomination		Échéance du mandat
Commissaires aux Comptes titulaires		
DELOITTE & Associés Représenté par M. Jean-François VIAT 185, Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly sur Seine	Nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2000, renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017.	À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2023 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
RSM PARIS Représenté par M. Stéphane MARIE 26 rue Cambacérés 75008 Paris	Nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016.	À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2022 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2021.
Commissaires aux Comptes suppléants		
FIDINTER 26 rue Cambacérés 75008 Paris	Nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2016.	À l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en 2022 et chargée de statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2.2. CHANGEMENT DES CONTROLEURS LEGAUX

Non applicable

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES

En application de la norme IFRS 5 (à compter du 30 juin 2017), les activités Constructions Modulaires européennes et américaines sont présentées comme des activités en cours de cession ou cédées.

En pratique, les produits et charges des activités en cours de cession ou cédées ont été traités de la manière suivante :

- La contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de TOUAX est regroupée sur la ligne « résultat net des activités en cours de cession ou cédées » sur les périodes présentées ;
- Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

Chiffres clés du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2017	2016
Chiffre d'affaires locatif	146 103	147 111
Ventes de matériels	65 826	85 549
<i>dont ventes à des clients</i>	37 146	53 408
<i>dont ventes à des investisseurs</i>	28 680	32 141
Chiffre d'affaires	211 929	232 600
EBITDAR (EBITDA avant distribution aux investisseurs) (1)	88 653	81 102
EBITDA (EBITDA après distribution aux investisseurs) (1)	26 866	23 220
Résultat opérationnel	920	3 099
Résultat net consolidé part du Groupe	(18 040)	(11 583)
<i>dont résultat des activités poursuivies</i>	(5 390)	(3 914)
<i>dont résultat des activités en cours de cession ou cédées</i>	(12 650)	(7 669)
Résultat net par action (euro)	-2,58	-1,82

Chiffres clés du bilan consolidé

(en milliers d'euros)	2017	2016
Total de l'actif	398 197	633 265
Immobilisations corporelles brutes (1)	395 903	688 666
ROI net (2)	6,79%	3,37%
Total de l'actif non courant	307 752	503 929
Capitaux propres - part du Groupe	112 696	139 279
Capitaux propres - part de l'ensemble	136 693	156 749
Intérêts des minoritaires	23 997	17 470
Endettement brut	210 921	364 817
Endettement net (3)	181 058	336 802
Dividende par action payé (euro)	-	-

(1) Les immobilisations corporelles brutes excluent la valeur des plus values de cession interne.

(2) Return on Investment net : correspond à l'EBITDA divisé par les immobilisations corporelles brutes.

(3) L'endettement net correspond à l'endettement brut diminué des disponibilités

Il est à noter qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice.

Les informations financières historiques sélectionnées sont complétées par le rapport de gestion paragraphe 26.1 page 145.

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

Non applicable

4. FACTEURS DE RISQUE

TOUAX a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs, à sa connaissance, hormis ceux présentés. Toutefois, ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par TOUAX, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les perspectives de TOUAX, ou le cours de ses actions.

4.1. LES RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

4.1.1. Nous sommes exposés au risque de violation des lois anticorruption, des régimes de sanction ou d'autres réglementations semblables applicables dans les pays où nous agissons ou prévoyons d'agir

En conséquence de notre présence à l'étranger, nous, nos partenaires et nos concurrents devons nous conformer à certaines lois anticorruption, certains régimes de sanction ou à d'autres réglementations semblables. Par exemple, la loi américaine *Foreign Corrupt Practices Act* de 1977, la loi britannique *Bribery Act* de 2010 et d'autres lois anticorruption semblables dans le monde interdisent généralement aux entreprises et à leurs intermédiaires d'effectuer des paiements abusifs aux agents publics à l'étranger aux fins d'obtenir ou de conserver un marché. Nous agissons dans certaines parties du monde marquées par l'absence d'un système judiciaire structuré ou par un certain degré de corruption. Nos politiques internes exigent le respect des lois applicables, mais en dépit de nos politiques de conformité, nous ne pouvons garantir que nos politiques et procédures de contrôle interne nous protégeront toujours d'actes isolés commis par nos employés.

Par ailleurs, face à la nature mondiale de nos opérations, nous devons faire appel à des employés, agents ou sous-traitants locaux afin de comprendre les environnements inconnus et les différences culturelles, juridiques, financières et comptables, ou de mener une partie des activités requises pour un contrat en particulier. Il se peut que ces employés, agents ou sous-traitants soient impliqués dans des activités illicites sur les marchés locaux et que nous n'en ayons pas connaissance. Si nous ne parvenons pas à les surveiller correctement ou à maintenir un programme de conformité adéquat, nous pouvons être tenus pour responsables de leurs actions.

La violation de ces lois peut donner lieu à des sanctions civiles, notamment des amendes, des refus de privilèges à l'exportation, des injonctions, des saisies d'avoir, l'exclusion de contrats publics, la résiliation de contrats existants, des révocations ou restrictions de licences, des amendes pénales ou l'emprisonnement. De plus, ces violations pourraient également entacher notre réputation et, en conséquence, réduire notre capacité à gagner de futurs marchés. D'un autre côté, si nos concurrents commettent de telles violations et si nous ne les détectons pas, ils pourraient bénéficier d'un avantage déloyal lors de soumissions de contrats. Les conséquences de ces actions pourraient avoir d'importantes répercussions négatives sur notre réputation, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

4.1.2. Notre division Barges Fluviales est régie par le *Jones Act*

Notre division Barges Fluviales est principalement en concurrence sur des marchés soumis au *Jones Act*, une loi fédérale américaine sur le cabotage qui autorise le transport maritime intérieur aux États-Unis uniquement pour les navires construits et enregistrés aux États-Unis, et détenus et manœuvrés par des citoyens américains. Nous estimons être conformes aux dispositions du *Jones Act*. Néanmoins, une modification de l'interprétation du *Jones Act* ou de la loi sur le cabotage pourrait avoir des conséquences négatives majeures sur notre division Barges Fluviales aux États-Unis. Les dispositions prévoyant que nos navires soient construits aux États-Unis et manœuvrés par des citoyens américains, les dispositions relatives à l'équipage et au matériel des garde-côtes américains, ainsi que l'application des lois fiscales et du droit du travail américains, augmentent le coût des navires battant pavillon américain par rapport à des navires comparables battant pavillon étranger.

4.1.3. Les risques avérés et consécutifs au non-respect d'engagement contractuel - litiges

Lorsque la société fait face à un litige, une provision comptable est constituée lorsqu'une charge est probable conformément à l'article L.123-20 alinéa 3 du Code de commerce. Il est à noter qu'aucun litige ou arbitrage non mentionné n'est susceptible d'avoir à ce jour, et n'a pas eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité, son résultat ou sur le Groupe lui-même.

Il n'existe pas d'autres litiges et arbitrages significatifs que ceux mentionnés au paragraphe 20.9 page 139.

4.1.4. Les procédures contentieuses pour l'application de nos contrats de location et la récupération de nos équipements comportent des incertitudes intrinsèques qui sont accrues par la localisation de nos équipements dans des juridictions comptant des systèmes juridiques moins structurés

Notre capacité à faire exécuter les obligations de nos locataires dépendra des lois en vigueur dans la juridiction où l'application est souhaitée. Étant donné que nos conteneurs maritimes et nos barges fluviales sont essentiellement situés dans des voies navigables internationales, il est impossible de prédire avec certitude dans quelles juridictions les procédures exécutoires seront entamées. Par exemple, la restitution d'équipements par des locataires en défaut de paiement peut s'avérer difficile et plus coûteuse dans des juridictions où les lois ne confèrent pas les mêmes sûretés et droits aux créanciers et aux locataires que dans l'Union européenne et aux États-Unis, et dans des juridictions où la récupération de conteneurs auprès de locataires en défaut de paiement est plus fastidieuse. En conséquence, la réussite relative et l'opportunité des procédures exécutoires en ce qui concerne les conteneurs maritimes et les barges fluviales dans diverses juridictions ne peuvent être prévues. De même, les wagons de fret peuvent effectuer des voyages sur plusieurs pays, pouvant rendre difficile de prédire avec certitude dans quelles juridictions les procédures exécutoires seront entamées. L'incapacité à faire exécuter les obligations de nos locataires pourrait fortement nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation, à notre situation financière et à nos flux de trésorerie.

4.2. LES RISQUES LIÉS AU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET À L'ÉCONOMIE MONDIALE

4.2.1. Tout ralentissement ou toute inversion de la reprise économique mondiale peut avoir des répercussions négatives majeures

Nos résultats financiers sont tributaires de la demande pour les biens que nous louons, et cette demande dépend tout autant de la demande sous-jacente pour les produits et services de nos clients ainsi que de la force et de la croissance de leurs entreprises. Certains de nos clients agissent sur des marchés finaux dont l'évolution est cyclique, tels que les secteurs de l'acier, de la chimie, de l'agriculture et de la construction, qui sont sensibles aux récessions macroéconomiques et peuvent, au fil du temps, connaître d'importantes variations en termes de demande. Nous ne pouvons pas toujours prévoir le début, l'étendue ou la durée des cycles d'activité sur les marchés dans lesquels nous ou nos principaux clients sommes présents. Chacun de ces secteurs est influencé par la conjoncture économique mondiale générale ainsi que par plusieurs facteurs spécifiques. Un fléchissement ou une faible croissance dans n'importe lequel de ces secteurs sur les marchés ou dans les zones géographiques où nous opérons ainsi que dans d'autres parties du monde peuvent nuire à notre activité de location pour certains de nos matériels, car la location de ceux-ci n'est pas renouvelée à la fin du terme locatif ou prend fin à la suite d'une faillite ou d'un défaut de paiement d'un client, ce qui peut avoir des conséquences négatives importantes sur nos affaires, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

La demande de wagons de fret, de barges fluviales et de conteneurs maritimes est liée aux évolutions du trafic généré par le transport de fret et de cargaisons, ainsi que du trafic total généré par les transports. Ces évolutions dépendent du niveau de la croissance économique mondiale et du commerce international. Un ralentissement économique dans un ou plusieurs pays ou régions, notamment en Europe, aux États-Unis, en Chine et dans d'autres économies tournées vers les consommateurs, peut provoquer une réduction de la croissance du commerce mondial et de la demande pour nos wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes. Par ailleurs, la plupart des programmes d'investissement aux termes desquels nous vendons des portefeuilles d'équipements en location (notamment des wagons de fret et des conteneurs maritimes) contractent des dettes pour augmenter le rendement des actions des investisseurs. Le resserrement des marchés de crédit représente un obstacle supplémentaire pour les investisseurs tiers souhaitant accéder à des financements pour de futurs programmes d'investissement, ce qui augmente le risque de syndication et la probabilité que nous ne puissions pas vendre des actifs dans des programmes d'investissement à l'avenir.

Si nous ne trouvons pas d'investisseurs pour financer nos équipements, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre chiffre d'affaires, notre résultat et nos flux de trésorerie, ce qui limiterait le niveau de croissance que nous pourrions atteindre dans d'autres circonstances pour notre flotte.

Notre activité Wagons de Fret cible essentiellement les clients européens. En 2017, l'économie européenne et mondiale a continué son redressement. Nos clients, après plusieurs années de difficultés et de restriction budgétaire ou d'investissements, ont vu leur carnet de commandes se remplir, générant des besoins d'équipements. Nous avons constaté une remontée des tarifs locatifs mais pas pour toutes les activités. Si les conditions économiques devaient redevenir défavorables, elles risquent de nuire substantiellement à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation, à notre flux de trésorerie et à notre situation financière.

4.2.2. Le caractère international des secteurs dans lesquels nous opérons nous expose à de nombreux risques

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, 98 % de notre chiffre d'affaires a été généré en dehors de la France, grâce à des transactions dans de nombreux pays et sur les cinq continents. Après quelques années d'expansion dans certains marchés émergents, nous avons réduit notre exposition à l'international en fermant des structures dans certains pays ne présentant pas de débouchés immédiats. Par ailleurs, le Groupe a cédé ses activités de constructions modulaires en Europe, représentant 7 pays européens, diminuant ses risques dans ces pays. Nous restons cependant encore présents dans certains pays et de nombreux risques associés aux opérations internationales pèsent sur nos activités à l'étranger et sur notre stratégie internationale.

Par exemple, nous devons nous confronter à des législations et réglementations complexes et en constante mutation qui régissent, notamment, le travail, la santé et la sécurité, les normes d'information financière, le gouvernement d'entreprise, la fiscalité, le commerce, le contrôle des exportations, et les pratiques concurrentielles dans chaque juridiction où nous exerçons notre activité. Nous devons également obtenir des permis, autorisations et autres licences de la part des autorités gouvernementales pour certaines de nos opérations, et devons protéger notre propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. En outre, nous devons nous conformer aux multiples normes et pratiques locales des différents organes réglementaires, fiscaux, judiciaires et administratifs spécifiques à chaque juridiction dans laquelle nous sommes présents.

De nombreux risques sont associés au caractère international de notre activité, tels que l'instabilité politique et économique, les conflits régionaux géopolitiques, les attaques terroristes, les menaces et actes de guerre, les troubles politiques, les tensions civiles, la corruption publique, les épidémies et pandémies, ainsi que d'autres incertitudes économiques ou politiques qui pourraient interrompre nos opérations commerciales et y nuire. Notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie peuvent fortement pâtir de ces conditions et événements, suivant leur gravité, leur étendue et leur durée. N'importe lequel de ces événements peut nuire à nos employés, à notre réputation, à notre entreprise ou à nos résultats financiers ainsi qu'à notre capacité à atteindre nos objectifs.

De fait, ils englobent les risques commerciaux suivants :

- évolutions économiques négatives dans les économies à travers le monde ;
- changements soudains dans les contrôles de change ;
- politiques fiscales divergentes ou discriminantes ;
- épidémies et pandémies, pouvant nuire à nos employés et fournisseurs et limiter le transport international ;
- changements néfastes des politiques gouvernementales, particulièrement en matière de commerce et d'investissement ;
- législations ou mesures réglementaires visant à améliorer la sécurité des conteneurs maritimes, des wagons de fret et des barges fluviales contre les actes de terrorisme, qui auraient une incidence sur la construction ou l'exploitation de nos actifs ; et dettes ou pertes provoquées par des actes de terrorisme sur nos actifs ;
- inflation, récession, fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, politiques fiscales contraignantes et restrictions de transfert ;
- menaces de nationalisation ou d'expropriation de nos opérations ou propriétés ;
- difficultés d'application de nos droits contractuels ou refus de restitution de nos avoirs dans certaines juridictions ;
- les créances irrécouvrables et les cycles de collecte plus longs sont plus fréquents dans les pays étrangers ;
- application inefficace ou tardive des contrôles, politiques et procédés appropriés au sein de nos différentes activités et pour nos employés ; et
- nationalisation de propriétés par un gouvernement étranger et imposition de tarifs douaniers, de quotas, de barrières commerciales et de restrictions similaires supplémentaires ou d'ordre nouveau sur nos opérations internationales.

Il se peut que nous ne puissions pas respecter pleinement et en tout temps les législations et réglementations auxquelles nous devons nous soumettre. De même, il se peut que nous n'ayons pas obtenu ou ne puissions pas obtenir les permis et autres autorisations ou licences dont nous avons besoin. Nous dépendons aussi de nos équipes locales pour la supervision du fonctionnement quotidien de nos sites et pour la garantie du respect de la législation locale, par conséquent, nous sommes exposés à des risques en cas de supervision insuffisante.

Dans de tels cas, ou si l'un de ces risques commerciaux internationaux venait à se produire ou à s'envenimer, nous pourrions recevoir des amendes ou des sanctions de la part des régulateurs, ce qui nuirait à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

4.2.3. Nous faisons face à un paysage concurrentiel dynamique où s'affronte un grand nombre de concurrents

Nous agissons dans un environnement commercial extrêmement compétitif. Dans de nombreux cas, nos concurrents sont plus gros, ont plus de parts de marché, disposent de plus de ressources financières et marketing, sont moins endettés, sont plus flexibles au niveau de leurs tarifs, ont de meilleures notations de crédit et bénéficient d'un coût du capital plus bas que nous. Ces facteurs peuvent leur permettre d'offrir aux clients des équipements à des taux ou des prix locatifs inférieurs aux nôtres.

Nous sommes confrontés à différents types de concurrence dans chacune de nos activités. En général, les secteurs de la location de wagons de fret, de barges fluviales et de conteneurs maritimes sont relativement concentrés et la concurrence se joue sur des stratégies de fixation des prix particulièrement agressives ainsi que sur la capacité à fournir aux clients des équipements là où ils en ont le plus besoin, comme dans les ports et nœuds ferroviaires actifs. Si la répartition de nos biens loués ne correspond pas à la demande locale, nous ne pourrions probablement pas tirer profit des opportunités de vente et de location, malgré des stocks excédentaires dans d'autres régions. La pression de la concurrence sur les prix peut nous contraindre à réduire nos prix et nos marges en conséquence. C'est notamment le cas dans notre activité Wagons de Fret, où les loueurs souhaitant réduire leur surcapacité sont disposés à abaisser leurs prix pour augmenter le taux d'utilisation de leur flotte et dans notre activité Conteneurs Maritimes, où les clients prennent leurs décisions essentiellement en fonction des taux que nous et nos concurrents leur offrons. La concurrence en matière de prix ainsi que d'autres formes de concurrence, pour nos activités de location de wagons de fret, de barges fluviales et de conteneurs maritimes peuvent nuire substantiellement à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Le secteur de la construction modulaire au Maroc et à l'export en Afrique, quant à lui, est essentiellement fragmenté et ne compte que quelques grands acteurs régionaux. Nous sommes en compétition avec ces sociétés internationales et avec de nombreux petits acteurs locaux. Nous rivalisons sur une plus large palette de facteurs : prix, disponibilité des équipements, qualité, service, fiabilité, apparence, fonctionnalité et conditions de livraison.

Notre incapacité à faire face à la concurrence pour gagner de nouvelles parts de marché ou fournir des produits et services à des prix attractifs pour nos clients actuels compromettrait notre rentabilité et le taux d'utilisation de nos équipements et pourrait limiter notre aptitude à attirer des investisseurs de gestion d'actifs, ce qui nuirait à notre entreprise, à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos flux de trésorerie.

4.2.4. Les attaques terroristes, la menace de telles attaques ou le déclenchement d'une guerre ou d'un conflit pourraient nuire à nos opérations et à notre rentabilité et peuvent nous exposer à des poursuites

Les attaques terroristes et la menace de telles attaques contribuent à l'instabilité économique, et d'autres actes ou menaces de terrorisme, de violence, de guerre ou de conflit pourraient compromettre de la même façon le commerce mondial et les secteurs dans lesquels nous et nos locataires opérons. Par exemple, le commerce conteneurisé mondial a enregistré une baisse significative immédiatement après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux États-Unis, et cette baisse s'est répercutée sur la demande de location de conteneurs. En outre, les attaques terroristes, les menaces de terrorisme, de violence, de guerre ou de conflit peuvent nuire directement aux ports, aux chemins de fer, aux entrepôts, à nos installations ou à celles de nos fournisseurs ou locataires et pourraient compromettre nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Une forte perturbation du système portuaire mondial et du flux de marchandises pourrait provoquer une réduction des échanges internationaux et de la demande pour nos conteneurs. Toute perturbation des chemins de fer ou de la navigation fluviale liée à des actes de terrorisme aurait également des conséquences sur la demande pour nos services.

Nos contrats de location exigent de nos locataires qu'ils nous indemnisent pour tous les coûts, toutes les dettes et toutes les dépenses issus de l'utilisation de nos conteneurs, wagons de fret et barges fluviales, y compris les dommages matériels sur nos équipements, les dommages matériels sur la propriété de tiers et les blessures corporelles. Toutefois, nos locataires peuvent ne pas disposer des ressources adéquates pour honorer leurs obligations d'indemnisation à la suite d'une attaque terroriste. La couverture de notre contrat d'assurance dommages est limitée et est sujette à d'importantes franchises et à des exclusions substantielles, et notre couverture de responsabilité civile est très restreinte voire inexistante pour les dommages qui pourraient nous être imputables en cas d'acte de terrorisme. En conséquence, il se peut que nous ne soyons pas protégés des responsabilités (et des dépenses encourues pour se protéger des allégations de responsabilité) issues d'une attaque terroriste.

4.3. LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

4.3.1. Nous sommes tributaires de la demande de nos clients pour la location ou l'achat de nos matériels

Nous dépendons de la demande de nos clients pour les wagons de fret, les barges fluviales et les conteneurs maritimes que nous louons ou vendons, ainsi que pour les constructions modulaires que nous vendons à partir du Maroc. La demande de la clientèle pour nos produits et services peut évoluer en fonction de plusieurs facteurs, notamment de facteurs indépendants de notre volonté, comme un changement du volume de récolte ou de production, un changement dans la chaîne d'approvisionnement, le choix d'un moyen de transport différent, la disponibilité de produits de substitution, et d'autres besoins opérationnels.

Les flux de trésorerie issus de nos équipements, qui proviennent essentiellement des locations, des frais de gestion et des produits de la vente des équipements dont nous sommes propriétaires, dépendent beaucoup de notre capacité à obtenir les paiements correspondants aux contrats de location et aux autres contrats d'utilisation de nos équipements ainsi que de notre capacité à renouveler les flux de trésorerie des contrats de location arrivant à échéance, en relouant ou en vendant les équipements à des conditions favorables. Quand nous achetons de nouveaux équipements, nous les louons généralement dans le cadre de contrats à long terme (en général entre deux et dix ans pour les wagons de fret et les barges fluviales et entre trois et cinq ans pour les conteneurs maritimes) à un taux corrélé au prix payé pour le bien. Étant donné que ces biens ne sont pas initialement loués pour leur durée de vie économique entière, à l'expiration de leur contrat de location initial à long terme, nous sommes confrontés aux risques associés à leur relocation à un taux qui continue de fournir un rendement économique raisonnable basé sur leur prix d'achat initial. Si le taux de location du bien en vigueur diminue fortement entre le moment où le bien est loué initialement et le moment où la location à long terme initiale arrive à échéance, ou si la demande globale pour ces biens baisse, il se peut que nous ne puissions pas récupérer le rendement attendu sur notre investissement pour ce bien en le relouant quand le contrat de location initial à long terme expire.

D'autres facteurs généraux nuisent à la demande pour nos équipements (y compris le taux d'utilisation), notamment les suivants :

- offre actuelle et prix des équipements nouveaux et d'occasion ;
- conditions économiques et pressions concurrentielles dans les secteurs de nos clients ;
- évolution des tendances et des habitudes du trafic des marchandises ;
- disponibilité et conditions du financement des équipements ;
- fluctuations des taux d'intérêt et valeur des devises étrangères ;
- surcapacité ou sous-capacité des fabricants des équipements ;

- délai requis pour l'achat d'équipements, qui peut varier de façon significative et nous empêcher de répondre à la demande des clients ;
- quantité d'équipements achetés par nos concurrents et par les locataires pour leurs propres équipements ;
- surcapacité ou sous-capacité de notre flotte d'équipements ;
- recours à une société de transport maritime ou à une société de logistique pour repositionner les conteneurs ou wagons inutilisés dans des endroits où la demande est plus élevée, au lieu de louer des conteneurs ou wagons pour répondre à cette demande ;
- regroupement ou diminution du nombre de locataires d'équipements dans le secteur des conteneurs maritimes, des wagons de fret et des barges fluviales ; et
- catastrophes naturelles assez puissantes pour porter préjudice à l'économie locale et mondiale.

Dans nos divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes, où la location d'équipements occupe une place prédominante, notre modèle économique peut être troublé par la décision d'un client d'acheter simplement les équipements plutôt que de les louer. La décision d'un client de louer ou d'acheter des biens peut être influencée par une pluralité de facteurs, comme les aspects fiscaux et comptables, les taux d'intérêt en vigueur, les dépenses en capital du client ainsi que sa flexibilité opérationnelle ou financière.

Tous ces facteurs sont imprévisibles par nature et sont indépendants de notre volonté. Ils peuvent varier au fil du temps, souvent rapidement et de manière imprévisible, et tout changement d'un ou de plusieurs de ces facteurs peut avoir d'importantes répercussions négatives sur notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

4.3.2. En raison d'une erreur d'évaluation de la demande pour nos équipements ou à cause de l'annulation du contrat d'un client, nous ne parvenons pas à louer ou à vendre de nouveaux équipements rapidement après leur achat

Nous achetons de nouveaux équipements dans le cadre du déroulement normal de nos activités afin de remplacer les matériels devenus trop anciens. En outre, et particulièrement au sein de notre division Conteneurs Maritimes, nous achetons de nouveaux équipements pour que notre parc locatif réponde aux augmentations attendues de la demande des clients. En raison de la dynamique du secteur des conteneurs maritimes et des délais relativement courts auxquels les clients s'attendent pour obtenir la livraison d'un conteneur une fois le contrat de location signé, nous nous efforçons d'avoir une offre de nouveaux conteneurs à disposition pour les demandes de location immédiate. Nous suivons les prix des conteneurs afin d'en acheter de nouveaux opportunément, lorsque leurs prix sont bas. Le prix des conteneurs dépend largement du cours de l'acier, qui est l'un des principaux composants utilisés pour leur fabrication. Le prix auquel nous louons nos conteneurs est fortement tributaire du prix auquel nous les avons achetés, afin d'optimiser le retour sur notre investissement. Le délai qui s'écoule entre l'enregistrement de notre commande de nouveaux équipements auprès d'un fabricant et la réception de ces équipements dépend de plusieurs facteurs indépendants de notre volonté. Si, dans l'intervalle, les prix baissent davantage et les clients parviennent à obtenir des conteneurs à un prix plus bas (en les achetant directement ou en les louant auprès de nos concurrents à un prix moindre), il se peut que nous ne puissions pas louer les conteneurs que nous avons réservés pour une demande future à un prix qui nous permettrait d'obtenir le rendement anticipé. Une telle baisse des prix ou des taux locatifs de nouveaux conteneurs, ou notre incapacité à louer les conteneurs que nous avons réservés pourraient nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Contrairement à la division Conteneurs Maritimes, nous n'achetons généralement pas de nouveaux équipements pour nos divisions Wagons de Fret et Barges Fluviales, sauf si nous avons signé un contrat de location avec un client. Pour ces activités, il est de pratique courante d'appliquer un délai plus long entre la signature d'un contrat de location ou de vente et la livraison de l'équipement. Mais malgré cette politique d'approvisionnement, nous sommes toujours exposés au risque d'avoir un excédent de stock nouveau si un client annule son contrat après que nous ayons passé une commande irrévocable pour de nouveaux équipements ou que nous ayons entrepris la livraison de ces équipements. En outre, si les pratiques du marché évoluent et nos clients demandent des délais nettement plus courts pour la fourniture de nouveaux équipements, il se peut que nous devions changer notre politique d'approvisionnement et investir dans de nouveaux équipements sans avoir de contrats de location ou de vente correspondants signés en prévision d'un tel investissement. Un décalage entre notre offre d'équipements et la demande d'équipements provoquerait une augmentation de notre stock non loué et pourrait nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.3.3. Il se peut que nous engagions d'importantes dépenses à cause des équipements sous-exploités en stock, notamment des frais de stockage, et nous sommes susceptibles de ne pas réussir à conserver de façon rentable de tels équipements pour répondre à la demande

Dans le cadre du déroulement normal des activités de chacune de nos trois divisions, une partie de notre flotte d'équipements est inutilisée à un moment ou un autre. Si nous ne sommes pas en mesure de louer ou de vendre des équipements en temps opportuns, la taille de notre flotte inutilisée peut augmenter, ce qui peut générer d'importants coûts de stockage et d'entretien en vue de leur location qui ne pourraient peut-être pas être répercutés sur nos clients au travers de loyers ou de prix de vente plus élevés. Si ces équipements restent inutilisés pendant une longue période de temps, il est possible qu'ils se détériorent ou que les éventuels certificats ou autorisations requis pour leur exploitation expirent ou soient annulés. La conséquence de ces événements serait la perte partielle ou totale de la valeur résiduelle de ces équipements. Si la demande repart pour une catégorie de matériels en particulier, mais que nous ne sommes pas capables de mobiliser l'équipement que nous avons en stock en temps opportuns, ou

si nous devons amortir tout notre stock ou une partie de celui-ci, il se peut que nous perdions des parts de marché au bénéfice de nos concurrents qui parviennent à répondre aux besoins de nos clients plus rapidement. L'occurrence de l'un de ces événements pourrait compromettre notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

4.3.4. La perturbation de notre chaîne d'approvisionnement pourrait nécessiter l'achat de nouveaux équipements à un prix supérieur, ou réduire l'approvisionnement en nouveaux équipements

Mise à part notre activité de fabrication de Constructions Modulaires au Maroc, notre Groupe dépend fortement des équipements que nous achetons auprès de fabricants ou fournisseurs tiers. Certains de nos produits ne sont proposés que par peu de fournisseurs tiers et, si la chaîne d'approvisionnement est interrompue, il est possible que nous ne puissions pas fournir de nouveaux équipements suffisamment rapidement pour répondre à la demande.

Notre division Conteneurs Maritimes repose entièrement sur notre aptitude à acheter des conteneurs auprès de fabricants. Nous estimons que trois principaux fabricants basés en Chine produisent environ 75 % de la production de conteneurs maritimes dans le monde en 2017. Actuellement, nous achetons la quasi-totalité de nos nouveaux conteneurs chez ces trois fabricants. Si l'achat de conteneurs en Chine ou le transport de ces conteneurs jusqu'au site demandé par nos locataires de conteneurs devenaient trop onéreux (en raison de divers facteurs, tels que la variation du taux de change entre l'euro ou le dollar américain et le yuan chinois, l'augmentation des tarifs douaniers imposés par l'Union européenne ou d'autres gouvernements, et l'augmentation des prix du carburant ou de la main-d'œuvre), nous pourrions être amenés à chercher d'autres types de sources d'approvisionnement. Toutefois, nous ne parviendrons peut-être pas à trouver des solutions de rechange suffisamment rapidement pour faire face à nos besoins en conteneurs, et les solutions de rechange sont susceptibles d'accroître nos coûts. Nous sommes également entièrement tributaires des fabricants tiers pour nos activités Wagons de Fret et Barges Fluviales. Si, pour une quelconque raison, nous ne parvenons pas à acheter de tels équipements auprès de fabricants dans des conditions compétitives ou dans les quantités requises, notre capacité à accroître notre flotte pourrait être réduite, ce qui nuirait à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. Nous pensons que notre activité Wagons de Fret est particulièrement exposée à ce risque. Dans le sillage du ralentissement économique à la fin de la précédente décennie, plusieurs fabricants de wagons en Europe ont dû fermer, se regrouper ou choisir de se retirer complètement de certains marchés. En conséquence, nous pensons qu'il existe une forte sous-capacité pour la production de nouveaux wagons en Europe. Si la demande pour de nouveaux wagons venait à augmenter, nous pourrions connaître une importante pénurie d'approvisionnement.

Le risque d'interruption d'approvisionnement pour notre activité de fabrication de Constructions Modulaires est faible, car les matériaux utilisés sont standards. Nous sommes particulièrement dépendants de l'acier, car c'est la principale matière première que nous utilisons pour fabriquer nos constructions modulaires. Une perturbation dans l'approvisionnement mondial en acier pourrait fortement entraver notre capacité de production de nos constructions modulaires. Nous achetons certains composants (fenêtres, panneaux sandwich, portes, équipements électriques) et faisons parfois appel à des sous-traitants (génie civil). En tant que fabricant de constructions modulaires, notre production peut être ralentie ou interrompue si un fournisseur de matières premières, de produits intermédiaires ou de composants venait à rencontrer des difficultés techniques ou financières.

Ces perturbations dans l'approvisionnement pourraient causer des pénuries d'équipements, des arrêts de la production, augmenter les coûts d'approvisionnement et nous empêcher de répondre à la demande du client en temps opportuns, ce qui nuirait à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.3.5. Le regroupement de fabricants d'équipements peut rendre difficile la négociation de conditions favorables pour nos besoins d'approvisionnement

De nombreux regroupements de fabricants d'équipements ont eu lieu, notamment dans le secteur des Conteneurs Maritimes. Le regroupement de fabricants peut affaiblir notre position de négociation et réduire toute économie d'échelle que nous pourrions essayer de réaliser en tant qu'acheteurs en gros d'équipements. Nous ne pourrions peut-être pas négocier des accords avec les fournisseurs tiers pour obtenir les produits dont nous avons besoin selon des conditions raisonnables ou en quantité suffisante.

Ces risques sont amplifiés pendant les ralentissements économiques, car nos fournisseurs peuvent souffrir de difficultés financières ou avoir du mal à obtenir suffisamment de financements pour leurs opérations, les empêchant de nous fournir les équipements convenus. D'un autre côté, lors de cycles économiques favorables, il peut s'avérer difficile d'acheter des équipements dans un délai convenable en raison de la forte demande ou d'une inflation des prix.

Si nous ne pouvons pas négocier d'accords avec des fournisseurs tiers pour produire nos équipements ou si nos fournisseurs ne parviennent pas à produire nos équipements selon nos critères ou dans des délais acceptables, notre réputation, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient être compromis.

4.3.6. Les tarifs locatifs de nos équipements dépendent fortement du prix d'achat de nouveaux équipements et, par conséquent, la réduction soutenue du prix d'achat de nouveaux équipements crée un risque

Lorsque le prix d'achat des nouveaux équipements connaît une baisse, les clients s'attendent également à une baisse des taux locatifs pour les équipements plus anciens faisant l'objet d'un contrat de location, ainsi qu'à une baisse des prix de vente pour les équipements d'occasion. Les tarifs locatifs dans la division Conteneurs Maritimes ont suivi une tendance baissière ces dernières

années, liée à la baisse des prix de l'acier ayant entraîné une baisse des prix à l'achat des nouveaux conteneurs. Par ailleurs, les faibles taux d'intérêt ont rendu plus attractif l'achat plutôt que la location de conteneurs. La baisse du prix d'achat des nouveaux équipements impactant à la baisse les taux locatifs ou la valeur de revente pour tous les équipements a des conséquences sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière, même si cette réduction continue des prix nous permet aussi d'acheter de nouveaux équipements à un moindre coût. En 2017, une hausse des prix d'achat générée par une hausse des prix des matières premières et notamment de l'acier a pu être constatée et s'est accompagnée d'une hausse des tarifs locatifs et des prix de vente des équipements d'occasion. Nous ne pouvons prédire que ces tendances continueront à court terme.

4.3.7. Nous sommes exposés aux risques associés à la concentration de nos clients

Nous louons et vendons des équipements mobiles à un grand nombre de clients sur différents marchés finaux industriels et géographiques. Nous générons du chiffre d'affaires grâce aux contrats de location et de services rendus en lien avec ces locations, ainsi que grâce à la vente d'équipements nouveaux et d'occasion. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre chiffre d'affaires locatif représentait 69 % de notre chiffre d'affaires total, tandis que les 31 % restants de notre chiffre d'affaires provenaient de la vente d'équipements.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les trois principaux clients (hors investisseurs tiers) de chacune de nos activités de location de wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes, représentaient respectivement environ 7 %, 7 % et 33 % de notre chiffre d'affaires locatif total. Notre dépendance à l'égard de nos principaux clients peut augmenter et toute diminution des contrats conclus avec eux ou toute perte d'un de ces clients, ou la variation, l'annulation, la réduction, ou l'ajustement d'un de nos contrats de location à long terme pourraient porter préjudice à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Par ailleurs, la concentration de notre base clients augmente notre exposition aux risques de contrepartie, en particulier dans notre activité locative. Les locataires doivent nous payer un loyer et nous indemniser en cas de dégradation ou de perte d'un équipement. Cependant, il arrive que les locataires ne paient pas leur loyer et ne se conforment pas à d'autres obligations prévues dans les contrats de location, et le risque de défaut de paiement d'un client est finalement assumé par le propriétaire de l'équipement. Si un locataire est en défaut de paiement, il se peut que nous ne parvenions pas à récupérer tout notre équipement ou que l'équipement récupéré nous soit rendu à un endroit où nous ne pourrions pas le relouer ou le vendre rapidement dans des conditions acceptables. En outre, nous devons assumer des coûts de déplacement. Les risques de défaut d'un locataire dépendent de conditions économiques externes et d'autres facteurs indépendants de notre volonté. Un retard de paiement, une réduction des sommes dues, un mauvais entretien ou le non-respect de toute autre obligation du locataire conformément au contrat de location pourraient compromettre notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

4.3.8. Les clients de nos conteneurs maritimes et wagons de fret peuvent décider d'être propriétaires de leurs équipements plutôt que de les louer

Nos divisions Conteneurs Maritimes et Wagons de Fret dépendent essentiellement de notre activité de loueur d'équipements aux sociétés de transport maritime et aux sociétés logistiques et ferroviaires. En général, ces clients disposent de grandes flottes d'équipements dont ils sont propriétaires, ce qui limite la possibilité de leur louer des matériels. Nous pensons qu'il existe une tendance en faveur de la location dans le secteur du transport maritime et du transport ferroviaire de fret, mais nous ne pouvons pas garantir que cette tendance va se poursuivre. Une baisse du coût marginal des conteneurs maritimes ou des wagons de fret, qui pourrait être provoquée par une offre excédentaire des fabricants ou une chute du cours de l'acier (la principale matière première utilisée dans la construction des conteneurs et des wagons), réduirait le prix d'achat de tels équipements pour les entreprises et pourrait les inciter à choisir d'en être propriétaires plutôt que de les louer. En outre, le regroupement de nos clients pourrait leur permettre de réaliser des économies d'échelle et des gains d'efficacité qui rendraient plus intéressants pour eux l'achat d'équipements ou l'intégration verticale et la fabrication d'équipements par eux-mêmes. La baisse de la demande pour nos produits et services provoquée par le choix de posséder les équipements plutôt que de les louer porterait atteinte à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.3.9. Les plus-values et moins-values associées aux ventes d'équipements d'occasion peuvent fluctuer

Outre nos achats de nouveaux équipements, nous achetons également des conteneurs d'occasion auprès de nos compagnies maritimes clientes et d'autres vendeurs en vue de les revendre. Si l'offre d'équipements se réduit parce que ces vendeurs élaborent d'autres moyens d'élimination de leurs équipements d'occasion, mettent au point leur propre réseau de distribution ou continuent simplement d'utiliser ces équipements pendant plus longtemps, il se peut que nous ne puissions pas acheter le stock nécessaire pour atteindre nos objectifs, et le chiffre d'affaires de nos ventes d'équipements ainsi que notre rentabilité risquent d'en pâtir.

Nous vendons régulièrement d'anciens conteneurs d'occasion après l'expiration d'un contrat de location. La valeur résiduelle de ces conteneurs a, par conséquent, une incidence sur notre rentabilité. La volatilité de la valeur résiduelle des conteneurs peut être importante. Cette valeur dépend de facteurs indépendants de notre volonté, tels que le cours de l'acier brut, les normes de maintenance applicables, les besoins en matière de rénovation, le prix de conteneurs nouveaux de type comparable, la disponibilité des conteneurs d'occasion, la demande de conteneurs d'occasion, les taux d'inflation, les conditions du marché, les frais d'équipement et les coûts de main-d'œuvre, ainsi que l'obsolescence et les dommages des conteneurs.

En général, après avoir évalué les perspectives de rendement, la valeur comptable, la durée de vie utile restante, les conditions de réparation, la possibilité de location ou d'utilisation à d'autres fins et le prix de vente local en vigueur pour les conteneurs, ceux-ci sont vendus. Les plus-values ou moins-values associées à l'élimination de conteneurs d'occasion et les commissions obtenues grâce à l'élimination des conteneurs sous gestion peuvent fluctuer de manière significative, et ces fluctuations pourraient entraîner d'importantes répercussions sur notre entreprise si nous vendons d'importantes quantités de conteneurs d'occasion.

La valeur de marché d'un équipement loué pourrait être inférieure à sa valeur dépréciée au moment où il est vendu. La valeur de marché d'un équipement loué d'occasion dépend de différents facteurs, notamment les suivants :

- le prix du marché pour les nouveaux équipements de même type ;
- l'ancienneté de l'équipement au moment de sa vente ainsi que son état, relativement à son ancienneté ;
- l'offre d'équipements d'occasion sur le marché ;
- les progrès technologiques relatifs à l'équipement ;
- la demande mondiale et intérieure pour les équipements d'occasion ; et
- la conjoncture économique générale.

Nous intégrons dans notre chiffre d'affaires le prix de vente des équipements vendus, ainsi que la différence entre le prix de vente et la valeur dépréciée d'un équipement vendu. Les variations des politiques d'amortissement pourraient changer nos dépenses d'amortissement ainsi que la plus-value et la moins-value obtenues lors de la cession des équipements. Ainsi en 2013, nous avons changé de méthode de comptabilisation de l'amortissement de nos conteneurs maritimes en réduisant de 15 à 13 ans le nombre d'années pendant lesquelles les biens sont dépréciés, augmentant ainsi leur valeur résiduelle. La vente d'équipements de location d'occasion à des prix nettement inférieurs ou dans des quantités moindres par rapport à nos prévisions aura une incidence négative sur notre chiffre d'affaires, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

4.3.10. Des perturbations dans notre usine de constructions modulaires au Maroc pourraient dégrader notre situation financière ou nos résultats d'exploitation

Nous détenons et exploitons une usine au Maroc où les modules sont fabriqués en vue de leur vente.

La perte de l'utilisation d'une partie ou de la totalité de cette usine pour une période prolongée en raison d'un incident sur ce site de production, tel qu'un incendie, un conflit de travail, une catastrophe naturelle, ou tout autre motif, peut avoir d'importantes répercussions négatives sur notre relation client et, a fortiori, sur l'activité Constructions Modulaires, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

4.3.11. Nous dépendons de sous-traitants et d'autres tiers pour les opérations de certaines de nos activités

Nous dépendons de sous-traitants et d'autres tiers pour les opérations de certaines de nos activités, notamment dans la division Wagons de Fret. Par exemple, dans notre division Wagons de Fret, nous avons recours à des ateliers et à des centres d'entretien tiers pour l'exécution de nos travaux de réparation et de maintenance sur les wagons, conformément à nos instructions techniques qui respectent la certification des Entités en Charge de la Maintenance et/ou de l'entretien (ECM). Des retards de production de nos sous-traitants ou des défaillances dans les contrôles qualité, pouvant tous deux être causés par des facteurs indépendants de notre volonté, pourraient empêcher ces sous-traitants de respecter nos normes, et de ce fait, pourraient nous contraindre à ne pas respecter nos obligations contractuelles envers nos clients. .

Nous pouvons être tenus pour responsables si l'un de nos sous-traitants endommage le bien d'un client, enfreint des réglementations environnementales ou de santé et sécurité sur le lieu de travail, ou commet des fautes intentionnelles ou tout autre acte délictueux sur un chantier ou sur le site d'un client, dans le cadre de l'un de nos contrats. De telles poursuites peuvent être substantielles et sont susceptibles de nous faire de la mauvaise publicité. De plus, ces poursuites ne seront peut-être pas prises en charge du tout ou seulement en partie, par nos polices d'assurance. Même si les contrats conclus avec des sous-traitants mentionnent généralement un dédommagement pour couvrir le non-respect de leurs obligations, il est possible qu'un tel dédommagement ne couvre pas entièrement les pertes financières encourues afin d'essayer d'atténuer les effets de leurs manquements et afin de respecter les contrats correspondants de nos clients. Ces risques sont amplifiés pendant les ralentissements économiques, car nos sous-traitants peuvent souffrir de difficultés financières ou avoir du mal à obtenir suffisamment de financements pour leurs opérations, les empêchant de nous fournir les services convenus pour nos projets. D'un autre côté, lors de cycles économiques favorables, il peut s'avérer difficile d'obtenir les services de sous-traitants qualifiés dans un délai convenable en raison de la forte demande ou d'une inflation des prix.

Si nous ne parvenons pas à engager des sous-traitants qualifiés ou si nos sous-traitants ne se conforment pas à nos standards de performance, notre capacité à fournir à nos clients les services convenus pourrait être compromise. Par ailleurs, si pour une quelconque raison, un sous-traitant ne fournit pas les équipements ou services adéquats ou dans les délais impartis, nous pourrions devoir chercher d'autres sous-traitants pour ces services ou équipements à un prix supérieur à celui prévu. Nous ne pourrions peut-être pas répercuter cette augmentation de coûts sur nos clients, ce qui nuirait à notre rentabilité. Les difficultés susmentionnées relatives à des sous-traitants tiers pourraient porter préjudice à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

4.3.12. Nous détenons une quantité d'équipements importante et croissante dans notre parc et celui-ci est confronté à de nombreux risques de propriété. L'accroissement de notre parc détenu en propre a entraîné l'augmentation de nos dettes

Le fait d'être propriétaire d'équipements occasionne des risques supérieurs par rapport à ceux de la gestion des équipements pour le compte d'investisseurs tiers. La quantité d'équipements détenue en propre fluctue avec le temps à mesure que nous achetons de nouveaux équipements, vendons des équipements d'occasion sur le marché secondaire de la revente, et faisons l'acquisition d'autres parcs. Sur le plan de la valeur comptable brute, au 31 décembre 2017, nous étions propriétaire respectivement de 67 % de notre flotte de wagons de fret et 6 % de notre flotte totale de conteneurs maritimes. D'une manière générale, toute augmentation du nombre de matériels détenus en propre augmente proportionnellement notre risque de propriété, ce qui peut donner lieu à une exposition accrue aux coûts et risques de financement, aux risques de litige, aux risques associés aux changements de taux, aux risques de relocation, aux changements des taux d'utilisation, aux défauts de paiement des locataires, aux coûts de repositionnement, aux charges de dépréciation et aux variations des prix de vente lors de l'élimination des conteneurs. De plus, les divers coûts supplémentaires associés à la surcapacité, tels que l'apparition de coûts de stockage et de maintenance supplémentaires, ainsi que la détérioration des équipements et la perte totale ou partielle de leur valeur résiduelle, pourraient nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

À l'inverse, lorsque nous gérons des équipements pour des investisseurs tiers, la plupart de ces risques sont assumés par ces investisseurs.

À mesure que notre parc d'équipements détenus en propre s'agrandit, la part de capital assujettie à des risques augmente et nous devons peut-être maintenir des soldes d'emprunt plus élevés. Nous serons endettés après avoir procédé au financement, et il se peut que nous ne puissions pas accéder à des emprunts supplémentaires ou refinancer nos dettes existantes, au besoin, ou que ces actions, si elles sont possibles, se fassent selon des conditions commerciales défavorables. Il se peut que nous devions financer notre entreprise par des emprunts supplémentaires ou par la levée de fonds propres, développer nos activités de vente ou répondre aux pressions concurrentielles. Nous n'aurons peut-être pas accès aux ressources en capital que nous souhaitons ou dont nous avons besoin pour financer notre entreprise, ou ne bénéficierons pas de conditions de financement favorables. L'incapacité d'acquérir des actifs supplémentaires porterait préjudice à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.3.13. Nous sommes confrontés aux risques liés à la gestion d'une partie importante de notre parc de wagons de fret et de conteneurs maritimes pour le compte d'investisseurs tiers

Nous gérons une part importante de wagons de fret et de conteneurs maritimes pour le compte de tiers. Au 31 décembre 2017, 71 % de notre parc de wagons de fret et conteneurs maritimes sous gestion (en valeur comptable brute) étaient détenus par des investisseurs tiers pour lesquels nous fournissions des services de gestion d'actifs. Nous recherchons des investisseurs tiers essentiellement pour partager les risques et les avantages liés à la propriété des équipements, réduisant ainsi notre recours aux dépenses en capital, afin de développer notre entreprise. La gestion d'actifs est un élément essentiel à la progression de notre stratégie commerciale et de financement et notre incapacité à attirer d'autres investisseurs pourrait fortement nuire à notre entreprise. Les contrats de gestion régissent la relation entre chacun de nos investisseurs et notre Groupe. Bien que nous ne garantissons pas de rendement minimal sur le placement d'un investisseur, un investisseur peut mettre un terme à un contrat de gestion dans certaines circonstances, notamment si nous ne respectons pas d'importantes obligations contractuelles, si nous faisons faillite ou sommes en liquidation, si nous ne versons pas des loyers collectés qui doivent lui être versés, ou en cas de changement de notre actionnaire majoritaire. Nos contrats de gestion ne représentent pas des sociétés en participation et nous n'agissons pas en tant qu'associés avec les investisseurs.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'un des investisseurs représentait 10,7 % de notre chiffre d'affaires total. Si cet investisseur devait mettre fin à notre contrat de gestion, nous ne retrouverions peut-être pas un autre investisseur adapté et pourrions éventuellement prendre en charge les dépenses en capital du rachat des actifs de l'investisseur. Cet événement pourrait porter atteinte à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. De plus, l'inaptitude à attirer de nouveaux investisseurs nous empêcherait de développer notre entreprise conformément à nos attentes.

4.3.14. Les changements climatiques ou les réponses du marché ou des autorités réglementaires face aux changements climatiques pourraient nous léser

Les changements climatiques pourraient nous nuire, nuire à nos clients – qui transportent des marchandises au moyen des barges, des conteneurs et des wagons que nous mettons à leur disposition, et nuire à nos fournisseurs, qui produisent nos produits et peuvent émettre des gaz à effet de serre pendant le procédé de production. Notre division Conteneurs Maritimes est particulièrement tributaire du commerce mondial. Les conséquences des changements climatiques sur le commerce mondial auraient aussi des répercussions sur nos activités. Par exemple, la montée des températures pourrait créer de nouvelles routes commerciales par le pôle Nord, ce qui réduirait le nombre de conteneurs requis pour le commerce entre l'Asie et l'Europe et réduirait donc la demande pour nos produits et services. Les conditions météorologiques extrêmes ou les catastrophes naturelles liées aux changements climatiques pourraient également avoir une incidence sur notre entreprise, notamment dans la division Barges Fluviales, où la navigation peut être perturbée par les sécheresses, les inondations ou le gel. À titre d'exemple, au début 2017, le gel du Danube en raison de l'hiver intense a perturbé le transport fluvial. Une baisse de la demande causée par le

changement climatique pourrait avoir des conséquences négatives sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

La modification de lois, de législations et de réglementations, et les mesures prises par les autorités dans le cadre des lois existantes, visant à réguler les émissions de gaz à effet de serre et les changements climatiques pourraient nuire à nos clients et à notre entreprise. Par exemple, les wagons de fret et les barges fluviales servant à transporter des combustibles fossiles, tels que le charbon, pourraient accuser une baisse de la demande si les nouvelles réglementations gouvernementales imposaient une réduction de la consommation de combustibles fossiles. Les conséquences potentielles des lois, législations ou réglementations de lutte contre le changement climatique pourraient compromettre notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Les changements climatiques sont également évoqués dans le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, à la section 2.4 du paragraphe 26.2, page 179.

4.3.15. Le repositionnement de nos wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes est susceptible de nous coûter cher

Le commerce international est marqué depuis quelques années par un déséquilibre des échanges entre les pays ou régions exportateurs et les pays ou régions importateurs. En conséquence, on constate une forte demande d'espaces de chargement dans les ports à proximité des exportateurs nets, tels que la Chine, et une demande plus faible dans les ports des pays ou régions importateurs. Ce déséquilibre des échanges est plus prononcé dans le secteur du transport maritime, néanmoins il peut être également présent, dans une moindre mesure, dans d'autres pays ou régions, nuisant à nos divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes. Par conséquent, il est possible que nos clients nous rendent leurs équipements dans des secteurs où la demande est faible. Lorsque les locataires nous rendent les équipements à des endroits où l'offre est supérieure à la demande, nous devons déplacer ces équipements vers des endroits enregistrant une demande plus forte, au lieu de maintenir des stocks excédentaires à un endroit non stratégique. Les dépenses liées au repositionnement varient en fonction de l'emplacement géographique, de la distance, des taux de fret et d'autres facteurs et, pour ce qui est des conteneurs maritimes, ces dépenses risquent de ne pas être entièrement couvertes par les frais de dépôt collectés auprès du dernier locataire de l'équipement ou par les frais de retrait payés par le nouveau locataire.

Nous cherchons à limiter le nombre de matériels pouvant être rendus avant l'expiration du contrat de location et imposons des frais supplémentaires lorsque les équipements nous sont rendus à un endroit qui ne nous permet pas de les relouer rapidement selon des conditions commercialement acceptables. Nous avons également développé un département de vente d'équipements d'occasion afin de diminuer les stocks sur les zones à faible demande. Toutefois, il est possible que les conditions du marché nous empêchent de continuer à avoir recours à ces pratiques. Lors d'une procédure de récupération d'équipements à la suite du défaut de paiement d'un de nos clients locataires, nous devons localiser l'équipement et, souvent, payer son stockage pour une plus longue durée. Par ailleurs, il arrive également que les équipements soient perdus ou détériorés. Dans de tels cas, nous facturons à nos clients la valeur du remplacement, préalablement établie et acceptée dans chaque contrat de location. De plus, il se peut que nous ne puissions pas anticiper précisément quels endroits auront une forte demande ou une faible demande à l'avenir, et nos contrats actuels ne nous protégeront pas des frais de repositionnement si les endroits qui devaient enregistrer (selon nos prévisions) une forte demande enregistrent en réalité une demande faible au moment où le contrat de location arrive à échéance. Si les coûts de déplacement sont supérieurs à la normale, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient être fortement compromis.

4.3.16. Nous nous fions aux registres de la propriété pour prouver que nous détenons nos actifs. Une mauvaise inscription dans le registre ou l'absence d'un registre international augmentent le risque de litiges relatifs à la propriété

Il n'existe aucun système reconnu à l'échelle internationale pour l'enregistrement ou le dépôt de preuve de la propriété des types d'équipements que nous louons, ni aucun système reconnu à l'échelle internationale pour déposer une garantie des types d'équipements que nous louons. Certes, nous n'avons jusqu'à présent pas rencontré de problèmes majeurs concernant cette absence de système reconnu à l'échelle internationale, néanmoins, l'absence d'un système international d'enregistrement de la propriété relatif aux conteneurs pourrait provoquer des litiges avec les locataires, les utilisateurs finaux ou des tiers, qui pourraient revendiquer à tort la propriété des conteneurs. De même, nous pouvons être exposés à des risques de litiges sur la propriété, issus de l'enregistrement inapplicable, annulable ou nul de nos équipements en raison de notre non-respect des formalités requises. L'enregistrement inadéquat de nos propriétés dans le registre correspondant pourrait donner lieu à des procédures d'arbitrage, à des litiges ou à des différends relatifs à la propriété, lesquels pourraient être néfastes pour notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

4.3.17. Nous pouvons perdre des membres clés de notre équipe de gestion ou de direction

Le départ non prévu de tout membre clé de notre équipe de gestion ou de direction pourrait compromettre notre entreprise. De plus, en raison du caractère spécialisé et technique de notre secteur, nos futures performances dépendent du service continu de notre personnel qualifié pour la gestion et les opérations techniques, marketing et d'assistance (ainsi que notre aptitude à les attirer et à les retenir), car ces personnes sont nécessaires à notre bon fonctionnement et à l'application de nos stratégies opérationnelles. La concurrence pour l'embauche de ces collaborateurs qualifiés est intense et il est possible que nous ne puissions plus les attirer ou les retenir. De plus, nos dépenses salariales pourraient également augmenter en conséquence des pénuries

continues de personnel. Si nous ne parvenons pas à retenir nos employés clés ou à attirer de nouveaux employés compétents, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en subir les conséquences.

4.3.18. Certains privilèges sur nos équipements peuvent survenir dans le cadre du déroulement normal de nos activités

De temps à autre, les dépôts, les réparateurs et les transporteurs peuvent avoir un droit de rétention sur nos équipements et recevoir des sommes qui leur sont dues, de la part des locataires ou sous-locataires des équipements. Si ces sommes ne sont pas versées par les locataires ou sous-locataires, il se peut que nous ne puissions pas récupérer ces équipements, ou seulement après un certain délai, ou que nous devions procéder au paiement des sommes réclamées ou encourir des dépenses pour accorder la mainlevée des privilèges sur nos équipements, ce qui pourrait induire des conséquences négatives sur notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

4.3.19. Nos stratégies commerciales peuvent échouer et ne pas produire les résultats escomptés

Notre performance et notre réussite financières futures dépendent de notre capacité à appliquer nos stratégies commerciales avec succès. Par exemple, nous continuons de nous concentrer sur des initiatives de réduction des coûts afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle et de faire des économies. Ces initiatives de réduction des coûts, ainsi que nos autres plans d'affaires et décisions commerciales, peuvent s'avérer moins judicieuses que prévu et les coûts encourus pour l'application de nos stratégies peuvent s'avérer supérieurs à nos prévisions. Nous enregistrons peut-être des dépassements de coûts, et des coûts associés à la croissance de notre flotte pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats financiers, jusqu'à ce que l'utilisation du parc soit suffisamment élevée pour absorber les coûts marginaux liés à l'expansion. De manière générale, nous n'arriverons peut-être pas à appliquer avec succès nos stratégies commerciales ou à garantir le maintien ou l'amélioration, et non la dégradation, de nos résultats d'exploitation grâce à l'application de ces stratégies.

En général, nos stratégies commerciales sont basées sur des hypothèses relatives à la demande future pour nos équipements et sur notre capacité à optimiser l'utilisation de nos équipements futurs et existants. En raison de la volatilité ou de l'incertitude économique, il nous est difficile de pronostiquer les tendances et d'établir des niveaux d'investissement adéquats, ce qui peut avoir des répercussions négatives sur notre entreprise et notre situation financière. Notamment le ralentissement économique commencé en 2007 a entraîné d'importantes réductions du capital et des liquidités fournis par les banques et d'autres fournisseurs de crédit, de fortes fluctuations de la valeur des titres et des devises dans le monde, et des inquiétudes sur le fait que l'économie mondiale allait peut-être entrer dans une période de récession prolongée. Ces facteurs ont restreint notre capacité à prévoir les tendances futures pour la demande de nos produits. Les incertitudes liées à la demande future pour nos produits pourraient nous obliger à conserver des stocks excédentaires d'équipements et à augmenter nos dépenses en capital au-delà de ce qui est nécessaire. Parallèlement, cette difficulté prévisionnelle pourrait générer une pénurie d'équipements pour la location qui, en conséquence, nous empêcherait de satisfaire la demande pour nos produits et nous ferait perdre des parts de marché. De plus, dans le cadre de nos plans d'affaires stratégiques, nous devons toujours prendre des décisions relatives au type, au modèle et aux caractéristiques techniques des équipements que nous achetons. Nous devons prendre ces décisions en fonction de la demande présente et de nos prévisions pour la demande future. Ces décisions peuvent s'avérer moins rentables que prévu étant donné la durée de vie longue de ces actifs. Nous ne pouvons pas garantir que nos décisions commerciales stratégiques se révéleront judicieuses et que nous parviendrons à appliquer notre stratégie d'optimisation d'utilisation des actifs entièrement ou conformément à nos plans. En outre, si nous n'arrivons pas à développer, à modifier ou à appliquer nos stratégies commerciales de façon efficace et dans les temps opportuns, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation risquent d'en pâtir.

4.3.20. Il se peut que nous choissions de faire des acquisitions ou de créer des coentreprises qui pourraient présenter des contraintes ou des coûts d'intégration imprévus. Nous sommes donc exposés aux risques associés à nos coentreprises

Il est possible que nous fassions des acquisitions et que nous concluons des accords de coentreprise à l'avenir. Une acquisition entraîne de nombreux risques et impose des difficultés financières, de gestion et opérationnelles, notamment :

- la perturbation potentielle de nos activités en cours et le détournement de l'attention de l'équipe de direction, qui se porte à la place sur l'acquisition ;
- la difficulté d'intégrer le personnel, les systèmes financiers, et d'autres systèmes ;
- l'embauche de nouvelles personnes aux postes de direction et à d'autres postes clés ; et
- l'augmentation de la portée, de la diversité géographique et de la complexité de nos opérations.

En outre, il se peut que nous rencontrions des contraintes ou des coûts non prévus lors de l'intégration des entreprises acquises. De plus, si l'une des sociétés que nous achetons est grevée de dettes importantes dont nous n'avons pas été informées au moment de l'acquisition, notre entreprise peut être compromise.

Nous avons également conclu des accords de coentreprise pour notre activité de Wagons de Fret et, à l'avenir, sommes susceptibles d'en conclure d'autres pour nos autres activités. Il est possible que nos partenaires stratégiques et commerciaux mettent un jour un terme à notre relation ; dans ce cas, nous ne pourrions peut-être pas poursuivre nos stratégies annoncées concernant nos filiales et sociétés affiliées non détenues à 100 % et nos coentreprises, ainsi que sur les marchés dans lesquels elles opèrent. De plus, nos partenaires de coentreprise peuvent avoir des intérêts ou objectifs économiques ou commerciaux divergents

des nôtres, prendre des mesures opposées à nos politiques ou ambitions, souffrir de difficultés financières ou autres, ou ne pas pouvoir ou vouloir respecter les obligations qui leur sont conférées par les coentreprises, ce qui nuirait à notre entreprise.

Les acquisitions ou coentreprises ne seront peut-être pas fructueuses, et il est possible que nous ne réalisons aucun des bénéfices escomptés au moyen de ces acquisitions ou coentreprises. Cela pourrait restreindre notre capacité à atteindre les objectifs de notre entreprise à l'avenir, ce qui pourrait induire des conséquences négatives sur notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation.

4.3.21. Nous agissons dans de nombreuses juridictions présentant des régimes fiscaux variables et complexes, par conséquent, toute modification des règles fiscales et des audits fiscaux pourraient avoir des conséquences

Nous faisons des affaires partout dans le monde et faisons face, de ce fait, à des lois et réglementations fiscales très complexes et souvent divergentes, donnant lieu à des questions opérationnelles et de structure délicates. La modification des règles fiscales et le résultat d'audits fiscaux pourraient avoir des conséquences sur nos résultats financiers. Les taux fiscaux qui s'appliquent à nos activités sont variables. Notre taux d'imposition effectif dans une juridiction peut dépendre de l'évolution du montant de nos bénéfices d'exploitation ou du taux d'imposition applicable dans cette juridiction, ainsi que des changements des provisions fiscales escomptées en raison de nouveaux événements. Nous bénéficions actuellement d'avantages fiscaux dans certaines juridictions. Nous ne disposerons peut-être plus de ces avantages à l'avenir en raison de la modification des règles fiscales locales applicables, ce qui pourrait provoquer l'augmentation de notre taux d'imposition effectif et nuirait à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Outre les audits auxquels nous sommes soumis dans le cadre du déroulement normal de nos activités, des incertitudes peuvent également résulter de contentieux avec les autorités fiscales locales concernant les prix de transfert des livraisons intérieures de marchandises et de services, ou concernant les financements, les acquisitions et les cessions, l'utilisation de crédits d'impôt et les établissements stables, ainsi que les pertes fiscales reportées. Ces incertitudes peuvent provoquer des conséquences majeures sur nos résultats fiscaux locaux. Nous disposons aussi de nombreux actifs d'impôts résultant de pertes fiscales dans certaines entités légales. Les autorités fiscales peuvent contester ces actifs d'impôts. De plus, la valeur des actifs d'impôts issus des pertes fiscales reportées est tributaire de nos futurs bénéfices imposables, qui doivent être en quantité suffisante. Bien que nous considérons avoir exercé nos activités conformément aux lois fiscales, si les autorités locales ou un tribunal administratif décident du contraire, nous pouvons être exposés à d'importantes poursuites. Ces éventuels problèmes fiscaux pourraient porter préjudice à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

4.3.22. La juste valeur marchande de nos actifs à long terme peut différer de la valeur de ces actifs reflétée dans nos états financiers

Nos actifs sont essentiellement composés d'actifs à long terme dont la valeur comptable dans nos états financiers peut parfois diverger de leur juste valeur marchande. Ces différences d'évaluation peuvent être positives ou négatives et pourraient s'avérer très importantes, selon les conditions du marché et la demande pour certains actifs. Nous examinons les actifs à long terme pour déterminer s'ils ont subi une perte de valeur, en accord avec les règles applicables, notamment dès que des événements ou changements de circonstance indiquent que la valeur comptable des actifs ne peut être récupérée. La rentabilité des actifs se mesure en comparant la valeur comptable des actifs par rapport aux entrées nettes futures qui devraient être générées par les actifs. Si ces actifs sont considérés comme dépréciés, la perte de valeur à reconnaître équivaut à la différence entre la valeur comptable des actifs et la juste valeur des actifs. Les actifs à éliminer sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la juste valeur (selon la moindre des deux), déduction faite des frais de vente.

De nombreuses hypothèses et estimations sous-tendent la détermination d'une perte de valeur ou d'une dépréciation, le cas échéant. Les hypothèses et estimations incluent, mais sans s'y limiter, la juste valeur marchande estimée des actifs et les futurs flux de trésorerie estimés devant être générés par ces actifs, qui se fondent sur d'autres suppositions telles que les taux d'utilisation, le nombre d'années pendant lequel l'actif sera utilisé et sa valeur résiduelle estimée. Même si nous considérons que nos hypothèses et estimations sont raisonnables, des écarts par rapport à ces prévisions pourraient produire des résultats substantiellement différents, ce qui pourrait porter préjudice à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos flux de trésorerie.

4.3.23. Nos systèmes de technologie de l'information peuvent ne pas remplir leurs fonctions correctement ou dysfonctionner

Le fonctionnement efficace de notre entreprise est fortement tributaire de nos systèmes de technologie de l'information. Nous nous reposons sur nos systèmes pour suivre les transactions, notamment les frais de réparation et de stockage, et les mouvements associés à chacun de nos actifs gérés ou détenus en propre. Nous utilisons les informations fournies par ces systèmes pour nos décisions commerciales quotidiennes afin de gérer efficacement notre portefeuille locatif et d'améliorer le service client. Nous dépendons également de ces informations pour le suivi précis de la performance de notre flotte gérée pour chaque investisseur tiers. La défaillance de nos systèmes pourrait perturber nos activités, nuire à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos flux de trésorerie, et porter préjudice à notre relation avec nos locataires et les investisseurs tiers.

En outre, ces systèmes peuvent nécessiter des modifications ou des mises à jour résultant d'évolutions technologiques ou de la croissance du Groupe. Ces évolutions peuvent être onéreuses et déstabilisantes pour nos opérations, et pourraient nécessiter d'importants temps de gestion.

De plus, à l'égard de nos systèmes de technologie de l'information actuels et futurs, il est possible que nous soyons confrontés à des défaillances ou à des perturbations causées par des circonstances indépendantes de notre volonté, comme des catastrophes naturelles, des virus informatiques ou des programmes malveillants, des incendies, des effractions physiques ou électroniques, des pannes de réseau, des pannes électriques ou d'autres causes.

De telles perturbations pourraient avoir d'importantes conséquences négatives sur notre entreprise, notre réputation, nos résultats d'exploitation et nos perspectives financières.

4.3.24. L'augmentation substantielle de nos dépenses en matières premières pourrait accroître nos coûts d'exploitation de manière significative

Les prix d'achat des équipements varient en fonction de la volatilité du cours des matières premières, et notamment celui de l'acier, qui est le principal composant des wagons de fret, des barges fluviales et des conteneurs maritimes. La volatilité du cours des matières premières est causée par l'offre et la demande, mais aussi par les fluctuations des taux de change quand les prix des marchandises sont établis dans des devises autres que notre devise fonctionnelle, comme le dollar américain. Nous essayons de réduire ce risque en limitant nos engagements fermes et en négociant des mécanismes d'indexation pour le prix des marchandises. Pour les wagons de fret et les barges fluviales, nous passons nos commandes pour de nouveaux équipements uniquement après avoir conclu un contrat de location ou de vente avec un client pour cet équipement.

Nous prenons généralement en compte le prix auquel nous achetons nos produits lorsque nous fixons les prix de location ou de vente pour nos clients. Néanmoins, il se peut que nous ne parvenions pas toujours à répercuter les augmentations de prix sur nos clients dans un environnement où les prix de vente et de location sont sous pression, ou lorsqu'il est difficile de louer des équipements en raison de la faible demande. Ne pas réussir à répercuter cette augmentation des coûts d'exploitation nuirait à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.3.25. Nous sommes exposés aux risques associés aux interruptions de travail, particulièrement pour nos activités qui emploient de la main-d'œuvre syndiquée, ainsi qu'aux modifications du droit du travail

Nous sommes confrontés au risque des conflits de travail, qui peuvent perturber nos opérations. Même si nous jugeons nos relations avec nos employés comme bonnes, nos opérations risquent malgré tout d'être compromises à l'avenir par des grèves, des arrêts de travail, des ralentissements de la cadence de travail, ou d'autres événements liés à la main-d'œuvre, qui pourraient perturber nos opérations et nuire à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. Nos employés dans certains pays bénéficient d'une convention collective, et il se peut que nous ne parvenions pas à renégocier périodiquement des accords collectifs selon des conditions acceptables. Le règlement de conflits de travail réels ou de menaces de conflits de travail, ou l'accroissement du nombre de nos employés couverts par des conventions collectives peuvent avoir une incidence négative sur nos coûts salariaux, notre productivité et notre flexibilité.

Le droit du travail applicable à notre entreprise dans certains pays, notamment la France, où 23 % de nos effectifs totaux sont employés, est particulièrement strict. Dans de nombreux cas, le droit du travail assure la protection rigoureuse des intérêts des employés. En outre, certains de nos employés sont membres de syndicats ou, selon les réglementations applicables, sont représentés par un conseil du personnel ou d'autres organismes. Dans de nombreux cas, nous devons informer, consulter et demander l'accord ou l'opinion des représentants syndicaux ou des comités du personnel pour la gestion, la mise au point ou la restructuration de certains aspects de notre entreprise. Ces lois relatives au droit du travail et ces procédures consultatives pourraient limiter notre flexibilité en ce qui concerne les politiques d'emploi ou la réorganisation économique, et pourraient restreindre notre capacité à répondre aux évolutions du marché de façon efficace. Même lorsque les procédures consultatives ne sont pas obligatoires, d'importantes décisions commerciales stratégiques pourraient être perçues négativement par certains employés et organismes de représentation des employés, pouvant entraîner des actions syndicales qui pourraient nuire à notre entreprise.

4.4. RISQUES FINANCIERS

4.4.1. Les risques de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe TOUAX est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements, de faire face à leurs échéances et d'optimiser le coût financier de la dette. Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La gestion du risque de liquidité s'évalue au travers des besoins du Groupe et est exposée dans l'annexe des comptes consolidés note 32.3 page 109. La liste du principal emprunt contenant des clauses et engagements spécifiques est mentionnée dans la note 24.1.3 page 104 et la note 32 page 109 de l'annexe des comptes consolidés.

4.4.2. Les risques de taux et de change

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissement, le Groupe TOUAX a recours à des emprunts de différentes natures. Une partie importante de ces emprunts peut être conclue à taux variable. Ces derniers représentent ainsi l'essentiel du risque de taux potentiel supporté par le Groupe. En effet, les prêts à taux variable, qui après prise en compte des instruments de couverture, représentent plus de 39 % de l'encours de la dette du Groupe et ont permis au Groupe de bénéficier de

l'environnement de taux euro négatif. En revanche, un retour à un niveau positif des taux de référence (EURIBOR, LIBOR...) entraînerait une augmentation des charges financières relatives aux dettes à taux variables ainsi que les coûts pour le refinancement des dettes actuelles et l'émission de nouveaux emprunts. De plus, au vu de l'endettement du Groupe TOUAX, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence négative sur les flux de trésorerie.

La gestion des risques de taux est développée dans l'annexe des comptes consolidés à la note 32.4 page 110.

Le Groupe TOUAX est très présent à l'échelle internationale et est par conséquent naturellement exposé aux fluctuations des devises. Les résultats financiers consolidés sont comptabilisés en euros ; si le Groupe enregistre des ventes ou des produits dans d'autres devises, la conversion de ces revenus en euros peut donner lieu à d'importantes variations du montant de ces ventes et produits. Les informations relatives aux risques de change et à sa gestion sont présentées dans la note 32.5 de l'annexe des comptes consolidés page 111.

À des fins de comptabilité, les actifs et engagements de nos opérations à l'étranger, où la devise locale est la devise fonctionnelle, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et les revenus et dépenses de nos opérations à l'étranger sont convertis selon les taux de change moyens pendant chaque exercice. Des impacts comptables peuvent exister pour des sociétés dont l'essentiel des flux opérationnels est réalisé dans une devise autre que la devise de reporting comptable de la société. Le Groupe étudie l'intérêt d'une couverture de change dédiée.

Ces fluctuations peuvent se répercuter sur les résultats du Groupe TOUAX lors de la conversion de comptes en euros pour les différentes filiales en dehors de la zone euro. En outre, l'exposition au risque de change est essentiellement liée aux fluctuations du dollar américain, de la livre anglaise et, dans une moindre mesure, à celles du zloty polonais et de la couronne tchèque par rapport à l'euro. D'après les résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Groupe estime qu'une baisse de 10 % du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro entraînerait une baisse de 0,94 % des résultats d'exploitation actuels. Néanmoins, il s'agit là d'estimations et les fluctuations futures des taux de change peuvent avoir des répercussions positives ou négatives plus marquées sur les résultats d'exploitation actuels par rapport à ce que TOUAX avait initialement prévu. L'effet de fortes fluctuations conduirait à un impact significatif sur le Groupe, à sa situation financière ainsi qu'à ses résultats d'exploitation.

En outre, le risque de devise existe dès lors qu'une entité du Groupe conclut une transaction d'achat, de vente ou de location au moyen d'une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité avec laquelle nous effectuons la transaction.

Enfin, les fluctuations futures des taux de change et des taux d'intérêt pouvant avoir des conséquences négatives sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe, la Direction Trésorerie et Financements Groupe les gère et optimise au quotidien afin de réduire ces impacts potentiels négatifs.

4.4.3. Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe a pour stratégie d'investir sa trésorerie excédentaire dans des OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) monétaires pour une courte durée. Le Groupe n'effectue pas d'opération sur les marchés financiers d'actions.

Les risques sur actions sont développés dans l'annexe des comptes consolidés à la note 32.6 page 112.

Le risque de dilution des actionnaires

La stratégie du Groupe est une stratégie basée sur la croissance et le développement des différents parcs de matériels. Cette stratégie nécessite des fonds importants. L'appel de fonds auprès du marché est un des moyens utilisés par le Groupe.

L'actionnaire ne souscrivant pas à un appel de fonds par voie d'augmentation de capital s'expose à un risque de dilution de sa participation dans le capital de TOUAX. La dernière augmentation de capital date de juillet 2016 pour un montant de 11,2 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a émis en juillet 2015 des obligations remboursables en numéraire et en actions nouvelles ou existantes (ORNANE). La conversion de ces obligations en actions pourrait créer un risque de dilution pour les actionnaires ne possédant pas d'ORNANE.

4.4.4. Risque de contrepartie bancaire et financière

Le risque de contrepartie provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés contractés avec des établissements bancaires et/ou des institutions financières est géré de manière centralisée par la Direction Trésorerie et Financements du Groupe. Ce risque est exposé dans l'annexe des comptes consolidés note 32.3 page 109.

4.5. RISQUES ASSOCIES A LA RESPONSABILITE ET A L'ASSURANCE

4.5.1. La mauvaise conception, fabrication, réparation et maintenance de nos équipements peut donner lieu à des charges pour dépréciation et des contentieux éventuels

Nous ne concevons ni ne fabriquons les équipements que nous louons dans le cadre de nos divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes. Toutefois, la réparation et la maintenance de nos équipements et les équipements que nous gérons pour des investisseurs tiers nous exposent à des risques en ce qui concerne les blessures corporelles, les dommages matériels, l'exécution des contrats ou les éventuels litiges, pour ne pas tous les citer.

Nous concevons et fabriquons des constructions modulaires dans notre usine au Maroc. Si nous ne maîtrisons pas correctement la conception ou la fabrication de nos modules, nous devons faire face à des charges ou dépenses de capital afin de réparer les défaillances. Ces risques peuvent également provoquer des répercussions négatives majeures pour nos futures activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

4.5.2. Nous pourrions être tenus pour responsables des dommages causés par les équipements que nous vendons ou louons

La nature de nos activités et de nos actifs nous expose potentiellement à d'importants litiges et à d'importantes réclamations pour blessures corporelles et dommages matériels. Par exemple, il est possible que nos clients utilisent nos équipements pour transporter des substances dangereuses, et un accident impliquant un conteneur maritime, un wagon de fret ou une barge fluviale transportant ces substances pourrait mener à un litige et nous exposer à d'importantes poursuites, notamment si l'accident a fait des victimes graves ou a causé la mort. Dans certains pays, aux États-Unis notamment, les propriétaires de conteneurs maritimes peuvent être tenus responsables des dommages environnementaux causés lors du déchargement des conteneurs. Si nous ne parvenons pas à maintenir nos équipements conformément aux réglementations gouvernementales et aux règles de l'industrie, nous ferons face à des risques de blessures corporelles, de dommages matériels et de réclamations environnementales. Par ailleurs, un jugement fortement défavorable à notre encontre aurait d'importantes conséquences sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Nous obtenons des garanties de la part des fabricants de nos équipements. En cas de défaillance sur un équipement, nous travaillons avec le fabricant pour cerner et rectifier le problème. Cependant, rien ne garantit que les fabricants seront capables ou disposés à honorer leurs obligations de garantie. Si des défaillances sont détectées sur des équipements qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant, nous pourrions être tenus de dépenser d'importantes sommes d'argent pour réparer ceux-ci, la durée de vie utile des équipements pourrait être raccourcie et la valeur des actifs réduite. De plus, si les fabricants des équipements n'honorent pas leurs garanties couvrant ces défaillances, ou si les défaillances ont lieu après l'expiration de la période de garantie, nous pourrions être tenus de dépenser d'importantes sommes d'argent pour réparer ou vendre les équipements plus tôt que prévu. Ces événements pourraient porter atteinte à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

4.5.3. Le cadre réglementaire général de notre Groupe impose de nombreux coûts d'exploitation supplémentaires et le non-respect de ce cadre pourrait donner lieu à des poursuites et à l'obsolescence des équipements

Nous sommes soumis à différents types généraux de réglementations dans chaque pays où nous opérons, notamment des réglementations relatives à la lutte contre le terrorisme, à la sécurité et au transport maritime, des normes techniques et de sûreté, des réglementations environnementales et des réglementations en matière de santé et de sécurité au travail. Ces réglementations peuvent provoquer l'obsolescence des équipements ou nécessiter d'importants investissements pour rénover nos équipements existants. En outre, les préoccupations environnementales entraînent des modifications majeures en termes de conception pour les nouveaux conteneurs maritimes, les nouveaux wagons de fret et les nouvelles barges fluviales qui n'ont pas encore fait l'objet de tests exhaustifs, ce qui augmente les risques de problèmes techniques potentiels. Le respect des réglementations dans nos différentes juridictions peut imposer un coût élevé. Si les réglementations venaient à être modifiées, il est possible que nous soyons confrontés à d'importants coûts de rénovation. Le non-respect d'une réglementation, ou l'obsolescence d'une partie ou de la totalité de notre parc à la suite de changements réglementaires pourraient fortement nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation, à notre situation financière et à nos flux de trésorerie.

4.5.4. Si notre assurance ne convient pas ou si nous ne pouvons pas obtenir d'assurance, nous sommes susceptibles de subir des pertes

Nous avons pour politique d'assurer systématiquement nos actifs corporels et nos risques généraux. Nous disposons de trois polices d'assurance : une assurance pour nos équipements, une assurance de responsabilité opérationnelle et une assurance de responsabilité civile des mandataires sociaux.

Le risque de perte ou de détérioration des actifs corporels des activités Wagons de Fret et Barges Fluviales est couvert par la police d'assurance des équipements (assurance multirisque sur les biens). Conformément aux pratiques commerciales standards, nos clients de conteneurs maritimes sont responsables d'assurer les conteneurs eux-mêmes. Dans le cadre de tous nos contrats de location, nos locataires sont généralement responsables de la perte ou de la détérioration d'un conteneur (au-delà de l'usure normale) et doivent contracter une police d'assurance pour couvrir tout dommage.

Les programmes d'assurance reflètent la nature des risques du Groupe et sont couverts conformément aux usages et règles du marché. Le Groupe ne possède pas de société d'assurance captive.

Même si nous considérons disposer de la couverture adéquate conformément aux pratiques du marché, rien ne garantit que toutes les demandes en vertu de nos polices d'assurance seront entièrement honorées ou le seront dans des temps opportuns, que notre police d'assurance sera suffisante à tous les égards, ou que nos primes d'assurance n'augmenteront pas fortement. Si nous devons assumer une responsabilité majeure pour laquelle nous ne sommes pas entièrement assurés, ou si les primes de certaines polices d'assurance venaient à augmenter fortement en conséquence d'un incident pour lequel nous sommes assurés, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient être substantiellement compromis.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. Raison sociale et nom commercial

La dénomination de la société est SGTR – CITE – CMTE – TAF – SLM - TOUAGE INVESTISSEMENT réunies.

TOUAX SCA

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

Enregistrement sous le numéro 305 729 352 au registre du commerce et des sociétés de Nanterre

Numéro Siret : 305 729 352 00099

APE : 7010Z

Côté à Paris sur NYSE Euronext – compartiment C, Code ISIN : FR0000033003 – Reuters TETR. PA – Bloomberg TOUPFP equity

5.1.3. Date de constitution et durée de vie

La société a été constituée le 31 décembre 1898 et prendra fin le 31 décembre 2104.

5.1.4. Forme juridique et législation

> Forme juridique de la société
Société en commandite par actions

> Siège social et administratif
Tour Franklin – 23ème étage – 100-101 Terrasse Boieldieu – 92042 La Défense cedex – FRANCE

Téléphone : +33 1 46 96 18 00

> Exercice social

L'exercice social de TOUAX SCA commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.1.5. Rappel historique

Outre ce qui est mentionné pages 12 et 13 du présent document de référence, l'histoire de notre Groupe remonte à plus de 165 ans avec la création d'un opérateur de barges sur la Seine en France, en 1853. Notre entreprise a vu le jour après la fusion avec un autre exploitant de barges fluviales en 1898. Nous sommes devenus une entreprise cotée à la Bourse de Paris (maintenant Euronext Paris) en 1906.

Nous avons commencé à diversifier nos services au milieu du 20^{ème} siècle, en nous lançant tout d'abord dans la location de wagons fret en 1955, puis en démarrant ensuite nos activités de constructions modulaires en 1973. Nous avons débuté nos activités de location de conteneurs d'expédition comme investisseur dans des actifs, puis par le biais de notre acquisition de Gold Container Corporation en 1985.

Au début des années 1990, nous avons développé nos activités pour inclure la gestion des actifs loués pour des investisseurs institutionnels et privés tiers. En 1998, Messieurs Fabrice et Raphaël WALEWSKI, ont pris leur fonction. Ils représentent la dernière génération d'une ligne de membres de la famille WALEWSKI à la tête de notre Groupe depuis le début du 20^{ème} siècle. Ils ont supervisé une période de croissance majeure pour notre Groupe. Nous nous sommes concentrés sur la croissance de notre présence internationale pour inclure les pays développés comme les États-Unis et les marchés émergents comme l'Asie ou l'Afrique. En 2017, le Groupe s'est recentré sur ses activités de location et de vente des matériels de transport et a cédé ses activités de Constructions Modulaires en Europe et aux États-Unis.

> Capital social

Le 31 décembre 2017, le capital de la société était constitué de 7 011 547 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

Le capital est entièrement libéré.

> Législation de la société

La société en commandite par actions est régie par le Code de commerce.

> Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents relatifs à TOUAX SCA peuvent être consultés au siège social de la société.

> Politique d'information

Une convention de communication financière a été signée avec la société ACTIFIN – 76-78, rue Saint Lazare – 75009 Paris – FRANCE.

Les rapports annuels, les présentations aux analystes financiers et les communiqués de presse sont disponibles en français et en anglais sur le site internet du Groupe (www.touax.com).

Les nouvelles d'importance significative susceptibles d'avoir un impact sur le cours font l'objet d'une diffusion systématique par la presse.

> Responsables de l'information financière

Raphaël et Fabrice WALEWSKI

Gérants de TOUAX SCA

Tour Franklin – 23ème étage – 100-101 Terrasse Boieldieu - 92042 La Défense CEDEX – FRANCE

Tél. : + 33 1 46 96 18 00

Fax : + 33 1 46 96 18 18

e-mail : touax@touax.com

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. Principaux investissements

Le Groupe a pour activité la location de wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes. Le Groupe possède par ailleurs l'activité transversale de gestion pour compte de tiers. Ainsi, à fin 2017, 67 % des actifs gérés par le Groupe sont financés par des investisseurs et donnés en gestion au Groupe dans le cadre de contrats de gestion.

La politique de croissance du Groupe s'articule à travers la signature de nouveaux contrats de location de matériels auprès de ses clients nécessitant des investissements nouveaux qui sont financés soit par des investisseurs tiers au sein des programmes de gestion, soit par le Groupe au travers de ses propres moyens de financement. En 2017, la part en propriété du Groupe a diminué par rapport à 2016 du fait de la cession de la division de Constructions Modulaires en Europe et aux États-Unis. La stratégie d'investissement de chaque division est décrite dans le paragraphe « achat de la flotte » page 47 pour les Wagons de Fret, page 50 pour les Barges Fluviales et page 55 pour les Conteneurs Maritimes.

Le Groupe a pour ambition de poursuivre sa croissance en augmentant le parc de matériel neuf mis en location sur des contrats de longue durée. Le Groupe va continuer de privilégier en 2018 les investissements financés par des tiers. L'objectif est de renforcer les économies d'échelle, et de retrouver une rentabilité des fonds propres. La rentabilité des fonds propres correspond au ratio résultat net / capitaux propres. Elle correspond à la notion de *Return on Equity* ou rentabilité des capitaux propres généralement calculée par les analystes. Les investissements s'entendent pour compte propre et pour compte de tiers. Pour atteindre ces objectifs, le Groupe équilibre la répartition des actifs gérés et des investissements en propre avec une règle de répartition variable selon les activités, entre matériels en propriété et en gestion. Au 31 décembre 2017, la répartition des actifs gérés est de 33 % de matériels en propriété et de 67 % de matériels appartenant à des tiers. Les actifs détenus par des filiales intégrées globalement sont comptés dans la propriété Groupe en totalité même si le Groupe a investi en partenariat avec des minoritaires.

Par ailleurs, la stratégie du Groupe est d'investir principalement sur de nouveaux contrats long terme. Cette stratégie permet de limiter les risques de relocation et la sensibilité de valeur résiduelle des équipements. Cette stratégie permet également au Groupe de trouver des investisseurs tiers et de se financer en propre pour continuer son développement.

La politique d'investissement du Groupe est de financer les actifs en propriété dans le respect du ratio prêt-valeur (*loan to value*) de 70 % maximum. Ce ratio se calcule en comparant l'ensemble des actifs (à l'exclusion des actifs incorporels et des goodwill) avec l'endettement brut. L'endettement se compose de dettes avec recours et de dettes sans recours dont le remboursement n'est principalement garanti qu'avec les revenus locatifs, ou les produits de cession de l'actif financé. Les financements sans recours ne bénéficient pas d'une garantie de la maison mère TOUAX SCA. Ce type de financement sans recours permet d'accompagner la croissance du Groupe en limitant le risque pour l'actionnaire. La politique du Groupe est de respecter un ratio d'endettement financier net (incluant la dette sans recours) sur fonds propres (*gearing*) de 2,5 pour 1. Par cette politique, le Groupe préfinance des actifs destinés à être cédés à des investisseurs. La cession d'actif à des investisseurs fait partie de la stratégie du Groupe et permet de financer la croissance avec un recours limité à l'endettement. La croissance du Groupe permet de réaliser des économies d'échelle et ainsi d'augmenter la marge.

Le Groupe a recours à tous types de financement, crédit court, moyen et long terme, crédit sans recours, location opérationnelle, location sous forme de crédit-bail, affacturage, cession de créances.

Les contrats de location sont classifiés en contrat de location financement dès lors que le Groupe bénéficie des avantages et des risques inhérents à la propriété. Par exemple, l'existence d'une clause de transfert automatique de propriété, l'existence d'une option d'achat d'une valeur très inférieure à une valeur de marché estimée, l'équivalence de durée entre le bail et la vie du bien ou entre la valeur actualisée des paiements futurs au titre du bail et la valeur du bien sont des éléments qui conduisent généralement à considérer les contrats de location comme des contrats de financement.

En 2017, les conditions économiques européennes pour l'activité Wagons de Fret ont montré des signes de reprise et nous avons pu constater des progressions de tarifs locatifs et/ou de taux d'utilisation. Les investisseurs ont continué à manifester leur intérêt dans les actifs gérés par le Groupe, ce qui a permis de conclure de nouveaux programmes de gestion notamment de conteneurs maritimes. Par ailleurs, TOUAX cherche toujours des opportunités d'acquisition de parcs de matériels existants financés par des tiers.

5.2.2. Principaux investissements en actifs productifs en cours

Au 31 janvier 2018, les commandes et investissements d'actifs productifs auprès de tiers payés depuis le début de l'année 2017 s'élèvent à environ 1,5 million d'euros en wagons de fret.

Ces commandes et investissements ont été financés par la trésorerie et les lignes de crédits disponibles.

5.2.3. Engagements fermes d'investissements en actifs productifs

Au 31 décembre 2017, les commandes et investissements fermes d'actifs productifs auprès de tiers s'élèvent à 9,8 millions d'euros de conteneurs maritimes. Ces conteneurs sont destinés à être syndiqués à des investisseurs.

Les engagements fermes d'investissements seront préfinancés si nécessaire par les lignes de crédit disponibles. Ces investissements seront revendus, pour la plupart, à des investisseurs tiers dans le cadre de syndications majoritairement réalisées au sein des divisions Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes.

5.2.4. Répartition des actifs gérés

La valeur des actifs gérés présentée ci-dessous correspond aux prix d'achat des matériels. Les actifs en dollars américains sont valorisés au taux de change du 31 décembre 2017. La fluctuation du dollar américain génère une fluctuation de la valeur des matériels d'une année sur l'autre.

La répartition des actifs gérés par le Groupe est la suivante :

(en milliers d'euros)	2017		2016	
	propriété Groupe*	investisseurs hors Groupe	propriété Groupe*	investisseurs hors Groupe
Wagons de Fret	276 919	135 087	254 948	156 685
Barges Fluviales (1)	75 608	10 215	81 366	10 215
Conteneurs Maritimes	44 848	665 064	57 555	873 848
Constructions Modulaires	8 401		8 933	
TOTAL	405 776	810 366	402 802	1 040 747

* Les actifs, propriété du Groupe, incluent les immobilisations et les actifs en stocks.

(1) Les barges fluviales que nous utilisons pour la location opérationnelle sont indiquées comme appartenant à des investisseurs tiers. Nous ne nous engageons pas dans la gestion d'actifs au sein de notre division Barges Fluviales. Les barges en affrètement intégrées à la flotte investisseurs et dont le nombre peut varier significativement d'une année à l'autre en fonction de l'activité du mois de décembre ont été retirées de la flotte pour une meilleure compréhension de la performance sur l'exercice.

Les matériels pris par le Groupe en location opérationnelle sont comptés dans les actifs en gestion. Ceux pris par le Groupe en location financière sont comptés dans les actifs en propriété. Le détail des locations sans recours est indiqué à la note 34.1 de l'annexe des comptes consolidés page 113.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. Nature des opérations et principales activités

TOUAX est un fournisseur de services mondial spécialisé dans la location opérationnelle, la vente et la gestion de d'équipements standardisés mobiles. Nous opérons dans trois secteurs correspondant chacun aux types de biens que nous louons et gérons : wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes.

L'histoire de notre Groupe a commencé il y a 165 ans en tant qu'opérateur de barges sur la Seine en 1853. Nous sommes devenus une société cotée à la Bourse de Paris (désormais Euronext Paris) en 1906.

Chacune de nos trois divisions détient des positions de leader dans les régions clés dans lesquelles elle opère. Nous croyons que nous sommes le 8^{ème} loueur et le 3^{ème} gestionnaire d'actifs de conteneurs maritimes dans le monde, et en Europe occidentale le 1^{er} loueur et le plus important gestionnaire de conteneurs maritimes, et un des plus grands loueurs de wagons intermodaux en Europe, étant précisé que ces positions reposent sur la taille de notre flotte. Enfin, nous croyons être le seul loueur opérationnel de barges fluviales de vrac sec en Europe et sur le bassin du Paraná-Paraguay en Amérique du Sud.

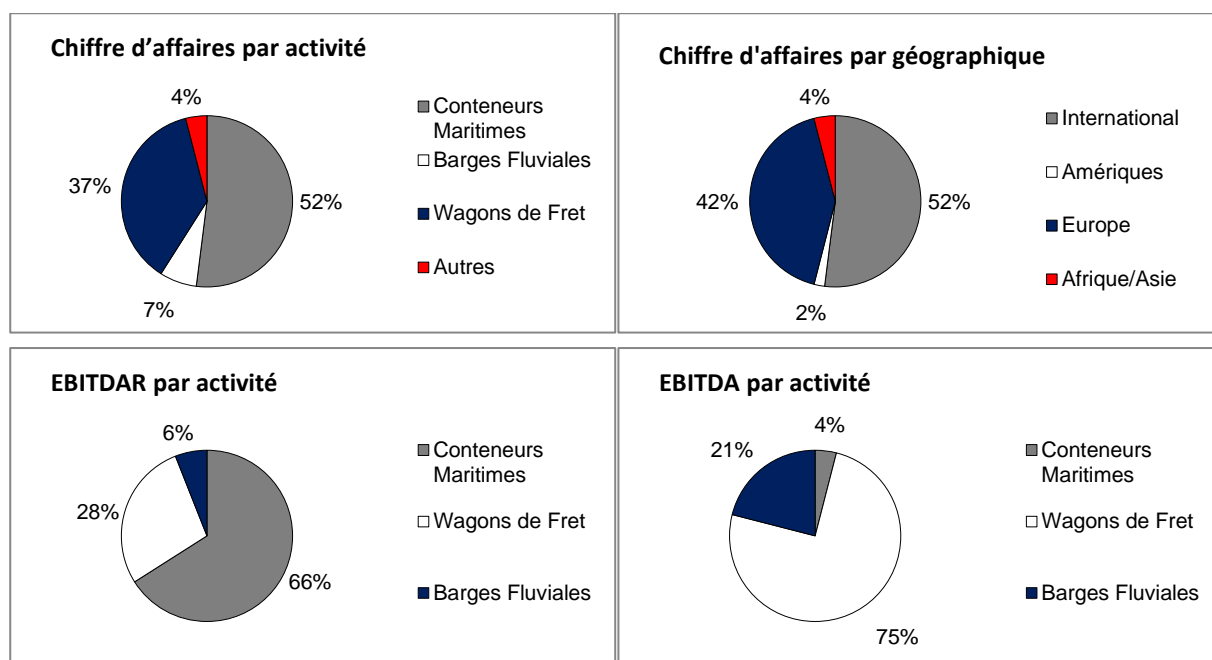
Nous proposons toute une gamme de services associés à nos matériels, que nous gérons soit pour notre propre compte soit pour le compte d'investisseurs tiers, à destination de clients diversifiés situés dans le monde entier, ce qui nous assure des revenus divers et récurrents. En plus de la location opérationnelle de nos matériels, nous proposons aussi des prestations de leasing financier, de *sale & leaseback* et nous vendons des équipements neufs et d'occasion. Nous offrons par ailleurs des services annexes aux locations d'équipements comme la maintenance et le trading.

Notre modèle économique est mondial et très diversifié avec 3 divisions opérant dans environ 40 pays sur 5 continents. Le chiffre d'affaires de la division Conteneurs Maritimes, qui est par nature international, représentait 52 % de notre chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nos 2 autres activités ont généré 42 % de notre chiffre d'affaires total en Europe (dont 2 % en France), 2 % dans les Amériques et 4 % en Afrique/Asie.

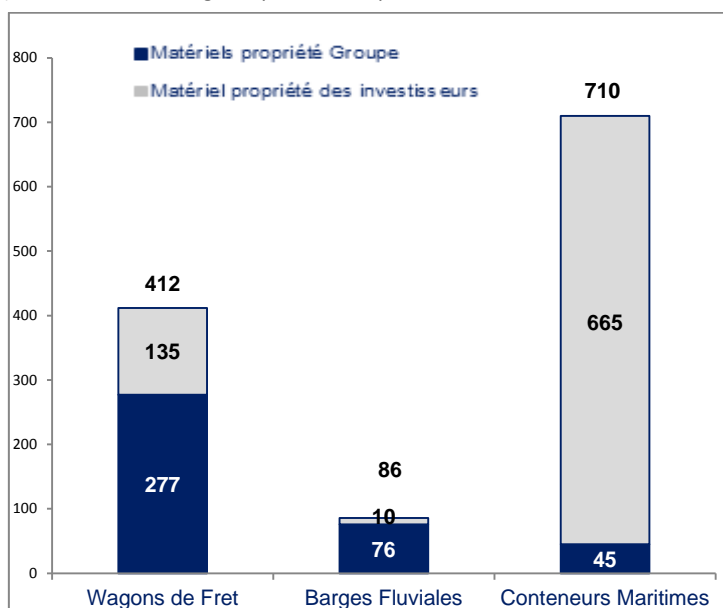
Au cours des années, nous avons développé une large plateforme comprenant un réseau mondial de succursales, bureaux et dépôts, ainsi que d'une réputation de premier plan qui nous permet de construire des relations pérennes avec nos clients. Nous servons plusieurs milliers de clients dans le monde entier opérant dans différents marchés finaux, parmi lesquelles les plus grandes compagnies de transport maritime, des groupes industriels internationaux, des entreprises ferroviaires et des prestataires logistiques avec lesquels nous avons une longue relation.

Notre chiffre d'affaires à fin décembre 2017 s'élevait à 211,9 millions d'euros, notre EBITDAR (EBITDA avant distribution aux investisseurs) à 88,7 millions d'euros et notre EBITDA à 26,9 millions d'euros.

La répartition de notre chiffre d'affaires par activité et par zone géographique ainsi que de notre EBITDAR et EBITDA par activité à fin décembre 2017 est la suivante :



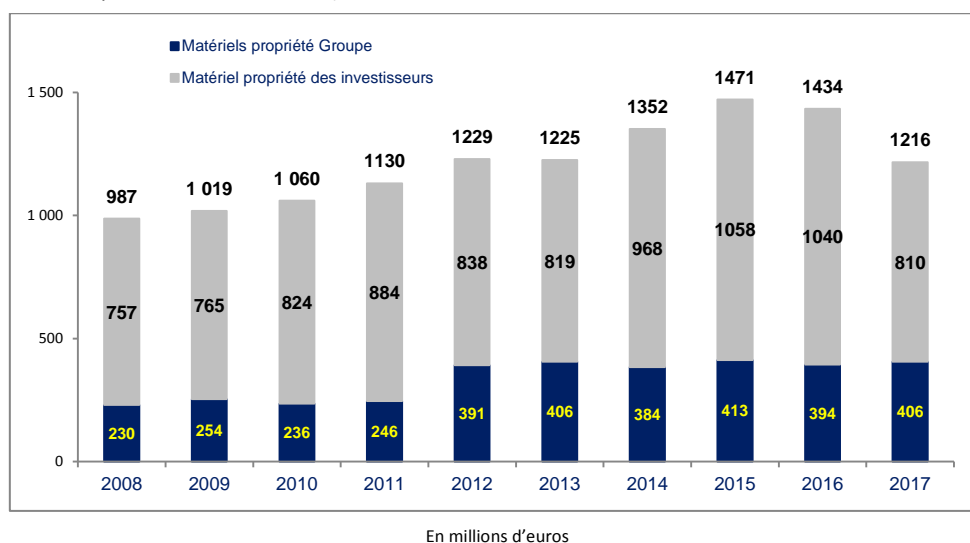
Au 31 décembre 2017, nous gérons une flotte d'actifs d'une valeur comptable brute totale d'environ 1,2 milliard d'euros, qui sont soit directement détenus par nous ou gérés pour le compte d'investisseurs tiers. Cette flotte comprend 9 335 wagons de fret (plateformes) dont 33 % sont gérés pour le compte des investisseurs tiers, 119 barges fluviales et 475 027 conteneurs maritimes équivalents vingt pieds (EVP), dont 94 % ont été gérés pour le compte d'investisseurs tiers.



En millions d'euros. Les barges fluviales sous location opérationnelle sont indiquées comme appartenant à des investisseurs tiers. Nous ne faisons pas de management d'actifs dans la division Barges Fluviales.

Pour ce qui est de notre activité de gestion d'actifs, nous achetons puis syndiquons des portefeuilles d'actifs (principalement des conteneurs maritimes et des wagons de fret) afin de les vendre à des investisseurs tiers privés et institutionnels. Nous concluons des contrats long terme de gestion opérationnelle des actifs compris dans les portefeuilles concernés. Nous recevons des commissions de syndication au moment de la vente du portefeuille à un investisseur et grâce à nos contrats de gestion (qui dure de 12 à 15 ans), nous recevons des commissions de gestion basées sur les revenus de location bruts afférents au portefeuille géré. Au 31 décembre 2017, nos investisseurs tiers détenaient 67 % de la valeur brute comptable totale de la flotte pouvant être louées.

La répartition en termes de valeur brute comptable de notre flotte totale de fin 2008 à fin 2017 (retraité IFRS 5 de la cession des activités modulaires européennes et américaines) est la suivante :



Notre modèle économique diversifié nous permet de générer des revenus récurrents résultant de la nature standardisée de nos actifs, de leur longue durée de vie économique et de leur faible taux d'obsolescence. Notre chiffre d'affaires locatif est généré par des contrats de location à long terme, ce qui sécurise nos revenus récurrents à long terme et permet de prévoir les flux de trésorerie. Notre activité de gestion d'actifs nous procure des revenus récurrents grâce à nos contrats de gestion d'actifs long terme. Ces flux récurrents sont renforcés par des ventes opportunistes de matériel d'occasion en fonction des conditions de marché.

En tant que Groupe gérant des actifs, nous recourons à des financements adossés à des actifs pour exploiter et développer notre activité. Le financement de ces actifs résulte à la fois des capitaux propres, de la trésorerie et de la dette.

📌 Nos points forts d'un point de vue concurrentiel

Nous profitons de positions durables de leaders sur le marché, ce qui renforce notre expérience et notre niveau de performances

➤ *Positions de leader*

Grâce à un réseau très large de bureaux de vente, d'agences et de dépôts situés dans 40 pays, sur cinq continents, nous avons atteint des positions de leader dans la plupart des divisions et des secteurs. Comme la majorité de nos marchés se caractérisent par des barrières importantes à l'entrée, ces positions de leader nous ont historiquement aidés à bénéficier d'opportunités de croissance.

Nous pensons être l'un des plus importants loueurs de wagons intermodaux en Europe, en fonction du nombre de wagons dans notre flotte, avec une flotte de 9 335 wagons (plateformes) représentant une valeur brute comptable d'environ 412 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 33 % sont gérés pour le compte d'investisseurs tiers.

Nous pensons être le seul loueur opérationnel de barges fluviales de vrac sec en Europe et dans le bassin du Paraná, Paraguay en Amérique du Sud. Nous sommes aussi présents dans les bassins du Mississippi et du Missouri, aux États-Unis. Notre flotte compte 119 barges représentant une valeur brute comptable d'environ 85,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Enfin, nous pensons être le 8^{ème} loueur mondial et le 3^{ème} gestionnaire mondial d'actif de conteneurs maritimes, si on tient compte de la taille de notre flotte et nous pensons être le 1^{er} loueur et gestionnaire d'actifs en Europe continentale. Notre flotte de conteneurs maritimes s'élève à 475 027 équivalents vingt pieds (EVP) représentant une valeur brute comptable d'environ 709,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 94 % sont gérés pour le compte d'investisseurs tiers.

➤ *Expérience et avantages opérationnels*

L'expérience et la taille constituent un réel avantage concurrentiel sur nos marchés et renforcent la réussite des principaux acteurs du marché. Comme nos activités requièrent d'importants capitaux, la mise en place d'une plateforme appropriée ainsi que des actifs adaptés pour gérer efficacement nos activités exige des ressources financières importantes et constitue une barrière à l'entrée de nouveaux acteurs.

Grâce à notre solide expérience et notre taille, nous avons pu développer, au fil des années, une plateforme, un savoir-faire et une présence globale nécessaires pour atteindre l'efficacité opérationnelle dans un environnement très concurrentiel. Nous profitons de l'expérience de nos équipes de direction dans les différents secteurs industriels et marchés géographiques dans lesquels nous commercialisons nos produits et services. Grâce à notre solide expérience, nous maîtrisons les facteurs qui sont critiques à la réussite de nos activités, comme les moments opportuns aux investissements et désinvestissements des actifs de notre flotte locative, les zones où nos équipements doivent être proposés aux locataires potentiels ainsi que, le moment et le prix de ces actifs, et les tendances de nos clients finaux.

Par ailleurs, nous profitons d'une réputation de premier ordre pour notre expertise technique et notre excellence opérationnelle qui nous permet de respecter les normes de qualité exigées par nos clients, notamment dans les secteurs de la maintenance et de l'assistance client. Nos réussites dans le domaine de la gestion des actifs nous ont permis d'attirer et de développer des relations fortes avec des investisseurs de portefeuilles d'équipements. En nous appuyant sur notre expertise, nous avons pu non seulement développer notre flotte mais aussi la gérer de façon proactive pour optimiser les taux d'utilisation et notre chiffre d'affaires.

Enfin, nous avons créé une plateforme unique et efficace basée sur nos systèmes informatiques et avons mis en place un réseau de filiales, bureaux, dépôts, ateliers et agents qui au final nous ont permis de conserver des relations stables et solides avec les clients ainsi que les fournisseurs dans toutes nos activités. Nous pensons que le fait d'obtenir une taille critique résultant de notre plateforme et réseau nous a permis de réaliser des économies d'échelle et de proposer des prix attractifs aux clients, ce qui nous a donné un avantage compétitif par rapport aux petits concurrents ne pouvant pas accéder aux financements ni aux équipements à des tarifs aussi favorables que les nôtres.

Notre business model est diversifié auprès d'une large clientèle sur différents types de marchés

Notre activité opérationnelle est très diversifiée, avec trois divisions intervenant dans environ 40 pays sur cinq continents. Chacune de ces divisions sert une large clientèle et opère par le biais de plusieurs modèles économiques comme la location, la vente, la négociation et la gestion d'actifs.

Nos divisions (Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes) fonctionnent sur différents cycles d'activités. Cela nous permet de limiter notre exposition à certaines conditions de marché, comme les changements potentiels de demandes dans le transport de fret, et d'adapter notre exposition à des catégories de clients et marchés plus rentables. Par ailleurs, nous servons plusieurs milliers de clients à l'échelle mondiale, lesquels sont exposés à de nombreux facteurs de marché et à leur propre dynamique commerciale, comme le développement du commerce international, et le renforcement du cadre réglementaire. Au 31 décembre 2017, nos 10 premiers clients (à l'exception des investisseurs de nos programmes de gestion d'actifs) ont représenté 36,9 % de notre chiffre d'affaires total.

Notre activité est géographiquement diversifiée. Le chiffre d'affaires de l'activité Conteneurs Maritimes, de par nature internationale, représentait 52 % du chiffre d'affaires total à fin décembre 2017. Nos autres activités représentent 42 % de notre chiffre d'affaires total en Europe (dont 2 % en France), 2 % aux Amériques et 4 % en Afrique/Asie. Notre diversification géographique réduit notre exposition aux conditions économiques difficiles affectant une région, un pays ou une devise, et assure une couverture économique des petits clients à l'échelle locale, tout en répondant aux besoins des clients internationaux plus importants.

Nous profitons aussi de trois sources de revenus différentes. Notre principal flux de revenus provient des locations mais nous vendons aussi des équipements neufs et d'occasion en fonction de notre analyse des conditions du marché. Certains de nos clients pourront choisir, à partir des facteurs micro et macro-économiques, d'acheter plutôt que de louer leur équipement. Comme nous louons et vendons des équipements, nous réduisons les risques associés aux décisions de nos clients en termes de choix pour l'une ou l'autre des solutions. Nous proposons aussi aux investisseurs tiers d'investir et donc d'acquérir les équipements que nous gérons pour leur compte, ce qui nous permet aussi de disposer de sources de revenus supplémentaires via les frais et commissions associées à la syndication, à la gestion, à la location et à la revente d'équipements. Cela nous permet de développer notre flotte tout en limitant les risques et les investissements associés la propriété de l'équipement.

Nous sommes propriétaires et gérons une base d'actifs liquides flexibles

Nous possédons et gérons une flotte qui représentait au 31 décembre 2017 une valeur brute comptable d'environ 1,2 milliard d'euros, dont 33 % nous appartiennent, et qui se caractérisait par sa qualité ainsi que sa nature flexible et liquide. Notre flotte est jeune et avec une longue durée de vie. Par exemple, au 31 décembre 2017, l'âge moyen de notre flotte de wagons de fret, de barges fluviales et de conteneurs maritimes, était respectivement de 19,7 ans, 14,2 ans et 9,3 ans. En revanche, l'âge utile (par rapport à la durée de vie comptable) de notre équipement est généralement compris entre 30 à 50 ans pour les wagons de fret et les barges fluviales et 30 et 40 ans pour les conteneurs maritimes (jusqu'à 15 ans en mer et encore 20 ans sur terre à des fins de stockage).

La majorité de notre flotte comprend de nombreux équipements standardisés, ce qui nous permet de répondre aux besoins de nos clients et d'optimiser l'utilisation de la flotte. En plus du chiffre d'affaires locatif, notre principale source de revenus, la qualité de nos actifs, par nature flexible et liquide, nous permet d'assurer une forte valeur résiduelle d'actifs, de gérer activement nos flottes et d'optimiser les revenus des ventes d'occasions opportunistes. Enfin, en raison de nos besoins limités en investissements pour la maintenance des équipements dus à l'âge et la qualité de notre flotte, une part importante de nos investissements est discrétionnaire, ce qui nous donne la flexibilité d'ajuster nos investissements à partir de nos besoins opérationnels et des conditions économiques.

Nous sommes une entreprise d'actifs, et nous utilisons des financements adossés aux actifs pour investir dans des équipements et accroître la taille de notre flotte. Nous limitons notre endettement total à des niveaux acceptables en conformité avec les covenants de ces financements d'actifs et avec nos objectifs internes. Depuis 2008, nous avons toujours fait en sorte que le ratio de dette totale par rapport au total des actifs (hors incorporels) soit inférieur à 70 %, et au 31 décembre 2017, il était de 54 %.

Nous sommes présents sur des marchés avec des fondamentaux positifs à long terme

La plupart des marchés sur lesquels nous intervenons bénéficient de tendances sous-jacentes positives à long terme.

Nos marchés sont avant tout tirés par la croissance économique mondiale ainsi que la croissance des volumes d'échanges internationaux. Grâce à nos activités diversifiées d'un point de vue géographique, nous profitons de la croissance macroéconomique des économies avancées, en développement et émergentes, qui présentent toutes des perspectives favorables d'après le Fonds Monétaire International.

Nous pensons que notre division Wagons de Fret profitera aussi d'une amélioration des conditions de marché. À la suite du ralentissement économique en 2008 et 2009, la demande pour des équipements neufs a beaucoup chuté, ce qui a engendré des surcapacités dans les flottes dédiées à la location de wagons, ce qui nous a aussi concernés. Néanmoins, les conditions de marché ont commencé à s'améliorer en Europe à partir de 2014, où nous avons constaté une certaine reprise des trafics ferroviaires et des investissements et nous pensons que cela devrait se poursuivre. La croissance du secteur des wagons de fret à l'échelle européenne devrait se poursuivre en raison de l'inadéquation entre d'une part, les besoins de renouvellement des wagons vieillissants et d'autre part, les capacités de fabrication limitée des wagons dues à un recul de la production qui fait suite au ralentissement économique. Nous pensons que ces facteurs feront progresser les taux d'utilisation et profiteront aux loueurs, comme nous, disposant de flottes plus jeunes. L'âge moyen de notre flotte à fin 2017 est de 19,7 ans.

Notre division Barges Fluviales est aussi affectée par les échanges commerciaux mondiaux et les conditions économiques dans les pays situés le long des bassins fluviaux dans lesquels nous opérons. Nous avons concentré nos efforts sur les marchés présentant des bonnes perspectives en Europe et des potentiels de croissance en termes de demandes.

Enfin, la division Conteneurs Maritimes bénéficie aussi de la croissance des échanges mondiaux. L'activité Conteneurs Maritimes est restée résiliente pendant la crise financière mondiale de 2008/2009 malgré un ralentissement de l'activité des transporteurs maritimes qui a impacté la plupart des compagnies maritimes. Nous pensons que cela est dû à la durée long terme des contrats de location ainsi qu'au fait que la location est une solution financière et opérationnelle flexible et avantageuse pour les compagnies maritimes. Après une année 2016 pendant laquelle les ventes de conteneurs d'occasion ont été importantes, l'année 2017 a été marquée par une demande forte de conteneurs maritimes.

Nous profitons de revenus stables et récurrents

En raison de la nature standardisée et du faible taux d'obsolescence de notre équipement, nous pouvons conclure des contrats de location à long terme, garantissant des revenus et des liquidités récurrents. Une part importante de nos revenus de location est donc contractuellement sécurisée, ce qui nous offre un niveau élevé de visibilité sur les revenus.

Notre base d'actifs liquide, flexible et importante génère des flux de revenus stables et récurrents, ce qui nous permet de mettre en place des syndications et de financer une partie de notre flotte sous gestion.

Nous gérons les actifs loués pour le compte d'investisseurs tiers, à qui nous cédon la propriété des équipements. Cela nous permet de diversifier davantage notre modèle économique et de générer plus de revenus récurrents sans courir de risques opérationnels ni financiers, ni d'investissements associés à la propriété d'équipements. Les syndications nous permettent d'accroître la taille de la flotte que nous gérons en location afin de servir de nouveaux clients locataires et de générer des revenus provenant de nouveaux contrats de location sans augmenter les investissements ni l'endettement à long terme. Nous percevons des commissions de syndication au début de nos relations de gestion d'actifs. Nos contrats de gestion d'actifs, qui vont généralement de 12 à 15 ans, nous garantissent des revenus de gestion récurrents basés sur les performances des actifs de notre portefeuille. À la fin de la durée de vie utile des équipements détenus par un investisseur, nous sommes souvent mandatés par l'investisseur pour vendre le bien, ce qui nous permet de recevoir des commissions de vente, une autre source de revenus.

Nous sommes gérés par une équipe de direction expérimentée

Soutenue par notre Conseil de Surveillance, notre direction s'est déjà distinguée par sa capacité à gérer efficacement nos activités au fil des années. Les membres de notre direction sont expérimentés dans la gestion tout au long des différents cycles de vie et comptent au moins 20 ans d'expérience dans les activités de vente et location d'équipements. De plus, chacune de nos trois divisions est gérée par un directeur général. Ces directeurs généraux ont en moyenne près de 20 ans d'expérience dans leur secteur respectif.

L'expérience de notre équipe de direction est un atout dans l'identification des dynamiques du marché et du bon moment pour investir dans une certaine catégorie d'équipements pour développer nos activités. Les relations durables entre nos responsables et un grand nombre d'entreprises ainsi que les individus sur les marchés sur lesquels nous sommes présents leur permettent de prédire les besoins des clients et d'identifier les principales tendances sur nos marchés industriels et géographiques. Dans un secteur dans lequel la grande partie de notre succès dépend de notre capacité à fournir à nos clients ce qu'ils veulent, où et quand ils veulent, la capacité de nos directeurs à analyser les conditions du marché pour identifier les opportunités joue un rôle clé. Nous pensons être en mesure de continuer à capitaliser sur leur expérience et leurs relations pour continuer à développer nos activités et mener à bien nos stratégies.

Nous profitons d'une vision et d'un soutien à long terme de nos principaux actionnaires

Nous profitons de la solide culture d'entreprise de la famille WALEWSKI qui gère notre Groupe comme entreprise familiale depuis le début du 20^{ème} siècle et l'a fait évoluer en multinationale, ce qui est pour nous une référence majeure sur chacun des marchés ciblés par nos 3 divisions. La famille WALEWSKI est notre principal actionnaire. Au 31 décembre 2017, les membres de la famille WALEWSKI, Alexandre, Raphaël et Fabrice WALEWSKI détenaient conjointement 31,6 % des actions de TOUAX. Cela témoigne de la confiance de nos actionnaires dans notre entreprise et démontre l'alignement des intérêts de nos actionnaires avec notre vision et nos perspectives de croissance à long terme. Nous pensons que l'expérience de nos actionnaires principaux et la connaissance du secteur sont des facteurs clés pour la réussite de nos activités.

Notre stratégie

Notre but est de développer notre solide expertise et nos plateformes spécifiques pour continuer à nous différencier de nos concurrents et à développer nos 3 activités. Au travers de la mise en place de notre stratégie, nous avons l'intention de faire croître l'EBITDA tout en réinvestissant le free cash flow positif et en recherchant des financements complémentaires de la croissance par les investisseurs tiers. Grâce à nos actions commerciales, nous avons l'intention de faire progresser le taux d'utilisation de la flotte existante que nous gérons ainsi que les tarifs locatifs, afin de repartir en croissance.

Consolider nos positions de leader sur les marchés établis

Sur les marchés matures en Europe et aux États-Unis, notre but est de consolider nos positions de leader en poursuivant la mise en place d'une stratégie de différenciation bien structurée pour chacune de nos 3 divisions. La différenciation est un facteur clé qui nous permet de maintenir notre large clientèle sur des marchés très concurrentiels.

Nous devons continuer à nous différencier en continuant de nous concentrer sur notre capacité à comprendre les besoins de nos clients, mettant en place des relations durables avec nos clients et proposant nos équipements au bon endroit, au bon moment et au bon prix. Dans notre division Conteneurs Maritimes, nous atteindrons ceci, en nous reposant sur notre solide expertise opérationnelle, notre plateforme de qualité supérieure et notre présence mondiale. Pour nos 2 autres divisions, nous testons des synergies potentielles en appliquant notre excellence technique et opérationnelle en matière de gestion d'actifs et nos meilleures pratiques, pour continuer à améliorer l'efficacité commerciale et opérationnelle de nos activités en général.

Nous espérons aussi nous différencier de nos concurrents en proposant des services associés de qualité supérieure à nos clients. Dans nos divisions Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes, nous continuerons d'offrir des services en lien avec le suivi et le partage d'informations sur nos équipements à nos clients via Internet ainsi qu'à proposer des services de restitution en ligne. Les services de maintenance sont aussi un élément essentiel de notre stratégie de différenciation par rapport à nos concurrents dans les divisions Wagons de Fret et Barges Fluviales.

Améliorer les taux d'utilisation et l'efficacité opérationnelle pour augmenter la rentabilité et les flux de trésorerie

Notre objectif est d'augmenter le taux d'utilisation global et le rendement de notre flotte existante, et de continuer à maîtriser nos coûts pour faire progresser notre efficacité opérationnelle, améliorer nos marges d'exploitation et réduire notre leverage.

Pour augmenter nos taux d'utilisation dans la division Wagons de Fret, nous mettons en place des politiques commerciales plus agressives pour accroître notre base de clients. De manière plus générale, notre but est de continuer à développer nos réseaux commerciaux et renforcer nos équipes commerciales dans toutes les divisions.

Nous souhaitons améliorer notre efficacité commerciale dans les 3 divisions, et en standardisant les procédures. Cela permet à nos équipes commerciales d'adapter plus facilement un actif spécifique à un besoin particulier d'un client, et donc d'améliorer les taux d'utilisation.

Maîtriser le leverage par la poursuite continue d'une stratégie financière solide

Nous avons l'intention de poursuivre notre stratégie de croissance de façon responsable tout en se concentrant sur la maîtrise du leverage. Nous croyons que nous serons en mesure d'atteindre cet objectif en poursuivant les initiatives visant à accroître nos taux d'utilisation, et notre rentabilité, à rechercher des opportunités d'affaires et à améliorer notre excellence opérationnelle dans les marchés où nous avons déjà une présence établie. Nous croyons également que nous pouvons continuer à bénéficier de notre excellence reconnue dans la syndication de portefeuilles d'actifs afin de contrôler les investissements et gérer nos niveaux d'endettement. Nous avons cédé la division européenne et américaine de constructions modulaires en 2017, ce qui a permis un désendettement significatif du Groupe. Notre dette nette totale a diminué de 155,7 millions d'euros en 2017 pour atteindre 181,1 millions d'euros, notre dette brute a diminué de 153,9 millions d'euros en 2017 sachant que le Groupe porte sur son bilan des actifs destinés à être vendus à des investisseurs en 2018. L'EBITDA a par ailleurs progressé en 2017 à 26,9 millions d'euros (+3,6 millions d'euros).

Accompagner la croissance de nos marchés tout en maîtrisant les investissements grâce à des programmes de gestion d'actifs

Notre objectif est de pouvoir accompagner la croissance de nos marchés et répondre aux besoins des clients sans augmenter les investissements ni les dettes.

Tout en conservant la taille globale de la flotte que nous possédons dans nos 3 divisions, notre objectif est de conserver un portefeuille d'actifs détenus équilibrés entre nos divisions en fonction des conditions de marché actuelles et futures. Cet équilibre dans la composition de notre base d'actifs nous assurera une source de revenus récurrente et nous permettra d'optimiser davantage notre mix de biens et notre positionnement géographique. Cela protégera nos activités globales des conditions de marché difficiles pouvant affecter certaines de nos divisions.

Nous prévoyons d'accroître la flotte que nous gérons pour le compte d'investisseurs tiers par les programmes de gestion d'actifs. Nous souhaitons notamment continuer la syndication des équipements dans notre division Wagons de Fret. La syndication des nouveaux portefeuilles d'actifs aux investisseurs tiers nous permettra de financer la croissance de notre flotte, de renforcer nos positions de leader et d'accentuer les économies d'échelle. Au cours de l'année 2017, le Groupe a réalisé des syndications dans l'activité Wagons de Fret, nous espérons développer les syndications en 2018 dans l'activité Conteneurs Maritimes.

Développer nos activités sur les marchés émergents

Notre objectif est de développer nos activités en recherchant de nouvelles opportunités commerciales sur les marchés émergents. Nous pensons que la manière la plus efficace pour développer nos activités et augmenter le volume de nos opérations sur les marchés émergents est d'établir des partenariats avec des partenaires locaux reconnus, qui connaissent les particularités du marché local, nous aident à augmenter nos capacités opérationnelles et à partager les coûts financiers et les risques commerciaux et opérationnels liés à chaque projet. Ainsi, nous limiterons l'endettement supplémentaire ou les investissements afférents à ces nouvelles opportunités.

Nous prévoyons à terme de renforcer notre présence sur les marchés émergents principalement dans notre division Wagons de Fret en Inde via notre partenariat avec le principal fabricant de wagons fret dans le pays.

* * *

TOUAX est spécialisé dans la location, la gestion et la vente d'équipements mobiles standard et flexible utilisés pour le transport de marchandises.

Plus spécifiquement,

- Nous vendons des actifs neufs ou d'occasion ;
- Nous louons (par des contrats de location opérationnelle ou financière) ces mêmes actifs ;
- Nous gérons ces mêmes équipements pour le compte d'investisseurs tiers, ceux-ci en étant propriétaires ;
- Nous fournissons des services associés à ces activités.

Nous intervenons par le biais de 3 divisions, chacune centrée sur un type d'actifs gérés :

- notre division Wagons de Fret qui nous permet de louer, vendre et de faire la maintenance d'une flotte de wagons utilisés pour le transport de fret, wagons que nous détenons ou gérons pour des tiers ;
- notre division Barges Fluviales, qui nous permet de louer et vendre des barges ; et
- notre division Conteneurs Maritimes, qui nous permet de louer et vendre des flottes de conteneurs standards utilisés dans le transport maritime et terrestre, conteneurs que nous détenons ou gérons pour des tiers.

De manière plus résiduelle, TOUAX a conservé une activité de vente de constructions modulaires en Afrique.

Les activités et les marchés de chacune de ces activités sont détaillés ci-après ainsi qu'aux pages 4 à 15 du présent document de référence complétés par le rapport de gestion page 145.

La répartition des revenus par type d'activité et par zone géographique est détaillée dans l'annexe des comptes consolidés paragraphe 20.1 page 66. Une présentation des perspectives exposées lors de la réunion SFAF du 28 mars 2018 est détaillée paragraphe 28.3 page 205.

1. Activité Wagons de Fret

Principales caractéristiques du marché

De manière générale, la dynamique du marché dans le secteur des wagons de fret varie considérablement d'une région à l'autre. Nous nous adressons à trois marchés géographiques ayant des caractéristiques et des perspectives distinctes : l'Europe continentale en grande majorité, dans une moindre mesure les États-Unis et l'Asie.

Europe

Le marché européen de la location de wagons de fret a été estimé à environ 690 millions d'euros en 2012. Le marché européen de location de wagons dispose d'une flotte totale d'environ 860 000 wagons âgés d'environ 25 ans en moyenne à partir de 2012, selon une société d'analyse de marché extérieure. Nous pensons que depuis cette date, le nombre de wagons en Europe a diminué avec la mise au rebut de nombreux wagons très âgés tandis que l'âge de la flotte a continué d'augmenter. Le marché européen a été particulièrement touché par la crise économique mondiale et se redresse lentement. Selon une société d'analyse de marché extérieure, le marché européen du fret ferroviaire devrait croître selon un taux de croissance annuel moyen (TCAM) d'environ 1,3 % au cours des 5 prochaines années, en partie grâce à la libéralisation du marché et à la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir des formes de transport relativement écologiques. Malgré le faible taux de croissance de ce marché, les flottes vieillissantes de wagons devront être remplacées pour répondre à la demande existante. En raison de niveaux de production diminués ces dernières années et de la réduction de la capacité de fabrication engendrée par la récession économique en Europe, nous pensons que répondre à la demande de remplacement constituera un défi pour les acteurs du marché européen et que cette situation favorisera ceux possédant des flottes plus récentes.

États-Unis

Selon une société d'analyse de marché extérieure, le marché américain de la location de wagons de fret a été estimé à environ 3,2 milliards d'euros en 2012. Le marché américain de la location de wagons de fret dispose d'une flotte totale d'environ 1 850 000 wagons âgés d'environ 20 ans en moyenne. Bien que la demande de transport ait été affectée par la crise économique, le marché américain a connu une reprise rapide depuis 2010, en particulier dans les applications liées aux secteurs de l'énergie (tels que le gaz de schiste et le charbon), des produits agricoles et des produits chimiques. Cependant les baisses récentes importantes du prix de l'énergie (pétrole notamment) ont mis un frein à l'expansion du transport ferroviaire aux États-Unis particulièrement dans les secteurs précités.

Asie

Infrastructures structurantes du territoire indien depuis plus de 150 ans, les transports ferroviaires sont un des principaux moteurs du développement socio-économique du pays. Ils constituent en outre l'un des premiers modes de transport avec 40 % du fret transporté.

La création de six couloirs réservés au fret (« *Dedicated Freight Corridor* ») est le plus important projet ferroviaire jamais lancé par l'État indien et sa société nationale Indian Railways, à la fois en termes de longueur du réseau construit et de coût. Ces nouvelles lignes devraient relier les principaux ports et les agglomérations indiennes de Delhi, Mumbai, Chennai et Kolkata.

Les nouveaux corridors de fret (mise en service programmée pour 2019) pourront être utilisés par différents opérateurs, si toutefois le monopole d'Indian Railways est remis partiellement en cause.

En 2006, le fret par conteneurs a été ouvert au marché privé et en 2010, les opérateurs privés détenaient 25 % de part de marché.

Principaux moteurs de croissance du marché

Conditions macroéconomiques affectant la demande de wagons de fret

La demande de wagons de fret est étroitement liée à des facteurs sous-jacents qui affectent la demande de transport ferroviaire et qui dépendent de l'évolution du commerce mondial et régional. Par conséquent, les niveaux de location de wagons de fret sont assujettis à des variations en fonction d'une multitude de facteurs macroéconomiques tels que la production industrielle et la demande des consommateurs. Nous pensons que, puisque ces facteurs fondamentaux s'améliorent, la demande de transport de fret de marchandises en fera de même.

Le transport ferroviaire est en concurrence directe avec d'autres moyens de transport terrestre de fret, à savoir le camionnage. Selon Eurostat, les chemins de fer ont représenté 18 % de l'ensemble du transport terrestre de marchandises dans l'Union européenne en 2014, alors que le transport routier représentait 75,4 %. Cette répartition demeure stable depuis 2000. Aux États-Unis, le transport ferroviaire représente 37 % des transports domestiques de fret en 2012, alors que le transport par route représente 31 %. Nous croyons que, d'une manière générale, le transport ferroviaire, qui est plus écologique et nécessite moins de main-d'œuvre, sera favorisé car les entreprises sont de plus en plus sensibles aux préoccupations environnementales et aux coûts de main-d'œuvre.

Changements dans le paysage réglementaire européen

Nous pensons que la libéralisation du secteur ferroviaire en Europe a eu un impact bénéfique sur la demande globale de wagons de fret, bien que la crise ait limité son impact.

L'évolution des réglementations européennes a ouvert le transport ferroviaire aux entreprises privées, ce qui conduit à un paysage concurrentiel plus flexible qui remet en question la domination des opérateurs ferroviaires publics historiques. Nous croyons qu'en raison de ces changements, la location de wagons représentera une plus grande part des wagons fournis. Cette évolution tient au fait que les nouveaux venus sur le marché seront probablement des entreprises plus petites qui seront moins en mesure de réaliser les investissements importants nécessaires à la mise en place d'une flotte de wagons. Nous croyons que ces entreprises privilégieront donc la location, s'assurant ainsi d'avoir une flotte utile à leur disposition tout en étant capables d'optimiser les niveaux d'investissements. Nous estimons qu'en Europe, les loueurs ne représentent qu'environ 20 % de l'approvisionnement total en wagons de fret, alors qu'aux États-Unis, où les chemins de fer sont déréglementés depuis plus longtemps, la part de marché des loueurs s'élève à 57 %.

En outre, la Commission européenne a également approuvé plusieurs investissements pour les prochaines années qui permettront, selon nous, de moderniser et d'améliorer considérablement le transport ferroviaire en Europe. Les investissements dans les infrastructures n'ont cessé d'augmenter afin de rénover et d'améliorer le service. Nous croyons que ces initiatives permettront de stimuler davantage les investissements de développement et de rénovation de l'infrastructure ferroviaire qui décrépit depuis des dizaines d'années.

En outre, nous croyons que l'adoption de règles normalisées concernant l'entretien des wagons a simplifié le processus de respect des dispositions réglementaire. Nous croyons que ces changements dans le paysage réglementaire européen conduiront à la poursuite du développement du trafic ferroviaire longue distance qui est plus compétitif que le transport routier.

Décalage entre la capacité de production et les besoins de remplacement

Le ralentissement économique en 2008 et 2009 a été particulièrement difficile pour les fabricants de wagons car la demande d'équipements supplémentaires a diminué. En conséquence, de nombreux fabricants ont été confrontés à des difficultés économiques et un certain nombre d'entre eux a été contraint de fermer. Dans le même temps, la crise a eu pour conséquence un surplus de production de flottes pour les sociétés de location de wagons de fret.

En raison de l'interaction entre l'absence de nouvelle production et la surcapacité chronique résultant du ralentissement économique, l'âge moyen de la flotte de wagons de fret a augmenté. En Europe, l'âge moyen est estimé à environ 25 ans au 31 décembre 2012, selon une société d'analyse de marché extérieure, tandis qu'il est d'environ 20 ans aux États-Unis. Bien que ce soit généralement des actifs à long terme, les wagons plus anciens restés inutilisés, peu ou pas entretenus en raison de la faiblesse de la demande seront difficiles à remettre en bon état de fonctionnement lors du retour aux mêmes niveaux de demande qu'avant la crise. En conséquence, nous croyons que les acteurs du marché dont les flottes sont récentes seront en meilleure position pour répondre à la nouvelle demande.

Tendance à l'augmentation de la location par rapport à l'achat

Nous croyons qu'à mesure que des entreprises nouvelles et plus petites arrivent sur le marché du fret ferroviaire suite à la déréglementation et alors que les entreprises existantes sont obligées de rivaliser plus directement avec de petits acteurs, la location d'une flotte de wagons deviendra plus avantageuse pour le marché dans son ensemble. La location permet aux entreprises qui cherchent à expédier le fret par voie ferroviaire de constituer leur flotte sans l'importante dépense en capital inhérente. En outre, les loueurs peuvent fournir à leurs locataires des services à valeur ajoutée tels que la maintenance de la flotte, ce qui évite aux locataires d'avoir de coûteuses équipes de maintenance en interne. En outre, les transactions de *sale & leaseback* et de location financière peuvent permettre aux entreprises de gérer leurs bilans tout en externalisant aux loueurs la gestion de la cession de leurs conteneurs usagés.

Concurrence

Plusieurs grands concurrents opèrent dans le secteur de la location de wagons de fret. Ces entreprises ont tendance à se spécialiser dans un ou plusieurs types de wagons.

Alors que nous sommes spécialisés dans des wagons intermodaux et des wagons de transport de marchandises solides, certains autres acteurs du marché, tels que GATX et VTG, se spécialisent dans les wagons-citernes.

Le principal concurrent de notre division Wagons de Fret sur le segment des wagons intermodaux est AAE - Ahaus-Alstätter Eisenbahn, qui a fusionné avec VTG. Les autres acteurs sont GATX, Ermewa, Nacco et Millet.

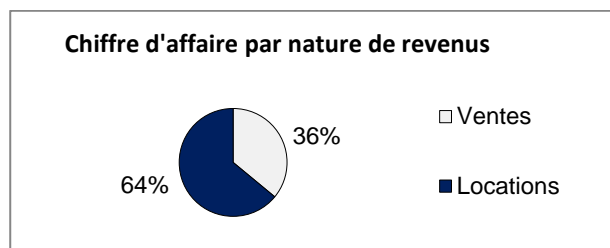
Description générale

Nous louons et vendons des wagons de fret à des entreprises de logistique, des opérateurs ferroviaires et des groupes industriels en Europe, aux États-Unis et en Asie. Nous pensons être l'un des plus importants loueurs de wagons de fret (wagons intermodaux) en Europe en termes de nombre de wagons.

Nous proposons aussi aux clients en Europe des services de maintenance comme Entité en Charge de la Maintenance (ECM) conformément aux réglementations européennes. Notre division Wagons de Fret dispose de bureaux et/ou d'agents et couvre environ une vingtaine de pays en Europe.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de notre division Wagons de Fret représentait 79 millions d'euros de chiffre d'affaires soit 37 % du chiffre d'affaires total du Groupe ou 76 % de notre EBITDA. La répartition géographique de notre chiffre d'affaires de la division Wagons de Fret pour 2017 est concentrée sur l'Europe avec 98 % du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires est réparti, comme suit, en termes de revenus :



Notre flotte de wagons

Au 31 décembre 2017, notre flotte totale de wagons comprenait 9 335 plateformes avec une valeur comptable brute d'environ 412 millions d'euros, dont 33 % sont gérés pour le compte d'investisseurs tiers. Le taux d'utilisation moyen de notre flotte de location était de 82 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre flotte se compose de différents types de wagons, tel que :

- des wagons intermodaux utilisés pour transporter des conteneurs standards utilisés dans le transport maritime ou caisses mobiles. Il s'agit de conteneurs interchangeables très légers et non empilables, idéal pour le transport routier et ferroviaire ;
- des wagons porte-autos, utilisés pour transporter des automobiles par voie ferroviaire ;
- des wagons pour le transport de bobines, wagons spécialement conçus pour transporter de larges bobines d'acier, de câbles, de fils ou d'autres matériaux enroulés similaires ;
- des wagons à parois coulissantes, chargés des deux côtés de produits palettisés ; et
- des wagons-trémies utilisés pour transporter des biens en vrac.

Dans le secteur du wagon de fret, les wagons sont comptés en termes de plateformes plutôt que de wagons isolés. Un wagon 45 pieds et un wagon de 60 pieds sont chacun considérés comme une plateforme, tandis que les wagons 80 pieds, 90 pieds et 106-pieds ainsi que les wagons porte-autos sont chacun considérés comme représentant 2 plateformes. Au 31 décembre 2015, 2016 et 2017, notre flotte de location de wagons de fret comprenait respectivement 7 221 (ou 9 500 plateformes), 7 151 wagons (ou 9 420 plateformes) et 7 069 wagons (ou 9 335 plateformes).

Au 31 décembre 2017, en plus des plateformes sous gestion, nous avons assuré des services techniques et de maintenance pour 1 504 plateformes appartenant à un client.

Les wagons de fret sont des actifs à long terme pouvant être utilisés généralement pendant 30 à 50 ans. L'âge moyen de notre flotte de wagons de fret était de 19,7 années au 31 décembre 2017.

Nos produits et services

Notre division Wagons de Fret offre à nos clients trois types de services principaux : la location et les services associés, la maintenance des wagons et la gestion des actifs. Dans une certaine mesure, nous vendons aussi de petits composants utilisés dans les wagons.

Location et services associés

Nous louons notre flotte de wagons de fret à des entreprises de logistique, des opérateurs ferroviaires et des groupes industriels en Europe, aux États-Unis ainsi qu'en Asie. Nous offrons par ailleurs des services associés aux locations de flotte comme la maintenance. Les locations et services associés représentaient au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 50,9 millions d'euros de chiffre d'affaires ou 64 % du chiffre d'affaires total de notre division Wagons de Fret.

Nous proposons quatre types d'offres à nos locataires de wagons de fret, en fonction de leurs besoins opérationnels spécifiques :

- des locations tous frais compris, aux termes desquelles nous sommes alors responsables de la maintenance et des réparations des wagons ;
- des locations hors frais, aux termes desquelles notre client reste chargé des opérations de maintenance et réparations à organiser sur leurs wagons de fret loués ;
- des locations mixtes, aux termes desquelles nous sommes responsables des inspections des wagons de fret loués, et des contrôles ainsi que des réparations des essieux, notre client étant responsable de toutes autres actions correctives et de la maintenance journalière ; et
- des ventes et *sale & leaseback*, aux termes desquelles nous achetons des wagons auprès de nos clients et les leur relouons. Nous pouvons assurer la maintenance des wagons si le client le souhaite.

Les locataires des contrats de location de wagons de fret louent généralement un nombre précis de wagons de fret pendant la durée de location à un tarif journalier fixe, même si certains contrats de location peuvent aussi prévoir la location de wagons de fret en fonction de l'utilisation pour les wagons de rechange.

Par ailleurs, nos contrats de location comprennent souvent une clause de limitation de kilométrages, qui définit un supplément par kilomètre applicable en plus du taux de location contractuel en cas de dépassement du kilométrage défini. La durée de ces locations varie généralement de 1 à 2 ans, même si, dans certains cas, elle peut être supérieure et aller jusqu'à 8 ans. Au 31 décembre 2017, la durée moyenne de nos locations était d'environ 3,4 années. Les locations sont souvent renouvelées automatiquement à la fin de leur période initiale pour une durée d'un an sauf si l'une des parties donne un préavis à l'autre partie au moins 3 mois avant l'expiration de la période de location initiale. Par ailleurs, les contrats ne pourront pas être résiliés de manière unilatérale par le locataire pendant la durée de la location.

Maintenance des wagons de fret

Depuis 2011, nous avons obtenu la certification « Entité chargée de la maintenance » (ECM) conformément à la directive européenne 445/2001/CE. Cette réglementation prévoit la mise en place d'un système de conformité obligatoire conçu pour assurer la sécurité et la fiabilité du transport de fret par voie ferroviaire au sein de l'Union Européenne, et prescrit des principes standards similaires à deux de la norme ISO, à appliquer pour pouvoir recevoir l'homologation. La promulgation de la réglementation a créé un marché pour les fournisseurs de maintenance tiers dans le but de réduire les pertes de temps et coûts liés à la conformité des détenteurs de wagons de fret.

Nous faisons appel à des techniciens spécialisés capables d'analyser à distance des problèmes techniques survenus sur des wagons de fret et capable de recommander un plan d'actions détaillé. Le wagon de fret est alors acheminé vers l'atelier le plus proche et à qui nous sous-traitons des travaux de réparations et dont les mécaniciens suivront les recommandations de nos techniciens.

Notre statut d'Entité en Charge de la Maintenance nous permet de proposer des services de maintenance à des parties tierces, que les wagons de fret fassent partie ou non de notre flotte. Nous proposons actuellement ces services aux wagons de fret détenus par une société filiale de la SNCF. Notre but est d'utiliser notre statut d'ECM pour saisir d'autres opportunités afin d'assurer des services de maintenance de wagons de fret de manière autonome.

Gestion des actifs

Comme dans notre division Conteneurs Maritimes, nous syndiquons des portefeuilles de wagons de fret à des investisseurs tiers et intervenons comme gestionnaire de biens en leur nom. Au 31 décembre 2017, notre division Wagons de Fret comptait des actifs en gestion pour le compte de tiers pour une valeur comptable brute de 135,1 millions d'euros, soit 33 % de notre flotte totale de wagons de fret.

Nos processus de sélection de portefeuille, de suivi et de syndication ainsi que nos contrats sont similaires à ceux utilisés dans notre division Conteneurs Maritimes. Une fois la syndication réalisée, nous gérons le portefeuille syndiqué comme s'il faisait partie des biens que nous gérons pour notre propre compte.

Nous avons syndiqué des wagons de fret auprès de nos filiales SRFRL et TRF3. SRFRL et TRF3 sont des coentreprises créées avec DVB Bank SE celles-ci étant des instruments de placement dans les wagons de fret en Europe. En janvier 2017, notre participation indirecte dans TRF3 a augmenté et nos droits de vote sont passés à 52,03 %. Nous avons syndiqué des wagons de fret auprès de TXRF4. TXRF4 est une société d'actifs détenue par une SICAF-SIF luxembourgeoise dont l'objectif est d'investir dans des matériels gérés par le Groupe.

Ventes

Dans une moindre mesure, nous vendons aussi de petits composants utilisés dans les wagons de fret comme les semelles de frein. De temps en temps, nous avons aussi vendu des wagons de fret d'occasion lorsque nous pensions que c'était intéressant d'un point de vue financier, étant donné l'emplacement, le prix de vente, le coût des réparations et les dépenses de relocalisation éventuelles.

Les ventes (et les syndications) représentaient pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 28 millions d'euros de chiffre d'affaires de notre division soit 36 %.

Achat de notre flotte

Nous faisons appel à des constructeurs externes dans le cadre de l'approvisionnement de wagons de fret constituant notre flotte.

Nous n'achetons généralement pas de nouveaux équipements sauf en cas de signature d'un contrat de location ou de vente avec un client. Les équipements que nous achetons sont sélectionnés en fonction de nos propres objectifs de retour sur investissement (ROI), qui sont affectés par le prix que nous pouvons facturer dans le cadre de notre contrat de location et les coûts de financement des wagons de fret.

Selon nous, nous ne sommes pas spécialement dépendants d'un fournisseur en particulier de wagons de fret pour répondre à nos besoins. Toutefois, nous pensons qu'il y aura d'ici peu une pénurie de wagons de fret car à la fin de la dernière décennie, un grand nombre de constructeurs ont fermé en raison du ralentissement économique mondial.

Financement de notre flotte

Nous achetons des wagons de fret qui seront utilisés dans notre flotte de location, et seront portés au bilan ou syndiqués à des investisseurs tiers pour lesquels nous gérons ces actifs. Au 31 décembre 2017, 33 % de la valeur brute comptable de notre flotte de wagons de fret était détenue par des investisseurs tiers et 67 % par notre Groupe.

Lorsque nous achetons des wagons de fret figurant sur notre propre bilan, nous utilisons nos liquidités disponibles ou nos lignes de financement renouvelables. Lorsque nous achetons des wagons de fret pour la syndication, nous utilisons une ligne de financement adossée à nos actifs (TRF2) pour financer ces wagons de fret avant leur syndication. Alors que la ligne TRF2 est destinée à assurer un crédit renouvelable à court terme, nous l'avons utilisé comme moyen de financement à long terme de nos wagons de fret pour des périodes de faible demande de syndication. Le wagon de fret reste comptabilisé dans la ligne de financement de TRF2 jusqu'à sa vente à un investisseur tiers. Une fois le wagon de fret vendu, les revenus de la vente sont utilisés pour rembourser le tirage de la ligne de TRF2.

Gestion de notre flotte

Grâce à notre plateforme logicielle de gestion de flotte, nous sommes en mesure d'assurer le suivi de notre flotte de wagons de fret pendant leur location. Notre plateforme nous permet de transmettre des rapports mensuels à notre direction et nos investisseurs sur le statut de notre flotte, les taux de location par type de wagon, les taux d'utilisation, les dépenses d'exploitation et le chiffre d'affaires affecté à un wagon de fret, pour un locataire ou un investisseur.

Les wagons de fret en location mais non utilisés par nos clients sont stockés dans des gares de triage et voies de service à leurs frais. Nous stockons aussi des wagons de fret non loués dans des gares de triage à nos propres frais. Nos wagons de fret sont gérés par nos techniciens qualifiés et sont envoyés dans les ateliers à des fins de maintenance et réparations selon les consignes de nos techniciens.

Marketing

Notre participation régulière aux appels d'offres émis par les entreprises de logistique, des sociétés ferroviaires ou des groupes industriels fait partie de nos principales techniques marketing. De manière générale, un client potentiel précisera le nombre et le type de wagons de fret dont il aura besoin, et où il en aura besoin. Notre décision de répondre aux appels d'offres dépend de notre capacité à fournir ou acheter des wagons de fret aux prix qui généreront un retour sur investissement intéressant.

La durée du processus d'appels d'offres dépend des besoins des clients potentiels en termes de wagons de fret. Si l'entreprise souhaite répondre à un besoin à très court terme, le processus peut être assez rapide, alors que les entreprises cherchant à satisfaire des besoins futurs définiront des calendriers à plus long terme. Nous négocions les termes comme les prix, délais de paiement, services complémentaires à inclure au contrat (comme la maintenance) et les conditions de livraison ainsi que de retour des wagons de fret loués.

Principaux clients

Notre division Wagons de Fret répond aux besoins de trois types de clients : les entreprises logistiques, les entreprises ferroviaires et les groupes industriels. Nos principaux clients dans le secteur de la logistique comprennent Greenmodal Transport, Shuttlewise, GEFCO, Oceanogate, Hödlmayr International, ARS Altmann, Distri Rail et Rhein Cargo. Nos principaux clients dans le secteur ferroviaire comprennent Deutsche Bahn, SBB, Belgian Railways, Rail Cargo Austria et Rail Cargo Hungaria.

Nos principaux clients dans le secteur industriel comprennent BASF et Solvay. Au cours de l'année se clôturant le 31 décembre 2017, aucun client louant des wagons de fret ne représentait plus de 9,9 % environ de notre chiffre d'affaires locatif de la division. Nos dix principaux clients louant des matériels ont représenté environ 46 % du chiffre d'affaires locatif de la division Wagons de Fret pour clos le 31 décembre 2017.

2. **Activité Barges Fluviales**

Principales caractéristiques du marché

Notre division Barges Fluviales est implantée dans le bassin de la Seine, du Rhin et du Danube en Europe, dans le bassin du Mississippi et du Missouri aux États-Unis et dans le bassin du Paraná-Paraguay en Amérique du Sud. Le trafic intérieur de fret fluvial est important dans chacun de nos marchés. Pour les Voies Navigables de France, 53 millions de tonnes de marchandises ont été transportées en France en 2016. Ce chiffre est en stagnation du fait d'une mauvaise récolte céréalière, mais la part du transport de marchandises, segment de Touax, s'est accrue de 15 %. Selon le rapport annuel 2016 de l'Observation du marché de la navigation intérieure en Europe, 550 millions de tonnes de fret ont été transportées via les voies navigables intérieures dans l'Union européenne en 2015, dont les deux tiers sur le Rhin. Aux États-Unis, environ 604 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur les voies navigables en 2014 selon *Waterways Council*, un organisme public américain. Cela représente 14 % des volumes intérieurs échangés, valorisés à 232 milliards de dollars. Selon la Banque Mondiale, le trafic de marchandises dans le bassin du Paraná-Paraguay, notre principal marché en Amérique du Sud, a été estimé à environ 17 millions de tonnes en 2017, principalement des céréales et des minéraux en vrac. Les volumes de minerais de fer se sont considérablement réduits depuis 2015, ils ont été en partie compensés par les céréales.

Les barges fluviales devraient rester une composante importante du transport de fret intérieur à l'avenir. Par exemple, selon le rapport 2016-2017 « *the power of inland navigation* » publié par Blue Road, des estimations prudentes montrent que le transport fluvial continuerait de représenter 5 % de l'ensemble du transport intérieur de fret dans l'UE entre 2005 et 2040.

Principaux moteurs de croissance du marché

Facteurs macroéconomiques affectant la demande de trafic de fret

La demande de location et de vente de barges fluviales est étroitement liée à des facteurs réglementaires, politiques et macroéconomiques affectant le transport de marchandises dans les pays et régions où coule une rivière particulière, tels que les niveaux de la production industrielle globale et de récolte, la demande locale de biens, les politiques gouvernementales relatives à l'importation et l'exportation de biens et la structure des échanges internationaux.

Nous croyons que la demande de barges fluviales va augmenter à court terme. Les plus grands ports d'Europe utilisent déjà largement le transport fluvial afin d'éviter la congestion routière et pour répondre au manque de capacité du transport ferroviaire. Nous croyons que le transport fluvial continuera à jouer un rôle important en raison de l'augmentation constante du trafic dans les ports maritimes. En Amérique du Sud, le ralentissement économique de la région ainsi que la baisse des prix de certaines matières premières a entraîné une diminution des besoins de barges. Néanmoins, le marché du transport de céréales s'est maintenu.

Rentabilité et préoccupations environnementales

Nous croyons que les barges fluviales sont l'un des moyens de transport intérieur qui présente le meilleur rendement énergétique. Avec l'importance croissante des énergies vertes au niveau mondial, les avantages environnementaux du transport fluvial par rapport au transport terrestre sont susceptibles de devenir des facteurs de plus en plus importants sur le marché. Nous croyons que le transport fluvial est particulièrement rentable, car il permet de transporter de grandes quantités de marchandises tout en consommant moins de combustibles fossiles. On estime que le transport fluvial est sept fois moins cher que le transport routier et qu'il consomme 3,7 fois moins de pétrole que ce dernier. Par exemple, un convoi de deux barges peut contenir 6 000 tonnes métriques de marchandises, ce qui représente l'équivalent de 240 camions sur la route. Les estimations du marché indiquent qu'une tonne de produits en vrac peut effectuer 991 km par voie fluviale avec moins de 4 litres de carburant, contre 769 km par wagons ou 241 km par camion. Enfin, les barges fluviales produisent environ trois à quatre fois moins de dioxyde de carbone que le transport routier, selon les Voies Navigables de France, un organisme public français qui gère les voies navigables en France.

Concurrence

Nous croyons que la concurrence dans la division Barges Fluviales se démarque par un degré élevé de concurrence régionale et locale plutôt qu'une concurrence des entreprises multinationales. Ceci est dû à la nécessité pour les acteurs du marché de se familiariser avec les différents règlements régissant les bassins hydrographiques particuliers, avec les contraintes de conception de barges liées à des rivières particulières et avec la base de clientèle concentrée localement.

En tant que loueur opérationnel, nous opérons dans un marché de niche et ne rencontrons pas de concurrence importante d'autres loueurs.

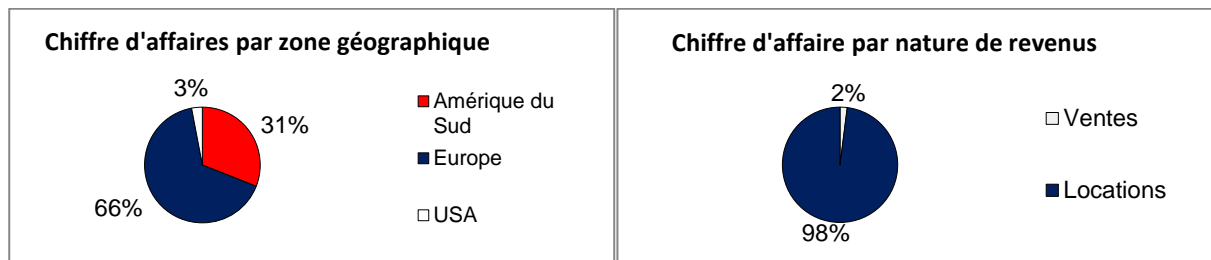
■ Description générale

Nous louons et vendons des barges fluviales à des entreprises de logistiques et groupes industriels en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Nous pensons être le leader sur le marché de la location opérationnelle de barges fluviales de vrac en Europe et en Amérique du Sud. Nos barges sont utilisées sur les bassins de la Seine, du Rhin et du Danube, en Europe, sur les bassins du Mississippi et du Missouri aux États-Unis et sur les bassins du Paraná-Paraguay en Amérique du Sud.

Les barges fluviales sont des bateaux à fond plat construits avant tout pour le transport sur des rivières et canaux de marchandises lourdes. Dans une plus vaste mesure, les barges fluviales ne sont pas automotrices et doivent être tirées ou poussées par un remorqueur. Les barges fluviales sont des actifs à long terme pouvant être généralement utilisées pendant 30 à 50 ans.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, notre division Barges Fluviales représentait 14,6 millions d'euros de chiffre d'affaires soit 7 %, de notre chiffre d'affaires total ou 21 % de notre EBITDA.

La répartition du chiffre d'affaires de la division Barges Fluviales pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se décompose comme suit :



■ Notre flotte

Nous sommes spécialisés dans les barges fluviales de vracs secs utilisées avant tout pour transporter des marchandises en vrac comme le charbon, le sable, le gravier, l'acier, les minerais de fer, les graines, les fertilisants, le ciment et du mâchefer. Au 31 décembre 2017, notre flotte de barges fluviales se composait de 119 barges (hors barges affrétées) avec une valeur brute comptable d'environ 85,8 millions d'euros. L'âge moyen de notre flotte de barges fluviale était de 14,2 années au 31 décembre 2017. Le taux d'utilisation moyen de notre flotte était de 93,2 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

■ Nos produits et services

Nous louons principalement des barges fluviales aux entreprises logistiques et groupes industriels. Nous vendons aussi de temps en temps des barges de notre propre flotte. Même si historiquement, nous sommes un opérateur de barges fluviales, nous avons décidé de recentrer nos activités sur la location. Nous n'exploitons pas nous-même les équipements mais les louons à des opérateurs.

Location et services associés

Nous proposons des solutions de location, et de *sale & leaseback* de barges fluviales. Certains services associés proposés dans le cadre de nos locations comprennent la gestion des flottes, le transport de barges entre différents bassins, l'assurance et l'expertise technique concernant le transport fluvial. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les locations et services associés ont représenté 14,3 millions d'euros ou 98 % du chiffre d'affaires total de la division Barges Fluviales.

Nous signons généralement des contrats de location longue durée avec nos locataires de barges fluviales. Ces locations peuvent durer jusqu'à 10 ans. Au 31 décembre 2017, la durée moyenne des contrats de location à long terme de nos barges fluviales était d'environ 6,7 années. Nos contrats peuvent être généralement renouvelés, de manière tacite ou par accord expresse des parties contractantes. La plupart de nos locations sont généralement « avec affrètement », ce qui signifie que le locataire est chargé de recruter son propre équipage, de prendre en charge l'assurance et les réparations nécessaires pendant la durée de la location. Les locataires s'engagent à nous dégager des principes de responsabilité associés à leur utilisation de nos barges. Les contrats ne pourront pas être résiliés de manière unilatérale par le locataire pendant la durée du contrat.

Trading et vente

Nous vendons de temps à autre des barges de notre propre flotte lorsque nous pensons que c'est intéressant d'un point de vue financier d'agir ainsi, étant donné l'emplacement, le prix de vente, le coût des réparations et les dépenses de relocalisation éventuelles. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de trading ou de ventes de barges, juste des ventes de pièces représentant 2 % du chiffre d'affaires total de la division Barges Fluviales.

■ Achat de notre flotte

Nous faisons appel à des constructeurs externes dans le cadre de l'approvisionnement de barges fluviales dans le but de constituer notre flotte. Nous n'achetons généralement pas de nouveaux équipements sauf en cas de signature d'un contrat de location ou de trading avec un client.

Le prix d'une nouvelle barge fluviale dépend avant tout des spécifications techniques à respecter, du lieu de livraison requis pour la barge et des conditions générales du marché influençant la demande au moment de l'achat. Pour une barge de vrac sec standard, le prix d'achat peut aller de 650 000 dollars à 1,3 million de dollars. Le délai compris entre la livraison d'une nouvelle barge peut aller de 2 à 5 mois.

Nous estimons ne pas être dépendants d'un fournisseur en particulier de barges fluviales pour répondre à nos besoins.

Financement de notre flotte

Nous ne proposons pas de services de gestion d'actifs aussi nos principaux moyens de liquidités dans cette division restent la trésorerie, les capitaux propres ou les emprunts dans le cadre d'accords de crédit bilatéraux adossés sur les actifs pour financer nos achats d'équipements neufs.

Gestion de notre flotte

Nous gérons de manière centralisée depuis notre siège situé à Paris nos flottes de barges fluviales sur la Seine, le Danube et le Mississipi. Nos flottes situées dans d'autres régions sont gérées localement. Nous ne gérons pas activement notre flotte, car les opérations en lien avec nos barges fluviales sont contrôlées par nos locataires. Toutefois, nous nous assurons que les certificats de navigation pour nos barges sont renouvelés régulièrement et gérons le traitement des primes d'assurance et des déclarations de sinistres ainsi que les modifications éventuelles.

Marketing

Nous disposons de bureaux dédiés à nos activités de barges fluviales à Paris, Rotterdam, Panama et Miami. Nos stratégies marketing sont centralisées (via notre site Internet et nos brochures) et interviennent aussi au niveau des bassins fluviaux (via des événements clients organisés localement, la participation à des salons et des publicités dans des journaux locaux). Comme notre division Barges Fluviales cible un marché de niche très spécifique, nous comptons avant tout sur le réseautage par le biais de notre base de clients existante, des publicités, des participations à des salons et des sélections directes par nos contacts professionnels, agents pour générer de nouveaux contrats.

Principaux clients

Notre activité de location de barges fluviales est avant tout destinée aux entreprises de logistique et aux groupes industriels. Nos principaux clients dans le secteur de la logistique fluviale comprennent Trading Line, Miller, P&O Maritime Services, Ultrapetrol et Rhénus. Nos principaux clients dans le secteur industriel comprennent Cemex, ArcelorMittal, Yara, Bunge et ADM-Toepfer. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucun client seul ne représentait plus de 39 % du chiffre d'affaires locatif de notre division Barges Fluviales.

3. Activité Conteneurs Maritimes

Principales caractéristiques du marché des conteneurs

Le marché des conteneurs maritimes a, de par sa nature, une portée internationale. En conséquence, la croissance du secteur des conteneurs maritimes est liée au volume des échanges internationaux.

Nous croyons que la croissance du trafic conteneurisé international a favorisé la demande de conteneurs maritimes. En 2016, la production annuelle de conteneurs maritimes a été estimée à environ 2,2 millions d'équivalents vingt pieds (EVP). Cela s'inscrit dans une tendance d'augmentation de la flotte mondiale de conteneurs maritimes, qui est passée d'environ 29 millions d'EVP en 2008 à environ 37,9 millions d'EVP fin 2016, il est anticipé une hausse de la production pour l'année 2017.

Les compagnies maritimes utilisent à la fois leurs propres conteneurs et des conteneurs loués. A fin 2016, on estime que les compagnies maritimes possédaient environ 49 % de la flotte mondiale totale de conteneurs maritimes (37,9 millions d'EVP) alors que 51 % de la flotte totale mondiale de conteneurs est gérée par des loueurs. En outre, on estime que plus de 53,8 % des conteneurs maritimes produits en 2016 ont été commandés par les loueurs.

En général, les prix de la location de conteneurs maritimes neufs sont en grande partie déterminés par le prix d'achat d'un conteneur neuf. Le prix d'achat peut varier en raison de plusieurs facteurs, notamment le prix de l'acier, principal composant du conteneur, et la demande sur le marché.

Principaux moteurs de croissance du marché

Augmentation des volumes d'échanges induite par la mondialisation

Nous croyons que les flux commerciaux résultant de la mondialisation constituent le principal moteur de croissance de la demande sous-jacente pour les conteneurs maritimes. Avec l'augmentation de la commercialisation de biens industriels et de consommation au niveau international, nous estimons qu'il deviendra de plus en plus commun d'externaliser les processus exigeants en main-d'œuvre tels que la fabrication, en les déplaçant de pays où le coût du travail est élevé dans des pays en développement où les salaires sont moindres. Cette internationalisation de la chaîne de valeur de la production signifie que les marchandises devront parcourir une plus grande distance entre leur lieu de fabrication et leurs marchés finaux. Au cours des vingt dernières années, l'Asie (la Chine en particulier) a été le principal point de départ des exportations mondiales, tandis que les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et du Japon ont connu un net afflux de marchandises importées. Nous croyons que cette tendance générale se poursuivra et, parallèlement, les pays tenteront de corriger davantage le déséquilibre des échanges avec leurs principaux partenaires bilatéraux, et principalement la Chine comme étant le plus grand marché. Ce scénario conduit à une nouvelle augmentation de la demande pour le trafic conteneurisé longue distance.

Pour répondre à la demande accrue en transport maritime de fret, les compagnies maritimes ont renforcé leurs flottes de plusieurs navires afin d'augmenter la fréquence de leurs traversées. Outre la disponibilité des navires, la disponibilité des conteneurs est essentielle à la bonne gestion de l'espace de chargement. Chaque porte-conteneurs possède un nombre prédéterminé de

« créneaux » correspondant à l'espace requis pour un conteneur équivalent vingt pieds (EVP) à bord du navire. Lorsqu'un navire arrive au port, les conteneurs sont déchargés de son bord et sont ensuite transportés sur terre. La compagnie maritime doit par conséquent avoir des conteneurs disponibles dans le port afin de les charger lorsque le navire arrive pour emmener une nouvelle cargaison avant de poursuivre sa route. Selon une société d'analyse de marché extérieure, une compagnie maritime avait besoin d'un peu moins de 2 conteneurs par créneau à fin 2016, pour optimiser ses activités tout en minimisant le temps non productif lié à l'absence d'accès immédiat à de nouveaux conteneurs dans chaque port. Ce ratio continue de s'appliquer en 2017 et devrait demeurer relativement inchangé en 2018.

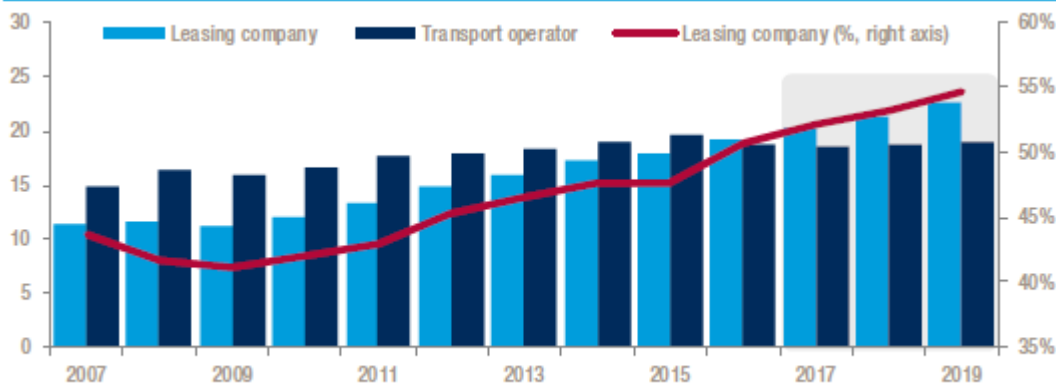
Augmentation de la demande de conteneurs maritimes induite par l'augmentation des délais de transport

Il se peut que la prolongation des délais de transport ait un effet positif sur la demande de conteneurs maritimes, car il faut que les compagnies aient accès à une plus grande flotte de conteneurs que celle qui aurait été nécessaire si les délais d'exécution avaient été plus courts. Deux développements relativement récents ont conduit à un ralentissement de l'acheminement des marchandises par les compagnies maritimes. Tout d'abord, la taille croissante des bateaux de transport fait qu'ils ne sont plus en mesure de passer physiquement par le canal de Panama et qu'ils sont donc obligés de passer par le Cap Horn, plutôt que de prendre une route plus directe pour les voyages intercontinentaux. En outre, même si les navires peuvent traverser les canaux (Panama et Suez), les frais importants imposés pour utiliser ces derniers peuvent neutraliser tout avantage financier résultant de la réduction du temps de transport et notamment donner le privilège à des routes plus longues comme celle du cap de Bonne Espérance. Deuxièmement, les compagnies maritimes ont volontairement réduit la vitesse de leurs navires, une pratique connue sous le nom de « *slow steaming* » ou « *extra-slow steaming* », afin de réduire les frais de carburant, bien que cette pratique pourrait devenir moins fréquente si les prix du carburant continuent de baisser. De ce fait, l'aller-retour d'un conteneur entre son port d'origine et son port de destination demande plus de temps. Si une compagnie maritime devait connaître un pic dans la demande de transport tandis que ses conteneurs sont encore loin du port, à bord d'un navire se déplaçant plus lentement et parti pour un plus long voyage, il lui faudrait avoir accès à un plus grand nombre de conteneurs pour satisfaire cette demande. Enfin, les risques de piraterie amènent certains armateurs à passer par le cap de Bonne Espérance plutôt que de prendre une route plus directe par le canal de Suez.

Augmentation de la location de conteneurs par rapport à l'achat

Nous croyons que la part croissante des conteneurs maritimes gérés par des loueurs s'inscrit dans une diminution générale de la part de conteneurs maritimes achetés.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la flotte mondiale de conteneurs (en millions d'EVP) réparties selon la qualité du propriétaire et la part mondiale des loueurs de 2007 à 2019 (les données pour les années à compter de 2017 sont prospectives).



Source: Drewry Maritime Research

Il faut noter que la location de conteneurs est restée relativement stable au cours de la crise financière la plus récente, malgré un ralentissement de l'activité de transport, avec des volumes mondiaux de location ne fléchissant que légèrement, passant d'environ 11,6 millions d'EVP en 2008 à environ 11 millions d'EVP en 2009, avant de revenir aux précédents niveaux l'année suivante. Selon nos estimations, cela est en partie dû aux avantages opérationnels et financiers que présente la location pour les compagnies maritimes. Les volumes d'exportation étant soumis à un grand nombre de facteurs, il peut être difficile pour les compagnies maritimes de prédire avec précision leurs besoins en conteneurs dans différents ports. La location permet aux compagnies maritimes de réduire leurs investissements et d'ajuster leur flotte de conteneurs pour correspondre aux variations saisonnières et aux pics de la demande à court-terme. Grâce à la disponibilité d'une flotte de conteneurs à des fins locatives dans des ports stratégiques du monde entier, les compagnies maritimes n'ont plus besoin de conserver de conteneurs excédentaires, ce qui réduit leurs investissements et préserve donc leur trésorerie. Nous estimons que, suite au ralentissement économique mondial, les transporteurs concentrent désormais leurs investissements sur leurs actifs principaux, à savoir les navires et les terminaux. Les compagnies maritimes peuvent compter sur les loueurs de conteneurs pour un approvisionnement à long terme d'actifs à un taux fixe qui reflète les économies d'échelle dont bénéficient les loueurs en tant qu'acheteurs de conteneurs. En outre, les loueurs sont en mesure de fournir aux locataires divers services à valeur ajoutée, tels que les transactions de *sale & leaseback* et/ou de crédit-bail, permettant aux compagnies maritimes de gérer leurs bilans tout en externalisant efficacement aux loueurs la gestion de la cession de leurs conteneurs d'occasion.

Concurrence

Le secteur de la location de conteneurs maritimes est fortement consolidé : les dix premiers loueurs de conteneurs représentent une proportion importante du total de conteneurs dans le monde. Les années 2015 et 2016 ont été marquées par une concentration parmi les loueurs, avec la disparition de grands noms parmi les 10 premiers mondiaux. Ces fusions géantes élargissent encore le périmètre d'opération des loueurs, ainsi que l'amélioration des services et de la chaîne de valeur. Quelques plus petits noms ont également disparu ou fusionné, réduisant ainsi la part des sociétés en dehors du top dix à un pourcentage encore plus petit.

En parallèle, l'industrie du transport maritime se consolide depuis un certain nombre d'années et l'on s'attend à ce que cette consolidation continue, ce qui pourrait augmenter la part du chiffre d'affaires provenant des compagnies maritimes les plus importantes clientes. Ces deux dynamiques se combinent et créent un environnement très concurrentiel pour les loueurs de conteneurs maritimes. Sur ce marché fortement concentré, le principal avantage concurrentiel réside dans le fait d'avoir un bon réseau et d'une plateforme afin d'avoir le bon actif disponible au bon prix, au bon moment et au bon endroit. En outre, les compagnies maritimes répartissent leurs ressources entre un certain nombre de loueurs pour réduire les risques liés à la concentration.

Parmi les principaux concurrents de notre division Conteneurs Maritimes figurent Triton International, Textainer Group, Florens Container Leasing, Seaco, SeaCube Container Leasing CAI International et Beacon Intermodal Leasing.

Description générale de l'activité

Nous gérons une flotte de conteneurs maritimes que nous possédons ou gérons pour le compte d'investisseurs tiers. Par ailleurs, nous vendons des conteneurs maritimes d'occasion à des fins non maritimes principalement. Selon les informations publiées par d'autres sociétés cotées, nous pensons que nous sommes le 3^{ème} plus important gestionnaire d'actifs de conteneurs maritimes au monde et le plus important gestionnaire de conteneurs en Europe continentale. Nous estimons être le 8^{ème} plus important loueur de conteneurs maritimes au monde et le loueur leader en Europe continentale, d'après la taille de notre flotte au 31 décembre 2017. Notre division dispose de bureaux et/ou représentants dans de nombreux pays.

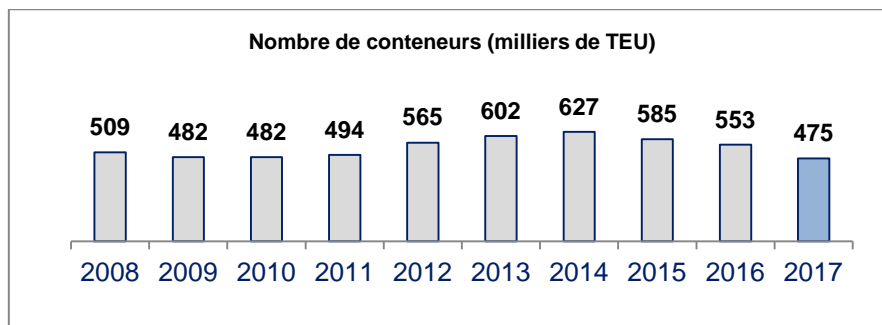
Les conteneurs maritimes sont très standardisés, et sont donc des équipements fortement liquides. Les conteneurs sont conçus et fabriqués pour répondre aux normes définies par the International Organization for Standardization (ISO) et the World Customs Organization (WCO) ainsi que d'autres organisations internationales. L'unité de mesure standard dans le secteur est l'EVP équivalent vingt pieds (ou TEU en anglais *twenty equivalent unit*), qui compare la longueur d'un conteneur à un conteneur standard de vingt pieds. Par exemple, un conteneur de vingt pieds équivaut à un TEU et un conteneur de quarante pieds à deux TEU. Chaque conteneur est identifié par un nombre à sept chiffres unique enregistré auprès du Bureau International des Conteneurs et du Transport Intermodal, une organisation non gouvernementale qui attribue des codes à chaque propriétaire ou exploitant de conteneur. Ces numéros, qui sont indiqués sur une plaque nominative fixée sur les portes du conteneur, permettent d'identifier le propriétaire et le fabricant du conteneur, et le passage en toute sécurité du conteneur à la douane, sous mandat du WCO.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires de notre division Conteneurs Maritimes s'élevait à 109,3 millions d'euros, soit 52 % de notre chiffre d'affaires total ou 4 % de notre EBITDA. Les activités de vente et location de conteneurs sont libellées en dollars américains, et les acquisitions ainsi que les locations sont effectuées en dollars américains. La dépréciation récente du dollar américain par rapport à l'euro, si elle persiste, aura un impact négatif sur la contribution de la division Conteneurs Maritimes dans le chiffre d'affaires du Groupe et ses actifs.

Notre flotte de conteneurs

Au 31 décembre 2017, nous disposons d'une flotte de conteneurs maritimes de 475 027 TEU. La valeur brute comptable de notre flotte était d'environ 709,9 millions d'euros au 31 décembre 2017, dont 94 % sont gérés pour le compte d'investisseurs tiers.

Le graphique ci-dessous présente la croissance de notre flotte de conteneurs entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2017 en milliers d'équivalents vingt pieds (TEU) :



Le taux d'utilisation moyen de notre flotte de conteneurs maritimes était près de 97 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La majorité de notre flotte comprend des conteneurs maritimes secs standards. Les conteneurs maritimes secs standards font généralement 8 pieds de largeur, sont proposés en 20, 40 ou 45 pieds de longueur et font 8 ou 9 pieds de hauteur. Ces types de conteneurs sont fabriqués avec des côtés en acier, un toit, un panneau final et de portes sur l'autre côté, avec un sol en bois et un châssis en acier. Ils sont utilisés pour transporter des cargaisons, comme des pièces de composants fabriqués, des consommables, des équipements électroniques et des appareils. Au 31 décembre 2017, l'âge moyen de notre flotte de conteneurs était de 9,3

années. Notre flotte se compose de conteneurs neufs, affichant une longue durée de location utile et des actifs acquis auprès de compagnies maritimes.

Les conteneurs ont souvent des valeurs résiduelles élevées même après la fin de leur utilisation dans le cadre maritime, et peuvent être adaptés à une large gamme d'utilisations terrestres, comme pour le stockage ou l'entreposage de déchets. Les conteneurs maritimes ont des durées de vie utiles pouvant aller jusqu'à 15 ans sur mer et 20 ans supplémentaires sur terre. Les nouveaux conteneurs sont généralement loués dans le cadre de contrats à long terme, suivis d'une série de locations à court terme en tant que conteneurs d'occasion. Notre capacité à relouer un conteneur à la fin de son premier contrat de location dépend de notre plateforme et de l'expertise commerciale de nos équipes et leur capacité à assurer que les conteneurs non loués soient positionnés dans des secteurs à fortes demandes nous permettant de proposer à nos clients des produits adaptés à leurs attentes quand et où ils en ont besoin.

Nos produits et services

Notre division Conteneurs Maritimes propose trois types de services principaux : la location et les services associés, la gestion d'actifs et la vente, que ce soit pour les matériels détenus en propre ou pour le compte de tiers.

Location et services associés

Nous proposons différents types de solutions de location pour les compagnies maritimes. Les locations et services associés représentaient en 2017 80,4 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 74 % du chiffre d'affaires de la division Conteneurs Maritimes.

- Les contrats de locations à long terme sont destinés aux clients souhaitant assurer un approvisionnement constant et durable de conteneurs à un prix fixe sur le long terme. Les locataires optant pour ces types de contrats s'engagent à louer un certain nombre de conteneurs pour la durée de la location à un tarif journalier fixe. La durée initiale de ces locations varie généralement de trois à cinq ans, même si, dans certains cas, elle peut être supérieure et aller jusqu'à sept ans. Au 31 décembre 2017, la durée moyenne des contrats de location à long terme (en ce compris les renouvellements et extensions) était d'environ 6,2 années. Ces contrats sont souvent renouvelés à la fin de leur période initiale. Le tarif est journalier et est fixé pour toute la durée du contrat. Nos locataires sont généralement chargés des réparations et de la maintenance des conteneurs maritimes loués.

- Les contrats de location en *master lease* permettent aux clients de définir un accord-cadre flexible dans lequel le client peut louer des conteneurs maritimes sur demande, sans période de location minimum. Ces contrats de location sont conçus pour assurer un niveau de flexibilité supplémentaire aux clients. Les termes et conditions définis dans ces contrats de location sont valides pendant une période définie, généralement un an, et donnent au locataire plus de flexibilité contractuelle qu'un contrat de location à long terme. Par exemple, pendant la durée du contrat de location, le locataire pour louer un conteneur pendant une journée seulement. De plus, le locataire pourra restituer les conteneurs dans un plus vaste choix d'endroits. Pour compenser cette flexibilité, le tarif journalier fixé pour la durée de la location est généralement supérieur pour ces contrats par rapport aux contrats de location à long terme. Les contrats de *master lease* sont généralement utilisés par les locataires pour répondre à des besoins en conteneurs dans une région donnée et dans une moins grande portée pour les besoins intercontinentaux. Un contrat de *master lease* pourra être reconduit tacitement à la fin de sa période.

- Les contrats de location-financement sont destinés aux clients qui souhaitent assurer un approvisionnement continu en conteneurs et financer leur achat d'une autre manière que les prêts bancaires classiques. Ces locations peuvent durer de trois à dix ans. À la fin de la location et lors du paiement de la dernière mensualité, le client devient le propriétaire du conteneur maritime.

Pour ce qui est des contrats de location-financement, nous nous engageons généralement dans un financement adossé avec des établissements financiers afin de gérer notre exposition au risque crédit d'un client.

- Les contrats de location *one way* sont des contrats de location mis en place une seule fois avec les clients pour un transport donné. Nous saisissons les opportunités de proposer ce type de location lorsque c'est avantageux pour nous de replacer un conteneur dans un autre port.

- Les contrats de *sale & leaseback* sont des contrats par lesquels nous achetons des flottes auprès des compagnies maritimes pour ensuite les leur relouer.

De manière générale, les locataires de conteneurs maritimes sont chargés de la maintenance des conteneurs loués, ainsi que de leur assurance. Nous ne pouvons normalement pas être tenus responsables des pertes, dommages survenus sur le bien (cargaison y compris) du locataire ou de parties tierces dans le cadre de la possession ou l'utilisation du conteneur loué. Par ailleurs, les contrats ne pourront pas être résiliés de manière unilatérale par le locataire pendant la durée du contrat de location.

Gestion des actifs

Nous proposons des services de gestion de portefeuilles de conteneurs maritimes à des entreprises privées et autres investisseurs institutionnels. Grâce à notre équipe de gestion d'actifs dédiée, nous identifions et analysons les objectifs des investisseurs comme la durée de la période d'investissement, les coûts de financement, les indicateurs de performances, le niveau d'endettement, la politique en termes de dividendes et les préférences des clients en matière de diversification. L'indicateur clé pour nous investisseurs est le retour sur investissement (ROI). Lors de l'acquisition de conteneurs, notre équipe de gestion des conteneurs élabore un rapport précisant cette analyse et les niveaux de ROI afférent.

Nous sommes mandatés par nos clients pour mettre en place un portefeuille d'actifs, comprenant des conteneurs maritimes neufs et des conteneurs existants au sein de notre flotte en location et faisant l'objet de *sale & leaseback* ou sous tout autre type de contrat combiné, dans le but de répondre aux objectifs de l'investisseur en matière de retour sur investissement (ROI).

Nous signons des contrats de gestion à long terme avec nos investisseurs, d'une durée généralement comprise entre 12 et 15 ans. Même si nous avons généralement loué les conteneurs à plusieurs locataires lors de la vente de portefeuille aux investisseurs, générant des flux de trésorerie prévisibles pour les investisseurs, nous ne garantissons toutefois pas à nos investisseurs les tarifs locatifs ou les niveaux de rendement du portefeuille.

Pendant la durée de vie du contrat de gestion des actifs, nous gérons les actifs concernés comme nos propres matériels (à savoir comme s'ils n'appartenaient pas aux investisseurs). Au début du contrat, nous recevons une commission de syndication allant de 2 à 5 % de la valeur comptable des conteneurs syndiqués. Pendant la durée de location des conteneurs, nous recevons des commissions de gestion comprises généralement entre 5 et 10 % des revenus de location brutes. Nous recevons des primes incitatives pendant toute la durée de vie du contrat lorsque les niveaux de retour sur investissement ciblés sont atteints. Lors du désengagement d'un investisseur, nous redéfinissons le portefeuille afin de le proposer à la syndication à un nouvel investisseur, vendons les actifs sous-jacents sur le marché des biens d'occasion ou rachetons le portefeuille dans notre propre intérêt. Si nous vendons les actifs sur demande de l'investisseur, nous récupérons en général des commissions de vente comprises entre 5 et 15 % du prix de vente.

Le regroupement d'actifs est un outil de mutualisation des risques et avantages inhérents à la propriété de notre flotte de location. Nous incluons dans un même pool nos propres actifs et les actifs détenus par des tiers, afin d'assurer aux investisseurs que nos intérêts sont en ligne avec les leurs. Grâce à ce regroupement, nous sommes exposés au risque de non-utilisation de nos actifs dans la même mesure que nos investisseurs. Ainsi, nos investisseurs savent que nous ferons tout notre possible pour gérer les équipements syndiqués et notre propre flotte de la même manière.

Nous sommes en mesure d'assurer le suivi des performances de nos actifs en gestion grâce à notre plateforme de gestion de flotte. Notre plateforme nous permet de transmettre des rapports mensuels à nos investisseurs sur le statut de notre flotte, les taux de location par type d'actifs, les taux d'utilisation, les dépenses d'exploitation et les revenus qui seront attribués à un actif, pour un locataire ou un investisseur. Elle comprend aussi des outils sophistiqués qui nous permettent de créer des pools d'actifs similaires regroupant les coûts et revenus qui seront attribués à un actif spécifique, répartis parmi les différents participants d'un pool.

Au 31 décembre 2017, nos actifs sous gestion pour le compte de tierces parties affichaient une valeur brute comptable de 665,1 millions d'euros, soit 94 % de la valeur brute comptable de notre flotte de conteneurs maritimes. Les syndications ont représenté en 2017 5 % du chiffre d'affaires de la division.

Nos investisseurs en conteneurs maritimes constituent un nombre limité d'entreprises privées ou d'investisseurs institutionnels. Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 respectivement 66,6 %, 64,3 % et 19 % de notre chiffre d'affaires ventes réalisé par la division provenaient d'un seul gestionnaire de portefeuille investissant pour des milliers d'investisseurs individuels avec lequel nous sommes en relation depuis plus de 20 ans.

Trading et vente

Nous vendons des conteneurs d'occasion de notre flotte qui ont atteint la fin de leur vie utile dans le secteur du transport maritime dans le cadre du cycle de renouvellement de notre flotte ou si nous pensons que c'est intéressant d'un point de vue financier d'agir ainsi, étant donné l'emplacement, le prix de vente, le coût des réparations et les dépenses de relocalisation éventuelles. Dans une moindre mesure, nous vendons des conteneurs pour d'autres utilisations que le transport maritime. Nos clients comprennent Lotus, Trico, Interport Maintenance, Arnal, entre autres. Les ventes hors syndications, ont représenté en 2017 21 % du chiffre d'affaires total de la division. Grâce à notre équipe expérimentée spécialisée dans les conteneurs, nous sommes en mesure de gérer activement notre flotte et saisir les ventes d'occasion lorsqu'elles se présentent.

Achat de notre flotte

Conformément aux pratiques commerciales pour tous les loueurs de conteneurs et la majorité des compagnies maritimes, nous comptons sur des fabricants tiers pour fabriquer les conteneurs maritimes constituant notre flotte. La fabrication de conteneurs maritimes est très concentrée. D'après nos estimations, trois fabricants couvrent environ 75 % de la demande mondiale, avec un constructeur représentant à lui seul un peu moins de 50 % de la production totale en 2015.

Étant donné les dynamiques de l'industrie des conteneurs maritimes et les délais relativement courts pendant lesquels les clients espèrent pouvoir livrer un conteneur une fois le contrat de location signé, nous recherchons un approvisionnement en nouveaux conteneurs disponibles à louer immédiatement sur demande. Ainsi, en plus de l'achat de nouveaux conteneurs dans le cadre normal des activités pour remplacer les actifs vieillissants, nous achetons aussi de nouveaux conteneurs pour notre flotte en location afin de répondre aux demandes croissances des clients. Nous disposons d'une politique limitant ces achats de non-remplacement à 25 millions de dollars à un moment donné. Le cas échéant, nous n'achetons des conteneurs neufs que si nous avons un contrat de location signé ou un contrat de syndication.

Nous suivons les prix des conteneurs pour acheter de nouveaux conteneurs de manière opportuniste lorsque les prix sont attractifs. Les prix des conteneurs dépendent surtout des prix de l'acier, composant principal utilisé dans la fabrication. Le prix auquel nous louons nos conteneurs est directement lié au prix d'achat de nos conteneurs, afin d'optimiser le retour sur investissements. Toutefois, comme nous achetons régulièrement des conteneurs pour disposer d'un stock suffisant de conteneurs en location afin de répondre aux demandes des clients, tous les effets des fluctuations périodiques des prix des conteneurs sur nos activités ont tendance à se stabiliser avec le temps.

Le cycle d'achat d'un conteneur est généralement court. Les fabricants nous transmettent un devis pour des conteneurs répondant à nos spécifications dans un délai de deux jours, indépendamment de la taille de notre commande. Nous négocions les conditions comme le prix, la localisation et la date de livraison ainsi que les délais de paiement. Nous comparons les prix des devis avec nos connaissances des prix du marché, les tarifs de location en vigueur, les statistiques historiques de prix et une analyse des coûts

(basée sur les prix de l'acier au moment de la commande et le taux de change dollar américain-yuan chinois). Si nous parvenons à négocier des conditions satisfaisantes, nous pouvons valider notre commande avec une date de livraison prévue dans un délai de trois mois après la signature d'un contrat d'achat. Les délais de production peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs comme la taille de la commande, le volume général des demandes et la période de l'année.

De temps en temps, nous concluons des opérations de *sale & leaseback* par lesquels nous achetons des conteneurs d'occasion de nos clients puis leur louons ces mêmes conteneurs, ce qui permet à nos clients de continuer à utiliser ces conteneurs maritimes tout en ne les portant pas sur leurs bilans. Ces opérations permettent aussi aux clients d'externaliser efficacement la cession des conteneurs d'occasion par les loueurs, qui ont tendance à avoir un réseau plus large de débouchés pour les ventes. Les locataires continuent d'être responsables de la réparation et de l'entretien des conteneurs qu'ils relouent.

Financement de notre flotte

Nous achetons des conteneurs qui seront utilisés dans notre flotte de location, et seront portés au bilan ou syndiqués au profit d'investisseurs tiers pour lesquels nous gérons ces actifs. Au 31 décembre 2017, 94 % de la valeur brute comptable de notre flotte de conteneurs était détenue par des investisseurs tiers et 6 % par notre Groupe.

Lorsque nous achetons des conteneurs pour notre propre flotte d'équipements, nous finançons ces achats par des lignes de financement renouvelables ou avec les liquidités dont nous disposons.

Lorsque nous achetons des conteneurs destinés à la syndication, le processus de financement intervient en plusieurs étapes lorsque nous achetons des conteneurs destinés à la syndication. Nous avons une ligne de financement renouvelable adossée aux actifs. Généralement, nous générons de l'endettement sur notre bilan afin d'acheter un conteneur dédié à la syndication par le biais de nos lignes de financement renouvelables ou avec les liquidités dont nous disposons. Une fois que le nouveau conteneur est loué, nous refinançons le conteneur via notre ligne de financement d'actifs (TCF) en anticipant la syndication du conteneur à un investisseur tiers, comme un financement provisoire à court terme. Le conteneur reste comptabilisé dans la ligne de financement d'actifs (TCF) jusqu'à sa vente à un investisseur tiers. Une fois le conteneur vendu, les produits de la vente sont utilisés pour rembourser le tirage de la ligne de financement.

Gestion de notre flotte

Pour nous, le fait de pouvoir proposer des conteneurs au bon endroit, au bon moment et au bon prix est la clé de notre réussite en tant que loueur. Le souhait de palier à un déséquilibre des approvisionnements sur des ports clés à l'échelle mondiale fait partie des raisons qui peuvent expliquer pourquoi une compagnie maritime peut privilégier une location plutôt que ses propres conteneurs, car la disponibilité d'une flotte de conteneurs dédiés à la location sur certains ports stratégiques dans le monde réduit l'obligation pour une compagnie maritime de maintenir des capacités excessives en termes de conteneurs, et cela lui permet de réduire ses investissements et de préserver ses liquidités.

Nous avons donc mis en place un réseau de dépôts exploités et détenus par des tiers partout dans le monde dans le but de répondre aux besoins des clients. Au 31 décembre 2017, nous comptons plus de 200 de ces dépôts servant notre division dans environ 40 pays. Les dépôts, composés généralement d'une zone de transit, d'un espace de stockage pour nos conteneurs et d'une zone dédiée à la maintenance, servent de bases à partir desquelles nous pouvons livrer les conteneurs au client et de points de collecte des conteneurs en fin de contrat. Ces dépôts sont situés à proximité des ports et nous pouvons avoir plusieurs dépôts sur les ports plus importants.

Nous disposons d'une plateforme logicielle de gestion de flotte qui permet à nos clients des contrats de location d'indiquer quand et où ils devront récupérer un conteneur en location.

Grâce à ce système, nous sommes en mesure d'adapter notre flotte de conteneurs à la demande des ports aux quatre coins du monde. À la date de retour d'un conteneur, notre système dirige automatiquement le conteneur vers le dépôt de ce port, avant d'être évalué. Nous sommes aussi en mesure de définir les réparations sur nos dépôts pour les conteneurs retournés afin de nous assurer qu'ils pourront être réutilisés. Ces réparations intervenant à la fin de la location sont à la charge du locataire.

Marketing

Notre participation régulière aux appels d'offres émis par les entreprises de transport maritime fait partie de nos principales techniques marketing. De manière générale, les compagnies maritimes émettent des appels d'offres au quatrième trimestre de chaque année pour couvrir leurs besoins anticipés en termes de conteneurs au cours du premier semestre de l'année suivante, puis en mai ou en juin pour répondre à leurs besoins globaux pour le reste de l'année. Les compagnies maritimes préciseront le nombre et le type de conteneurs dont elles auront besoin, et où elles en auront besoin. Notre décision de répondre aux appels d'offres dépend de nos niveaux de stock existants et de notre capacité à acheter des conteneurs (si nécessaire) pour répondre aux besoins de l'entreprise.

Le processus d'offres et de négociations des contrats prend généralement un à deux mois. Nous négocions les conditions comme les prix, les délais de paiement, la durée de la période de mise en place correspondant à la durée accordée à un client pour recevoir ses conteneurs, la durée de démantèlement qui correspond à la durée accordée à un client pour retourner ses conteneurs, les frais de traitement, la valeur de remplacement d'un conteneur perdu, le taux de dépréciation par rapport à la valeur de chaque conteneur et la liste des sites sur lesquels le client peut retourner ses conteneurs à la fin de la location.

Nos principaux clients

Nous louons à différentes compagnies maritimes, dont les 25 premières mondiales, et la plupart d'entre elles font appel à nos services de location depuis plus de 20 ans. Ces clients comprennent Evergreen, Mediterranean Shipping Company, Hyundai Merchant Marine, CMA CGM, Yang Ming, Hapag-Lloyd Container Line, 'K' Line, Maersk, Cosco, MOL et ZIM. En 2017, aucun client ne représente plus de 15 % du chiffre d'affaires locatif de la division.

4. Activité résiduelle de ventes de constructions modulaires

Après avoir cédé les activités européennes et américaines de location et vente de constructions modulaires, notre activité de construction modulaire est uniquement établie au Maroc. Nous croyons qu'un certain nombre de fondamentaux font de l'Afrique un marché géographique de choix pour les constructions modulaires pour divers marchés finaux dans les secteurs industriel et public. Par exemple, avec la multiplication constante des sites pétroliers et miniers, des constructions modulaires seront nécessaires pour servir de bases vie pour les travailleurs et leurs superviseurs. Outre le pétrole et les mines, le besoin d'infrastructures (comme les écoles et les hôpitaux) est généralement important en Afrique, ce qui nourrira la demande de constructions modulaires destinées à être utilisées en tant que telles ou sur les chantiers. Nous croyons que les constructions modulaires sont particulièrement bien adaptées aux marchés africains, où les difficultés logistiques et les contraintes de coût et de temps induites par les méthodes traditionnelles de construction peuvent être prohibitives. De plus, le marché africain de la construction modulaire présente la particularité de reposer uniquement sur la vente de constructions modulaires.

Les constructions modulaires sont généralement utilisées par les clients du secteur de la construction pour les bases vie,

comme des bureaux, des logements ou des vestiaires. Nous fabriquons et vendons des constructions modulaires à des clients établis dans différentes régions en Afrique.

En général, la dimension des modules est de 3 mètres de largeur et de 6 mètres de longueur, avec des cadres en acier montés sur un châssis en acier. Les modules sont des structures assemblées dans différentes configurations pour répondre aux besoins de chaque client. Un seul module peut être utilisé de manière autonome ou combinée avec d'autres pour fabriquer des structures plus grandes et complexes. Une fois assemblées, les constructions modulaires peuvent être équipées de matériaux utilisés dans des constructions classiques et sont équipées d'électricité, d'eau courante, de chauffage et de climatisation. Les constructions modulaires peuvent être utilisées à des fins très variées, comme la construction de bureaux, de salles de classe, d'espaces administratifs temporaires ou permanents, de bureaux de vente, de remises et d'hébergements sociaux ou d'urgence.

Nous vendons des modules neufs fabriqués par TOUAX, selon les spécifications de nos clients.

Nous approvisionnons nos clients en Afrique depuis notre usine située au Maroc, qui présente une capacité de production d'environ 4 500 modules par an.

6.1.2. Nouveau produit ou service

Non applicable

6.2. PRINCIPAUX MARCHES

Cf. page 13 et paragraphe 6.1.1.

6.3. ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Non applicable

6.4. DEPENDANCE BREVETS, LICENCES OU CONTRATS

Non applicable

6.5. POSITION CONCURRENTIELLE

Cf. pages 4 à 9 et paragraphe 6.1.1.

7. ORGANIGRAMME

7.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

TOUAX SCA est une société holding mixte. À ce titre, la société TOUAX SCA enregistre les participations dans ses filiales françaises et étrangères. TOUAX SCA a comme activité opérationnelle une activité immobilière sur le territoire français et une activité de conseil auprès de ses filiales.

Il n'existe pas de dépendance fonctionnelle entre les divisions du Groupe. Il existe certaines dépendances fonctionnelles entre les sociétés d'une même division avec notamment des sociétés de financement d'actifs, des sociétés de production d'actifs et des sociétés de distribution.

Dans les activités Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes, les actifs sont détenus par des sociétés de financement (SPV) et gérés par une société de distribution ('*servicer*'). Dans l'activité Barges Fluviales chaque filiale détient ses propres actifs destinés à la location et la vente.

Aucun risque significatif provenant de l'existence d'influences notables d'actionnaires minoritaires sur des filiales du Groupe n'est à relever pour la structure financière du Groupe, notamment relatif à la localisation et l'adossement des actifs, de la trésorerie et des dettes financières du fait de l'existence d'accords organisant un contrôle conjoint.

À notre connaissance, il n'existe ni restriction aux remontées de trésorerie des filiales vers la société mère ni restriction à l'utilisation de la trésorerie à l'exception des filiales en contrôle conjoint ainsi que certaines sociétés de financement qui bénéficient de réserves dédiées.

TOUAX SCA assure le financement des activités par voie de prêts et de comptes courants. La Société a mis en place à partir de 2013 un système de centralisation de trésorerie manuelle sur la majorité de ses filiales avec des conventions de trésorerie pour chacune d'entre elles. Les montants de comptes courants auprès de chacune des filiales peuvent être significatifs et sont repris dans l'annexe des comptes sociaux de TOUAX SCA.

7.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE

La liste de toutes les filiales consolidées du Groupe est présentée dans la note 2.2 page 85 de l'annexe des comptes consolidés. Et les filiales de TOUAX SCA sont détaillées dans le tableau des filiales et participations dans la note 26.6 page 130 de l'annexe des comptes sociaux.

Les deux filiales significatives du Groupe en termes de chiffre d'affaires sont les sociétés TOUAX Container Leasing Pte Ltd, société de droit singapourien et TOUAX Rail Limited, société de droit irlandais.

La société TOUAX Container Leasing Pte Ltd a une activité de location de conteneurs maritimes pour la quasi-totalité de nos clients dans le monde et celle-ci gère la flotte de conteneurs de TOUAX. Son activité est significative au regard du grand nombre de matériels en location. La société TOUAX Rail Limited a une activité de location et de vente de wagons de fret en Europe et celle-ci gère la flotte européenne de wagons de fret de TOUAX.

L'organigramme ci-après est l'organigramme simplifié des principales sociétés opérationnelles du Groupe classées par activité. Les pourcentages indiqués sont arrondis et correspondent au pourcentage de contrôle en capital, direct ou indirect, de ces entités par TOUAX SCA, société mère.

TOUAX SCA, société mère	Pays	Pourcentage de détention de la société	Objet de la société
— TOUAX Corporate SAS	France	100%	Société de services
— TOUAX UK Ltd	Royaume-Uni	100%	Société de services
Activité Wagons de Fret			
— TOUAX Rail Ltd	Irlande	100%	Location et vente de wagons de fret
— TOUAX Texmaco Railcar leasing Pte	Inde	39%	Location de wagons
— CFCL TOUAX Llc	USA	51%	Location et vente de wagons
Activité Barges Fluviales			
— TOUAX River Barges SAS	France	100%	Location et vente de barges fluviales
— TOUAX Leasing Corp.	USA	100%	Location et vente de barges fluviales
— TOUAX Hydrovia Corp.	Panama	100%	Location et vente de barges fluviales
— Eurobulk Transport Maatschappij BV	Pays-Bas	100%	Location / affrètement de barges fluviales
— CS de Jonge BV	Pays-Bas	100%	Location / affrètement de barges fluviales
Activité Conteneurs Maritimes			
— TOUAX Container Services SAS	France	100%	Société de services
— TOUAX Container Leasing Pte Ltd	Singapour	100%	Location de conteneurs maritimes
— TOUAX Container Investment Ltd	Hong Kong	100%	Vente de conteneurs maritimes
— TOUAX Corp.	USA	100%	Location et vente de conteneurs maritimes
— Gold Container Corp.	USA	100%	Location et vente de conteneurs maritimes
Activité Constructions Modulaires			
— TOUAX Maroc SARL	Maroc	51%	Vente de constructions modulaires
— RAMCO SARL	Maroc	51%	Location de constructions modulaires
— TOUAX Industrie Modulaire Algérie	Algérie	25%	Vente de constructions modulaires

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe est un loueur opérationnel de matériels mobiles standardisés. Il possède à ce jour peu de goodwill (5,1 millions d'euros) ou d'immobilisations incorporelles (0,9 million d'euros) comparé aux immobilisations corporelles (287,6 millions d'euros), aux créances de location financière (1,4 million d'euros) et aux stocks (23,9 millions d'euros), les immobilisations corporelles, les créances de location financière et les stocks représentant aussi des matériels appartenant au Groupe qui sont mis en location (wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes).

En plus des matériels mis en location, le Groupe exploite un site d'assemblage de constructions modulaires situé au Maroc. Ce site est principalement constitué des matériels et outillages d'assemblage dont la valeur n'est pas significative en comparaison avec les matériels mis en location. Il est à

noter que les terrains et bâtiments sont la propriété du Groupe. Aucune charge majeure (remise en état, sécurité, sûreté, etc.) ne pèse ni sur ces installations, ni sur les matériels mis en location.

Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles est mentionné dans l'annexe des comptes consolidés à la note 17 et note 18 pages 98 et suivants.

8.2. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique environnementale du Groupe est explicitée dans le rapport sur la responsabilité sociale, environnementale et sociétale au paragraphe 26.2 page 169 et les risques liés au changement climatique figurent au paragraphe 4.3.14 page 27.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. SITUATION FINANCIERE

L'examen de la situation financière du Groupe et de la société est présenté dans le rapport de gestion paragraphe 26.1 page 145.

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

L'examen du résultat d'exploitation du Groupe et de la société est présenté dans le rapport de gestion paragraphe 26.1 page 145.

9.2.1. Facteurs inhabituels

Non applicable

9.2.2. Changements importants

Non applicable

9.2.3. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique

Non applicable

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX DU GROUPE

Les ressources financières et la trésorerie du Groupe sont détaillées dans l'annexe des comptes consolidés paragraphe 20.1 dans la note 24 page 103 et dans les notes 32.3 sur les risques de liquidité et note 32.4 sur les risques de taux.

10.2. FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie du Groupe sont détaillés et expliqués dans le tableau de flux de trésorerie dans les comptes consolidés paragraphe 20.1 page 66 et suivantes.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le Groupe utilise pour se financer une large palette d'instruments de financement :

- les lignes spot (364 jours) et de découvert sont utilisées pour le financement ponctuel du besoin en fonds de roulement ;
- les lignes revolving tirables par billet sont utilisées pour les besoins généraux du Groupe et ponctuellement pour le préfinancement des actifs (ces lignes permettent de constituer des portefeuilles d'actifs de montants significatifs avant le financement à long terme ou la cession à des investisseurs tiers) ;
- des emprunts obligataires utilisés pour les besoins généraux et l'activité du Groupe à moyen terme ;

- des lignes court terme type « bridge » pour assurer la liquidité du groupe et permettre la mise en place de projets long terme ;
- les crédits moyen long terme et les lignes de financement d'actifs avec recours (crédit-bail, location financière, leasing...) sont utilisés pour le financement d'actifs conservés par le Groupe ;
- les lignes de financement d'actifs sans recours contre le Groupe sont utilisées à la fois pour le préfinancement d'actifs (wagons de fret et conteneurs maritimes) et pour le financement long terme des actifs que le Groupe souhaite conserver sur son bilan.

La note 24 de l'annexe des comptes consolidés page 103 détaille plus amplement les conditions d'emprunt et la structure de financement.

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

À notre connaissance, il n'existe ni restrictions aux remontées de trésorerie des filiales détenues à 100 % par le Groupe vers la société mère, ni restrictions à l'utilisation de cette trésorerie, à l'exception des sociétés de financements et sous réserve du respect de certains ratios financiers présentées dans la note 24.1.3 de l'annexe des comptes consolidés page 104.

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présents sur le bilan du Groupe au 31 décembre 2017 s'élèvent à 29,9 millions d'euros et comprennent 17,9 millions d'euros de trésorerie qui ne sont pas disponibles pour la gestion de trésorerie quotidienne du Groupe. Ce solde correspond pour 2 millions d'euros à des réserves contractuelles sur les sociétés de financements d'actifs et 15,9 millions d'euros à de la Trésorerie de sociétés non détenues à 100 %.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Les sources de financement sont détaillées dans les engagements fermes d'investissement paragraphe 5.2.3 page 35.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Dans ses activités Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes, le Groupe privilégie l'achat et la location de matériels standardisés et n'a donc pas volontairement investi dans la recherche et le développement pour déposer des brevets ou licences de produits innovants.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES JUSQU'À LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Les principales tendances sont détaillées dans le rapport de gestion paragraphe 26.1 page 145 et dans la présentation des perspectives du Groupe exposées lors de la réunion SFAF du 28 mars 2018 détaillée au paragraphe 28.3 page 205.

12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT L'EXERCICE EN COURS

La production mondiale de l'année 2017 s'est accélérée à 3,7 %, notamment grâce à l'Europe et l'Asie. La reprise de l'économie mondiale s'est affermie durant les derniers mois de l'année 2017 du fait d'une augmentation des investissements dans les pays développés et de la production manufacturière en Asie.

Les perspectives de l'année 2018 ressortent à des niveaux meilleurs que 2017, à 3,9 % pour le Fonds Monétaire Internationale (FMI) et à 3,1 % pour la Banque Mondiale.

Si les facteurs de croissance sont bons à court terme, il ressort néanmoins des inquiétudes à moyen terme. L'Organisation Mondiale du Commerce ainsi que le FMI estiment que la politique monétaire des pays développés devrait se durcir et que cela constitue une menace notable pour la croissance. La Banque Mondiale explique un certain ralentissement par un faible niveau d'investissement allié à une érosion des gains de productivité.

Les activités de transport bénéficient d'une diversification géographique mondiale et de cycles différents. TOUAX attend une amélioration de ses taux d'utilisation et de ses tarifs locatifs. En Europe plus spécifiquement, nous constatons une reprise d'activité. Le Groupe est toujours implanté dans certaines zones en développement, notamment en Asie. Une présentation des perspectives du Groupe exposées lors de la réunion SFAF du 28 mars 2018 est détaillée au paragraphe 28.3 page 205.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

13.1. PRINCIPALES HYPOTHESES

Non applicable

13.3. BASE DE PREVISION

Non Applicable

13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – ELEMENTS PREVISIONNELS

Non applicable

13.4. PREVISION EN COURS

Non Applicable

14. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. COORDONNEES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Les organes d'administration, de direction et de surveillance sont présentés dans le rapport du Conseil de Surveillance paragraphe 27.2 page 189.

14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Les conflits d'intérêts sont présentés dans le rapport du Conseil de Surveillance paragraphe 27.2 page 189.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. Rémunération des mandataires sociaux dirigeants

Modalités de détermination de la rémunération

La rémunération des Gérants est fixée à l'article 11.5 des statuts, lequel stipule :

« La rémunération annuelle attribuée à chaque Gérant dans le cadre du régime général de la sécurité sociale est fixée comme suit :

Une partie fixe brute égale à la somme de 129 354 euros, complétée par les bénéfices d'avantage en nature dans la limite de 15 % de la rémunération fixe, étant précisé que ne s'imputent pas sur ce montant les jetons de présence, rémunérations et remboursements de frais perçus par les Gérants au titre des mandats sociaux et fonctions exercés dans toutes filiales de la société, dans la limite de 80 000 euros par Gérant ;

D'une somme brute de 850 euros chaque jour de déplacement professionnel hors de France, à titre de prime d'éloignement familial ;

Ces montants ne pourront être librement réévalués par les associés commandités que dans la limite de l'évolution cumulée de l'indice d'inflation annuel de l'INSEE.

Une partie variable égale au maximum à 0,50 % de l'EBITDA consolidé du Groupe TOUAX diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. Pour les besoins de ce calcul, il est précisé que l'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation consolidé diminué de la dotation nette aux provisions d'exploitation. »

La rémunération des Gérants est réévaluée annuellement conformément aux stipulations des statuts.

Toute modification de cette rémunération est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires avec l'accord unanime express et écrite des associés commandités. »

La dernière modification date de l'Assemblée Générale du 18 juin 2008, laquelle a diminué la part variable de la rémunération des Gérants à 0,5 % de l'EBITDA consolidé du Groupe diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs, au lieu de 1 %.

Les modalités de rémunération des Gérants sont mentionnées dans le rapport du Conseil de Surveillance, à la section 4.2 du paragraphe 27.2, page 191.

R Rémunération globale

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(en milliers d'euros)	2017	2016
Raphaël WALEWSKI - Gérant		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	416,5	541,7
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	416,5	541,7
Fabrice WALEWSKI - Gérant		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	443,2	553,1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	443,2	553,1

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(en milliers d'euros)	2017		2016	
Raphaël WALEWSKI				
Gérant	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe & jetons de présence	186,9	186,9	193,8	193,8
Rémunération variable annuelle	134,3	128,4	224,5	119,7
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Prime d'éloignement pour déplacement	91,6	91,6	119,7	119,1
Avantages de toute nature	3,7	3,7	3,7	3,7
TOTAL	416,5	410,6	541,7	436,3
Fabrice WALEWSKI				
Gérant	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe & jetons de présence	186,9	186,9	193,8	193,8
Rémunération variable annuelle	134,3	129,1	224,5	131,6
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Prime d'éloignement pour déplacement	118,8	118,7	131,6	116,2
Avantages de toute nature	3,2	3,2	3,2	3,2
TOTAL	443,2	437,9	553,1	444,8

TOUAX met à la disposition des Gérants le matériel nécessaire à leur activité (voitures, téléphones portables, ordinateurs, etc.).

R Options d'achat ou de souscription d'actions attribuées

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants.

R Actions gratuites ou de performance

Aucune action de performance ou actions gratuites n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants durant l'exercice ou sur un exercice antérieur.

R Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'actions à titre gratuit s'inscrivant dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce n'a été attribué aux mandataires sociaux dirigeants durant l'exercice.

Plus généralement, aucun titre de capital, titres de créances ou titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance n'a été attribué aux mandataires sociaux dirigeants de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce, au cours de l'exercice 2017. Les Gérants ne sont pas actionnaires de TOUAX SCA.

15.1.2. Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

<i>(en milliers d'euros)</i>				
Nom	Fonction	Nature de la rémunération	2017	2016
Jérôme Bethbeze	membre du CS	jetons de présence	11,9	12,3
Jean-Jacques Ogier		jetons de présence		9,3
François Soulet de Brugière	membre du CS	jetons de présence	8,9	9,3
Marie Filippi	membre du CS	jetons de présence	8,9	6,8
Sylvie Perrin	membre du CS	jetons de présence	8,9	6,8
Julie de Germay	membre du CS	jetons de présence	6,6	
Alexandre WALEWSKI	président du CS	jetons de présence	17,8	18,5
TOTAL JETONS DE PRESENCE			63,0	63,0
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Alexandre WALEWSKI	président du CS	autres rémunérations	192,7	192,7

Les règles de répartition des jetons de présence sont précisées dans le rapport du Conseil de Surveillance à la section 4.4.5 du paragraphe 27.2 page 197.

Il n'existe aucune autre rémunération que les jetons de présence en tant que rémunération des mandataires sociaux non dirigeants, à l'exception de l'indemnité forfaitaire de remboursement de frais que perçoit Alexandre WALEWSKI au titre des frais dans le cadre de sa mission de Président du Conseil de Surveillance. Cette indemnité s'élève à 48 175 dollars par trimestre en 2017, comme en 2016.

Aucun titre de capital, titre de créances ou titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance n'a été attribué aux mandataires sociaux non dirigeants de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce, au cours de l'exercice 2017.

15.2. RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES

Les Gérants bénéficient du même régime de retraite que celui des autres cadres du Groupe. Il n'y a pas de retraite chapeau au sein du Groupe. Ils ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

Les Gérants ne bénéficient pas de rémunérations, ni d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celle-ci. Les gérants ne bénéficient pas non plus d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les Gérants n'ont pas de contrat de travail avec TOUAX SCA.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DUREE DES MANDATS

Le fonctionnement des organes de surveillance et de direction est présenté dans le rapport du Conseil de Surveillance paragraphe 27.2 page 189.

16.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées sont listées dans le rapport de gestion section 2.2 page 161 et font l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes paragraphe 20.5.3 page 137. Une information sur les parties liées figure dans la note 33 de l'annexe des comptes consolidés page 113.

16.3. INFORMATIONS SUR LES DIVERS COMITES

Le rapport du Conseil de Surveillance précise le fonctionnement et l'organisation du comité d'audit dans la section 4.4.6 du paragraphe 27.2 page 197.

16.4. DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La déclaration de conformité au régime de gouvernance d'entreprise est présentée dans le rapport du Conseil de Surveillance paragraphe 27.2 page 189, le Groupe se référant au Code Middlenext.

17. SALARIES

17.1. REPARTITION DE L' EFFECTIF

La répartition géographique et par activité de l'effectif du Groupe au 31 décembre 2016 est la suivante :

	Wagons de Fret		Barges Fluviales		Conteneurs Maritimes		Constructions Modulaires		Services centraux		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	51	50	9	9	21	23	1	624	26	34	108	740
Asie					12	11					12	11
Afrique							107	103			107	103
Amériques				1	6	8		24	3	3	9	36
TOTAL	51	50	9	10	39	42	108	751	29	37	236	890

Le paragraphe 1 de la section 26.2 page 169 détaille les informations sociales du Groupe.

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

Les principales participations des Gérants, des commandités et des mandataires sociaux sont présentées chapitre 18 page 62 du document de référence avec les participations d'Alexandre WALEWSKI (Président du Conseil de Surveillance), de Fabrice WALEWSKI (Gérant), de Raphaël WALEWSKI (Gérant), de la société Holding de Gestion et de Participation (commandité) et de la société Holding de Gestion et de Location (commandité).

La société n'a pas émis de stock-options.

17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL

Depuis 2012, il a été mis en place un plan d'intéressement du personnel et accord de participation des salariés, pour toutes les entités françaises. Ces deux systèmes ne donnent pas droit à des actions du capital. En 2017, aucune participation ni intéressement n'ont été versés.

La société TOUAX SCA n'a aucun plan d'actionnariat salarié.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de catégorie d'actions ou de titres non représentatifs du capital. Il n'y a pas d'autocontrôle (détention de titres de TOUAX SCA par ses filiales). L'auto-détention (détention de titres de TOUAX SCA par TOUAX SCA) n'est pas significative (cf. paragraphe 18.5 actions auto-détenues).

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	dont droits de vote double
Alexandre WALEWSKI	814 854	11,62%	814 861	10,22%	14
Société Holding de Gestion et de Location	656 586	9,36%	1 122 504	14,08%	931 836
Société Holding de Gestion et de Participation	746 671	10,65%	1 226 472	15,39%	959 602
Total Groupe majoritaire	2 218 111	31,64%	3 163 837	39,69%	1 891 452
Qaero - Argos*	372 550	5,31%	372 550	4,67%	
Public - titres nominatifs	40 497	0,58%	53 892	0,67%	26 790
Public - titres au porteur	4 380 389	62,47%	4 380 389	54,96%	
TOTAL	7 011 547	100,00%	7 970 668	100,00%	1 918 242

* à la connaissance de TOUAX

TOUAX SCA est contrôlé par la famille WALEWSKI. Les sociétés Holding de Gestion et de Location, et Holding de Gestion et de Participation sont les deux commandités de TOUAX SCA et appartiennent respectivement en totalité à Raphaël et Fabrice WALEWSKI. Les Gérants ne sont pas actionnaires de TOUAX SCA.

Il est à noter qu'Alexandre, Fabrice, Raphaël WALEWSKI, la société Holding de Gestion et de Location et la société Holding de Gestion et de Participation agissent de concert et possèdent de concert 31,64 % de TOUAX SCA représentant 39,69 % des droits de vote au 31 décembre 2017.

La société TOUAX SCA n'a aucun plan d'actionnariat salarié.

Les différents types de droit de vote sont décrits au paragraphe 18.2 ci-dessous.

Ventilation des titres

Au 31 décembre 2017, 32,1 % de l'ensemble des titres émis par TOUAX SCA sont nominatifs, le solde étant des actions aux porteurs. 98,6 % des titres nominatifs sont détenus par des actionnaires non-résidents français.

Nombre d'actionnaires

La société ne demande pas régulièrement d'étude sur les Titres aux Porteurs Identifiables (TPI) et ne connaît donc pas le nombre exact d'actionnaires. Au 31 décembre 2017, il y avait 58 actionnaires inscrits à titres nominatifs. Lors de la dernière Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017, le Président de séance a reçu 4 pouvoirs, 23 actionnaires ont donné pouvoir à une personne désignée ou ont voté par correspondance et 41 actionnaires étaient présents dont les associés commandités.

Déclarations et informations à l'AMF

En application de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, le seuil déclencheur de l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique a été abaissé, le 1^{er} février 2011, du tiers à 30 % du capital et des droits de vote. Une clause dite de « grand-père » bénéficie sans limite de durée aux actionnaires dont la rétention se situait entre 30 % et un tiers au 1^{er} janvier 2010 : ces actionnaires se verront appliquer l'ancien seuil d'offre publique obligatoire (33,33 %) tant que leur participation demeurera comprise entre ces deux seuils (article 234-11, alinéa 1er du Règlement Général de l'AMF).

Au cas particulier, le concert familial WALEWSKI constitué par Alexandre WALEWSKI, la société Holding de Gestion et de Location et la société Holding de Gestion et de Participation, détenteur au 1^{er} janvier 2010, d'une participation en capital comprise entre 30 % et 33,33 % (en l'occurrence 31,13 % du capital représentant 35,75 % en droits de vote à cette date) est concerné par les dispositions de l'article 234-11 alinéa 1er du règlement général de l'AMF pour sa détention en capital et a fait à cet égard une déclaration de participation à l'AMF publiée le 18 juillet 2011 dans l'avis n°211C1275.

En d'autres termes, un franchissement du seuil du tiers en capital par le concert placerait celui-ci dans l'obligation de déposer un projet d'offre publique obligatoire.

Par une déclaration en date du 23 mai 2017, la société Financière Arbevel a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote pour atteindre respectivement 4,82 % du capital de TOUAX SCA et 4,24 % des droits de vote.

À la connaissance de TOUAX, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné dans le présent paragraphe.

Évolution de l'actionnariat

Actionnaires	31/12/2017		31/12/2016		31/12/2015	
	Capital %*	Droits de vote %*	Capital %*	Droits de vote %*	Capital %*	Droits de vote %*
Alexandre WALEWSKI	11,62%	10,22%	11,62%	10,22%	9,38%	7,99%
Société Holding de Gestion et de Location	9,36%	14,08%	9,36%	14,08%	10,74%	15,90%
Société Holding de Gestion et de Participation	10,65%	15,39%	10,65%	15,38%	10,98%	16,31%
Total concert WALEWSKI	31,64%	39,69%	31,64%	39,68%	31,09%	40,20%
Auto détention	0,10%	0,08%	0,08%	0,07%	0,22%	0,19%
Zenlor					5,21%	4,44%
Financière Arbevel			6,14%	5,40%		
Qaero - Argos	5,31%	4,67%	5,31%	4,67%		
Public (nominatif et porteur)	62,95%	55,56%	56,83%	50,18%	63,48%	55,17%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

* à la connaissance de TOUAX

18.2. LES DIFFERENTS DROITS DE VOTE

Droits de vote double

Un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis cinq ans au moins par un même actionnaire. Par ailleurs, les actions gratuites attribuées en raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient d'un droit de vote double. Cette disposition est statutaire.

Limitation des droits de vote

Les actions de la société ne sont assorties d'aucune limitation des droits de vote à l'exception des cas prévus par la loi.

18.3. DESCRIPTION DE LA NATURE DU CONTROLE

Le Groupe TOUAX est une société en commandite par actions qui par nature est contrôlée par les associés commandités. Les deux associés commandités sont les sociétés Holding de Gestion et de Participation et Holding de Gestion et de Location. Ces deux sociétés appartiennent respectivement à Fabrice et Raphaël WALEWSKI.

Par ailleurs, Alexandre WALEWSKI, la société Holding de Gestion et de Participation et la société Holding de Gestion et de Location agissent de concert en 2017. Ce concert est un concert de fait qui a été constaté en 2005 à l'occasion de la transformation de la société en commandite par actions. Au total, ce concert détient, au 31 décembre 2017, 31,64 % des actions et 39,69 % des droits de vote.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition tant des commandités que des commanditaires.

Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion des Gérants mais ne peut pas intervenir dans la gestion de la société.

Le Groupe s'attache à respecter les règles de gouvernance recommandées par le Code Middledex et va même au-delà avec une majorité de membres indépendants au sein du Conseil de Surveillance.

Les associés commandités ne peuvent participer au vote en assemblée générale sur la désignation des membres du Conseil de Surveillance.

Enfin, le Conseil de Surveillance fait un rapport sur la conduite des affaires sociales et sur les comptes de l'exercice à l'Assemblée Générale.

18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe pas de convention de type pacte d'actionnaires, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions, susceptible d'être transmise à l'Autorité des Marchés Financiers.

18.5. ACTIONS AUTO DETENUES

Description du programme de rachat d'actions

Au 31 décembre 2017, la société détenait 6 674 de ses propres actions, soit 0,10 % du capital. Ces actions ont été acquises suite au programme de rachat décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017 en vue de :

- assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- consentir des options d'achats et/ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés ou des dirigeants du Groupe TOUAX ;
- consentir la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- procéder à leur annulation.

Au cours de l'exercice 2017, il a été acheté 160 987 actions et vendu 159 992 actions au titre du contrat de liquidité avec pour seul objectif d'animer le marché et d'assurer la liquidité du titre TOUAX.

Le tableau de déclaration synthétique se présente de la façon suivante :

Déclaration par TOUAX SCA des opérations réalisées sur ses propres titres au 28 février 2018	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,10%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	7 315
Valeur comptable du portefeuille (€)	71 285,79
Valeur de marché du portefeuille (€)	78 270,50

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé conformément aux normes comptables.

Le descriptif du programme de rachat d'actions soumis pour autorisation de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018 est détaillé à la section 3 du rapport de gestion paragraphe 26.1 page 168.

Contrat de liquidité

Un contrat d'animation a été conclu entre TOUAX SCA et GILBERT DUPONT le 17 octobre 2005. Un compte de liquidité a été constitué pour réaliser des transactions en vue de favoriser la liquidité du titre TOUAX.

 Gestion des titres – actionnaires nominatifs purs et administrés

CM-CIC Securities assure le service des titres de TOUAX SCA. Le service des titres consiste à tenir la liste des nominatifs purs et administrés et à prendre en charge toutes les formalités consécutives à la vie des titres. Pour tout renseignement à ce sujet il est possible de contacter CM-CIC Market Solutions - 6, avenue de Provence – 75009 PARIS.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Il n'existe pas d'opérations significatives conclues par le Groupe avec des parties liées autres que celles développées dans l'annexe des comptes consolidés paragraphe 20.1 note 33 page 113 (cf. rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, paragraphe 20.5.3 page 137).

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de la société TOUAX SCA sont présentés selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS).

En application de la norme IFRS 5 (à compter du 30 juin 2017), les activités Constructions Modulaires européennes et américaines sont présentées comme des activités en cours de cession ou cédées.

En pratique, les produits et charges des activités en cours de cession ou cédées ont été traités de la manière suivante :

- La contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de TOUAX est regroupée sur la ligne « résultat net des activités en cours de cession ou cédées » sur les périodes présentées ;
- Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

Compte de résultat consolidé, présenté par fonction au 31 décembre		2017	2016
note n°	(En milliers d'euros)		
	Chiffre d'affaires locatif	146 103	147 111
	Ventes de matériel	65 826	85 549
	CHIFFRE D'AFFAIRES	211 929	232 660
	Plus values de cession	1 482	209
5	Produits des activités ordinaires	213 411	232 869
	Coût des ventes	(59 908)	(77 454)
	Dépenses opérationnelles	(42 975)	(51 729)
	Frais généraux et administratifs	(21 875)	(22 585)
	MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDAR)	88 653	81 101
10	Amortissements et pertes de valeur	(19 314)	(17 601)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux investisseurs	69 339	63 500
11	Distribution nette aux investisseurs	(61 787)	(57 882)
	RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	7 552	5 618
12	Autres produits & charges opérationnels	(6 632)	(2 519)
	RÉSULTAT OPERATIONNEL	920	3 099
	Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	78	146
	Coût de l'endettement financier brut	(10 825)	(9 453)
	Coût de l'endettement financier net	(10 747)	(9 307)
	Autres produits et charges financiers	1 410	(1 415)
13	RÉSULTAT FINANCIER	(9 337)	(10 722)
	Quote-part de résultat dans les entreprises associées	(65)	2 058
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(8 482)	(5 565)
14	Impôt sur les bénéfices	(53)	(473)
	Résultat net des activités poursuivies	(8 535)	(6 038)
	Résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(9 176)	(7 664)
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE	(17 711)	(13 702)
	Dont part attribuable aux :		
	- Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités poursuivies	(3 145)	(2 124)
	- Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités en cours de cession ou cédées	3 474	5
	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(18 040)	(11 583)
	Dont résultat net des activités poursuivies	(5 390)	(3 914)
	Dont résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(12 650)	(7 669)
15	Résultat net par action (euro)	(2,58)	(1,82)
15	Résultat net dilué par action (euro)	(2,58)	(1,82)

L'application de la norme IFRS 5 conduit au retraitement des comptes consolidés sur les périodes présentées (cf. note 3).

Compte de résultat consolidé, présenté par nature au 31 décembre			
note n°	(en milliers d'euros)	2017	2016
	CHIFFRE D'AFFAIRES	211 929	232 660
	Plus values de cession	1 482	209
5	Produits des activités ordinaires	213 411	232 869
6	Achats et autres charges externes	(109 544)	(132 008)
7	Charges de personnel	(15 935)	(15 747)
8	Autres produits & charges d'exploitation	(2 491)	(2 709)
	EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	85 441	82 405
9	Provisions d'exploitation	3 212	(1 304)
	MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDAR)	88 653	81 101
10	Amortissements et pertes de valeur	(19 314)	(17 601)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux investisseurs	69 339	63 500
11	Distribution nette aux investisseurs	(61 787)	(57 882)
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	7 552	5 618
12	Autres produits & charges opérationnels	(6 632)	(2 519)
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	920	3 099
	Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	78	146
	Coût de l'endettement financier brut	(10 825)	(9 453)
	Coût de l'endettement financier net	(10 747)	(9 307)
	Autres produits et charges financiers	1 410	(1 415)
13	RÉSULTAT FINANCIER	(9 337)	(10 722)
	Quote-part dans les entreprises associées	(65)	2 058
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(8 482)	(5 565)
14	Impôt sur les bénéfices	(53)	(473)
	Résultat net des activités poursuivies	(8 535)	(6 038)
	Résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(9 176)	(7 664)
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE	(17 711)	(13 702)
	Dont part attribuable aux :		
	- Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités poursuivies	(3 145)	(2 124)
	- Participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités en cours de cession ou cédées	3 474	5
	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(18 040)	(11 583)
	Dont résultat net des activités poursuivies	(5 390)	(3 914)
	Dont résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(12 650)	(7 669)
15	Résultat net par action (euro)	(2,58)	(1,82)
15	Résultat net dilué par action (euro)	(2,58)	(1,82)

L'application de la norme IFRS 5 conduit au retraitement des comptes consolidés sur les périodes présentées (cf. note 3).

Etat du résultat global de la période		
<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Profit (perte) de l'exercice	(17 711)	(13 702)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		
Ecarts de conversion	(4 090)	1 346
Ecarts de conversion sur investissement net dans les filiales	(637)	(145)
Gains et pertes réalisés sur les instruments de couverture de flux de trésorerie (part efficace)	323	847
Gains et pertes réalisés sur les instruments de couverture de flux de trésorerie pour la Quote-part des sociétés mises en équivalence		(93)
Impôts sur les éléments du revenu global	(126)	(3)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	(4 530)	1 952
dont Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	(495)	408
dont Propriétaires de la société mère du Groupe	(4 035)	1 544
Résultat Net de l'exercice		
dont Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	329	(2 119)
dont Propriétaires de la société mère du Groupe	(18 040)	(11 583)
	(17 711)	(13 702)
Résultat Global de l'exercice		
dont Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	(166)	(1 711)
dont Propriétaires de la société mère du Groupe	(22 075)	(10 039)
RESULTAT GLOBAL	(22 241)	(11 750)

Bilan consolidé au 31 décembre			
note n°	(en milliers d'euros)	2017	2016
ACTIF			
16	Goodwill	5 101	26 789
17	Immobilisations incorporelles	874	1 227
18	Immobilisations corporelles	287 645	454 874
19	Actifs financiers à long terme	9 775	4 177
19	Participation dans les entreprises associées		10 436
19	Autres actifs non courants	4 016	5 462
14	Impôts différés actifs	341	964
TOTAL actifs non courants		307 752	503 929
20	Stocks et en-cours	23 908	37 026
21	Clients et comptes rattachés	29 575	51 548
22	Autres actifs courants	7 099	12 747
23	Trésorerie et équivalents	29 863	28 015
TOTAL actifs courants		90 445	129 336
TOTAL DE L'ACTIF		398 197	633 265
PASSIF			
	Capital social	56 092	56 092
	Capital hybride	50 161	50 161
	Réserves	24 483	44 609
	Résultat de l'exercice, part du groupe	(18 040)	(11 583)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe		112 696	139 279
	Participation ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	23 997	17 470
25	Capitaux propres de l'ensemble	136 693	156 749
24	Emprunts et passifs financiers	123 180	224 439
14	Impôts différés passifs	1 860	9 555
27	Indemnités de départ en retraite et assimilés	198	556
28	Autres passifs long terme	2 627	4 940
TOTAL passifs non courants		127 865	239 490
26	Provisions	164	3 607
24	Emprunts et concours bancaires courants	87 741	140 378
29	Dettes fournisseurs	12 278	27 613
30	Autres passifs courants	33 456	65 428
TOTAL passifs courants		133 639	237 026
TOTAL DU PASSIF		398 197	633 265

Variation des capitaux propres consolidés									
	Capital social (2)	Primes (2)	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Variation juste valeurs des dérivés (swaps) (1)	Résultat global de la période	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Participation ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	TOTAL capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Situation au 1er janvier 2016	47 070	32 228	75 602	12 089	(221)	(23 955)	142 813	19 965	162 778
Produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres				1 181	363		1 544	408	1 952
Résultat de la période						(11 583)	(11 583)	(2 119)	(13 702)
TOTAL des charges et produits comptabilisés				1 181	363	(11 583)	(10 039)	(1 711)	(11 750)
Augmentation de capital	9 022	1 813					10 835		10 835
Remboursement de capitaux propres									
Rémunération statutaire des commandités			(362)				(362)		(362)
Affectation du Résultat net global 2015			(23 955)			23 955			
Dividendes								(784)	(784)
Coupon capital Hybride			(4 039)				(4 039)		(4 039)
Variation du périmètre			6				6		6
Divers			345		(345)				
Titres d'autocontrôle			65				65		65
au 31 décembre 2016	56 092	34 041	47 662	13 270	(203)	(11 583)	139 279	17 470	156 749
Situation au 1er janvier 2017	56 092	34 041	47 662	13 270	(203)	(11 583)	139 279	17 470	156 749
Produits (charges) comptabilisés directement en capitaux propres				(4 250)	215		(4 035)	(495)	(4 530)
Résultat de la période						(18 040)	(18 040)	329	(17 711)
TOTAL des charges et produits comptabilisés				(4 250)	215	(18 040)	(22 075)	(166)	(22 241)
Imputation des primes sur les réserves		(26 405)	26 405						
Remboursement de capitaux propres								(637)	(637)
Rémunération statutaire des commandités		(441)					(441)		(441)
Affectation du Résultat net global 2016			(11 583)			11 583			
Dividendes								(1 497)	(1 497)
Coupon capital Hybride			(4 039)				(4 039)		(4 039)
Variation du périmètre			150		(70)		80	8 858	8 938
Divers			(75)				(75)	(30)	(105)
Titres d'autocontrôle			(34)				(34)		(34)
au 31 décembre 2017	56 092	7 195	58 486	9 020	(58)	(18 040)	112 695	23 998	136 693

(1) La part efficace de la couverture de flux trésorerie sur instruments de taux est comptabilisée dans les capitaux propres.

(2) Y compris l'exercice de BSAR et de stock-options.

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre <i>(en milliers d'euros)</i>		
	2017	2016
Résultat net des activités poursuivies	(8 535)	(6 038)
Résultat des sociétés mises en équivalence	65	(2 058)
Amortissements et provisions	24 851	16 674
Variation des impôts différés	(692)	80
Plus & moins values de cession d'immobilisations	(1 413)	(1 642)
Frais de cession	(2 154)	
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	6 074	3 783
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt	18 196	10 799
Coût de l'endettement financier net	10 747	9 307
Charge d'impôt courant	746	392
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôt	29 689	20 498
Charge d'impôt courant	(746)	(392)
A Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité hors variations de stock	(11 454)	(7 029)
B Variation de stock	5 045	11 682
C Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'investissement	(5 574)	(10 814)
Acquisition d'actifs destinés à la location	(7 023)	(8 104)
Produit de cession des actifs	18 697	8 921
Impact net des locations financements accordées aux clients	1 369	595
sous - total	12 514	2 280
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES POURSUIVIES	30 003	15 357
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN COURS DE CESSION OU CÉDÉES	1 083	14 844
I FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	31 086	30 201
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles & corporelles	(526)	(459)
Acquisition d'immobilisations financières		
Variation nette des prêts et avances consentis	(6 138)	249
Produit de cession des actifs autres que ceux destinés à la location	1 457	211
Incidence des variations de périmètre	8 081	(3)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES	2 874	(2)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES EN COURS DE CESSION OU CÉDÉES	135 288	(1 354)
II FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	138 162	(1 356)
Opérations de financement		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	44 073	27 355
Remboursements d'emprunts	(77 894)	(52 962)
Variation nette des dettes financières	(33 821)	(25 607)
Augmentation nette des capitaux propres (augmentation de capital)	(637)	10 836
Coût de l'endettement financier net	(10 747)	(9 307)
Distribution de dividendes aux actionnaires de TOUAX SCA		
Distribution de dividendes aux minoritaires	(1 413)	(784)
Rémunération statutaire des commandités	(441)	(362)
Païement coupons capital Hybride	(4 039)	(4 039)
Divers	(39)	
Cession (acq.) nette actions propres	(34)	65
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES	(51 171)	(29 198)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES EN COURS DE CESSION OU CÉDÉES	(117 096)	(17 286)
III FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(168 267)	(46 484)
Incidence des variations des cours des devises	675	(158)
IV FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE	675	(158)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I) + (II) + (III) + (IV)	1 656	(17 797)
Analyse de la variation de trésorerie		
Trésorerie en début d'exercice	27 106	44 903
Trésorerie en fin d'exercice	28 762	27 106
Variation de la trésorerie nette	1 656	(17 797)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Diminution / (Augmentation) des stocks et en-cours	5 045	11 682
B Variation de stocks	5 045	11 682
Diminution / (Augmentation) des clients et comptes rattachés	(4 255)	(76)
Diminution / (Augmentation) des autres actifs courants	2 266	(33)
(Diminution) / Augmentation des dettes fournisseurs	(437)	(2 555)
(Diminution) / Augmentation des autres dettes	(9 028)	(4 365)
A Variation du BFR lié à l'activité hors variation de stock	(11 454)	(7 029)
Diminution / (Augmentation) des créances / immobilisations & comptes rattachés		(20)
(Diminution) / Augmentation des dettes / immobilisations & comptes rattachés	(5 574)	(10 794)
C Variation du BFR d'investissement	(5 574)	(10 814)

L'application de la norme IFRS 5 conduit au retraitement des comptes consolidés sur les périodes présentées (cf. note 3).

La variation nette de trésorerie présentée dans le tableau de flux correspond à la variation de la trésorerie et équivalents figurant au bilan diminué des concours bancaires courants. Le montant des concours bancaires courants au 31 décembre 2017 s'élève à 1,1 million d'euros.

Selon l'amendement de IAS 7 : « les versements de trésorerie pour fabriquer ou acquérir des actifs détenus en vue de la location à d'autres puis détenus par la suite en vue de la vente, tels que décrits au paragraphe 68A de IAS 16 « immobilisations corporelles », sont des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles. Les encaissements en numéraire issus des locations et des ventes ultérieures de tels actifs sont également des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ».

Ainsi, conformément aux normes IFRS, le tableau des flux de trésorerie présente les investissements du Groupe en matériels de location et les produits de cession de ces matériels dans les flux opérationnels au lieu des flux d'investissements. De la même façon, les remboursements des créances de location financement sont présentés dans les flux opérationnels au lieu des flux d'investissements.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Faits significatifs et événements post-clôture

> Événements significatifs

TOUAX a cédé le 2 novembre 2017 ses activités américaines de constructions modulaires, et le 8 décembre 2017 l'ensemble des titres détenus dans TOUAX Solutions Modulaires SAS, Les cessions des activités modulaires européenne et américaine ont été réalisées pour une valeur d'entreprise d'environ 170 millions d'euros.

> Événements post-clôture

À la suite de la cession de TOUAX Solutions Modulaires SAS, un ajustement de prix a été réclamé par l'acheteur à TOUAX début mars 2018 (cf passif éventuel).

Note préliminaire

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les activités de Constructions Modulaires cédées en 2017 sont présentées comme des activités cédées dans les comptes de résultat et tableaux flux de trésorerie.

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

note 1.1. BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DU 31 DECEMBRE 2017

Approbation des comptes

Les comptes annuels du 31 décembre 2017 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil de gérance de TOUAX SCA le 27 mars 2018 et présentés au Conseil de Surveillance le 28 mars 2018.

Règles et méthodes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du Groupe TOUAX de l'exercice 2017 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2017. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2017 :

- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées ».

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2017

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2017 :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long-terme dans des entreprises associées et coentreprises » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Amendements à IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2014-2016 ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- IFRIC 23 « Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ».

Une analyse des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes est en cours.

IFRS 9 – Instruments financiers

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplacera à compter du 1^{er} janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Elle définit des nouvelles règles de classement et d'évaluation d'instruments financiers, une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers et modifie le traitement des couvertures.

Selon la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories : au coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres (recyclable ou non) ou en juste valeur par le résultat.

La nouvelle méthode de provisionnement selon IFRS 9 est basée sur un risque crédit lié à des pertes attendues et non plus seulement avérées. L'objectif des dispositions en matière de dépréciation est de comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous les instruments financiers qui comportent un risque de crédit ayant augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale — que cette appréciation ait lieu sur une base individuelle ou collective — en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

L'entité doit évaluer les pertes de crédit attendues sur un instrument financier d'une façon qui reflète :

- (a) un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles ;
- (b) la valeur temps de l'argent ;
- (c) les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

La norme IFRS 9 permet d'étendre la qualification d'une couverture aux différents produits de couverture avec des exigences d'efficacité plus souples.

IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » modifie les exigences de reconnaissance du chiffre d'affaires et émet des nouveaux principes de présentation de l'information sur la nature, le montant, l'échéance et l'incertitude liés aux produits et aux flux de trésorerie. Cette nouvelle norme remplace IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations correspondantes. L'objectif de cette nouvelle directive est d'améliorer la comparabilité des pratiques de comptabilisation du chiffre d'affaires entre les sociétés et de fournir des informations plus utiles aux utilisateurs des états financiers en justifiant les méthodes de comptabilisation choisies.

En 2017, une « équipe projet dédiée » a lancé le processus de mise en œuvre conjointe des nouvelles règles IFRS 15 sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des contrats de location, en combinant des analyses quantitatives et qualitatives, basées sur des matrices et des analyses de contrats.

Toux a adopté la norme IFRS 15 le 1er janvier 2018, et a décidé d'appliquer la méthode rétrospective complète. Cette méthode implique le retraitement des périodes comparatives présentées lors de la transition, soit les comptes de l'exercice 2017, lors de la publication des comptes de l'exercice 2018. Le choix de cette méthode a été fait pour permettre une meilleure comparabilité des comptes qui seront établis au 31 décembre 2018, compte tenu des impacts importants attendus.

L'approche suivie a consisté à collecter, les contrats conclus avec des clients pour les analyser. Pour ce faire, le chiffre d'affaires a été réparti par grandes catégories de revenu afin de mieux identifier les spécificités contractuelles relatives aux indications de la nouvelle norme.

Au regard de l'ensemble des nouveaux concepts introduits par la norme IFRS 15, notamment l'indicateur sur la notion de contrôle, les critères d'identification d'un contrat et l'appréciation des pratiques des secteurs d'activité, les impacts les plus significatifs concerneront les opérations réalisées pour le compte de tiers, et notamment les ventes réalisées dans le cadre des contrats de gestion.

Les locations sur les matériels appartenant aux investisseurs, les prestations annexes (maintenance, réparation, stockage des biens) seront également impactées.

L'application de la norme pourrait modifier significativement, dans certains cas, la présentation du chiffre d'affaires avec la reconnaissance en chiffres d'affaires des seules commissions de gestion et de vente. L'application de la norme n'aurait qu'un impact de présentation (compensation des revenus et des charges liés à la gestion des actifs pour compte de tiers) mais aucun impact sur les marges.

Le Groupe est en cours de finalisation des travaux et analyses destinés à la mise en œuvre de cette norme.

IFRS 16

IFRS 16 modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Alors que selon les dispositions d'IAS 17, le traitement comptable des contrats de location est déterminé en fonction de l'appréciation du transfert des risques et avantages liés à la propriété de l'actif, IFRS 16 impose un mode

de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location financement. Elle entrera en vigueur au 1er janvier 2019.

L'évaluation des impacts potentiels sur les états financiers du Groupe est toujours en cours, mais nous anticipons un impact peu significatif sur les comptes.

note 1.2. RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations corporelles, et la valorisation des goodwill, des actifs financiers, des instruments financiers dérivés, des stocks et en-cours, des provisions pour risques et charges et des impôts différés.

note 1.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La **norme IFRS 10** « États financiers consolidés » remplace la norme IAS 27 ainsi que l'interprétation SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc » pour tous les aspects relatifs au contrôle et aux procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale.

Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements obtenus.

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

La **norme IFRS 11** « Partenariats » remplace la norme IAS 31 pour tous les aspects relatifs à la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

D'après la norme, les partenariats sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- Une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- Une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant comptabilise sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La **norme IAS 28** amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques.

La liste des sociétés retenues dans la consolidation figure ci-après dans la note 2.2.

Les transactions commerciales et financières ainsi que les profits internes réalisés entre les sociétés consolidées, sont éliminés.

note 1.4. CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES

note 1.4.1. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES ETRANGERES

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des filiales est généralement la monnaie locale. Lorsque la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie tierce, la monnaie de fonctionnement est cette monnaie tierce.

Les comptes des sociétés étrangères du Groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle. Les comptes des sociétés étrangères sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe (euro) de la manière suivante :

- Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ;
- Les capitaux propres, maintenus au cours historique, sont convertis au cours de clôture ;
- Les comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans une réserve de conversion incluse dans les capitaux propres consolidés.

Les goodwill dégagés lors de l'acquisition de sociétés étrangères sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise. Ils sont par la suite convertis, au cours de clôture, dans la monnaie de présentation du Groupe. Les différences résultant de cette conversion sont comptabilisées dans les capitaux propres consolidés.

Parité : Devise = 1 euro

Taux de change des devises	Taux de clôture		Taux moyen	
	2017	2016	2017	2016
Dollar américain (USD)	1,1993	1,0541	1,1297	1,1069
Dirham marocain (MAD)	11,221	10,677	10,991	10,850
Dinar Algérien (DZD)	137,639	115,967	126,548	120,934
Franc CFA BCEAO (XOF)	655,960	655,960	655,960	655,960
Livre Sterling (GBP)	0,887	0,856	0,877	0,820
Roupie indienne (INR)	76,606	71,594	73,532	74,372

note 1.4.2. CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis aux cours de change à la date de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion (gains et pertes latents) sont comptabilisés en résultat financier.

Les différences de change relatives à un élément monétaire qui, en substance, fait partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère consolidée, sont inscrites dans les capitaux propres (dans le poste « réserves de conversion ») jusqu'à la cession ou la liquidation ou le remboursement de cet investissement net.

note 1.5. COMPTABILISATION DES SOCIÉTÉS D'ACTIFS APPARTENANT A DES INVESTISSEURS

La gestion pour compte de tiers permet au Groupe d'accroître sa capacité de loueur opérationnel, en faisant appel à des investisseurs extérieurs qui se portent acquéreurs des actifs nécessaires aux activités de location et de services du Groupe, et qui en assurent le financement.

■ Analyse des sociétés d'actifs appartenant à des investisseurs

Dans le cas de société d'actifs appartenant à des investisseurs la gestion des activités est parfois régie par des accords contractuels.

Dans ce cas l'analyse des accords contractuels permet d'apprécier si l'investisseur a le pouvoir sur l'entité. Quelques indicateurs selon IFRS 10 :

- L'objet et la structuration de l'entité : mode de prise de décision concernant les activités pertinentes, qui a la capacité de diriger les activités, qui reçoit les rendements de ces activités, qui supporte les risques ;
- Les droits conférés par les accords contractuels établis lors de la conception ;
- L'engagement pris par l'investisseur de s'assurer que l'exploitation réelle de l'entité est conforme à sa conception d'origine ;
- La relation entre l'investisseur et l'entité : dépendance managériale, technologique ou financière.

Les sociétés d'actifs appartenant à des investisseurs ne sont pas consolidées dès lors que le Groupe ne dispose pas des pouvoirs de décision sur les activités pertinentes influant le rendement des entités concernées ou de leurs actifs.

■ SRF I

SRF I a été créée dans le but d'investir dans des actifs et n'a pas été constituée pour les besoins opérationnels du Groupe. Cette société a acquis 100 % des titres de DV01 (Hongrie) et de Dunavagon (Slovaquie). Ces sociétés détiennent respectivement 300 et 40 wagons.

Le Groupe TOUAX n'a pas le pouvoir de décision ou de gestion de SRF I. Le conseil d'administration prend les décisions relatives à la stratégie sur la base des recommandations d'un comité consultatif de l'actionnaire majoritaire. Le Groupe TOUAX n'a pas par exemple le pouvoir de dissoudre l'entité, de transférer des activités à un tiers ou de faire des opérations sur le capital, l'ensemble des décisions du board doit être pris à l'unanimité.

La majorité des avantages liés à l'activité de SRF I reviendra à son actionnaire majoritaire. Le Groupe TOUAX bénéficie d'une commission de gestion pour la gestion des wagons pour le compte de SRF I. Le taux de la commission de gestion est un taux du marché et le Groupe engage en contrepartie des frais de gestion pour un montant très sensiblement équivalent.

En conséquence, le Groupe n'exerçant pas de contrôle sur SRF I au sens de IFRS 10 et IFRS 11, SRF I ne fait pas partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017.

note 1.6. GOODWILL

Le goodwill correspond, à la date d'acquisition, à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprise réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat, et
- le solde net des montants des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition évalués à la juste valeur.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, par des experts indépendants.

Les intérêts minoritaires sont évalués soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période et sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même si la sortie de ressource pour éteindre l'éventuelle obligation est improbable. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà de douze mois, à compter de la date d'acquisition, la variation de la juste valeur de cet ajustement de prix sera comptabilisée en compte de résultat, si l'ajustement de prix est un passif financier.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwills ne sont pas amortis.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché le goodwill est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. annexe des comptes consolidés note 1.9). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur une ligne spécifique.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe TOUAX dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire de titres impacte directement les capitaux propres pour la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire acquise.

Dans le cas d'une cession de titres sans perte de contrôle exclusif, l'écart entre le prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés à la date de cession est constaté en capitaux propres part Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité ainsi que le goodwill restent inchangés.

Dans le cas d'une cession de titres avec perte de contrôle exclusif, le résultat de cession est calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. S'il existe une participation résiduelle, alors elle est évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

note 1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements des logiciels et les frais de développement qui figurent dans les immobilisations incorporelles sont calculés linéairement sur leur durée d'utilité. Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement et l'accord de fabrication des matériels sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Les frais de développement sont immobilisés s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussites techniques et de rentabilité commerciale. Ils sont amortis sur une période de trois ans.

note 1.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

note 1.8.1. ÉVALUATION AU COUT NET D'AMORTISSEMENTS ET DE DEPRECIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors de l'achat de société, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les plus-values provenant de cessions intragroupes et les réévaluations du fait de fusions et d'apports partiels d'actifs sont éliminées dans les comptes consolidés. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et des dépréciations déterminées selon IAS 36 « dépréciation d'actifs » (cf. annexe des comptes consolidés note 1.9).

Les coûts des emprunts servant à financer les actifs éligibles définis par IAS 23 amendé sont inclus dans le coût des immobilisations. À ce jour, aucun actif n'est éligible à l'application d'IAS 23 révisé.

note 1.8.2. APPROCHE PAR COMPOSANTS

IAS 16 « Immobilisations corporelles » requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité inférieure à celle de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre.

L'approche par composants s'applique particulièrement aux activités Barges Fluviales et Wagons de Fret. Dans l'activité Barges Fluviales, le prix d'acquisition des pousseurs est décomposé entre coque et motorisation. Dans l'activité Wagons de Fret, les wagons sont décomposés entre le wagon en lui-même et les révisions.

note 1.8.3. AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité des immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis.

Les conteneurs maritimes sont amortis sur 13 ans avec une valeur résiduelle variant selon le type de conteneur. Le Groupe reste ainsi en conformité avec les normes et les pratiques de la profession.

La révision des wagons suit un calendrier établi par les normes européennes. En intégrant le standard européen VPI, les révisions des wagons sont amorties sur une durée de 3, 6, 9 ou 12 ans selon le type de révision.

Les durées d'utilité des matériels acquis neufs s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Wagons de fret 25 à 36 ans
- Barges fluviales (barges et pousseurs) 30 ans
- Conteneurs maritimes (de type "sec") 13 ans
- Constructions modulaires des entités marocaines 10 ans

Les conteneurs maritimes sont amortis avec une valeur résiduelle variant selon le type de conteneurs conformément aux pratiques de la profession soit :

- 20'DC : \$ 1,000
- 40'DC : \$ 1,200
- 40'HC : \$ 1,400

Modalités d'amortissement spécifique :

Les matériels acquis d'occasion sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité résiduelle.

Les valeurs résiduelles retenues sont conformes à l'historique du Groupe. Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour les wagons de fret.

Les durées d'utilité des barges d'occasion sont fonction des conditions historiques d'utilisation des barges et des matériaux transportés (certains matériaux étant plus corrosifs que d'autres). La durée de chaque barge achetée d'occasion est estimée en fonction de la date de construction de la barge, des conditions historiques d'utilisation et des matériaux transportés.

note 1.9. PERTE DE VALEUR DES IMMOBILISATIONS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, à savoir les goodwill dans le cas du Groupe.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur recouvrable de ces unités est le plus souvent déterminée par rapport à leur valeur d'utilité, soit à partir des flux futurs nets de trésorerie actualisés tenant compte des hypothèses économiques et des budgets d'exploitation prévisionnels validés par la direction.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Lorsqu'une UGT contient un goodwill, la perte de valeur réduit en général en priorité le goodwill, avant qu'une dépréciation ne soit constatée le cas échéant sur les autres immobilisations de l'UGT.

Les Unités Génératrices de Trésorerie dans le Groupe sont :

- L'activité Wagons de Fret dans son ensemble (considérant que l'activité américaine n'est pas significative),
- L'activité Barges Fluviales sur chaque bassin (Mississippi, Paraná-Paraguay, Seine/Danube, Rhin),
- L'activité Conteneurs Maritimes dans son ensemble,
- L'activité Constructions Modulaires en Afrique dans son ensemble.

note 1.10. CONTRATS DE LOCATION

Du fait de ses activités de loueur opérationnel (vis-à-vis de ses clients) et dans le cadre des biens administrés dans le cadre de contrats de gestion avec des investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.5, note 1.21.1, et note 1.21.2), le Groupe est amené à conclure de nombreux contrats de location, aussi bien en tant que bailleur que preneur.

Les contrats de location conclus avec les clients sont analysés au regard des critères d'IAS 17. Ils correspondent à des contrats de location simple, tant pour ceux (la majorité) qui sont des contrats de location opérationnelle de courte ou de longue durée que pour certains contrats de location-vente refinancés par des établissements bancaires dont les clauses prémunissent le Groupe des risques inhérents aux matériels ou à la défaillance des clients (clauses de non-recours en faveur du Groupe). Les revenus locatifs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.2) sont comptabilisés en produits de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils peuvent correspondre également dans une moindre mesure à des contrats de location financement accordés à des clients. Les revenus financiers de ces contrats sont comptabilisés en chiffre d'affaires locatif.

Les contrats de gestion conclus entre le Groupe et les investisseurs n'ont pas les caractéristiques de contrats de location financement selon les critères de l'IAS 17. Les sommes payées aux investisseurs sont comptabilisées dans les revenus nets distribués aux investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.6).

Les biens gérés par le Groupe pour son compte propre sont enregistrés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont financés au moyen de contrats de location financement transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Ils sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué au commencement du contrat, ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location financement, si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif. Les actifs objets d'un contrat de location financement sont amortis sur leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. annexe des comptes consolidés note 1.8). Ils sont testés pour dépréciation conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. annexe des comptes consolidés note 1.9).

Les biens pris en location par le Groupe (siège social, bâtiments administratifs, matériels), pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

note 1.11. STOCKS

Les stocks comprennent essentiellement des biens achetés destinés à la revente dans le cadre des activités Conteneurs Maritimes et Wagons de Fret, et pour une moindre part dans l'activité Constructions Modulaires. Le taux de rotation des stocks est généralement inférieur à un an.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

note 1.12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture de la période, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite), et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les litiges et contentieux (sociaux, techniques, fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

note 1.13. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE ET ASSIMILES

Les engagements de retraite correspondent pour le Groupe aux seules indemnités de fin de carrière des salariés des sociétés françaises, ce qui correspond, dans le cadre de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », aux régimes à prestations définies. Dans le cadre de ces régimes, le Groupe s'engage à verser une prestation, soit au terme de l'emploi (cas des indemnités de fin de carrière), soit pendant la retraite. Les régimes du Groupe ne sont pas préfinancés et font l'objet d'une provision dans les comptes. Le Groupe n'est engagé dans aucun autre régime à prestations définies significatif ni dans aucun régime à cotisations définies.

Le Groupe, dans ce cadre, comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetées telle que requise par IAS 19. Cette méthode nécessite la prise en compte d'hypothèses actuarielles long terme sur les données démographiques (rotation du personnel, mortalité) et financières (augmentation des salaires, taux d'actualisation). Ces paramètres sont revus chaque année. L'incidence des changements d'hypothèses actuarielles sur le montant de l'engagement est enregistrée en écarts actuariels. Conformément à la norme IAS 19, le Groupe comptabilise ces écarts actuariels, positifs ou négatifs, par le résultat.

note 1.14. SUBVENTION D'EXPLOITATION

Le Groupe a retenu comme méthode comptable, conformément à IAS 20, de présenter dans les états financiers les subventions publiques, en déduction des charges auxquelles elles sont liées.

note 1.15. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiement en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002. Les trois types de transactions cités dans IFRS 2 possibles sont :

- Les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres ;
- Les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en trésorerie ;
- Les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres ou en trésorerie.

Les avantages sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

note 1.16. PASSIFS LONG TERME NON COURANTS

Les autres passifs long terme enregistrent la part à plus d'un an des passifs autres que les emprunts et passifs financiers, tels que les engagements commerciaux sur les contrats avec engagement de rachat par le Groupe ; les produits de location différés à plus d'un an, sur la durée de ces mêmes contrats. Ces catégories de passifs concernaient essentiellement l'activité constructions modulaires Europe cédée en décembre 2017. Les passifs long terme non courant sont constitués en 2017 par la part à plus d'un an des dettes commerciales.

note 1.17. TITRES D'AUTOCONTROLE

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

note 1.18. INSTRUMENTS FINANCIERS**note 1.18.1. ACTIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers du Groupe comprennent :

- des actifs financiers non courants : des cautions et dépôts de garantie des titres de participation de sociétés non consolidées, des prêts ;
- des actifs non courants : le Groupe enregistre à son actif des actifs détenus dans le cadre de location financement dans lequel il intervient comme bailleur et des créances clients présentant une échéance supérieure à un an ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Lors des arrêtés comptables, les actifs financiers sont évalués conformément à leur classification selon IAS 39.

 Actifs financiers, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont soumises à aucun test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

 Prêts et créances

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe les prêts longs termes et les créances clients et autres créances d'exploitation. Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

 Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autre que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

 Actifs disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les actifs ne relevant pas d'une des catégories ci-dessus. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en capitaux propres jusqu'à la cession effective. Sont notamment classés dans cette catégorie les titres non consolidés. Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au prix de marché. Si la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. À chaque date d'arrêté, la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée et inscrite à l'actif. En cas d'indication objective de perte de valeur (dépréciation significative et durable), une perte de valeur irréversible est constatée par le résultat, la reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra que lors de la cession des titres.

■ Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. Les flux de trésorerie attendus des actifs courts termes ne sont pas actualisés.

note 1.18.2. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan est constitué des liquidités en compte courant bancaire et des parts d'OPCVM de trésorerie mobilisables à court terme.

Les parts d'OPCVM présentant un risque négligeable de changement de valeur sont définies comme des placements à court terme très liquides.

Le bouclage de trésorerie du tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants.

note 1.18.3. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent des emprunts bancaires et des emprunts obligataires portant intérêts et des instruments dérivés.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant des intérêts sont initialement enregistrés au coût historique diminué des coûts de transaction associés.

À la clôture, les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

note 1.18.4. EXPOSITION DU GROUPE AUX RISQUES DE CHANGE ET AUX RISQUES DE TAUX – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe a signé en 2017 des contrats de change à terme (échéance 2017) afin de couvrir des dettes en dollar américain, en livre sterling, en couronne tchèque, et en zloty polonais (les deux dernières concernent les activités cédées fin 2017). Ces dérivés sont qualifiés de couverture de juste valeur. L'élément couvert est réévalué et l'instrument de couverture est évalué et comptabilisé pour sa juste valeur.

Une partie des opérations du Groupe est financée par des emprunts à taux variables dont certains sont couverts par des instruments dérivés de taux, afin de réduire l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt.

Ainsi, les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité testée selon les critères de l'IAS 39. À défaut, elles sont comptabilisées directement dans le résultat financier.

note 1.18.5. OBLIGATIONS A OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMERAIRE ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES (ORNANE)

Le Groupe TOUAX a émis des Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) à échéance 10 juillet 2020. La valeur nominale unitaire des Obligations a été fixée à 18 euros, faisant apparaître une prime d'émission de 25 % par rapport au cours de référence de l'action TOUAX sur le marché réglementé Euronext à Paris. Le montant de l'émission est de 22 999 986 euros représenté par 1 277 777 Obligations. Les obligations porteront intérêt à un taux nominal annuel de 6 %, payable semestriellement à terme échu le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année et pour la première fois le 10 janvier 2016. Les obligations ont été émises au pair le 10 juillet 2015 et seront remboursées au pair le 10 juillet 2020. Les porteurs d'Obligations bénéficient d'un droit à l'attribution d'actions exerçable à compter du 10 juillet 2015 jusqu'au dix-huitième jour de bourse précédant le 10 juillet 2020. Tout obligataire pourra, à son gré, demander à la société le remboursement anticipé en espèce le 1er août 2019 de tout ou partie de ses obligations. Les Obligations seront remboursées à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis la dernière Date de Paiement d'Intérêts.

note 1.19. ÉMISSION DE DETTE A DUREE INDETERMINEE

Le Groupe a émis à trois reprises des titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI). Deux émissions ont été réalisées en 2013 pour un montant nominal de 32,775 millions d'euros et la troisième émission a eu lieu en mai 2014 pour un montant nominal de 18,025 millions d'euros. Ces trois émissions d'un montant nominal de 50,8 millions d'euros forment une souche unique. Ces titres à durée indéterminée donnent à TOUAX la faculté de les rembourser au pair à compter d'août 2019. Ils donneront droit à un coupon annuel à taux fixe de 7,95 % durant les 6 premières années. Le paiement du coupon ne sera obligatoire principalement

qu'en cas de paiement de dividendes. En norme IFRS, ces titres sont comptabilisés en capitaux propres. Cet instrument financier permet d'optimiser la structure du bilan du Groupe lorsqu'on considère la durée de vie de ses actifs et ses besoins de financement.

note 1.20. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Des impôts différés sont comptabilisés, sans actualisation, selon la méthode du report variable sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés. Ainsi est rattachée à chaque période la charge fiscale qui lui incombe, compte tenu notamment des décalages temporaires qui peuvent exister entre la date d'enregistrement de certains produits et charges et celle de leur incidence fiscale effective.

Les impôts différés actifs résultant de ces différences temporaires, ou des pertes fiscales reportables, ne sont maintenus que dans la mesure où les sociétés ou groupes de sociétés intégrées fiscalement ont une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années suivantes.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition connus à la date de clôture des comptes.

Au bilan, les actifs et passifs d'impôt se rapportant à une même entité fiscale (ou un groupe d'intégration fiscale) sont présentés de façon compensée.

L'impôt différé et exigible est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat, sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

note 1.21. PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES

note 1.21.1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES : LES DIFFERENTES COMPOSANTES

Le Groupe est un loueur opérationnel de matériels mobiles et standardisés, qu'il détient en propre ou qu'il gère pour le compte de tiers.

Dans le cas de la gestion pour compte de tiers, le Groupe achète des matériels neufs et les cède à des investisseurs. Les investisseurs confient la gestion de leurs matériels au Groupe dans le cadre de contrats de gestion. Le Groupe loue à ses clients les matériels en gestion (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.2 et note 1.21.3).

Le Groupe a également des activités de négoce (achat de biens en vue de leur revente – cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.4).

Enfin, il peut revendre à des investisseurs ou des clients tiers des matériels préalablement détenus en propre (immobilisés) et loués à des clients (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.6).

note 1.21.2. COMPTABILISATION ET RECONNAISSANCE DES REVENUS ET CHARGES LIES AUX CONTRATS DE GESTION POUR COMPTE DE TIERS CONCLUS PAR LE GROUPE

Le Groupe exploite et gère des matériels pour le compte de tiers dans le cadre de ses activités de location de conteneurs maritimes et de wagons de fret. Des pools de matériels sont constitués à cet effet, pouvant regrouper plusieurs investisseurs, dont parfois le Groupe. Ces pools correspondent à un regroupement de matériels généralement de même nature et de même âge. Cette organisation permet la mutualisation des revenus et des charges des équipements regroupés dans un même pool, régie dans le cadre de contrat de gestion. Ces contrats de gestion ne constituent pas des sociétés en participation.

L'analyse en substance des contrats de gestion au regard des normes internationales permet de conclure que le Groupe agit dans certains cas en qualité de principal dans ses relations avec les investisseurs (pools) d'une part, et avec les clients d'autre part. En effet, le Groupe a toute liberté dans le choix des clients, des producteurs et des fournisseurs avec qui il traite et dans la négociation des prix d'achat, de location et de vente des équipements gérés. Les clients ne connaissent pas les propriétaires finaux de matériels.

En conséquence, lorsqu'il est qualifié de « principal » le Groupe enregistre dans son compte de résultat l'intégralité des flux de produits et de charges générés par les contrats. Le Groupe constate en chiffre d'affaires les revenus locatifs bruts facturés à ses clients pour tous les matériels gérés en pools. Les dépenses opérationnelles concernant tous les matériels gérés sont constatées en charges d'exploitation. Une quote-part des revenus nets est reversée aux investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.6).

Conformément aux exigences de la norme IAS 18, le Groupe doit déterminer s'il agit en qualité de principal ou d'agent lors de la fourniture d'un bien ou d'un service à un client.

Au regard des facteurs suivants, le Groupe considère qu'il agit en tant que principal dans la majorité des transactions.

Le Groupe doit répondre aux critères suivants pour être qualifié de principal, dans le cas contraire, le Groupe sera qualifié d'agent et devra reconnaître la marge en chiffre d'affaires :

- L'entreprise a la responsabilité première de fournir des biens ou les services, par exemple en étant responsable de la qualité des biens et services commandés ou vendus au client. Le Groupe signe directement des contrats avec les clients. Les clients ne connaissent pas les propriétaires des matériels.

- L'entreprise supporte les risques liés à la possession des stocks, avant la commande du client, pendant le transport ou en cas de retour. Le Groupe supporte en premier les risques liés aux matériels. Le Groupe se retourne ensuite vers les propriétaires pour se faire indemniser.
- L'entreprise a toute latitude pour fixer les prix de vente, directement ou indirectement. Le Groupe a toute liberté dans le choix de ses clients et des tarifs à appliquer, sans en référer aux propriétaires des matériels.

note 1.21.3. CHIFFRE D'AFFAIRES LOCATIF

Le chiffre d'affaires locatif correspond au chiffre d'affaires provenant de la location opérationnelle ou financière des matériels gérés pour compte de tiers ou détenus en propre par le Groupe, dans les quatre secteurs d'activité du Groupe, ainsi que celui provenant des prestations annexes facturées à l'occasion de la location. Il intègre par ailleurs le chiffre d'affaires de l'activité Barges Fluviales provenant des activités de transport, d'affrètement et de stockage. Les produits d'intérêts des contrats de location financement accordés aux clients sont comptabilisés en chiffre d'affaires locatif.

L'évolution du chiffre d'affaires locatif est donc directement liée aux flottes et parcs de matériels gérés et détenus par le Groupe, aux tarifs de location, ainsi qu'au taux d'utilisation des matériels.

Lorsque les ventes d'actifs sont assorties d'un engagement ferme de reprise à un prix défini (vente avec clauses de rachat), le produit de la vente n'est pas constaté immédiatement à la livraison en chiffre d'affaires ventes de matériels, mais comptabilisé linéairement comme des locations sur la durée du contrat, pour la différence entre le prix de vente et le prix de rachat convenu avec le client. Ces mêmes actifs sont immobilisés et suivent le même plan d'amortissement Groupe que les autres actifs détenus en propre.

note 1.21.4. VENTES DE MATERIELS

Les ventes de matériels correspondent au chiffre d'affaires généré par le négoce (vente à des clients finaux), la cession aux investisseurs dans les activités Conteneurs Maritimes et Wagons de Fret, et aux produits de cession des immobilisations destinées à la location. Les achats et les valeurs nettes comptables correspondants de matériels sont enregistrés dans les « Achats et charges externes » dans la présentation du compte de résultat par nature, et en « Coût d'achat des ventes » dans la présentation du compte de résultat par fonction. Les matériels achetés et non encore revendus figurent dans les stocks de fin de période (cf. annexe des comptes consolidés note 1.11). Les cessions de créances de location financement sont également présentées en vente de matériel.

Reconnaissance du chiffre d'affaires ventes de conteneurs et de wagons aux investisseurs

Le chiffre d'affaires ventes de matériel aux investisseurs est reconnu dans son intégralité si les critères d'IAS 18 sont respectés. Ainsi, si le Groupe dispose des avantages et risques liés à l'acquisition de ces conteneurs avant la revente à des investisseurs, le Groupe est qualifié de principal et enregistre la vente en chiffre d'affaires. Dans le cas où le Groupe procède à une opération concomitante d'achat-revente, le Groupe est qualifié d'agent et n'enregistre qu'une commission.

Le transfert de propriété au moment de l'achat auprès de l'usine/fournisseurs est effectif au moment de l'émission de deux certificats de conformités réalisés par des experts mandatés par le Groupe pour l'activité conteneurs maritimes. Ces certificats permettent au Groupe de prendre livraison de ces actifs. Les actifs peuvent être loués à des clients démarchés par le Groupe ou rester sur les dépôts de l'usine pendant un délai limité.

La vente à l'investisseur se fait à l'issue d'un contrat, de sa facturation et de son paiement. Le Groupe considère que le transfert de propriété à l'investisseur se fait au moment du paiement par celui-ci, car il n'y a pas de livraison physique de ces conteneurs ou de ces wagons à l'investisseur, puisque le Groupe en assure son exploitation et sa gestion auprès des clients tiers.

Reconnaissance du chiffre d'affaires ventes à des clients finaux

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises à des clients finaux est comptabilisé dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages importants inhérents à la propriété est intervenu.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens doivent être comptabilisés lorsqu'il a été satisfait à l'ensemble des conditions suivantes :

- l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entité ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité ; et e) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable

Au regard de ces indicateurs, le Groupe considère qu'il agit en tant que principal dans la majorité des transactions.

note 1.21.5. PROVISIONS D'EXPLOITATION

Ce poste enregistre principalement les dotations et reprises relatives aux provisions pour créances douteuses.

note 1.21.6. DISTRIBUTIONS NETTES AUX INVESTISSEURS

Le chiffre d'affaires et les dépenses opérationnelles des actifs faisant partie de pools d'investisseurs (cf. annexe des comptes consolidés note 1.21.2) sont décomposés analytiquement par pool, et les revenus nets qui en résultent, minorés d'une commission de gestion retenue par le Groupe, sont répartis entre les investisseurs dans les pools en fonction de règles de distribution établies pour chaque programme de gestion.

La quote-part des revenus à reverser aux investisseurs tiers est constatée en distributions nettes aux investisseurs, conformément aux usages de la profession des gérants de biens pour compte de tiers.

note 1.21.7. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les éléments significatifs, inhabituels ou peu fréquents sont présentés séparément dans le compte de résultat dans les Autres produits et charges opérationnels. Cette rubrique inclut à titre d'exemples, les pertes de valeur sur Goodwill, les frais d'acquisition de titres de participation, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisition de titres, les coûts de restructuration.

note 1.22. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des charges et produits avant impôts, autres que ceux de nature financière, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

L'EBITDA (« *Earnings before interest, tax, depreciation and amortization* ») après distribution aux investisseurs est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance économique. Il correspond au résultat d'exploitation après distribution aux investisseurs retraité des amortissements et pertes de valeur qui seraient constatés dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. annexe des comptes consolidés note 1.9). L'EBITDAR (« *Earnings before interest, tax, depreciation, amortization and rent* ») est calculé avant la distribution aux investisseurs et correspond à l'EBITDA augmenté de la distribution aux investisseurs. L'EBITDAR reflète la performance de l'ensemble des activités et des matériels gérés par le Groupe.

note 1.23. INFORMATION SECTORIELLE

Compte tenu de la structure fondamentale d'organisation interne et de gestion du Groupe, le niveau d'information sectorielle retenu selon IFRS 8 « Information sectorielle » est fondé sur les activités du Groupe.

Le Groupe a pour métier la location opérationnelle d'actifs mobiles et standardisés. Il exerce son métier principal de location de matériel de transport dans trois activités : les Wagons de Fret, les Barges Fluviales et les Conteneurs Maritimes. Les activités Constructions modulaires, immobilières et les Frais centraux demeurant non significatives sont regroupées dans un seul et même secteur « divers ».

Les secteurs géographiques dépendent de la localisation des marchés et correspondent à la localisation des actifs.

Dans les activités Wagons de Fret et Barges Fluviales, l'implantation des services, la localisation des marchés et la localisation des clients sont identiques.

Dans l'activité Conteneurs Maritimes, la localisation des marchés est différente de la localisation des clients et de l'implantation des services. La localisation des marchés ainsi que les zones géographiques de l'activité Conteneurs Maritimes correspondent à la localisation des actifs. Les conteneurs maritimes sont régulièrement déplacés d'un pays à un autre dans le cadre du commerce international sur des centaines de routes commerciales maritimes. Le Groupe TOUAX n'a pas la connaissance, ni le contrôle des mouvements de conteneurs en location ou de la localisation des conteneurs en location. Sur la base des contrats de location de conteneurs en cours au 31 décembre 2017, les conteneurs peuvent toucher des ports dans plus d'une centaine de pays dans le monde. Il est de ce fait impossible de distribuer les revenus ou les actifs de l'activité Conteneurs Maritimes par zone géographique. L'activité Conteneurs Maritimes est classée dans la zone internationale. Cette présentation est cohérente avec les pratiques de l'industrie du conteneur maritime.

NOTE 2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**note 2.1. ÉVOLUTION DU PERIMETRE**

Nombre de sociétés consolidées	2017	2016
Sociétés françaises	5	8
Sociétés étrangères	26	36
TOTAL	31	44
Dont entrées de périmètre		1
Dont sorties de périmètre	13	6

La société TOUAX Rail Finance 3 Ltd (TRF3) est une entité de la division Wagons de Fret, consolidée par mise en équivalence en 2015 et 2016. La prise de participation majoritaire de TOUAX dans le capital de TRF3 analysée selon IFRS 10 a conduit à sa consolidation selon la méthode de l'intégration globale dès janvier 2017.

La société TX Rail Finance 4 Ltd (TXRF4) est une entité de la division Wagons de Fret, consolidée par mise en équivalence en 2016. La cession de participation pour 1 000 000 titres et la dilution de TOUAX dans le capital de TXRF4 en juin 2017 a conduit le Groupe TOUAX à la déconsolidation par mise en équivalence de la société TXRF4 au 30 juin 2017 (perte d'influence notable).

Le Groupe a procédé à la liquidation de 2 sociétés de la division constructions modulaires car elles ne portaient plus aucune activité : TOUAX Panama S.A. et Modul Finance I SNC.

Par ailleurs, le Groupe a réalisé le 8 décembre 2017 une cession de l'ensemble des titres détenus dans Touax Solutions Modulaires SAS à WH Bidco SAS, société contrôlée indirectement par des fonds gérés par TDR Capital LLP. TDR Capital gère des fonds qui détiennent actuellement une participation majoritaire dans Algeco.

note 2.2. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES EN 2017

Dénomination de la société	Activité	Zone géographique	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
TOUAX SCA	Holding, société mère	Europe			
TOUAX CORPORATE SAS	Services	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX UK LIMITED	Services	Europe	100 %	100 %	IG*
GOLD CONTAINER Corporation	Conteneurs Maritimes	Amérique du Nord	100 %	100 %	IG*
TOUAX CONTAINER Investment Ltd	Conteneurs Maritimes	Asie	100 %	100 %	IG*
TOUAX CONTAINER Leasing Pte Ltd	Conteneurs Maritimes	Asie	100 %	100 %	IG*
TOUAX CONTAINER SERVICES SAS	Conteneurs Maritimes	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX CORP	Conteneurs Maritimes	Amérique du Nord	100 %	100 %	IG*
TOUAX CONTAINER FINANCING Pte LTD	Conteneurs Maritimes	Asie	100 %	100 %	IG*
TOUAX Africa SAS	Constructions Modulaires	Europe	51 %	51 %	IG*
TOUAX Maroc Capital SARL	Constructions Modulaires	Afrique	100 %	51 %	IG*
TOUAX MAROC SARL	Constructions Modulaires	Afrique	100 %	51 %	IG*
RAMCO SARL	Constructions Modulaires	Afrique	100 %	51 %	IG*
TOUAX COTE D'IVOIRE SARL	Constructions Modulaires	Afrique	100 %	51 %	IG*
TOUAX INDUSTRIE MODULAIRE ALGERIE	Constructions Modulaires	Afrique	52,99%	24,99%	IG*
TOUAX MODULAR BUILDING USA Lic	Constructions Modulaires	Amérique du Nord	100 %	100 %	IG*
CFCL TOUAX Lic	Wagons de Fret	Amérique du Nord	51 %	51 %	IG*
SRF RAILCAR LEASING Ltd	Wagons de Fret	Europe	51 %	51 %	IG*
TOUAX RAIL Ltd	Wagons de Fret	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX RAIL FINANCE Ltd	Wagons de Fret	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX RAIL FINANCE 2 Ltd	Wagons de Fret	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX RAIL FINANCE 3 Ltd	Wagons de Fret	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX RAIL INDIA Ltd	Wagons de Fret	Europe	78,03%	78,03%	IG*
TOUAX RAIL ROMANIA SA	Wagons de Fret	Europe	57,50%	57,50%	IG*
TOUAX TEXMACO RAILCAR LEASING Pte Ltd	Wagons de Fret	Asie	50 %	39,02%	IG*
CS DE JONGE BV	Barges Fluviales	Europe	100 %	100 %	IG*
EUROBULK TRANSPORTMAATSCHAPPIJ BV	Barges Fluviales	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX RIVER BARGES SAS	Barges Fluviales	Europe	100 %	100 %	IG*
TOUAX LEASING Corp	Barges Fluviales	Amérique du Nord	100 %	100 %	IG*
TOUAX ROM SARL	Barges Fluviales	Europe	99,99%	99,99%	IG*
TOUAX HYDROVIA Corp	Barges Fluviales	Amérique du Sud	100 %	100 %	IG*

* Intégration Globale

NOTE 3. CESSIION DES ACTIVITES CONSTRUCTIONS MODULAIRES EUROPE ET ETATS-UNIS

En application de norme IFRS 5- Actifs non courant, détenus en vue de la vente et activités abandonnées, l'activité constructions modulaires Europe et États-Unis est présenté dans comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie consolidés du Groupe TOUAX comme une activité cédée.

Les entités concernées par l'application de IFRS 5 sont au nombre de 11.

Le 8 décembre 2017, le Groupe TOUAX a cédé l'activité constructions modulaires Europe à TDR Capital. Cet accord reposait sur une valeur d'entreprise d'environ 165 millions d'euros.

Le Groupe TOUAX a également cédé les actifs de l'activité constructions modulaires aux États-Unis.

note 3.1. CONTRIBUTION AUX RESULTATS DES ACTIVITES EN COURS DE CESSIION OU CEDEES

31 décembre 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Toux Solutions Modulaires	Toux Modular Building USA	Total
Chiffre d'affaires	86 325	8 490	94 815
Marge brute d'exploitation (EBITDAR)	14 884	(899)	13 985
Résultat opérationnel	(4 042)	(1 307)	(5 349)
Résultat courant avant impôt	(9 490)	(1 951)	(11 441)
Impôts	(665)	301	(364)
Résultat net avant arrêt des amortissements	(10 155)	(1 650)	(11 805)
Arrêt des amortissements	7 384		7 384
Résultat net après arrêt des amortissements	(2 771)	(1 650)	(4 421)
Résultat de cession des titres TSM	(4 755)		(4 755)
Résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(7 526)	(1 650)	(9 176)
<i>Dont part du groupe</i>	(11 000)	(1 650)	(12 650)
<i>Dont minoritaires</i>	3 474		3 474

31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Toux Solutions Modulaires	Toux Modular Building USA	Total
Chiffre d'affaires	125 799	4 482	130 281
Marge brute d'exploitation (EBITDAR)	22 313	(909)	21 404
Résultat opérationnel	3 250	(1 961)	1 289
Résultat courant avant impôt	(3 016)	(2 636)	(5 652)
Impôts	(2 300)	288	(2 012)
Résultat net des activités en cours de cession ou cédées	(5 316)	(2 348)	(7 664)
<i>Dont part du groupe</i>	(5 321)	(2 348)	(7 669)
<i>Dont minoritaires</i>	5		5

note 3.2. CONTRIBUTION AUX FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITES EN COURS DE CESSON OU CEDEES

31 décembre 2017 (en milliers d'euros)	Toux Solutions Modulaires	Toux Modular Building USA	Total
Résultat net des activités	(3 944)	(1 886)	(5 830)
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Amortissements et provisions	10 684	409	11 093
Provisions Impôts différés	373	32	405
Plus & moins values de cession	(359)	(507)	(866)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	(2)	(9)	(11)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt	6 752	(1 961)	4 791
Coût de l'endettement financier net	6 524	887	7 411
Charge d'impôt courant	293	(333)	(40)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôt	13 569	(1 407)	12 162
Charge d'impôt courant	(293)	333	40
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité hors variations de stock	(1 559)	17	(1 542)
Variation de stock	(1 650)	17	(1 633)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'investissement	(1 110)		(1 110)
Acquisition d'actifs destinés à la location	(7 095)	(368)	(7 463)
Produit de cession des actifs	2 340	5 657	7 997
Impact net des locations financements accordées aux clients	24	4	28
sous - total	(7 491)	5 310	(2 181)
Retraitements	(7 396)		(7 396)
I FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES CEDEES	(3 170)	4 253	1 083
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles & corporelles	(225)	(8)	(233)
Acquisition titres de participation			
Variation nette des prêts et avances consentis	(26)	43	17
Produit de cession des actifs autres que ceux destinés à la location	1 084		1 084
Incidence des variations périmètre	1 456	61	1 517
II FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES CEDEES	2 289	96	2 385
Opérations de financement			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 921	4	2 925
Remboursements d'emprunts	(10 357)		(10 357)
Variation nette des dettes financières	(7 436)	4	(7 432)
Augmentation nette des capitaux propres (augmentation de capital)			
Coût de l'endettement financier net	(6 524)	(887)	(7 411)
Retraitements	1 172	248	1 420
III FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITES CEDEES	(12 788)	(635)	(13 423)
Incidence des variations des cours des devises	77	(32)	45
IV FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE DES ACTIVITES CEDEES	77	(32)	45
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DES ACTIVITES CEDEES (I) + (II) + (III) + (IV)	(13 592)	3 682	(9 910)
Analyse de la variation de trésorerie			
Opérations avec Touax sur les emprunts et autres passifs financiers	(7 368)	3 434	(3 934)
Retraitements	(6 224)	248	(5 976)
Variation de la trésorerie nette des activités cédées	(13 592)	3 682	(9 910)

Les flux de trésorerie liés à la cession des titres détenus dans TOUAX Solutions Modulaires SAS sont de 133 millions d'euros. Cette cession a entraîné un remboursement des dettes financières.

31 décembre 2016 (en milliers d'euros)	Touax Solutions Modulaires	Touax Modular Building USA	Total
Résultat net des activités	(5 854)	(2 825)	(8 679)
Amortissements et provisions	20 751	1 118	21 869
Provisions Impôts différés	1 177	58	1 235
Plus & moins values de cession	(2 351)	(39)	(2 390)
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie	(420)	2	(418)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net & impôt	13 303	(1 686)	11 617
Coût de l'endettement financier net	7 534	880	8 414
Charge d'impôt courant	1 123	(346)	777
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net & impôt	21 960	(1 152)	20 808
Charge d'impôt courant	(1 123)	346	(777)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité hors variations de stock	(18)	(501)	(519)
Variation de stock	(2 821)	179	(2 642)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'investissement	(1 493)		(1 493)
Acquisition d'actifs destinés à la location	(6 547)	(33)	(6 580)
Produit de cession des actifs	6 316	163	6 479
Impact net des locations financements accordées aux clients	131		131
sous - total	(4 415)	309	(4 106)
Retraitements	(830)	269	(561)
I FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES EN COURS DE CESSION	15 574	(729)	14 845
Opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles & corporelles	(1 114)	(57)	(1 171)
Acquisition titres de participation			
Variation nette des prêts et avances consentis	(181)	(8)	(189)
Produit de cession des actifs autres que ceux destinés à la location	3		3
Incidence des variations périmètre	3		3
II FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX AUTRES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	(1 289)	(65)	(1 354)
Opérations de financement			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	8 879		8 879
Remboursements d'emprunts	(18 943)	(385)	(19 328)
Variation nette des dettes financières	(10 064)	(385)	(10 449)
Augmentation nette des capitaux propres (augmentation de capital)			
Coût de l'endettement financier net	(7 534)	(880)	(8 414)
Retraitements	1 367	209	1 576
III FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	(16 231)	(1 056)	(17 287)
Incidence des variations des cours des devises	(8)	11	3
IV FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE CHANGE DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	(8)	11	3
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION (I) + (II) + (III) + (IV)	(1 955)	(1 839)	(3 794)
Analyse de la variation de trésorerie			
Opérations avec Touax sur les emprunts et autres passifs financiers	(1 652)	(2 435)	(4 087)
Retraitements	537	477	1 014
Trésorerie en début d'exercice des activités en cours de cession	4 206	161	4 367
TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSION	3 366	280	3 646
Variation de la trésorerie nette des activités en cours de cession	(1 955)	(1 839)	(3 794)

NOTE 4. INFORMATION SECTORIELLE**note 4.1. COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITE**

Conformément à IFRS 5 activités abandonnées, cédées ou en cours de cession, les comptes de résultat consolidés ont été retraités sur les exercices présentés (cf. note 3).

2017 (en milliers d'euros)	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres & éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	50 925	14 341	80 439	398	146 103
Ventes de matériel	28 031	222	28 898	8 674	65 826
CHIFFRE D'AFFAIRES	78 957	14 563	109 337	9 072	211 929
Plus-values de cession				1 482	1 482
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	78 957	14 563	109 337	10 555	213 411
Coût des ventes	(25 553)	(266)	(26 148)	(7 942)	(59 908)
Dépenses opérationnelles	(20 246)	(5 369)	(15 973)	(1 387)	(42 975)
Frais généraux et administratifs	(8 480)	(3 224)	(8 811)	(1 360)	(21 875)
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDAR)	24 678	5 703	58 406	(133)	88 653
Amortissements et pertes de valeur	(12 545)	(3 095)	(2 914)	(759)	(19 314)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux investisseurs	12 134	2 608	55 491	(893)	69 339
Distribution nette aux investisseurs	(4 388)		(57 399)		(61 787)
Résultat opérationnel courant	7 745	2 608	(1 908)	(893)	7 552
Autres produits et charges opérationnels	1 697			(8 329)	(6 632)
RESULTAT OPERATIONNEL	9 442	2 608	(1 908)	(9 221)	920
Résultat Financier					(9 337)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées					(65)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS					(8 482)
Impôt sur les sociétés					(53)
Résultat net des activités poursuivies					(8 535)
Résultat net des activités destinées à être cédées ou cédées					(9 176)
RESULTAT NET					(17 711)
dont participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités poursuivies					(3 145)
dont participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités en cours de cession ou cédées					3 474
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE					(18 040)
dont résultat net des activités poursuivies					(5 390)
dont résultat net des activités destinées à être cédées ou cédées					(12 650)

2016 (en milliers d'euros)	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres & éliminations	Total
Chiffre d'affaires locatif	37 501	12 846	96 594	170	147 111
Ventes de matériel	11 368	1 024	66 290	6 866	85 549
CHIFFRE D'AFFAIRES	48 870	13 870	162 884	7 036	232 660
Plus-values de cession				209	209
PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	48 870	13 870	162 884	7 245	232 869
Coût des ventes	(9 801)	(262)	(61 294)	(6 095)	(77 454)
Dépenses opérationnelles	(10 452)	(5 403)	(34 560)	(1 314)	(51 729)
Frais généraux et administratifs	(8 353)	(3 832)	(9 539)	(864)	(22 585)
MARGE BRUTE D'EXPLOITATION (EBITDAR)	20 264	4 372	57 491	(1 028)	81 101
Amortissements et pertes de valeur	(10 578)	(2 974)	(3 050)	(999)	(17 601)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION avant distribution aux investisseurs	9 686	1 398	54 441	(2 028)	63 500
Distribution nette aux investisseurs	(3 667)		(54 215)		(57 882)
Résultat opérationnel courant	6 019	1 398	226	(2 028)	5 618
Autres produits et charges opérationnels				(2 519)	(2 519)
RESULTAT OPERATIONNEL	6 019	1 398	226	(4 547)	3 099
Résultat Financier					(10 722)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées					2 058
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS					(5 565)
Impôt sur les sociétés					(473)
Résultat net des activités poursuivies					(6 038)
Résultat net des activités destinées à être cédées ou cédées					(7 664)
RESULTAT NET					(13 702)
dont participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités poursuivies					(2 124)
dont participation ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités en cours de cession ou cédées					5
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE					(11 583)
dont résultat net des activités poursuivies					(3 914)
dont résultat net des activités destinées à être cédées ou cédées					(7 669)

note 4.2. BILAN PAR ACTIVITE

31 décembre 2017 (en milliers d'euros)	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres	TOTAL
ACTIF					
Goodwill	5 101				5 101
Immobilisations incorporelles nettes	555	3	225	90	874
Immobilisations corporelles nettes	202 279	48 005	32 878	4 483	287 645
Actifs financiers à long terme	2 295	132	1 146	6 201	9 775
Autres actifs non courants	522	293	3 201		4 016
Impôts différés actifs				341	341
TOTAL actifs non courants	210 752	48 433	37 452	11 116	307 752
Stocks et en-cours	19 424	2	2 730	1 752	23 908
Clients et comptes rattachés	8 431	1 725	14 207	5 212	29 575
Autres actifs courants	1 073	1 267	1 785	2 973	7 099
Trésorerie et équivalents				29 863	29 863
TOTAL actifs courants	28 929	2 994	18 721	39 801	90 445
TOTAL DE L'ACTIF					398 197
PASSIF					
Capital social				56 092	56 092
Capital hybride				50 161	50 161
Réserves				24 483	24 483
Résultat de l'exercice, part du groupe				(18 040)	(18 040)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe				112 696	112 696
Participation ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	30 267			(6 270)	23 997
Capitaux propres de l'ensemble				106 426	136 693
Emprunts et dettes financières				123 180	123 180
Impôts différés passifs				1 860	1 860
Indemnités de départ en retraite et assimilés		26	27	145	198
Autres passifs long terme			2 627		2 627
TOTAL passifs non courants		26	2 655	125 185	127 865
Provisions				164	164
Emprunts et concours bancaires courants				87 741	87 741
Dettes fournisseurs	4 812	1 112	2 088	4 266	12 278
Autres passifs courants	3 135	1 036	21 420	7 864	33 456
TOTAL passifs courants	7 947	2 148	23 508	100 036	133 639
TOTAL DU PASSIF					398 197
Investissements incorporels & corporels de la période	6 649	584	268	9	7 511
Effectif par activité	51	9	39	136	235

31 décembre 2016 <i>(en milliers d'euros)</i>	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Constructions Modulaires	Non alloué	TOTAL
ACTIF						
Goodwill	5 101			21 688		26 789
Immobilisations incorporelles nettes	613	12	241	263	98	1 227
Immobilisations corporelles nettes	185 595	54 301	41 442	172 904	632	454 874
Actifs financiers à long terme	1 337	138	1 290	1 120	292	4 177
Participations dans les entreprises associées	10 436					10 436
Autres actifs non courants		2 103	3 354	5		5 462
Impôts différés actifs					964	964
TOTAL actifs non courants	203 082	56 554	46 327	195 980	1 986	503 929
Stocks et en-cours	20 941	2	7 359	8 724		37 026
Clients et comptes rattachés	5 278	2 890	15 860	27 456	64	51 548
Autres actifs courants	3 550	1 075	3 328	3 629	1 165	12 747
Trésorerie et équivalents					28 015	28 015
TOTAL actifs courants	29 769	3 967	26 547	39 809	29 244	129 336
Actifs destinés à être cédés						
TOTAL DE L'ACTIF						633 265
PASSIF						
Capital social					56 092	56 092
Capital hybride					50 161	50 161
Réserves					44 609	44 609
Résultat de l'exercice, part du groupe					(11 583)	(11 583)
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère du Groupe					139 279	139 279
Participation ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)	21 171			(3 701)		17 470
Capitaux propres de l'ensemble					139 279	156 749
Emprunts et dettes financières					224 439	224 439
Impôts différés passifs					9 555	9 555
Indemnités de départ en retraite et assimilés		20	57	281	198	556
Autres passifs long terme			3 103	1 837		4 940
TOTAL passifs non courants		20	3 160	2 118	234 192	239 490
Provisions			4	3 511	92	3 607
Emprunts et concours bancaires courants					140 378	140 378
Dettes fournisseurs	4 565	1 532	4 306	15 492	1 718	27 613
Autres passifs courants	2 519	625	38 361	21 985	1 938	65 428
TOTAL passifs courants	7 084	2 157	42 671	40 988	144 126	237 026
Passifs destinés à être cédés						
TOTAL DU PASSIF						633 265
Investissements incorporels & corporels de la période	8 160	172	131	7 802	49	16 314
Effectif par activité	50	10	42	751	37	890

note 4.3. INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES

<i>(en milliers d'euros)</i>	International	Europe	Amériques	Autres	TOTAL
2017					
Chiffre d'affaires retraité IFRS 5	109 073	89 187	4 986	8 683	211 929
Investissements incorporels et corporels	117	5 911	86	1 397	7 511
Actifs sectoriels non courants	37 302	231 874	21 688	16 547	307 411
2016					
Chiffre d'affaires retraité IFRS 5	162 649	58 329	5 645	6 037	232 660
Investissements incorporels et corporels	131	9 500	92	6 591	16 314
Actifs sectoriels non courants	46 306	393 142	38 437	25 080	502 965

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 5. PRODUIT DES ACTIVITES ORDINAIRES

Répartition par nature (en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Chiffre d'affaires locatif	146 103	147 111	(1 008)	-0,7%
Ventes de matériels neufs et d'occasion	65 826	85 549	(19 723)	-23,1%
CHIFFRE D'AFFAIRES	211 929	232 660	(20 731)	-8,9%
Plus-value de cession des autres immobilisations	1 482	209	1 273	609,1%
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	213 411	232 869	(19 458)	-8,4%

Le chiffre d'affaires a diminué de 20,7 millions d'euros (soit -8,9 %), passant de 232,7 millions d'euros en 2016 à 211,9 millions d'euros en 2017, du fait d'une baisse des ventes de Conteneurs Maritimes en partie compensée par une hausse des ventes de Wagons de Fret. Le chiffre d'affaires diminue de 13,4 % à devise et périmètre constants.

Chiffre d'affaires locatif

Le chiffre d'affaires locatif intègre les revenus locatifs, les revenus de transport et les revenus de prestations de services associées à la location des matériels.

Le chiffre d'affaires locatif intègre également les produits financiers des locations financières dans lesquelles le Groupe est bailleur.

Le chiffre d'affaires locatif baisse de 1 million d'euros, passant ainsi de 147,1 millions d'euros en 2016 à 146,1 millions d'euros 2017 soit une variation de -0,7 %. La variation du chiffre d'affaires locatif à devise et périmètre constants est de -8,75 % (impact de TRF3 sur 2017 : 12,5 millions d'euros).

L'activité de location de wagons de fret présente une forte hausse suite à l'intégration du chiffre d'affaires de la flotte détenue par la filiale TRF3.

L'activité Barges Fluviales bénéficie d'une hausse de l'affrètement sur le Rhin.

L'activité de location de la division Conteneurs Maritimes est en baisse de 16,7 % en raison principalement de la diminution de flotte.

Ventes de matériels neufs et d'occasion

Les ventes de matériels enregistrent les ventes de matériels à des investisseurs (syndications), les ventes de matériels neufs ou d'occasion à des clients finaux et les commissions de vente (cf. note 1.21.4 page 83). Les matériels cédés à des investisseurs dans le cadre de syndication sont ensuite gérés par le Groupe dans le cadre de programmes de gestion.

Les ventes de matériels diminuent de 19,7 millions d'euros (soit -23 %), passant de 85,5 millions d'euros en 2016 à 65,8 millions d'euros en 2017.

Les ventes aux clients sont en baisse de 30 %. En 2016, de nombreux conteneurs d'occasion étaient disponibles à la vente et ont été vendus. En 2017, les taux d'utilisation étant très élevés, peu de conteneurs d'occasion ont été disponibles à la vente en 2017.

Les ventes aux investisseurs sont en baisse de 3,4 millions d'euros (hausse dans le wagon et baisse dans le conteneur).

NOTE 6. ACHATS ET AUTRES CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges externes baissent de 22,5 millions d'euros soit -17 % en 2017.

Cette variation s'explique principalement par la diminution du coût des ventes de matériels pour 17,5 millions d'euros. Comme pour le chiffre d'affaires, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de l'activité vente de conteneurs neufs ou d'occasion sur 2017, compensée par une hausse de l'activité Wagons de Fret.

Les autres services extérieurs diminuent de 3,4 millions d'euros correspondant principalement à la réduction des frais de stockage sur dépôt, des coûts de maintenance et réparation dans les divisions Conteneurs Maritimes.

NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Salaires & charges sociales	(15 935)	(15 747)	(190)	1,2%
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	235	242	(7)	-2,9%

Afin d'associer les collaborateurs de l'Unité Économique et Sociale française (comprenant les sociétés TOUAX Corporate, TOUAX Container Services et TOUAX River Barges) aux performances du Groupe, des accords permettent le versement aux salariés de sommes qu'ils peuvent placer sur le Plan Épargne Entreprise.

Accord de participation

La formule retenue est la formule légale de calcul. L'enveloppe se répartit pour moitié proportionnellement au temps de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice et pour moitié proportionnellement aux salaires de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice considéré. Aucune participation n'a été versée en 2017.

Accord d'intéressement

Il retient comme indicateur de performance le résultat net par action et le nombre moyen d'actions du Groupe constaté au niveau des comptes consolidés (selon un calcul spécifique défini dans l'accord).

Aucun intéressement n'a été versé en 2017.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi des sociétés françaises est comptabilisé en moins des charges de personnel pour un montant de 38 milliers d'euros.

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Autres produits d'exploitation	3 556	1 763	1 793	101,7%
Autres charges d'exploitation	(6 047)	(4 472)	(1 575)	35,2%
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	(2 491)	(2 709)	218	-8,0%

En 2017, les autres produits et charges d'exploitation enregistrent des pertes sur créances irrécouvrables pour 5,8 millions d'euros. Certaines créances ont été provisionnées et la reprise de ces provisions figure dans les dépréciations d'exploitation (cf.note 9).

En 2016, les autres produits et charges d'exploitation enregistrent des pertes sur créances irrécouvrables pour 3,5 millions d'euros.

NOTE 9. PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Reprises de dépréciations d'exploitation	8 624	7 092	1 532	21,6%
Dépréciations d'exploitation	(5 412)	(8 396)	2 984	-35,5%
TOTAL PROVISIONS D'EXPLOITATION	3 212	(1 304)	4 516	-346,3%

En 2017, les reprises de provisions d'exploitation s'élèvent à +3,2 millions d'euros et correspondent à des reprises de dépréciations nettes de créances douteuses pour +3,1 millions d'euros et de dépréciations de stocks pour +0,1 million d'euros.

En 2016, les provisions d'exploitation s'élèvent à -1,3 million d'euros et correspondent à des dépréciations nettes de créances douteuses pour -2,2 millions d'euros compensées par des reprises de provisions pour risques et charges pour +0,7 million d'euros et des reprises de dépréciations de stocks pour +0,2 million d'euros.

NOTE 10. AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(18 771)	(16 732)	(2 039)	
Dotations aux amortissements crédit-bail	(630)	(818)	188	
Dotations aux amortissements	(19 401)	(17 550)	(1 851)	10,5%
Autres dotations aux provisions	87	(51)	138	
TOTAL	(19 314)	(17 601)	(1 713)	9,7%

En 2017, les dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs s'élèvent à 19,3 millions d'euros, soit une augmentation de 1,7 million d'euros. Cette augmentation est due à l'intégration de TRF3 dans le périmètre du Groupe.

Aucune dépréciation ou perte de valeur exceptionnelle n'avait été comptabilisée en 2016.

NOTE 11. DISTRIBUTIONS NETTES AUX INVESTISSEURS

Les distributions nettes aux investisseurs se répartissent par activité comme suit :

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Wagons de Fret	(4 388)	(3 667)	(721)	19,7%
Conteneurs Maritimes	(57 399)	(54 215)	(3 184)	5,9%
TOTAL	(61 787)	(57 882)	(3 905)	6,7%

La distribution nette aux investisseurs augmente de 3,9 millions d'euros (soit +6,7 %), passant de 57,9 millions d'euros en 2016 à 61,8 millions d'euros en 2017.

Les distributions nettes aux investisseurs correspondent aux charges de location variables des actifs appartenant à des investisseurs qui sont gérés par le Groupe et donnés en location à ses clients. La majorité des actifs gérés sont des conteneurs maritimes. Les conteneurs maritimes sont libellés en dollars américains et loués en dollars américains.

À devise constante, les distributions aux investisseurs sont en augmentation de 4,7 millions d'euros soit +8,1 %.

Wagons de Fret

Le Groupe gère pour le compte de tiers 1 900 wagons (équivalent à 2 412 plateformes) en Europe et aux États-Unis en 2017, comparé à 3 635 wagons (4 539 plateformes) en 2016.

Conteneurs Maritimes

Le Groupe gère au 31 décembre 2017 pour le compte de tiers 447 068 CEU, comparé à 476 906 CEU au 31 décembre 2016. La hausse de la distribution aux investisseurs correspond à une meilleure rentabilité des actifs qui s'explique par la hausse des taux d'utilisation et en conséquence la baisse significative des dépenses opérationnelles.

NOTE 12. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En 2017, les autres charges et produits opérationnels présentent une charge de 6,6 millions d'euros correspondant à :

- une perte de valeur sur le Goodwill du Maroc pour -8,3 millions d'euros ;
- l'impact du passage de la mise en équivalence à la méthode de l'intégration globale de TRF3 pour +1,8 million d'euros ; et
- le résultat de cession négatif des titres TXRF4 pour -0,1 million d'euros.

En 2016, les autres charges et produits opérationnels présentaient une charge de 2,5 millions d'euros correspondant à une perte de valeur sur le Goodwill liée à l'acquisition de l'activité de constructions modulaires au Maroc.

NOTE 13. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016	Variation 2017/2016	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	78	146		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(10 825)	(9 453)		
Coût de l'endettement financier brut	(10 825)	(9 453)		
Coût de l'endettement financier net	(10 747)	(9 307)	(1 440)	15,5%
Gains et pertes liés à l'extinction des dettes	935	309		
Produits et charges financiers d'actualisation	(52)	(11)		
Autres produits et charges financiers	527	(1 713)		
Autres produits et charges financiers	1 410	(1 415)	2 825	-199,6%
RESULTAT FINANCIER	(9 337)	(10 722)	1 385	-12,9%

La charge financière nette a diminué de 1,4 million d'euros (soit -12,9 %), passant d'une charge de 10,7 millions d'euros en 2016 à une charge de 9,3 millions d'euros en 2017.

La charge financière nette se décompose en coût de l'endettement financier net et les autres produits et charges financiers.

- Le coût de l'endettement financier augmente de 1,4 million entre les deux périodes et s'explique par le remboursement anticipé de dettes financières et une augmentation du taux d'intérêt moyen ;
- Les autres produits et charges financiers enregistrent un produit de 0,9 million d'euros correspondant principalement à des gains de change sur l'USD et le GBP.

NOTE 14. IMPOT SUR LES BENEFICES

note 14.1. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE EN RESULTAT

L'impôt sur les bénéfices est composé des impôts exigibles dus par les sociétés du Groupe et des impôts différés provenant des déficits fiscaux et des décalages temporaires entre les résultats comptables consolidés et les résultats fiscaux.

Le Groupe a opté pour le régime de l'intégration fiscale aux États-Unis, en France et aux Pays-Bas et a constitué les groupes suivants :

- TOUAX Corp. et Gold Container Corp. : groupe fiscal américain ;
- TOUAX MODULAR BUILDING Llc et TOUAX LEASING CORP : groupe fiscal américain ;
- TOUAX SCA, TOUAX Container Services SAS, TOUAX Corporate SAS et TOUAX River Barges SAS : groupe fiscal français ;
- Eurobulk Transport Maatschappij BV et CS de Jonge BV : groupe fiscal hollandais.

note 14.1.1. VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 53 milliers d'euros (contre 473 milliers d'euros en 2016). La ventilation de cette charge d'impôt s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Exigible	Différé	TOTAL	Exigible	Différé	TOTAL
Europe	(94)	219	125	(39)	370	331
Etats-Unis	(331)	322	(9)	(5)	(702)	(707)
Autres	(320)	151	(169)	(3)	(94)	(97)
TOTAL	(745)	692	(53)	(47)	(426)	(473)

note 14.1.2. RECONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE DU GROUPE ET LA CHARGE D'IMPOT EFFECTIVEMENT COMPTABILISEE

(En milliers d'euros)		2017	2016
Résultat courant avant impôt de l'ensemble		(8 482)	(5 565)
Impôt théorique au taux d'impôt courant français	33,33%	2 827	1 855
Limitation des impôts différés		(4 683)	(952)
Différences temporaires		715	(52)
Différences permanentes et autres éléments		38	(1 748)
Déficits créés dans l'exercice			727
Résultat imputé sur déficit antérieur		545	56
Différence de taux		505	(359)
PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIF	-1%	(53)	(473)

Le solde des impôts différés actifs français non reconnus dans les comptes est estimé à 32,6 millions d'euros. Le solde des impôts différés actifs hollandais non reconnus dans les comptes est estimé à 1,3 million pour la division Barges Fluviales.

note 14.2. IMPOTS COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Des impôts différés sont comptabilisés en capitaux propres pour l'évaluation des swaps et les réévaluations d'investissements nets.

(en milliers d'euros)	2016	Variation par capitaux propres	2017
BSAR	(54)		(54)
Evaluation des swaps	45	(45)	
Réévaluation des investissements nets	431	(431)	
TOTAL	422	(476)	(54)

note 14.3. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les positions d'actifs et de passifs d'impôts différés se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Actif d'impôt différé	341	964
Passif d'impôt différé	(1 860)	(9 555)
TOTAL	(1 519)	(8 591)

Les passifs nets d'impôts différés s'analysent par nature de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dépréciations immobilisations et retraitement crédit bail	(27 243)	(44 910)
Déficits reportables	26 902	36 518
Actualisation immobilisations financières		4
Dépréciations pour clients douteux	50	402
Autres	(1 228)	(605)
SOLDE NET	(1 519)	(8 591)

NOTE 15. RESULTAT NET PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Les actions auto détenues par la société viennent en déduction.

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation afin de tenir compte de la conversion de tous les instruments de capitaux propres potentiellement dilutifs. Au 31 décembre 2017, le Groupe n'a aucun instrument de capitaux propres potentiellement dilutif.

	2017	2016
Résultat net en euro	(18 040 252)	(11 582 622)
Actions en circulation au 31 décembre	7 011 547	7 011 547
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 004 317	6 362 826
Nombre potentiel d'actions		
- ORNANE 2015		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat dilué par action	7 004 317	6 362 826
RESULTAT NET PAR ACTION		
- de base	(2,58)	(1,82)
- dilué	(2,58)	(1,82)

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

NOTE 16. GOODWILL

La variation du goodwill est la suivante :

(en milliers d'euros)	2016	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	2017
Wagons de Fret	5 101				5 101
SRF Railcar Leasing Ltd	547				547
Touax Rail Limited	4 554				4 554
Constructions Modulaires	21 688				
Siko Containerhandel GmbH	1 583			(1 583)	
Touax Sro - Touax SK Sro	11 533		687	(12 220)	
Touax Maroc/Ramco Sarl	8 572	(8 329)	(243)		
TOTAL	26 789	(8 329)	444	(13 803)	5 101

En 2017, la variation du Goodwill s'explique par la perte de valeur constatée du Goodwill sur le périmètre des filiales marocaines pour 8,3 millions d'euros, par la cession des entités Siko Containerhandel GmbH et Touax Sro pour 13,8 millions d'euros et par les écarts de conversion.

En 2016, une perte de valeur de 2,5 millions d'euros avait été constatée sur le Goodwill lié à l'acquisition de l'usine de constructions modulaires au Maroc suite aux résultats du test de dépréciation pour correspondre à la valeur d'entreprise du *discounted cash flows* réalisé.

Tests de dépréciations

Des tests de dépréciations ont été effectués pour chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) présentant un goodwill. La valeur recouvrable est fondée sur la valeur d'utilité, égale au montant des cash flows futurs actualisés en fonction d'un coût moyen pondéré du capital. Les cash flows futurs s'appuient sur des prévisions à trois ans et sur une valeur terminale évaluée à partir des prévisions de cash flows.

Le tableau ci-dessous décrit les principales hypothèses pour les UGT présentant un goodwill :

(en milliers d'euros)	Valeur du goodwill associé	Taux d'actualisation 2016	Taux de croissance à l'infini 2016	Taux d'actualisation 2017	Taux de croissance à l'infini 2017
Wagons de Fret	5 101	7,00%	1,70%	6,92%	1,50%
Constructions Modulaires Zone Afrique		8,66%	1,50%	10,06%	1,50%
TOTAL	5 101				

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût moyen pondéré du capital (WACC) estimé des différentes activités.

Le taux de croissance utilisé de 1,5 % correspond aux objectifs internes de croissance pour la zone européenne de la division Wagon.

Des analyses de sensibilités de la valeur recouvrable à un changement possible d'une hypothèse clé (notamment variation de +/-50 points de base du taux d'actualisation ; variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini et variation de +/- 5 % des cash-flows prévisionnels intégrés à la valeur terminale) ont été réalisées sur l'UGT présentant un actif à durée de vie indéterminée.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux d'actualisation ou de taux de croissance ou de 5 % des cash-flows prévisionnels de l'activité wagons de fret ne conduirait pas à comptabiliser une dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017. Suite à ces calculs, il en ressort une dépréciation du Goodwill de la zone constructions modulaires Afrique pour 8,3 millions d'euros.

Sensibilité de la valeur recouvrable selon une variation de +/- 50 points de base des taux utilisés :

(en milliers d'euros)	Sensibilité au taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Variation des cash flows futurs de la valeur terminale	
	+ 50 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 50 pb	+ 5%	- 5%
Wagons de Fret	(23 718)	28 527	25 649	(21 316)	11 977	(11 977)

NOTE 17. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	2016	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Cessions en cours ou réalisées	Reclassement s et mises au rebut	2017
Wagons de Fret	613			(20)	(39)			554
Barges Fluviales	12			(9)				3
Conteneurs Maritimes	242	139		(132)	(23)			225
Autres	360	16		(215)	(3)	(128)	61	90
Cessions réalisées		(13)		149	2	(78)	(61)	
TOTAL	1 227	142		(226)	(63)	(206)		874

Les immobilisations incorporelles enregistrent principalement les licences et les logiciels.

NOTE 18. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**note 18.1. REPARTITION PAR NATURE**

(en milliers d'euros)	2017			2016
	Val. brute	Amort.	Val. nette	Val. nette
Terrains et constructions	5 449	(2 054)	3 395	8 239
Matériels	382 025	(99 401)	282 624	442 639
Autres immobilisations corporelles	7 814	(6 802)	1 012	3 405
Immobilisations corporelles en cours	615		615	591
TOTAL	395 903	(108 258)	287 645	454 874

note 18.2. ÉVOLUTION PAR NATURE DES VALEURS BRUTES

(en milliers d'euros)	2016	Acquisitions	Cessions	Change	Cession en cours ou réalisée	Reclassements et variations de périmètre	2017
Terrains et constructions	12 309	131	(2 547)	(118)	(4 370)	44	5 449
Matériels	660 906	12 088	(52 429)	(9 383)	(272 353)	43 196	382 025
Autres immobilisations corporelles	14 859	473	(760)	(136)	(6 599)	(24)	7 813
Immobilisations corporelles en cours	591	2 398		8	(353)	(2 028)	615
Cession en cours ou réalisée		(7 683)	32 722	(2 119)	(22 688)	(232)	
TOTAL	688 665	7 407	(23 014)	(11 748)	(306 363)	40 956	395 903

Les acquisitions de matériels concernent l'activité Wagons de Fret pour 6,7 millions d'euros, l'activité Barges Fluviales pour 0,6 million d'euros et l'activité Conteneurs Maritimes pour 0,1 million d'euros.

Les sorties d'immobilisations en valeur brute (cessions) concernent principalement l'activité Wagons de Fret pour 20,2 millions d'euros, et Conteneurs Maritimes pour 1,9 million d'euros.

Les variations de périmètre de 40,9 millions d'euros concernent principalement l'entrée de périmètre de TRF3 de l'activité Wagons de Fret.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont constituées des matériels locatifs (conteneurs maritimes, barges fluviales et wagons de fret). Les valeurs unitaires des conteneurs maritimes (20 pieds) n'excèdent généralement pas 2 500 dollars. Les valeurs unitaires des wagons de fret varient entre 10 000 euros pour les wagons d'occasion 60 pieds et 125 000 euros pour les wagons neufs intermodaux couplés (106 pieds). Les valeurs unitaires des barges fluviales varient entre 150 000 euros pour les barges achetées d'occasion (1 700 tonnes) et plus d'un million d'euros pour les barges achetées neuves (2 800 tonnes).

NOTE 19. INSTRUMENTS FINANCIERS**note 19.1. ACTIFS FINANCIERS****📌 La juste valeur des instruments financiers actifs**

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat correspondent essentiellement à la juste valeur des valeurs mobilières de placement. Les actifs financiers à long terme sont actualisés sur la base des taux sans risque du marché (obligations d'État). Les impacts en résultat des instruments financiers sont indiqués dans la note 24.1.5 ci-après.

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 32.

Les swaps et le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des clients et comptes rattachés est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances.

Les autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Leurs valeurs comptables correspondent à une approximation raisonnable de leurs justes valeurs.

Les autres actifs financiers non courants et autres actifs non courants font l'objet de tests de dépréciation sur la base des flux futurs estimés.

note 19.1.1. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Titres disponibles à la vente - Valeur brute		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	1 858	1 799
Augmentation		
Diminution	(1 733)	
Ecart de conversion	(124)	59
Autres mouvements	899	
Montant à la clôture	900	1 858

Titres disponibles à la vente - Dépréciation par résultat		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	(1 857)	(1 798)
Augmentation		
Diminution	1 733	
Ecart de conversion	124	(59)
Autres mouvements		
Montant à la clôture	(1 857)	(1 798)

Titres disponibles à la vente - Valeur nette		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	1	1
Montant à la clôture	900	1

Autres actifs financiers N.C. - Valeur brute		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	7 238	7 772
Augmentation	6 747	535
Diminution	(772)	(596)
Ecart de conversion	(174)	30
Autres mouvements	(4 029)	(503)
Montant à la clôture	9 010	7 238

Autres actifs financiers N.C. - Dépréciation par résultat		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	(3 060)	(3 678)
Augmentation		(40)
Diminution		44
Ecart de conversion		10
Autres mouvements	2 925	604
Montant à la clôture	(135)	(3 060)

Actifs financiers N.C. - Valeur nette		
	2017	2016
Montant à l'ouverture	4 177	4 093
Montant à la clôture	8 875	4 177

N.C. = Non courant
en millions d'euros

Les titres disponibles à la vente

Le Groupe TOUAX a une participation résiduelle dans le capital de TXRF4 (Société d'actif de wagon) pour 0,9 million d'euros soit moins de 3 % du capital.

Les autres actifs financiers long-terme

Ils sont constitués des prêts, de dépôts de garanties et d'un compte séquestre de garantie donnée à l'acheteur de l'activité Constructions Modulaires Europe pour 5,8 millions d'euros.

note 19.1.2. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Il n'y a plus de participations dans les entreprises associées au 31 décembre 2017.

Les participations dans les entreprises associées étaient de 10,4 millions d'euros au 31 décembre 2016 et représentaient l'investissement dans les structures TRF3 et TXRF4.

Au cours du dernier trimestre 2016, notre filiale TOUAX Rail Ltd avait fait un apport en nature (wagons) de 5,9 millions d'euros à la société TX Rail Finance 4. Par ailleurs, La société TX Rail Finance 4 porte à son bilan des wagons financés par une SICAV-SIF luxembourgeoise et de la dette bancaire. Ainsi, le capital de cette société était détenu par le Groupe à hauteur de 36,61 % et le reste par d'autres investisseurs fin 2016.

En mars 2017, le Groupe a cédé 6 % du capital après avoir fait un apport en nature de 0,5 million d'euros.

En juin 2017, la participation du Groupe TOUAX dans le capital de TXRF4 a été diluée à hauteur de 18 % suite à une augmentation de capital de TXRF4 qui a par conséquent été déconsolidé. En juillet 2017, le groupe a cédé une grande majorité de ses titres TXRF4 laissant une participation de Touax dans cette structure à 3 %.

Les principales données financières en 2016 de cette société mise en équivalence étaient les suivantes :

- Chiffre d'affaires sur 2016 : 842 milliers d'euros ;
- L'endettement financier net sur 2016 est de 25,8 millions d'euros.

En décembre 2015, la société TRF3 avait été constituée en vue de prendre sous gestion l'activité européenne de location de wagons de fret de General Electric. Le capital de cette société est détenu par des investisseurs tiers à hauteur de 73,81 % et par le Groupe pour 26,19 %. Un financement bancaire d'actifs a été mis en place pour compléter le financement de cette acquisition. La société TRF3 était mise en équivalence dans les comptes du Groupe pour un montant de 2,7 millions d'euros et la participation s'élevait à 5 millions d'euros au 31 décembre 2016. Après l'achat de 3,3 millions de titres supplémentaires dans TRF3, le Groupe TOUAX consolide selon la méthode globale cette entité depuis janvier 2017.

Les principales données financières en 2016 de cette société mise en équivalence étaient les suivantes :

- Chiffre d'affaires sur 2016 : 17,2 millions d'euros ;
- L'endettement financier net s'élève à 20,5 millions d'euros en 2016.

Participations dans les entreprises associées		2016
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Valeur des titres en début de période		2 867
Touax Rail Finance 3		2 867
Variation de périmètre		5 987
TX Rail Finance 4		5 987
Part du Groupe dans les résultats de la période		2 058
Touax Rail Finance 3		2 102
TX Rail Finance 4		(44)
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période		(81)
Touax Rail Finance 3		(81)
Neutralisation marge interne		(396)
TX Rail Finance 4		(396)
Valeur des participations dans les entreprises associées		10 436

note 19.1.3. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Créances de location financement - Valeur brute	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant à l'ouverture	2 128	3 248
Augmentation	269	
Diminution	(1 092)	(90)
Ecart de conversion	(135)	38
Autres mouvements	(607)	(1 068)
MONTANT À LA CLÔTURE	563	2 128
Créances de location financement - Dépréciation par résultat	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant à l'ouverture		
MONTANT À LA CLÔTURE		
Créances de location financement - Valeur nette	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant à l'ouverture	2 128	3 248
MONTANT À LA CLÔTURE	563	2 128
Créances clients - Valeur brute	2017	2016
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Montant à l'ouverture	3 334	
Augmentation	146	
Ecart de conversion	(425)	159
Autres mouvements	398	3 175
Montant à la clôture	3 453	3 334
Créances clients - Dépréciation par résultat	2017	2016
Montant à l'ouverture		
Montant à la clôture		
Créances clients - Valeur nette	2017	2016
Montant à l'ouverture	3 334	
Montant à la clôture	3 453	3 334
TOTAL Autres Actifs non courants	4 016	5 462

Le Groupe enregistre à son bilan des actifs détenus dans le cadre de location financement dans lequel il intervient comme bailleur pour une valeur nette comptable de 1,4 million d'euros (0,6 million d'euros en autres actifs non courants et 0,8 million d'euros en autres actifs courants) avec une valeur d'origine de 10,2 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paielements minimaux futurs	Paielements minimaux futurs actualisés
A moins d'un an	973	855
Entre un et cinq ans	607	485
Après cinq ans	91	79
TOTAL	1 671	1 419
Actualisation des contrats de location- financement	246	
PAIEMENTS MINIMAUX FUTURS ACTUALISES	1 425	1 419
Présentation des créances de la location-financement au bilan		
Autres actifs courants		855
Autres actifs non courants		563
TOTAL		1 419

Le taux d'intérêt des contrats de location financement est fixé le jour de la signature du contrat. Le taux moyen d'intérêt constaté est de 12,1 % au 31 décembre 2017. Les produits d'intérêts des contrats de location financement sont constatés en chiffre d'affaires locatif (0,2 million d'euros en 2017 contre 0,3 million d'euros en 2016).

Le montant des remboursements clients sur les créances de location financement correspondant à l'investissement net comptabilisé à l'actif du bilan s'élève à 1,4 million d'euros en 2017.

L'EBITDA

L'EBITDA correspond pour le Groupe au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et aux provisions est une notion non comptable mais qui est particulièrement utilisée par les analystes financiers, investisseurs et autres utilisateurs des états financiers pour la mesure de la performance opérationnelle de l'activité. À notre avis, afin de mieux mesurer cette performance, les utilisateurs des états financiers du Groupe peuvent utiliser l'EBITDA retraité ci-dessous.

L'EBITDA retraité

L'EBITDA retraité correspond à l'EBITDA augmenté du remboursement en principal de l'investissement net des locations financements accordées aux clients pour 1,4 million d'euros au 31 décembre 2017. L'EBITDA retraité permet de calculer plus justement que l'EBITDA le montant des flux opérationnels de trésorerie. Cette pratique est courante chez les loueurs de matériels.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres	2017
EBITDAR (marge brute d'exploitation)	24 678	5 703	58 406	(133)	88 653
Distribution nette aux investisseurs	(4 388)		(57 399)		(61 787)
EBITDA	20 290	5 703	1 007	(133)	26 866
Paielements du principal des créances de location- financement reçus		1 079	289		1 369
EBITDA retraité	20 290	6 782	1 296	(133)	28 235

NOTE 20. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours enregistrent des matériels destinés à être vendus et des pièces détachées. Les matériels sont destinés principalement à la vente aux investisseurs dans le cadre de programmes de gestion.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017			Variation	2016
	Val. brute	Prov.	Val. nette		Val. nette
Matériels	10 575	(287)	10 287	(14 328)	24 615
Pièces détachées	13 620		13 620	1 209	12 411
TOTAL	24 195	(287)	23 908	(13 118)	37 026

Les stocks de la division Wagons de Fret présentent des stocks de pièces détachées de 12,3 millions d'euros et des wagons pour 5,7 millions d'euros (soit 96 wagons).

Le stock de conteneurs maritimes correspond à environ 1 539 CEU pour un montant 2,7 millions d'euros.

L'activité Constructions Modulaires du Maroc présente un compte de stock de marchandises ou en cours de production de 0,7 million d'euros et 1,4 million d'euros de pièces détachées.

NOTE 21. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Clients et comptes rattachés - Valeur brute <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Montant à l'ouverture	74 089	71 349
Variation	(8 449)	1 842
Ecart de conversion	(3 553)	898
Autres mouvements	(18 130)	
MONTANT À LA CLÔTURE	43 957	74 089
Clients et comptes rattachés - Dépréciation par résultat <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Montant à l'ouverture	(22 541)	(20 500)
Augmentation	(5 877)	(8 453)
Diminution	8 970	6 845
Ecart de conversion	1 434	(438)
Autres mouvements	3 632	5
MONTANT À LA CLÔTURE	(14 382)	(22 541)
Clients et comptes rattachés - Valeur nette <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Montant à l'ouverture	51 548	50 849
MONTANT À LA CLÔTURE	29 575	51 548

Lors de leur comptabilisation, les créances clients et comptes rattachés sont comptabilisées à leur juste valeur qui correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur peut être enregistrée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement. Au 31 décembre 2017, le solde des créances clients et comptes rattachés apparaît au bilan pour un montant de 29,6 millions d'euros. Cette valeur représente une bonne évaluation de la juste valeur.

La durée moyenne du crédit client est de 58 jours. Pour les créances en retard de paiement situé à moins d'un an, une dépréciation est constituée en fonction de l'historique de défaillance avec le client. La durée moyenne du crédit s'élevait à 55 jours en 2016.

Avant d'accepter tout nouveau client, le Groupe fait appel à des agences de notations pour en évaluer sa solvabilité et les limites de crédit qu'il sera possible de lui accorder.

Au 31 décembre 2017, le Groupe enregistre dans ses comptes des créances en retard de paiement pour un montant net de 11,3 millions d'euros, dont la grande majorité est échue de moins de six mois.

Balance âgée 2017 <i>(en milliers d'euros)</i>	Clients et comptes rattachés bruts	Dépréciation	Clients et comptes rattachés
Non échu	18 334	(84)	18 250
0-6 mois	8 892	(1 747)	7 145
6-12 mois	4 011	(2 597)	1 414
> 1 an	12 719	(9 954)	2 765
TOTAL	43 957	(14 382)	29 575

NOTE 22. AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Cessions d'immobilisations		3
Charges constatées d'avance	1 686	3 310
Impôts & Taxes	4 136	5 994
Créances à moins d'un an location financement	855	926
Autres	422	2 514
TOTAL	7 099	12 747

La situation des impôts et taxes correspond pour l'essentiel à la TVA en fin de période.

Les autres actifs courants sont recouvrables à moins d'un an.

NOTE 23. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euro)	2017	2016
Placements à moins de trois mois	12 516	3 683
<i>dont valeurs mobilières de placement</i>	495	2 237
Trésorerie	17 347	24 332
MONTANT À LA CLÔTURE	29 863	28 015

Les soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie présents sur le bilan du Groupe au 31 décembre 2017 comprennent 17,9 millions d'euros de trésorerie qui ne sont pas disponibles pour la gestion de trésorerie quotidienne du Groupe. Ce solde correspond pour (i) 2,0 millions d'euros à des réserves contractuelles sur les sociétés de financements d'actifs, (ii) 15,9 millions d'euros à de la Trésorerie de sociétés non détenues à 100 %.

NOTE 24. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers non courants et courants correspondent aux « emprunts et dettes financières » et aux « emprunts et concours bancaires courants ».

note 24.1.1. ANALYSE PAR CLASSE DES PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Non courant	Courant	TOTAL	Non courant	Courant	TOTAL
Emprunt obligataire	22 473	7 565	30 038	43 911	480	44 391
Emprunts moyen long terme avec recours	13 010	2 908	15 918	46 423	25 056	71 478
Engagements de location-financement avec recours	6 295	1 652	7 947	25 855	13 515	39 370
Crédits renouvelables avec recours		23 697	23 697	37 213	3 044	40 257
Dettes sans recours	81 402	49 840	131 242	71 038	96 015	167 053
Concours bancaires courants avec recours		594	594		438	438
Concours bancaires courants sans recours		508	508		470	470
Instrument dérivés passifs avec recours		217	217		362	362
Instrument dérivés passifs sans recours		762	762		998	998
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	123 180	87 741	210 922	224 439	140 378	364 817

Les dettes « sans recours » concernent :

- Les financements d'actifs non garantis par la société mère TOUAX SCA pour lesquels le service de la dette doit être assuré par les revenus générés par les actifs financés (tant par les revenus locatifs que par les produits de cession).
- Les financements non garantis par la société mère TOUAX SCA accordés à des filiales intégrées globalement bien que non détenues à 100 % par le Groupe.

Selon IAS 7, l'évolution de l'endettement financier net est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Variations « non cash »				Total « non cash »	Clôture
			Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations		
Emprunt obligataire	44 391	(14 353)					30 038	
Emprunts moyen long terme avec recours	71 478	(51 183)	(4 063)	(1 980)		1 666	15 918	
Engagements de location-financement avec recours	39 370	(7 467)	(24 362)	406			7 947	
Crédits renouvelables avec recours	40 257	(13 382)	(3 649)	70		401	23 697	
Dettes sans recours	167 053	(58 040)	28 850	(4 546)		(2 075)	131 242	
Concours bancaires courants avec et sans recours	909	783	(509)	(81)			1 101	
Instrument dérivés passifs avec et sans recours	1 360	(498)	354		(236)		979	
ENDETTEMENT FINANCIER NET	364 817	(144 140)	(3 379)	(6 132)	(236)	(7)	210 922	

Selon IFRS 7.8, les différentes catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

Au 31 décembre 2017					
Catégories passifs financiers en milliers d'euros	Comptes consolidés	Evaluation juste valeur	Diff en %	Sensibilité : +1%	diff avec juste valeur
Passifs financiers évalués au coût amorti	209 943	212 595	1,26%	211 456	-0,54%
Passifs financiers évalués à la juste valeur	979	979			
TOTAL	210 922	213 574	1,26%	211 456	-0,99%

Au 31 décembre 2016					
Catégories passifs financiers en milliers d'euros	Comptes consolidés	Evaluation juste valeur	Diff en %	Sensibilité : +1%	diff avec juste valeur
Passifs financiers évalués au coût amorti	363 458	369 137	1,56%	366 602	-0,69%
Passifs financiers évalués à la juste valeur	1 360	1 360			
TOTAL	364 817	370 496	1,56%	366 602	-1,05%

Comme indiqué dans la note 1.18.3, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une application du principe de la juste valeur ferait ressortir une évaluation des passifs financiers à 213,6 millions d'euros, en prenant comme hypothèses les cours de clôture au 31 décembre 2017.

La juste valeur des dettes à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des cash-flows futurs, en retenant comme taux d'actualisation le taux moyen des dettes à taux fixe considéré comme représentatif du taux de financement de la classe de risque du Groupe en l'absence de valeurs cotées (dérivés de crédit ou courbes obligataires).

La valeur nette comptable des dettes à taux variable (long terme comme court terme) constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Les instruments dérivés passifs sont évalués selon les valorisations obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

note 24.1.2. ANALYSE PAR ECHEANCE DES FLUX CONTRACTUELS DES EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2017

(en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022	+ 5 ans	TOTAL
Emprunts obligataires	7 565	22 473					30 038
Emprunts moyen long terme avec recours	2 908	7 557	5 454				15 918
Engagements de location financement avec recours	1 652	3 754	567	1 974			7 947
Emprunts court terme avec recours	24 508						24 508
Dettes sans recours	51 110	4 613	67 142	4 746	698	4 203	132 512
TOTAL DES FLUX DE CAPITAL SUR EMPRUNTS	87 742	38 397	73 163	6 720	698	4 203	210 922
Flux futurs d'intérêts sur emprunts	6 695	4 811	3 385	422	235	308	15 857
TOTAL FLUX SUR EMPRUNTS	94 437	43 208	76 547	7 142	933	4 510	226 779

Pour les emprunts à taux variable, les intérêts futurs ont été estimés sur la base des taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2017.

Les échéances d'emprunts comprennent l'amortissement annuel régulier des emprunts jusqu'à leur extension ainsi que l'amortissement in fine de certains emprunts. Au 31 décembre 2017, le montant des lignes in fine à renouveler en 2018 s'élève à 71,8 millions d'euros et les autres amortissements à 11,4 millions d'euros. L'amortissement des lignes de 71,8 millions d'euros, pour certaines avant fin mai, correspond à 2 facilités type warehouse pour les divisions wagons de fret et conteneurs pour 64,8 millions d'euros et à une dette obligataire pour 7 millions d'euros. Pour s'assurer de sa capacité à rembourser ces dettes in fine, le groupe suit particulièrement le ratio de prêt-valeur (*loan to value*) et les montants des actifs à refinancer ou libres de financement qui lui permettent de refinancer ces lignes.

Des travaux sont d'ores et déjà engagés pour le refinancement de ces lignes, comme précisé dans la note 32.3.

note 24.1.3. ENGAGEMENTS ET CLAUSES SPECIFIQUES DES EMPRUNTS

Un emprunt bancaire à moyen terme inclut des clauses de défaut liées au non-respect de ratios financiers (covenants financiers). Ces clauses portent sur 12,4 millions d'euros de dettes au 31 décembre 2017. Elles permettent aux établissements de crédit de demander éventuellement le remboursement anticipé du crédit si elles ne sont pas respectées.

Les principaux covenants financiers calculés sur les comptes consolidés du Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Emprunteur	Touax Hydrovia Corp
Type de facilité	bilatérale
Durée et mode de tirage	7 ans long terme amortissable
Montant maximum	22,3 m USD
Encours 31/12/17	14,9 m USD
Périmètre de calcul	comptes consolidés TOUAX SCA
Gearing (dette financière nette avec recours / capitaux propres)	Inférieur à 1,9
Interest Coverage (re-stated EBITDA après distribution / frais financiers nets)	supérieur à 2
Fréquence de calcul	Semestrielle
Date de fin du crédit	31/12/2019
Sûretés	package de sûretés
Clauses de défaut croisé	défaut d'une dette supérieure à 5 millions d'euros sur le périmètre de calcul

Des financements d'actifs et d'acquisition portés par des sociétés dédiées contiennent également des covenants financiers pouvant entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Les covenants financiers calculés sur les comptes consolidés du Groupe sont respectés au 31 décembre 2017.

Au sein des documentations légales, des clauses exigeant le contrôle du Groupe par la famille WALEWSKI ont également été incluses.

Il est précisé que le Groupe TOUAX ne dispose pas de notation financière officielle et qu'il n'existe aucune clause de remboursement anticipé dans les contrats de financement qui serait déclenchée suite à une détérioration de notation.

note 24.1.4. ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement financier net consolidé est le suivant :

(en milliers d'euros)	2017	2016
Passifs financiers	210 922	364 817
Instrument dérivés actif		
Valeurs mobilières de placement & autres placements	12 516	3 683
Disponibilités	17 347	24 332
ENDETTEMENT FINANCIER NET CONSOLIDÉ	181 059	336 802
Dettes sans recours	132 512	168 521
ENDETTEMENT FINANCIER EXCLUANT LA DETTE SANS RECOURS	48 547	168 281

La dette sans recours correspond à des financements d'actifs pour lesquels TOUAX SCA ne se porte pas en garantie. Les prêteurs sont sécurisés principalement par les actifs financés et leurs contrats de location sous-jacents.

Les dettes financières par devise

(en milliers euros)	2017	2016
Euro (EUR)	142 147	290 933
US dollar (USD)	37 827	54 997
Zloty polonais (PLN)		7 844
Livre (GBP)	21 336	
Autres	9 613	11 043
TOTAL	210 922	364 817

Répartition taux fixe – taux variable de la dette brute (après prise en compte des instruments de couverture)

(en milliers euros)	2017	2016
Taux fixe	129 253	173 745
Taux variable	81 670	191 072
TOTAL	210 922	364 817

Taux moyen de la dette brute par devise

	2017	2016
Taux moyen de la dette en euro (EUR)	3,51%	3,50%
Taux moyen de la dette en dollar US (USD)	4,48%	4,08%
Taux moyen de la dette en zloty polonais (PLN)		4,68%
Taux moyen dette en livre (GBP)	4,11%	
Taux moyen de la dette en autres devises	4,01%	4,34%
TAUX MOYEN DE LA DETTE BRUTE GLOBALE	3,77%	3,64%

note 24.1.5. EFFET EN RESULTAT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments évalués au coût amorti	Instrument dérivé de couverture de change	Instrument désigné à la juste valeur	2017
Produits d'intérêt						
Charges d'intérêt		786	(11 063)	233	(254)	(10 298)
Impact Résultat		786	(11 063)	233	(254)	(10 298)
Ecart de change						935
Effet actualisation						(52)
Rémunération de la trésorerie						78
Divers						
RÉSULTAT FINANCIER						(9 337)

(en milliers d'euros)	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments évalués au coût amorti	Instrument dérivé de couverture de change	Instrument désigné à la juste valeur	2016
Produits d'intérêt						
Charges d'intérêt		48	(9 864)	(1 000)	(349)	(11 166)
Impact Résultat		48	(9 864)	(1 000)	(349)	(11 166)
Ecart de change						309
Effet actualisation						(11)
Rémunération de la trésorerie						146
Divers						
RÉSULTAT FINANCIER						(10 722)

Les échéances de paiement des fournisseurs sont à moins d'un an.

NOTE 25. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres.

La gestion du capital

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe a pour objectif de maximiser la valeur de la société en optimisant une structure de capital destinée à minimiser son coût et servir un rendement aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure de ses financements en optimisant le mix capitaux propres – dettes au regard de l'évolution des conditions économiques, de ses objectifs et de la gestion de ses risques. Il évalue ses besoins en fonds de roulement ainsi que le rendement attendu de ses dépenses d'investissements, de manière à maîtriser ses besoins de financement. En fonction de la croissance de ses marchés et de l'espérance de rentabilité des actifs gérés, le Groupe choisit d'émettre des actions nouvelles ou de vendre des actifs pour diminuer ses dettes.

Le Groupe gère son mix capitaux propres – dettes avec le ratio de structure (gearing) comme indicateur. Ce ratio correspond à l'endettement net, avec et sans recours, divisé par les capitaux propres. Les ratios d'endettement sont les suivants :

(En milliers d'euros)	2017
Dettes avec recours	48 547
Dettes sans recours	132 512
Capitaux propres de l'ensemble	136 693
Ratio d'endettement (excluant la dette sans recours)	0,36
Ratio d'endettement de la dette sans recours	0,97
RATIO ENDETTEMENT	1,32

▣ Dettes hybrides

Le Groupe a effectué deux émissions en 2013 de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) et une en 2014, constituant une souche unique d'un montant de 50,8 millions d'euros. Le Groupe dispose de la faculté de les rembourser au pair à compter d'août 2019. Ils donnent droit à un coupon annuel à taux fixe de 7,95 % pendant les six premières années. Le paiement du coupon dépend du versement d'un dividende par la société mère. Conformément à la norme IFRS, ces titres sont comptabilisés en fonds propres. Cet instrument financier permet d'optimiser la structure du bilan en ce qui concerne la durée de vie des actifs du Groupe et ses besoins de financement de sa croissance.

Dette hybride (en milliers d'euros)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	TOTAL
Prix d'émission	20 525	12 250	18 025	50 800
Frais nets	(481)	(156)	(2)	(639)
Dette hybride net des frais d'émission	20 044	12 094	18 023	50 161
Coupons reçus		301	1 158	1 460
TOTAL	20 044	12 395	19 182	51 621

▣ Participations ne donnant pas le contrôle (Intérêts minoritaires)

Le montant des intérêts minoritaires s'élève à 24 millions d'euros. Ils correspondent à la participation de partenaires financiers, principalement dans la société SRFL pour 14 millions d'euros et dans la société TRF3 pour 10 millions d'euros.

NOTE 26. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2016	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Change	Cession en cours	Reclassement	2017
Conteneurs Maritimes	4						(4)	
Autres	3 603	97	(92)		(1)	(3 443)		164
Provision pour Risque	3 607	97	(92)		(1)	(3 443)	(4)	164

Les provisions pour risques représentent essentiellement les risques clients, fournisseurs et prud'homaux.

NOTE 27. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE ET ASSIMILES

Les mouvements liés aux engagements retraites peuvent être engendrés par :

- des mouvements de personnel (arrivées et départs de nouvelles personnes),
- l'acquisition de droits par le personnel pendant sa durée d'activité au sein de l'entreprise,
- les évolutions de salaires et autres hypothèses actuarielles.

(en milliers d'euros)	2016	Dotation	Reprise	Variation de périmètre	Variation de change	Reclassement	2017
Barges Fluviales	20	26	(20)				26
Conteneurs Maritimes	57	27	(61)			4	27
Autres	479	145	(204)	(275)			145
TOTAL	556	198	(285)	(275)		4	198

Les hypothèses retenues servant à la valorisation des engagements de retraite sont les suivantes :

- Un coefficient de probabilité de la présence des salariés au sein de l'entreprise lors du départ à la retraite est calculé en fonction de l'âge,
- Un taux d'actualisation de 1,33 %,
- Un taux de revalorisation des salaires de 0,8 %,

- L'évolution des hypothèses fixe l'âge de départ à la retraite à 62 ans.

NOTE 28. AUTRES PASSIFS LONG TERME

(en milliers d'euros)	2017	2016
Conteneurs maritimes	2 627	3 104
Autres		1 836
TOTAL	2 627	4 940

En 2017, les autres passifs long-terme représentent l'échéance à plus d'un an des dettes d'exploitation de l'activité Conteneurs Maritimes.

Depuis 2009, la division Constructions Modulaires a mis en place un nouveau type de contrat de vente avec engagement de reprise. Celui-ci implique d'enregistrer l'engagement de rachat du Groupe ainsi que les produits différés relatifs à la location des constructions modulaires. Ces deux éléments figurent en autres passifs long terme. Au 31 décembre 2017, ce type d'autres passifs longs termes ne figure plus au bilan depuis la cession de l'activité Europe.

Nous pouvons également retrouver dans les autres passifs long-termes, les dettes liées à l'acquisition d'immobilisations présentant une échéance supérieure à un an.

NOTE 29. DETTES FOURNISSEURS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Wagons de Fret	4 812	4 565
Barges Fluviales	1 112	1 532
Conteneurs Maritimes	2 088	4 306
Autres	4 266	17 210
TOTAL	12 278	27 613

NOTE 30. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dettes fournisseurs d'actifs	350	7 591
Dettes fiscales et sociales	3 819	13 245
Dettes d'exploitation	22 111	36 251
Produits constatés d'avance	1 128	4 477
Autres passifs courants	6 048	3 863
TOTAL	33 456	65 428

En 2017, la dette fournisseurs d'actifs représente pour 0,3 million d'euros l'achat de barges fluviales. En 2016, elle représentait pour 6,3 millions d'euros l'achat de conteneurs maritimes et 1,2 million d'euros de constructions modulaires.

Les dettes d'exploitation représentent principalement les dettes liées à la distribution aux investisseurs sur les activités de location et de vente. La variation s'explique essentiellement par l'activité conteneurs maritimes.

Les autres passifs courants comprennent essentiellement les montants dus aux investisseurs au titre des indemnités versées par les clients sur des matériels perdus ou sinistrés.

NOTE 31. PASSIFS EVENTUELS

note 31.1. AJUSTEMENT DE PRIX DE CESSIION DE L'ACTIVITE CONSTRUCTIONS MODULAIRES

L'activité constructions modulaires en Europe a été cédée le 8 décembre 2017 pour un montant basé sur un estimatif des comptes du 30 novembre 2017, un ajustement de ce montant devant être réalisé sur la base des comptes définitifs. Les comptes définitifs ont été préparés par l'acquéreur et nous ont été transmis dans les 60 jours ouvrés de la clôture de l'opération conformément au contrat de cession, faisant état d'un ajustement du montant. Le Groupe a 30 jours ouvrés pour contester ces éléments. Les précisions apportées par l'acheteur sur ces comptes sont à ce jour insuffisantes pour évaluer un impact financier éventuel et aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

note 31.2. CONTROLE FISCAL

Touax Container Investment Ltd fait l'objet, depuis 2012 d'une vérification de la part de l'administration fiscale. Cette vérification s'est traduite par de nombreuses demandes d'informations auxquelles nous avons répondu de manière précise et documentée. Pour continuer la procédure contradictoire, le Groupe a été contraint par la réglementation d'acheter des tax certificates (équivalent à 4,4 millions USD depuis le début de la procédure et jusqu'à ce jour). La procédure continue et l'administration fiscale est en cours d'analyse d'une réponse adressée le 1er février 2018 par le Groupe Touax. La position de l'administration étant infondée selon nos analyses, aucune provision n'a été constatée dans les comptes à ce jour.

Un contrôle fiscal de certaines filiales situées au Maroc a été réalisé sur les exercices 2010 à 2014. Les exercices 2010 à juillet 2012 sont couverts par une garantie d'actif et de passif de l'ex-proprétaire de la filiale sachant que celle-ci a été acquise par le Groupe en juillet 2012. Des notifications ont été émises par l'administration fiscale marocaine.

Un recours a été réalisé devant la commission locale de taxation en septembre 2015. Les avis reçus en 2017 font état d'un ajustement favorable pour nos filiales marocaines avec un montant minoré. L'administration fiscale et le Groupe se sont pourvus devant la commission nationale de recours fiscal en contestation de la réponse de la commission locale. L'audience de cette commission a été fixée au 15 mai 2018. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes à ce jour.

note 31.3. GARANTIE DE PASSIF

Dans le cadre de la cession de l'activité constructions modulaires Europe, une garantie de passif a été convenue avec l'acquéreur.

Le risque social mentionné dans les précédents comptes consolidés du Groupe s'intègre dans cette garantie de passif : Pour mémoire, suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) engagé en 2013-2014 lors de la fermeture de l'unité d'assemblage de constructions modulaires à Mignières, 26 salariés licenciés pour motif économique ont contesté le licenciement auprès du Conseil de Prud'hommes de Chartres. Le jugement a été rendu le 8 mars 2018 et TOUAX a fait appel de ce jugement. Le délibéré de cet appel devrait être connu courant mai 2018.

NOTE 32. GESTION DES RISQUES

note 32.1. RISQUE DE MARCHÉ

Les risques financiers et de marché incluent les risques de change, les risques de taux d'intérêt, les risques sur les actions détenues et le risque de contrepartie.

Les risques de taux et de change sont suivis à travers un reporting mensuel et sont gérés de manière centralisée au sein du département Trésorerie et Financements Groupe qui les rapporte mensuellement au comité de direction.

Ce reporting inclut les prêts consentis par des établissements financiers ainsi que les prêts conclus entre les filiales du Groupe au titre des conventions de trésorerie. Ces informations sont analysées, consolidées et transmises au comité de direction.

note 32.2. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est développé dans la note 21 page 102.

note 32.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE CONTREPARTIE

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est géré par le département Trésorerie et Financements qui dépend de la Direction Générale Administration et Finances. La gestion de trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie afin d'optimiser le recours aux emprunts financiers.

La gestion du risque de liquidité s'évalue à travers les besoins du Groupe ressortant du plan à 3 ans, du budget annuel de trésorerie ainsi que des prévisions trimestrielles, mensuelles, hebdomadaires et quotidiennes de trésorerie. Ces prévisions reflètent les flux opérationnels anticipés par chacune des divisions et les échéances de dettes du Groupe. Elles permettent ainsi de définir la stratégie financière établie avec le comité de direction. L'objectif est de faire face aux échéances du Groupe, d'adosser au mieux le service des dettes aux revenus générés par les actifs, tout en essayant d'optimiser le coût financier de la dette et de financer, le cas échéant, la croissance du Groupe.

À cet effet, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées par ses partenaires financiers, essentiellement sous la forme (i) de prêts moyen-long terme, (ii) de lignes de financements d'actifs (emprunts et locations financements) et (iii) d'emprunts obligataires.

L'ensemble des financements est négocié ou validé par le département Trésorerie et Financements avec accord de la direction du Groupe afin de maîtriser les engagements juridiques et financiers (sur bilan et hors bilan) pris par le Groupe.

Certains emprunts incluent des clauses de conditionnalité sur les tirages (éligibilité des actifs) et d'autres incluent des engagements financiers (ratios) que le Groupe doit respecter, tel qu'exposé dans la note 24.1.3 page 104.

Pour faire face à ses échéances d'emprunts, le Groupe dispose de flux opérationnels de trésorerie qui proviennent de l'activité de location et vente d'actifs et met en place un programme de (re)financement d'actifs pour renouveler ou refinancer les lignes remboursables in fine détaillées dans la note 24.1.2.

Un risque de liquidité peut survenir si le Groupe ne dispose pas suffisamment de ressources pour faire face à ses besoins court-terme et notamment à ses échéances d'emprunts. Le risque de liquidité du groupe dépend ainsi largement de sa capacité à refinancer les lignes in fine arrivant à échéance.

La capacité de refinancement du groupe dépend du montant des actifs non financés, du montant des actifs libérés par l'échéance des 2 warehouses qui s'élève à 64,8 millions d'euros et de la loan to value du groupe qui s'élevait à 54 % fin 2017 en amélioration comparé à fin 2016. Le cas échéant, le Groupe peut être amené à mettre en œuvre des syndications ou des cessions plus

importantes d'actifs à court ou moyen terme. D'ores et déjà, 7,7 millions d'euros de ces dettes correspondent à des actifs wagons déjà identifiés pour syndications.

À fin décembre 2017, le Groupe disposait par ailleurs de 29,8 millions d'euros de trésorerie, et comptait 4,1 millions d'euros de lignes disponibles non tirées et 5,4 millions d'euros équivalent d'actifs en stock destinés à être vendus à des investisseurs en plus des actifs immobilisés.

Les échéances futures du groupe sont détaillées dans la note 24.1.2. La répartition des échéances 2018 en dettes avec recours et sans recours est la suivante :

(en millions d'euros)	2018
Échéances crédit moyen long terme avec recours	4,6
Échéances crédit court terme confirmé avec recours	31,4
Échéances dettes sans recours	51,1
Échéances crédit renouvelable annuellement	0,6
TOTAL	87,7
Frais financiers estimés	6,7
TOTAL	94,4

Le montant des amortissements et remboursements de dette sans recours de 51,1 millions d'euros correspond essentiellement à (i) un financement d'actif de 43,6 millions d'euros d'encours de type warehouse pour la division wagon de fret et aux (ii) investissements d'autres emprunts sans recours pour 6,2 millions d'euros.

Le montant des amortissements et remboursements des crédits courts termes confirmés avec recours de 31,4 millions d'euros correspond essentiellement à (i) un financement d'actifs de 21,2 millions d'euros d'encours de type warehouse pour la division conteneurs et à (ii) 7 millions d'euros de financements obligataires arrivant à échéance.

Le Groupe entend refinancer ces encours par de nouveaux financements d'actifs de type long terme et warehouses et/ou corporate ainsi que par des cessions (syndications) d'actifs à des investisseurs. Le Groupe estime être en mesure de faire face à ces refinancements grâce aux niveaux favorables de Loan to Value de ces financements.

Les échéances de l'endettement sont les suivantes :

(en millions d'euros)	TOTAL	2018	2019	2020	2021	2022	+ 5 ans
Dettes avec recours	78,4	36,6	33,8	6,0	2,0		
Dettes sans recours	132,5	51,1	4,6	67,1	4,7	0,7	4,2
TOTAL	210,9	87,7	38,4	73,2	6,7	0,7	4,2

Le risque de contrepartie pour le Groupe

Il peut se traduire de 3 manières principales :

- annulation des lignes de crédit confirmées suite à une défaillance d'un prêteur ;
- défaut de la contrepartie dans le débouclage d'un instrument dérivé négocié de gré à gré ;
- non-remboursement des excédents de trésorerie placés au comptant ou à terme auprès d'un organisme financier ou dans le cadre d'un investissement.

Le Groupe a toujours privilégié des relations financières avec des institutions bancaires de premier plan c'est-à-dire bénéficiant des meilleures notations financières auprès des agences de notation internationales tant pour ces facilités de crédit renouvelables que pour la négociation de gré à gré des instruments dérivés de couverture.

Le Groupe ne place ses excédents que dans des produits de placement monétaires non dynamiques auprès de banques de premier rang au comptant ou à terme.

Par conséquent, le Groupe TOUAX estime que son exposition au risque de contrepartie demeure limitée. Le Groupe n'utilise donc aucun instrument dérivé pour gérer ce risque de contrepartie.

note 32.4. RISQUE DE TAUX

Pour mener à bien sa politique d'investissement, le Groupe TOUAX a recours à de la dette. Une majeure partie de l'endettement du Groupe est conclue à taux variable. Le risque de taux est ainsi majoritairement lié à ces emprunts à taux variables.

Afin de limiter l'impact négatif d'une remontée des taux court terme (bien que certains taux de référence furent négatifs en 2017), le Groupe applique une politique de gestion non spéculative des taux en utilisant des instruments dérivés standards (plain vanilla) et en négociant ses nouveaux emprunts à taux fixe ou variable en fonction de la volonté de modifier la répartition taux fixe - taux variable de sa dette.

À fin 2017, la dette à taux fixe (après opérations de couverture) représente environ 61 % de la dette globale.

Couverture du risque de taux d'intérêt

Le Groupe se finance à la fois à taux variables et à taux fixes et utilise des instruments dérivés de taux pour réduire l'exposition nette au risque de taux d'intérêt. Il convient de rappeler, que ces instruments ne sont jamais détenus à des fins spéculatives.

Ces instruments sont principalement des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps), mais le Groupe peut occasionnellement avoir recours à des options de taux d'intérêts (achat de cap ou de floor). Ces instruments sont négociés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang.

Les instruments financiers hors bilan ont les caractéristiques suivantes au 31 décembre 2017 :

(en milliers d'euros)	Montant nominal	Montant nominal réparti par échéance			Valorisation au 31/12/17
		<1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Swaps de taux emprunteur taux fixe / prêteur taux variable					
EUR Euribor / taux fixe	42 765	2 475	40 290	-	
GBP Euribor / taux fixe	21 336	1 805	19 531		
TOTAL COUVERTURES DE TAUX D'INTÉRÊT	64 101	4 280	59 821	-	-874

En 2015 et conformément aux exigences des prêteurs, le Groupe avait mis en place un swap de taux visant à couvrir les fluctuations du taux variable lors du refinancement de 55 millions d'euros d'une ligne de financement de wagons de fret (joint-venture SRFRL). Cette couverture a conduit à une perte comptable de 621 milliers d'euros en 2017 suite à des taux euros fortement négatifs (en raison de l'écart entre les conditions du financement de la dette (« floorée » à 0) et du swap de couverture taux fixe (non « flooré »).

Les impacts des instruments dérivés sur la dette brute par devise sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Montants au 31 décembre 2017		
	avant opérations de couverture	Impact des dérivés	après opérations de couverture
Euro à taux fixe	45 834	42 765	88 600
Euro à taux variable	96 313	-42 765	53 548
Dollar à taux fixe	15 168		15 168
Dollar à taux variable	22 658		22 658
Livre à taux fixe		21 336	21 336
Livre à taux variable	21 336	-21 336	
Autres devises à taux fixe	4 149		4 149
Autres devises à taux variable	5 464		5 464
TOTAL dette à taux fixe	65 152	64 101	129 253
TOTAL dette à taux variable	145 771	-64 101	81 670
TOTAL DETTE	210 922		210 922

Sensibilité à l'évolution des taux d'intérêt

Une hausse de 1 % des taux court terme aurait un impact direct sur la charge financière du Groupe d'environ 0,8 million d'euros, soit environ 10,3 % des frais financiers théoriques au 31 décembre 2017. Ce calcul est établi après prise en compte des instruments dérivés, en prenant comme hypothèse que la dette brute reste stable sur l'exercice à venir.

note 32.5. RISQUE DE CHANGE

Risque de change opérationnel

Le Groupe TOUAX a une activité et présence internationale. Il est par conséquent exposé aux variations des devises. En effet, le dollar américain a représenté près de 54 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En dépit de cette importante exposition aux devises, le Groupe s'estime assez peu soumis au risque de change opérationnel car la plupart des charges est libellée dans la même devise que les revenus. Par ailleurs, les financements au niveau des filiales du groupe sont généralement réalisés en devise locale.

Pour autant, le Groupe peut être amené à mettre en place des couvertures budgétaires ou à la commande lorsque des risques de change opérationnels sont identifiés. Les instruments de couverture utilisés dans ce cas sont des opérations d'achat ou vente à terme ou des options standards (plain vanilla).

Les principaux risques de change opérationnel du Groupe recensés sont liés à :

- la structure des frais généraux de l'activité conteneurs maritimes en grande partie en euro alors que les revenus sont en dollar américain ;
- la fabrication de constructions modulaires avec le dirham marocain comme devises principales et leur commercialisation en euro ou dans des devises étrangères.

Il n'y a pas de couverture de risque de change opérationnel au 31 décembre 2017.

R Risque de change financier

Le Groupe a pour objectif de minimiser les risques de change de type financiers c'est-à-dire les risques liés aux actifs ou passifs financiers en devise dont les variations affectent le résultat financier. Les positions bilancielles en devise sont suivies mensuellement et reportées au comité de direction. Au 31 décembre 2017, ces positions comprennent essentiellement des positions de comptes courants avec les filiales, notamment sur le dollar américain, qui sont donc couvertes de manière satisfaisante.

R Risque de change sur Investissements

Du fait de ses implantations dans différents pays, le Groupe est soumis au risque de change lié à ses investissements dans les filiales étrangères, ce risque se matérialise par des variations des fonds propres du Groupe (règle de l'investissement net) ainsi que lors de la conversion en euro des résultats de la filiale dans la maison mère.

Le Groupe ne couvre pas le risque de change pesant sur ses fonds propres, mais il a, par le passé, plusieurs fois couvert le risque de conversion en euros du résultat en devises de certaines de ses filiales grâce à des options achetées auprès de contreparties de premier plan en prenant comme référence le résultat budgété de ces entités. Le Groupe n'a au 31 décembre 2017 pris aucune position de couverture des résultats en devises budgétés en 2018.

Dans le cadre de sa gestion globale de trésorerie, le Groupe est amené à changer les excédents d'une devise en euros dans un souci de minimiser les frais financiers et le recours à la dette bancaire. Dans le cadre de cette gestion de trésorerie multidevise, le Groupe met régulièrement en place des contrats d'achat/vente à terme qui permettent de compenser les variations de valeur des prêts et emprunts inter-sociétés. Ces contrats à terme sont réalisés avec des contreparties bancaires de premier plan.

R Couverture du risque de change

Le Groupe met donc régulièrement en place des opérations de change à terme pour couvrir les expositions liées à la gestion de sa trésorerie en devises (USD).

Le portefeuille des opérations de change à terme de devises au 31 décembre 2017 se présente de la manière suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant nominal	Echéance maximum
Portefeuille d'achat à terme USD	19 178	31/01/2018
MONTANT TOTAL DES PORTEFEUILLES D'ACHAT À TERME	19 178	

> Couverture de juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	2017
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	146
Variation de juste valeur de l'élément couvert	166
IMPACT NET EN RÉSULTAT DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	(20)

L'impact net en résultat de la couverture de juste valeur correspond à la part inefficace de la couverture.

R Sensibilité du taux de change sur le résultat opérationnel courant et sur les capitaux propres

L'exposition du Groupe aux variations des cours de change est principalement concentrée sur l'évolution du dollar américain et du dirham marocain. Les autres devises étrangères ne sont pas significatives. La parité utilisée pour la conversion en euro des comptes des filiales en devise, présente la sensibilité suivante sur les résultats du Groupe ainsi que les capitaux propres – part du Groupe – si elle se dépréciait de 10 %.

	Impact sur le résultat opérationnel courant au 31.12.2017	Impact sur les capitaux propres - part du groupe au 31.12.2017
Baisse de 10% du dollar américain	-0,94%	-2,74%
Baisse de 10% du dirham marocain	2,90%	0,52%

L'activité Constructions Modulaires au Maroc est principalement libellée en euro et en dirham marocain. Les activités Barges Fluviales et Wagons de Fret sont principalement libellées en euro en Europe et en dollar américain aux États-Unis et en Amérique du Sud. L'activité de location et vente de Conteneurs Maritimes est internationale, et est en majorité libellée en dollar américain.

Concernant les actifs et les passifs à long terme, la politique du Groupe est de corréliser les actifs immobilisés libellés dans une devise avec des emprunts libellés dans la même devise pour ne pas être exposé à un risque de change.

note 32.6. RISQUE SUR ACTIONS

Le risque sur actions correspond à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus.

La stratégie d'investissement du Groupe prévoit des placements de la trésorerie excédentaire uniquement dans des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) monétaires pour une courte durée. Le Groupe n'effectue pas d'opérations sur les marchés financiers d'actions.

Le principal risque sur actions se limite au contrat de liquidité que le Groupe a signé avec un prestataire de services d'investissement. Les montants aujourd'hui investis ne génèrent pas de risque significatif pour le Groupe.

note 32.7. RISQUE DE VOLATILITE DES PRIX DES MATIERES PREMIERES

Ce risque est développé dans les facteurs de risques, paragraphe 4.3.24 du document de référence.

note 32.8. RISQUE FISCAL

Voir note Passif éventuel note 31.3 de l'annexe des comptes consolidés.

note 32.9. RISQUE SOCIAL

Voir note passif éventuel note 31.3 de l'annexe des comptes consolidés.

NOTE 33. PARTIES LIEES IAS 24

La définition retenue pour les parties liées est celle de la norme IAS 24.9. Les parties liées correspondent aux principaux dirigeants de TOUAX SCA ayant une autorité et une responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe. Les dirigeants répondant à cette définition sont Fabrice et Raphaël WALEWSKI, Gérants de TOUAX SCA ainsi que la Société Holding de Gestion et de Participation et la Société Holding de Gestion et de Location, associés commandités. Les membres du Conseil de Surveillance, de par leur fonction de contrôle, sont également considérés comme parties liées.

Le montant alloué aux associés commandités en 2017 au titre de 2016 pour la rémunération statutaire est de 441 milliers d'euros.

Une partie liée à une influence notable si elle a le pouvoir de participer aux décisions politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Cette influence est présumée comme notable dès qu'une personne morale ou physique, ou un groupe de personnes, détient plus de 20 % des droits de vote : Alexandre, Fabrice et Raphaël WALEWSKI agissant de concert détiennent directement et indirectement plus de 20 % des actions.

Il n'existe pas d'opérations significatives conclues par le Groupe avec des parties liées.

La rémunération des mandataires sociaux est détaillée au chapitre 15 du document de référence. La rémunération totale des mandataires sociaux s'élève à 911 milliers d'euros en 2017 à laquelle s'ajoute 193 milliers de dollars

Une transaction a été indirectement conclue entre TOUAX SCA et ses Gérants, au travers d'une société civile immobilière, relative à la location et l'entretien des locaux de la Tour Franklin pour 1 million d'euros annuels.

À fin 2017, plus aucun des matériels gérés par le Groupe n'appartient aux sociétés commanditées.

Les engagements de départ en retraite et de retraite complémentaire du comité de direction ne sont pas significatifs (indemnités légales de départ à la retraite). Il n'existe aucun plan de stock-option dans TOUAX SCA.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance est détaillée dans le chapitre 15 du document de référence. Elle s'élève à 63 milliers d'euros.

Les relations entre société mère et filiales sont développées dans le paragraphe 7.2 du document de référence et dans la note 26.5 de l'annexe des comptes sociaux.

NOTE 34. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ENGAGEMENTS HORS BILAN

La présentation faite n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

note 34.1. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE NON CAPITALISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	TOTAL	à - d'un an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Location simple avec recours	7 246	5 054	1 595	597
<i>Dont Barges Fluviales</i>	768	648	120	
<i>Dont Conteneurs maritimes</i>	3 175	3 175	-	
<i>Dont Immobilier (bureaux)</i>	3 303	1 231	1 475	597
Location simple sans recours contre le Groupe	1 701	1 565	136	
<i>Dont Conteneurs maritimes</i>	1 701	1 565	136	
TOTAL	8 947	6 619	1 731	597

Les locations financières sans recours concernent des locations financées auprès d'établissements financiers pour lesquels le Groupe agit en tant qu'intermédiaire dans la gestion des flux de financement avec le locataire final. L'obligation du Groupe de verser les loyers aux établissements financiers est suspendue lorsque les clients sous-locataires ne respectent pas leurs propres obligations contractuelles de paiement.

note 34.2. AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**■ Garanties bancaires émises par le Groupe au 31 décembre 2017**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant	Échéance maximale
Garanties bancaires	56	
Wagons de Fret	50	2 019
Barges fluviales	6	durée indéterminée
Constructions Modulaires Afrique	568	durée indéterminée

■ Commandes fermes de matériels auprès de fournisseurs externes

Au 31 décembre 2017, les commandes et investissements fermes d'actifs productifs auprès de tiers s'élèvent à 9,8 millions d'euros de conteneurs maritimes. Ces conteneurs maritimes sont destinés à être syndiqués à des investisseurs.

note 34.3. AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS**■ Les contrats de location opérationnelle non résiliables**

Les règlements minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple s'élèvent à 170 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres	2017
0-6 mois	13 650	3 793	25 855	28	43 326
6 mois - 1 an	9 320	2 837	21 594	15	33 766
Entre 1 et 5 ans	26 790	13 665	42 523	10	82 988
Plus de 5 ans	8 747	913	644		10 304
TOTAL LOYERS OPÉRATIONNELS	58 507	21 208	90 616	53	170 384

<i>(en milliers d'euros)</i>	Wagons de Fret	Barges Fluviales	Conteneurs Maritimes	Autres	2016
0-6 mois	11 662	4 046	33 860	10 803	60 370
6 mois - 1 an	9 155	3 713	29 369	6 023	48 259
Entre 1 et 5 ans	29 033	17 638	93 670	4 856	145 197
Plus de 5 ans	8 296	3 019	2 188	59	13 562
TOTAL LOYERS OPÉRATIONNELS	58 146	28 417	159 086	21 740	267 390

■ Contrats de location financement déconsolidés

Le Groupe qualifie les contrats de location financement déconsolidés lorsqu'il y a cession d'une créance de location financement à un organisme financier ou à un investisseur, et qu'elle répond aux conditions de décomptabilisation d'un actif financier définies par IAS 39 § 18b ; §19 et §20. Ces contrats sont alors sans recours contre le Groupe.

Les loyers perçus sont constatés en chiffre d'affaires locatif.

Les loyers restant à recevoir au titre de ces contrats sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Loyers à recevoir au 31/12/2017	A 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Conteneurs Maritimes	3 580	3 443	137	
TOTAL	3 580	3 443	137	

<i>(en milliers d'euros)</i>	Loyers à recevoir au 31/12/2016	A 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Conteneurs Maritimes	12 184	8 181	4 003	
TOTAL	12 184	8 181	4 003	

note 34.4. SURETES REELLES DONNEES

En garantie des concours financiers accordés pour le financement des actifs du Groupe en propriété (hors crédit-bail), les filiales du Groupe ont donné les sûretés suivantes :

(en milliers d'euros)	Année d'origine	Échéance	31 décembre 2017		
			Actif nanti (valeur d'origine du nantissement)	TOTAL du poste du bilan (valeur brute)	%
Hypothèques (barges fluviales)					
	2012	2020	4 753		
	2012	2019	9 305		
	2013	2020	9 305		
TOTAL			23 364	74 671	31,3%
Nantissement d'actifs corporels					
Wagons de Fret					
	2014	2018	195 566	287 861	
	2015	2018	52 260		
	2006	2018	935		
	2008	2018	9 877		
	2011	2021	26 633		
	2015	2020	14 838		
			91 023		
Conteneurs Maritimes					
	2014	2018	39 133	44 368	
			39 133		
TOTAL GROUPE			234 699	332 229	70,6%

La levée des sûretés réelles données (hypothèques, nantissements et autres garanties) est conditionnée au remboursement des concours financiers accordés. Par ailleurs dans le cadre de l'extension du financement *warehouse* pour la division Conteneurs Maritimes, le nantissement des actions de Touax Container Services SAS a été octroyé aux prêteurs en date du 31 janvier 2018 pour la durée de l'extension. Aucune autre condition particulière n'est à noter.

note 34.5. CAUTIONS ET GARANTIES

Les cautions et garanties sont données par la société mère en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales.

Filiales concernées	Année de mise en place des garanties	Montant d'origine des garanties accordées	Garanties arrivant à échéance dans moins d'un an	Garanties arrivant à échéance entre 1 et 5 ans	Garanties arrivant à échéance dans plus de 5 ans	Capital restant dû au 31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
	2017					
	Avant 2017	33 922		13 816		13 816
TOUAX River Barges SAS		33 922		13 816		13 816
	2017					
	Avant 2017	3 420		851		851
TOUAX Leasing Corp		3 420		851		851
	2017					
	Avant 2017	10 422	3 175			3 175
GOLD Container Corp		10 422	3 175			3 175
	2017					
	Avant 2017	18 611		12 411		12 411
TOUAX Hydrovia Corp.		18 611		12 411		12 411
	2017					
	Avant 2017	8 912	2 028			2 028
TOUAX Maroc		8 912	2 028			2 028
TOTAL GENERAL DES GARANTIES ACCORDEES		75 287	5 203	27 078		32 280

Le montant d'origine des garanties données au titre des concours bancaires ci-dessus était de 75,3 millions d'euros. Les concours bancaires auxquels se rapportent ces cautions et garanties sont inclus dans la dette avec recours.

note 34.6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT (CAPITALISE)

(en milliers d'euros)	2017
VALEUR D'ORIGINE	18 635
Dotation aux amortissements de l'exercice	630
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	4 823
VALEUR NETTE COMPTABLE	13 811

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements minimaux futurs de location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements futurs	Valeur résiduelle
2018	1 998	339	1 658	5
2019	3 902	149	3 754	2 915
2020	652	84	567	
2021	2 008	35	1 974	65
2022				
Plus de 5 ans				
TOTAL	8 560	607	7 953	2 985
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE (amortissements & frais financiers)	2 138			

NOTE 35. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2017 <i>(En milliers d'euros)</i>	Deloitte		RSM	
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Commissaire aux comptes (RSM Paris)	Réseau
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés				
• Émetteur	48		50	
• Filiales intégrées globalement	137	192	4	15
<i>Sous-total</i>	185	192	54	15
Services autres que la certification des comptes				
• Émetteur				
• Filiales intégrées globalement		41		
<i>Sous-total</i>		41		
TOTAL	185	233	54	15

Deloitte Paris et RSM Paris n'ont pas réalisé de services autres que la certification des comptes

20.2. COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux de la société TOUAX SCA sont présentés selon les principes comptables généralement admis en France.

Compte de résultat			
note n°	(en milliers d'euros)	2017	2016
3	Chiffre d'affaires	2 729	2 226
4	Reprise de provisions et transfert de charges	25	24
5	Autres produits	1 464	397
	TOTAL produits d'exploitation	4 217	2 647
6	Autres charges d'exploitation	(4 933)	(3 009)
7	Impôts et taxes	19	(138)
8	Charges de personnel	(63)	(75)
9	Dotations aux amortissements	(1 999)	(1 116)
10	Dotations aux provisions d'exploitation	(18)	(14)
	TOTAL charges d'exploitation	(6 994)	(4 353)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(2 777)	(1 705)
	Bénéfice attribué aux opérations en commun		
11	RÉSULTAT FINANCIER	9 477	(27 499)
	Résultat courant avant impôts	6 700	(29 205)
12	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(34 108)	
13	Impôt sur les bénéfices	702	285
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	(26 706)	(28 920)

Les notes jointes à l'annexe font partie intégrante des états financiers de la société

Bilan			
note n°	(en milliers d'euros)	2017	2016
	ACTIF		
14	Immobilisations incorporelles brutes		
	Amortissements immobilisations incorporelles		
	Immobilisations incorporelles nettes		
15	Immobilisations corporelles brutes	354	1 235
	Amortissements immobilisations corporelles	(300)	(1 036)
	Immobilisations corporelles nettes	53	199
16	Immobilisations financières	177 600	143 633
	Provisions immobilisations financières	(21 653)	(28 169)
	Immobilisations financières nettes	155 947	115 463
	TOTAL actif immobilisé	156 000	115 663
17	Clients et comptes rattachés	1 468	1 966
18	Autres créances d'exploitation	29 578	207 124
	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	8 261	10 371
19	Charges constatées d'avance	188	221
	TOTAL actif circulant	39 495	219 683
19	Comptes de régularisation	757	2 723
	TOTAL DE L'ACTIF	196 252	338 069
	PASSIF		
	Capital social	56 092	56 092
	Réserves	10 603	37 449
	Report à nouveau		2 515
	Résultat de l'exercice	(26 706)	(28 920)
20	Capitaux propres	39 989	67 137
	Emission de titres participatifs	52 483	52 483
21	Autres fonds propres	52 483	52 483
	Provisions pour risques	6	339
	Provisions pour charges	13	14
22	TOTAL provisions pour risques et charges	20	354
23	Dettes financières	99 246	129 134
24	Dettes d'exploitation	4 330	88 745
25	Comptes de régularisation	185	216
	TOTAL DU PASSIF	196 252	338 069

Les notes jointes à l'annexe font partie intégrante des états financiers de la société

Capacité d'autofinancement <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(2 018)	(924)
Loyers financiers et de crédit-bail		
Autres produits d'exploitation	1 464	397
Autres charges d'exploitation	(230)	(73)
Produits financiers	11 364	18 963
Charges financières	(13 317)	(14 675)
Impôts sur les bénéfices	702	285
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	(2 036)	3 972

Tableau de financement (emplois & ressources) <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
EMPLOIS		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(441)	(362)
Remboursement d'apport		
Variation nette des immobilisations incorporelles & corporelles		
Variation nette des immobilisations financières	(94 346)	
Diminution des capitaux propres		
Charges à répartir	(319)	(244)
Remboursement des dettes financières	(95 289)	
TOTAL DES EMPLOIS	(190 395)	(606)
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	(2 036)	3 972
Variation nette des immobilisations incorporelles & corporelles	99	
Variation nette des immobilisations financières	26 271	195
Charges à répartir		
Augmentation des capitaux propres		10 836
Augmentation des dettes financières	65 718	1 949
TOTAL DES RESSOURCES	90 052	16 952
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (emploi net)	(100 343)	16 346

Variation du fonds de roulement net global <i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Variation exploitation		
Variation des actifs d'exploitation		
- Stocks et en-cours		
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation	(182 631)	(4 266)
Variation des dettes d'exploitation		
- Dettes fournisseurs & autres dettes d'exploitation	84 416	20 003
Variation nette exploitation	(98 215)	15 737
Variation hors exploitation		
- Variation des autres débiteurs	(366)	252
- Variation des autres créditeurs	31	(6)
Variation nette hors exploitation	(335)	247
BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT		
DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT DANS L'EXERCICE	(98 550)	15 984
Variation nette trésorerie		
- Variation des disponibilités	(2 111)	(851)
- Variation des concours bancaires courants & des soldes créditeurs de banque	318	1 214
Variation nette Trésorerie	(1 793)	363
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL (emploi net)	(100 343)	16 346

L'augmentation des dettes financières et des immobilisations financières sont la conséquence du reclassement en haut de bilan des créances et dettes intragroupes pour la partie long terme (note 16.2). À la clôture 2016, les créances et dettes intragroupes étaient classées en totalité en créances et dettes d'exploitation.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont indiqués en milliers d'euros.

NOTE 1. FAITS SIGNIFICATIFS ET ÉVÉNEMENTS POST CLOTURE

TOUAX S.C.A. a cédé le 8 décembre 2017 l'ensemble des titres détenus dans Touax Solutions Modulaires SAS à WH Bidco SAS, société contrôlée indirectement par des fonds gérés par TDR Capital LLP. La cession de l'activité modulaire européenne a été réalisée pour une valeur d'entreprise d'environ 165 millions d'euros.

À la suite de la cession de l'activité modulaire européenne, un ajustement de prix a été réclamé par l'acheteur à TOUAX S.C.A. début mars 2018 (cf note 26.4).

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables définies par le Plan Comptable Général selon les dispositions du règlement ANC 2016-07 homologué par arrêté du 28 décembre 2016 et du Code de Commerce. Ils respectent les avis et recommandations de l'Autorité des normes comptables, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

Les comptes de la Société ont été arrêtés par le Conseil de gérance de TOUAX SCA le 27 mars 2018. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant se tenir le 20 juin 2018.

Les méthodes retenues pour établir les comptes de l'exercice 2017 demeurent inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

La Société applique les dispositions du règlement ANC 2015-05, homologué par arrêté du 28 décembre 2015. Ce règlement, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2017, a pour objectif de préciser les modalités de comptabilisation des instruments financiers à terme et des opérations de couverture. L'incidence de ce règlement sur le bilan et le compte de résultat de la Société n'est pas significative.

Ces états financiers sont présentés en euro, la monnaie fonctionnelle de Touax SCA. Tous les chiffres présentés sont exprimés en euros arrondis au millier le plus proche.

note 2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent les logiciels acquis. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

note 2.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le règlement CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002, entré en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, requiert d'identifier les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'immobilisation inférieure à celle de l'immobilisation principale, afin qu'ils soient amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont déterminés suivant la méthode linéaire sans déduction d'une valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont fonction des durées d'utilité estimées des actifs. Ces dernières sont revues à chaque clôture pour les actifs immobilisés significatifs. La durée d'utilité initiale est prolongée ou réduite si les conditions d'utilisation du bien le justifient.

Les durées d'utilité s'établissent comme suit :

- Immeubles administratifs et commerciaux	20 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier de bureau	5 ans

note 2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation, établie en fonction des capitaux propres, des perspectives de développement et des plus-values latentes sur les actifs, est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est reprise lorsque la valeur d'inventaire se réapprécie.

Les créances rattachées à des participations font l'objet à la clôture de tests de dépréciation et une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières au coût historique. À la clôture de l'exercice, ce poste est composé de 6 674 actions pour un montant de 90 773 euros.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de clôture est inférieur à la valeur d'achat.

note 2.4. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

note 2.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

Si le cours du dernier jour de l'exercice est inférieur au prix d'achat des titres, une dépréciation est constituée pour couvrir la moins-value latente.

note 2.6. CAPITAUX PROPRES

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

note 2.7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques provisionnés sous cette rubrique se rapportent principalement à des risques sociaux, fiscaux et de change.

Le calcul des provisions pour risques et charges tient compte des dispositions du Règlement 00-06 du comité de la Réglementation Comptable relatif aux passifs.

note 2.8. OPERATIONS EN DEVICES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux taux en vigueur au 31 décembre de l'exercice.

- Les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change.
- Les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion.

Conformément au principe de prudence, les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

note 2.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La provision pour indemnités de retraite est calculée conformément aux règles d'évaluation de la norme IAS 19 révisée. La variation de la provision est enregistrée au compte de résultat. Ces indemnités correspondent pour TOUAX aux seules indemnités de fin de carrières des salariés.

note 2.10. INTEGRATION FISCALE

La société a opté pour le régime fiscal de groupe prévu à l'article 223 A du Code général des impôts. Conformément à la convention d'intégration :

- la société est redevable vis-à-vis du Trésor de l'impôt sur les sociétés calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées ;
- la méthode de comptabilisation de l'impôt appliquée par le Groupe est la méthode dite de la « neutralité ». Cette méthode consiste à faire comptabiliser l'impôt dû par les filiales intégrées comme si elles avaient été imposées séparément. La société TOUAX SCA enregistre son propre impôt et l'économie d'impôt (ou la charge complémentaire) provenant de l'application du régime.

Étant donné la cession de la totalité des titres détenus par la société dans la société Touax Solutions Modulaires SAS le 8 décembre 2017 (cf note 1), la société Touax Solutions Modulaires SAS est sortie de l'intégration fiscale, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

note 2.11. CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir concernent des frais d'émission d'emprunt. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

(en milliers d'euros)	2017	2016
Immobilier	120	137
Prestations intragroupes	2 609	2 088
TOTAL	2 729	2 226

Immobilier

L'activité immobilière correspond à la location d'immeubles à usage privé ou de bureaux.

Prestations Intragroupes

Les prestations Intragroupes représentent la sous-location des bureaux aux sociétés françaises du Groupe ainsi que les services de conseil rendus par la société aux sociétés du Groupe. L'augmentation, sur l'exercice de ce poste est liée à l'augmentation des dépenses engagées pour réaliser ces services.

NOTE 4. REPRISE DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Provision pour indemnité départ à la retraite	14	9
Autres provisions	11	15
TOTAL reprises de provisions	25	24
Transferts de charges		
TOTAL transferts de charges		
TOTAL	25	24

La reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite correspond en totalité à la provision constatée dans les comptes à la clôture précédente. Le montant de la provision à la clôture de l'exercice est de 14 milliers d'euros et a été constaté en totalité en dotation de l'exercice (note 10).

La reprise de provision de 11 milliers d'euros correspond en totalité à une reprise de provision clients en lien avec l'activité immobilière de la société.

NOTE 5. AUTRES PRODUITS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Produits divers	1 464	397
TOTAL	1 464	397

Sur l'exercice, ce poste enregistre pour 1 453 milliers d'euros le prix de cession de biens immobiliers, le solde étant composé par les revenus de location d'immeubles non affectés aux activités professionnelles.

NOTE 6. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016
Achats de marchandises et de matières consommables	5	14
TOTAL	5	14
Locations et redevances de crédit-bail	1 312	1 231
Entretien et réparations	11	9
Prime d'assurance	93	138
TOTAL	1 415	1 378
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 127	1 348
Publicité et publications	38	40
Frais bancaires	108	145
Divers	9	12
TOTAL	3 282	1 544
Créances irrécouvrables	9	11
Jetons de présence	59	57
Diverses charges de gestion	163	4
TOTAL	230	73
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	4 933	3 009

📍 Location et redevance de crédit-bail

Ce poste comprend principalement la location de bureaux. Ces charges locatives sont en majorité refacturées aux filiales occupant ces bureaux (cf. note 3).

📍 Primes d'assurances

Ce poste comprend entre autres les primes d'assurance correspondant au contrat d'assurance couvrant les biens immobiliers loués par la société et les primes d'assurance couvrant la responsabilité civile des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle.

📍 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires enregistrent les dépenses d'honoraires versés à des intervenants extérieurs dans le cadre de missions légales, d'assistance et de conseil. L'augmentation significative de ce poste, est principalement liée aux dépenses versées à des conseils extérieurs dans le cadre de la réalisation de la cession des titres de Touax Solutions Modulaires SAS.

NOTE 7. IMPOTS ET TAXES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Sur rémunérations	5	6
Contribution économique territoriale et impôts fonciers	(26)	135
Autres taxes	2	(3)
TOTAL	(19)	138

NOTE 8. CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2017	2016
Salaires et rémunérations	44	51
Charges sociales	19	23
TOTAL	63	75

L'effectif moyen sur l'année est de 2 personnes.

NOTE 9. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(en milliers d'euros)	2017	2016
Immobilier	47	62
Charges à répartir	1 953	1 054
TOTAL	1 999	1 116

La dotation aux amortissements des charges d'exploitation à répartir correspond aux frais d'émission d'emprunts étalés sur la durée des emprunts correspondants. L'augmentation de ce poste s'explique par la reprise, en totalité sur l'exercice, de frais d'emprunts restant à étaler suite au remboursement anticipé, sur l'exercice, des emprunts correspondants.

NOTE 10. DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017	2016
Autres provisions pour risques et charges	18	14
TOTAL	18	14

La dotation aux provisions pour risques et charges comprend pour 13 milliers d'euros la provision pour engagements de retraite comptabilisée sur l'exercice et pour 5 milliers d'euros une provision liée à un risque de non recouvrement dans l'activité immobilière.

NOTE 11. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2017	2016
Dividendes et autres produits de participation		6 006
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	10 917	12 319
Résultat de cession de V.M.P	(4)	(135)
Charges financières	(13 260)	(14 454)
Frais financiers nets	(2 347)	(2 270)
PROVISIONS		
Reprises	26 178	133
Dotations	(14 747)	(31 920)
Variation nette	11 430	(31 786)
ÉCARTS DE CHANGE		
Positifs	397	603
Négatifs	(3)	(53)
Différence nette de change	394	550
RÉSULTAT FINANCIER	9 477	(27 499)

note 11.1. DIVIDENDES ET QUOTE-PART DE RESULTAT

Aucune remontée de dividendes sur l'exercice.

note 11.2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

La totalité des produits financiers est composée des intérêts financiers reçus sur des avances directes ou indirectes de fonds consenties par la société à ses filiales soit dans le cadre de conventions de prêt long terme, soit dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre la société et les sociétés du Groupe.

Les charges financières de l'exercice comprennent principalement :

- pour 5 443 milliers d'euros, les intérêts financiers sur des emprunts contractés auprès des établissements de crédit ;
- pour 4 039 milliers d'euros les coupons versés et à verser sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ;
- pour 3 762 milliers d'euros, les intérêts financiers versés sur des avances de fonds mis directement ou indirectement à la disposition de la société par des sociétés du Groupe ;

note 11.3. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Les reprises de provisions de l'exercice sont constituées pour 25,8 millions d'euros par la reprise de la provision pour dépréciation des titres de participation de sa filiale Touax Solutions Modulaires SAS et pour 339 milliers d'euros par la reprise de la provision pour perte de change constatée à la clôture précédente.

Les dotations de l'exercice de 14,7 millions d'euros correspondent principalement à la dépréciation de créances détenues sur deux de ses filiales pour tenir compte du risque de non-recouvrement à la clôture de l'exercice (cf. note 16.2 et 18.2).

note 11.4. ÉCART DE CHANGE

Sur l'exercice, le résultat de change net positif de 394 milliers d'euros est principalement lié à l'impact de la variation sur l'exercice du dollar américain.

NOTE 12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice est lié à la cession de la totalité de la participation de la société dans Touax Solutions Modulaires SAS. Il s'agit de la différence entre d'une part, la valeur brute des titres de participation (60,4 millions d'euros) et le prix de vente de ces titres d'autre part (26,3 millions d'euros).

Ce résultat de cession est compensé, en partie, par la reprise de provision pour dépréciation de ces titres de participation (cf. note 11.3).

NOTE 13. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Comme indiqué dans la note 2.10, le Groupe a adopté la méthode dite de la « neutralité » pour la comptabilisation de l'impôt sur les sociétés.

Le résultat comptable de la société avant impôt est une perte de 26,7 millions d'euros. Compte tenu des réintégrations fiscales (48,9 millions d'euros) et des déductions fiscales (26,1 millions d'euros), le résultat fiscal de l'exercice est une perte fiscale de 3,9 millions d'euros.

Conformément à la convention d'intégration, la société TOUAX SCA a comptabilisé, dans le compte de résultat, pour un montant de 702 milliers d'euros, l'économie d'impôt du groupe fiscal au titre de l'exercice 2017.

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Néant

NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

note 15.1. REPARTITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	2017			2016
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	313	275	38	173
Autres immobilisations corporelles	40	25	15	27
TOTAL	354	300	53	199

Les mouvements liés aux immobilisations corporelles sont indiqués dans la note 15.2 et la note 15.3.

note 15.2. ACQUISITIONS EN 2017

Pas d'acquisition d'immobilisation corporelle sur l'exercice.

note 15.3. CESSIONS ET REDUCTIONS EN 2017

La société a cédé sur l'exercice des biens immobiliers d'une valeur brute de 889 milliers d'euros. Ces biens avaient au moment de la vente une valeur nette comptable dans les comptes de 107 milliers d'euros.

NOTE 16. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	2017			2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Participations	78 590	2 198	76 392	110 938
Prêts et créances rattachés à des participations	92 797	19 322	73 475	4 243
Autres prêts et immobilisations financières	6 213	133	6 080	282
TOTAL	177 600	21 653	155 947	115 463

note 16.1. TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	2017			2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Europe				
TOUAX Corporate SAS	2 591		2 591	2 591
TOUAX Container Services SAS	19 057		19 057	19 057
TOUAX Solutions Modulaires SAS				34 546
TOUAX River Barges SAS	23 419		23 419	23 419
TOUAX Rail Ltd	31 325		31 325	31 325
Touax Africa SAS	2 198	(2 198)		
Divers	1		1	1
International				
TOUAX UK				
TOTAL	78 590	(2 198)	76 392	110 938

Comme indiqué dans la note 1, la société a cédé sur l'exercice la totalité de sa participation dans la société Touax Solutions Modulaires SAS.

Les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice, ont permis de conclure à l'absence de dépréciation des titres de participation à l'exception de la filiale Touax Africa SAS pour laquelle la provision totale des titres de participation a été maintenue.

note 16.2. PRETS ET CREANCES RATTACHES A DES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2017			2016
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
TOUAX Rail Ltd	45 290		45 290	
TOUAX River Barges SAS	16 672		16 672	
TOUAX Africa SAS	11 549	(9 326)	2 222	
TOUAX Modular Building	9 996	(9 996)		
TOUAX Corporation	8 608		8 608	4 243
EUROBULK BV	683		683	
TOTAL	92 797	(19 322)	73 475	4 243

La société a mis en place, sur l'exercice, des conventions de crédit long terme pour la part long terme des créances intragroupes. Ces conventions font l'objet, entre autres, d'une date d'échéance et d'un taux d'intérêt long terme. Sur l'exercice précédent, l'ensemble des créances intragroupes était considéré comme des créances à court terme et classées en totalité dans le poste « Autres créances ».

Ce poste enregistre donc, à la clôture de l'exercice, la part long terme des créances intragroupes. Ces créances sont toutes à plus d'un an.

La provision de 19,3 millions d'euros correspond en totalité à la provision pour dépréciation des créances vis-à-vis de ses filiales Touax Modular Building USA et Touax Africa SAS pour couvrir le risque de non recouvrement.

note 16.3. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières s'élèvent à 6,2 millions d'euros en valeur brute et comprennent pour 5,8 millions d'euros un compte séquestre relatif à la garantie donnée à l'acheteur de Touax Solutions Modulaires SAS.

Le solde restant est composé pour 93 milliers d'euros de contribution à l'effort construction, pour 178 milliers d'euros de dépôts et cautionnements divers et pour 91 milliers d'euros d'actions propres.

NOTE 17. VENTILATION DES COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES PAR ACTIVITE

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Divers	215		215	68	5	62
Intragroupe	1 253		1 253	1 904		1 904
TOTAL	1 468		1 468	1 972	5	1 966

Le poste divers est composé de créances vis-à-vis de tiers, ces créances sont à moins d'un an.

Les créances intragroupes correspondent à la facturation du service rendu par la société aux sociétés du Groupe. À la clôture de l'exercice, ces créances intragroupes sont toutes à moins d'un an.

NOTE 18. AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2017			2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Etat et organismes sociaux	708		708	195		195
Créances intragroupes	30 619	1 917	28 701	213 284	6 499	206 785
Débiteurs divers	169		169	144		144
TOTAL	31 496	1 917	29 578	213 622	6 499	207 124

Les autres créances sont majoritairement à moins d'un an.

Les créances intragroupes sont des créances court terme, régies par la convention de trésorerie du Groupe et à ce titre ont un caractère remboursable à tout moment.

note 18.1. ÉTAT ET ORGANISMES SOCIAUX

Ce montant correspond principalement à la créance liée au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour 434 milliers d'euros, le solde de 274 milliers d'euros correspond essentiellement à de la TVA à récupérer par la société.

note 18.2. CREANCES INTRAGROUPES

Les créances intragroupes sont constituées par les avances de fonds accordés aux sociétés du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie, c'est-à-dire pour la partie court terme de ces créances. Comme indiqué dans la note 16.2, la part long

terme de ces créances a fait l'objet d'une convention de crédit spécifique et a été classée, à la clôture de l'exercice, dans le poste « créances rattachées à des participations ».

La dépréciation de 1,9 million d'euros correspond à une provision pour dépréciation de la créance vis-à-vis de sa filiale américaine Touax Modular Building USA et ce pour tenir compte du risque de non recouvrement de ces créances.

NOTE 19. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	2017	2016
Charges constatées d'avance	188	221
Charges à répartir	751	2 384
Écart de conversion actif	6	339
TOTAL	945	2 944

Les charges constatées d'avance sont composées principalement des loyers des bureaux et des primes d'assurances pour la quote-part relative à l'année 2018.

Les charges à répartir correspondent aux frais d'émission d'emprunt étalés sur la durée de l'emprunt. Sur l'exercice, les mouvements de ce poste sont :

- 1,9 million d'euros de diminution correspondant au montant des frais amortis sur l'année,
- 320 milliers d'euros d'augmentation liés aux frais supplémentaires sur l'exercice.

NOTE 20. CAPITAUX PROPRES

note 20.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	01.01.2017	Affectation du résultat 2016	Augmentation du capital	Autres mouvements	31.12.2017
Capital social	56 092				56 092
Primes d'émission et de fusion	34 040	(26 846)			7 194
Réserve légale	3 410				3 410
Autres réserves					
Report à nouveau	2 515	(2 515)			
Résultat de l'exercice	(28 920)	28 920		(26 706)	(26 706)
Rémunération statutaire des commandités		441			
Dividendes distribués					
TOTAL	67 137			(26 706)	39 990

note 20.2. VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

Le montant du capital est de 56 092 milliers d'euros à la clôture de l'exercice.

(en euros)	Nombre d'actions composant le capital	Valeur nominale de l'action	Montant total du capital
Capital social au 31.12.2010	5 695 651	8	45 565 208
<i>Augmentation de capital :</i>	25 098	8	200 784
Capital social au 31.12.2011	5 720 749	8	45 765 992
<i>Augmentation de capital :</i>	19 518	8	156 144
Capital social au 31.12.2012	5 740 267	8	45 922 136
<i>Augmentation de capital :</i>	143 506	8	1 148 048
Capital social au 31.12.2013	5 883 773	8	47 070 184
Capital social au 31.12.2014	5 883 773	8	47 070 184
<i>Augmentation de capital :</i>	9	8	72
Capital social au 31.12.2015	5 883 782	8	47 070 256
<i>Augmentation de capital :</i>	1 127 765	8	9 022 120
Capital social au 31.12.2017	7 011 547	8	56 092 376

NOTE 21. AUTRES FONDS PROPRES

Le poste autres fonds propres comprend à la clôture de l'exercice un montant de 50 800 milliers d'euros suite à l'émission en 2013 et 2014 de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI). Ces TSSDI donnent droit à un coupon annuel à taux fixe de 7,95 % jusqu'en 2019 et la société se réserve le droit de les rembourser au pair à compter d'août 2019.

Le paiement du coupon n'est obligatoire principalement qu'en cas de paiement de dividendes. Cette émission hybride permet d'optimiser la structure financière du Groupe et d'accompagner ses projets d'investissement à l'international. Cette émission donne également accès au Groupe à davantage de sources de financement sur les marchés de capitaux.

La société a enregistré à la clôture de l'exercice pour 1 683 milliers d'euros, le montant des coupons courus sur l'année, coupons qui devraient être versés en 2018 sous réserve d'une distribution de dividendes aux actionnaires.

NOTE 22. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Provisions au 01/01/2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 31/12/2017
Écart de conversion	339	6	(339)	6
Engagement retraite	14	13	(14)	13
TOTAL	354	20	(354)	20

Les provisions sont comptabilisées conformément au règlement CRC 00-06.

La comptabilisation des engagements de retraite est conforme à la recommandation n° 03-R-01 du CNC.

Les hypothèses retenues servant à la valorisation des engagements de retraites sont les suivantes :

- un coefficient de probabilité de la présence des salariés au sein de l'entreprise lors du départ à la retraite est calculé en fonction de l'âge,
- un taux d'actualisation de 1,33 %,
- un taux de revalorisation des salaires de 0,8 %,
- L'évolution des hypothèses fixe l'âge de départ à la retraite à 62 ans.

NOTE 23. DETTES FINANCIERES

note 23.1. ANALYSE PAR CATEGORIE DE DETTES

(en milliers d'euros)	2017	2016
Emprunt obligataire	30 000	45 000
Emprunts à moyen terme auprès des établissements de crédit		46 000
Emprunts à court terme	2 475	36 800
Concours bancaires courants et intérêts courus à payer	834	(1) 1 111
TOTAL des emprunts	33 309	128 911
Dettes Intragroupes	65 718	
Dépôts de garantie reçus de la clientèle	8	12
Dépôts de garantie reçus Intragroupe	211	211
TOTAL des autres dettes	65 937	223
TOTAL	99 246	129 134

(1) dont 834 k€ d'intérêts courus

La société a mis en place des conventions de crédit spécifique pour la part long terme (LT) des créances et des dettes intragroupes. Le montant de 65,7 millions d'euros est donc la part long terme des dettes intragroupes de la société, la part court terme étant classée dans le poste « Autres dettes d'exploitation ». Sur l'année 2016, en l'absence de telles conventions, la totalité des dettes intragroupes de la société était classée dans le poste « Autres dettes d'exploitation ».

note 23.2. ANALYSE PAR ECHEANCE DE REMBOURSEMENT

(en milliers d'euros)	2017	2016
2018	10 309	21 411
2019	23 000	22 000
2020		62 500
2021		23 000
2022		
Plus de 5 ans		
TOTAL	33 309	128 911

Les échéances d'emprunts comprennent l'amortissement annuel régulier des emprunts jusqu'à leur extension ainsi que l'amortissement in fine de certains emprunts.

note 23.3. ANALYSE PAR DEVISE DE REMBOURSEMENT

La dette financière est libellée en euros.

note 23.4. ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dettes financières bancaires	33 309	128 911
Valeurs mobilières de placement	(495)	
Disponibilités	(7 766)	(10 371)
ENDETTEMENT NET BANCAIRE	25 048	118 540
<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Endettement net bancaire	25 048	118 540
Dettes financières diverses	65 937	223
Dettes d'exploitation	1 733	1 860
Stocks et créances d'exploitation	(1 468)	(1 966)
ENDETTEMENT NET	91 250	118 656

note 23.5. INFORMATION SUR LES TAUX D'INTERET

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Dettes financières à taux fixe	30 000	45 000
Dettes financières à taux variable	2 475	83 118
DETTES FINANCIÈRES	32 475 (1)	128 118
TAUX D'INTÉRÊT MOYEN ANNUEL VARIABLE	0,96%	3,27%

(1) hors intérêts courus de l'exercice

Les intérêts des dettes à taux variable sont indexés sur des taux monétaires (EURIBOR principalement). Le taux moyen annuel est calculé après prise en compte des contrats de swap de taux d'intérêt.

NOTE 24. DETTES D'EXPLOITATION**note 24.1. VENTILATION DES DETTES D'EXPLOITATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Divers	1 386	1 166
Dettes fournisseurs intragroupes	295	557
TOTAL dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 681	1 723
Dettes fiscales et sociales	52	137
Autres dettes d'exploitation intragroupes	2 499	86 788
Dettes diverses	98	97
TOTAL autres dettes d'exploitation	2 649	87 022
TOTAL	4 330	88 745

Le poste « Autres dettes d'exploitation Intragroupes » enregistre principalement le montant des fonds mis à disposition à la société par des sociétés du Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie. Comme indiqué dans la note 23.1, à la clôture de l'exercice, la part long terme des dettes intragroupes est classée en « Autres dettes financières ».

NOTE 25. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017	2016
Produits constatés d'avance	185	216
TOTAL	185	216

Le poste « produits constatés d'avance » correspond à la quote-part des loyers 2018 facturée à la clôture de l'exercice par la société aux autres sociétés du Groupe.

NOTE 26. AUTRES INFORMATIONS**note 26.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017
Cautions données en contrepartie des concours bancaires utilisés par les filiales et autres garanties à moins d'un an	5 203
de 1 à 5 ans	27 078
à plus de 5 ans	
TOTAL cautions	32 280
Redevances de crédit-bail restant à payer	
TOTAL redevances	
TOTAL	32 280

Le montant d'origine des garanties données au titre des concours bancaires ci-dessus était de 75,3 millions d'euros.

Aucune sûreté réelle n'a été donnée par la société TOUAX SCA au 31 décembre 2017.

note 26.2. ENGAGEMENTS EN CREDIT-BAIL

La société TOUAX SCA n'a pas d'engagement de crédit-bail à la clôture de l'exercice.

note 26.3. COUVERTURE DES RISQUES DE CHANGE ET DE TAUX

Des opérations internes répliquant les conditions de swaps contractés par la société pour le compte de certaines de ses filiales ont été mises en place entre la société et les filiales concernées leur transférant ainsi les risques et bénéfices associés à ces couvertures.

La société n'a pas eu recours au cours de l'exercice à des options de couverture contre le risque de conversion des résultats en devises dans ses comptes consolidés en euro.

La société a par ailleurs continué à contracter des achats/ventes à terme de devises, principalement de dollars américains, pour couvrir des avances de fonds temporaires en dollars américains de certaines de ses filiales étrangères.

note 26.4. PASSIFS ÉVENTUELS

L'activité constructions modulaires en Europe a été cédée le 8 décembre 2017 pour un montant basé sur un estimatif des comptes du 30 novembre 2017, un ajustement de ce montant devant être réalisé sur la base des comptes définitifs. Les comptes définitifs ont été préparés par l'acheteur et nous ont été transmis dans les 60 jours ouvrés de la clôture de l'opération conformément au contrat de cession, faisant état d'un ajustement du montant. Le Groupe a 30 jours ouvrés pour contester ces éléments. Les précisions apportées par l'acheteur sur ces comptes sont à ce jour insuffisantes pour évaluer un impact financier éventuel et aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

Dans le cadre de la cession de l'activité constructions modulaires Europe, a été convenue une garantie de passif avec l'acquéreur. Le risque social mentionné dans les précédents comptes consolidés du Groupe s'intègre dans cette garantie de passif : Ainsi, suite au Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) engagé en 2013-2014 lors de la fermeture de l'unité d'assemblage de Constructions Modulaires à Mignières, 26 salariés licenciés pour motif économique ont contesté le licenciement auprès du Conseil de Prud'hommes de Chartres. Le jugement a été rendu le 8 mars 2018 et Touax a fait appel de ce jugement. Le délibéré de cet appel devrait être connu le 8 mai 2018.

note 26.5. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux, Gérants et membres du Conseil de Surveillance, versée par la société en 2017 est de 109 milliers d'euros.

note 26.6. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société ou groupe de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la société mère et non encore remboursés	Montant (1) des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires	Résultats du dernier exercice	Dividendes comptabilisés par la société mère au cours du dernier exercice
				Brute	Nette					
1. FILIALES (détenues à + de 50%)										
a. Filiales françaises										
TOUAX RIVER BARGES SAS	12 803k€	-18 827k€	100%	23 419k€	23 419k€	21 159k€		4 867k€	-3 580k€	
TOUAX CONTAINER SERVICES SAS	8 251k€	12 069k€	100%	19 057k€	19 057k€			4 988k€	17 963k€	
TOUAX CORPORATE SAS	2 591k€	-457k€	100%	2 591k€	2 591k€			8 745k€	1k€	
TOUAX AFRICA SAS	11 970k€	-386k€	51%	2 198k€	0k€	11 549k€		2 071k€	-851k€	
TOTAL DES FILIALES FRANÇAISES				47 265k€	45 067k€	32 708k€				
b. Filiales étrangères										
TOUAX RAIL Ltd	0,1k€	32 314k€	100%	31 325k€	31 325k€	57 369k€		70 543k€	-325k€	
TOUAX UK	1£	64k£	100%	0k€	0k€			1 799k£	29k£	
TOTAL DES FILIALES ÉTRANGÈRES				31 325k€	31 325k€	57 369k€				
TOTAL FILIALES				78 590k€	76 392k€	90 077k€				

20.3. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Non applicable

20.4. ÉTATS FINANCIERS

Les divers états financiers ont été détaillés dans le paragraphe 20.1 page 66 pour les comptes consolidés et dans le paragraphe 20.2 page 117 pour les comptes sociaux.

20.5. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.5.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société TOUAX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TOUAX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de dépréciations des goodwill et des immobilisations corporelles

➤ Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, la valeur des goodwill comptabilisés suite à des opérations de croissance externe, et la valeur des immobilisations corporelles sont inscrites au bilan respectivement pour une valeur nette comptable de 5,1 millions d'euros et de 287,6 millions d'euros, soit 73,5 % du total de l'actif du bilan consolidé.

Les goodwill, comme indiqué dans la Note 16 de l'annexe aux comptes consolidés, se répartissent entre, d'une part, un goodwill alloué à l'unité génératrice de trésorerie Constructions Modulaires Zone Afrique déprécié à 100 % à la fin de l'exercice 2017 et, d'autre part, 5,1m€ alloués à l'unité génératrice de trésorerie de l'activité Wagons de Fret.

Pour les quatre unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe à savoir Constructions Modulaires Zone Afrique, Wagons de fret, Barges fluviales et Conteneurs maritimes, les immobilisations corporelles sont principalement constituées, de matériels locatifs comme précisé dans la Note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. La valeur

recouvrable des goodwill doit être testée au minimum une fois par an. Ainsi, le groupe procède annuellement à un test de dépréciation permettant d'estimer la valeur d'utilité des actifs nets de chaque UGT (cf. Notes 1.6 et 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Une dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur recouvrable des actifs, fondée sur un calcul de valeur d'utilité, devient inférieure à leur valeur nette comptable (cf. Note 1.9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Nous avons considéré que la valorisation de ces actifs est un point clé de l'audit au regard de leur importance significative dans les comptes consolidés du Groupe et de la nécessité pour la Direction du Groupe d'utiliser des hypothèses de performance opérationnelle, estimations et jugements importants dans la détermination de leur valeur recouvrable.

➤ Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour réaliser les tests de perte de valeur et des contrôles mis en place.

Nos travaux également ont consisté à :

- Réaliser une revue des indicateurs de performance de chaque UGT en obtenant et comparant les indicateurs clés de performance opérationnelle (taux d'utilisation moyen des actifs, évolution des prix de cession unitaire, évolution des per diem) avec ceux des deux derniers exercices ;
- Effectuer une revue critique des tableaux de flux de trésorerie actualisés préparés par le groupe, en :
 - o vérifiant la fiabilité du processus d'établissement des estimations par l'examen de l'élaboration des données budgétaires ;
 - o corroborant, par le biais d'entretien avec la direction et de documentation, le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles sont fondées le budget 2018 et le plan d'affaires de 2019 à 2020 ;
 - o examinant de manière contradictoire la détermination des taux d'actualisation et de croissance à l'infini ;
 - o testant par sondages l'exactitude arithmétique des calculs effectués.
- Vérifier l'exactitude arithmétique par le recalcul des analyses de sensibilité présentées.

Nous avons apprécié le caractère approprié et exhaustif des informations fournies dans les Notes 1.6, 1.9, 16 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés sur la valorisation des goodwill et immobilisations corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité.

Reconnaissance du chiffre d'affaires des ventes de matériels

➤ Description du point clé de l'audit

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 211,9 millions d'euros au 31 décembre 2017. Il est composé d'une part de revenus de locations opérationnelles ou financières des matériels gérés pour compte de tiers ou détenus en propre par le Groupe et d'autre part de ventes de matériels, pour respectivement 146,1 millions d'euros et 65,8 millions d'euros, soit 69 % et 31 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La comptabilisation et la reconnaissance du chiffre d'affaires des ventes de matériels nécessitent une analyse en substance d'un nombre important de transactions, afin de qualifier le rôle d'agent ou de principal de Touax au regard des critères de la norme IAS 18. Il existe deux types de ventes : « ventes de matériels à des investisseurs » (syndications) et « ventes de matériels neufs ou d'occasion à des clients finaux » (cf. Note 1.21.4 de l'annexe aux comptes consolidés).

Pour le chiffre d'affaires lié aux ventes de matériels aux investisseurs (syndications) :

- Si le groupe dispose des avantages et risques liés à l'acquisition du matériel avant la revente aux investisseurs, le Groupe est qualifié de principal. Cette qualification en tant que principal implique une comptabilisation du chiffre d'affaires brut, et les achats ainsi que les valeurs nettes comptables de matériels correspondants en « Achats et charges externes » ;
- Dans le cas où le Groupe procède à une opération concomitante d'achat-revente, le Groupe est qualifié d'agent. La qualification d'agent conduit à ne reconnaître en chiffre d'affaires qu'une commission.

Pour le chiffre d'affaires lié aux ventes de matériels aux clients finaux, une analyse est également réalisée au regard de la norme IAS 18 pour déterminer si le Groupe intervient en tant que principal dans la transaction en fonction des critères suivants :

- l'entité a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires des ventes de matériels est un point clé de l'audit au regard de leur importance relative dans les comptes consolidés du Groupe et les jugements exercés pour qualifier le rôle du groupe, en tant qu'agent ou principal, en fonction des typologies de transactions et au regard de la norme IAS 18.

➤ Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus de reconnaissance du chiffre d'affaires mis en œuvre par le Groupe, en fonction des typologies de contrats, et testé le caractère effectif des contrôles mis en place pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus.

Nos travaux ont également consisté à :

- obtenir une sélection de contrats de ventes de matériels réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- revoir les critères permettant de déterminer la qualification principal / agent des ventes selon la norme IAS 18 conformément aux critères exposés dans la Note 1.21.4 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- s'assurer que la traduction comptable en est conforme à la qualification.

Nous avons apprécié le caractère approprié et exhaustif des informations fournies dans les Notes, 1.21.4 et 5 Ventes de matériels neufs et d'occasion de l'annexe aux comptes consolidés.

📌 Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil de gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

📌 Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOUAX par l'assemblée générale du 6 juin 2000 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 9 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 2^{ème} année.

📌 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil de gérance.

📌 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-François VIAT

RSM PARIS

Stéphane MARIE

20.5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société TOUAX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Touax relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des comptes courants

➤ Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2017, les titres de participation, les créances rattachées à des participations et les comptes courants sont inscrits au bilan respectivement pour une valeur nette comptable de 76,4, 73,5 et 28,7 millions d'euros soit 91 % du total de l'actif. Les Notes 2.3 et 2.4 de l'annexe aux comptes annuels décrivent les modalités d'évaluation à la clôture des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des comptes courants. La valeur d'utilité des titres est définie en fonction des capitaux propres, des perspectives de développement et des plus-values latentes sur les actifs. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation, établie en fonction des capitaux propres, des perspectives de développement et des plus-values latentes sur les actifs, est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Cette dépréciation est reprise lorsque la valeur d'inventaire se réapprécie. Les créances rattachées à des participations font l'objet à la clôture de tests de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée sur les créances rattachées à des participations si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La société a comptabilisé des dépréciations avant impôts de 14,7 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tel qu'indiqué dans les notes 11.3, 16.2 et 18.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'appréciation de la valeur d'utilité des titres de participations, des créances rattachées à des participations et des comptes courants constitue un point clé de l'audit au regard de leur importance significative dans les comptes annuels et de la nécessité pour la Direction de la société d'utiliser des hypothèses, estimations et jugements importants dans la détermination de la valeur d'inventaire de ces actifs.

➤ Réponse d'audit

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la société pour estimer la valeur d'inventaire des titres de participation, des créances rattachées à des participations et des comptes courants et des contrôles mis en place. Ces travaux ont consisté à :

- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit,
- Comparer la quote-part des capitaux propres des filiales à la somme de la valeur nette comptable des titres, des créances rattachées à des participations et des comptes courants,
- Corroborer, par le biais d'entretiens avec la direction, le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles sont fondées l'estimation de la valeur d'utilité.
- Nos travaux ont également consisté à :
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées et des comptes courants au regard des analyses effectuées sur les titres de participation,
- Vérifier la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant une situation nette négative.

Nous avons apprécié le caractère approprié et exhaustif des informations fournies dans les notes 2.3, 2.4, 11.3, 16.1, 16.2 et 18.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

📌 Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TOUAX par l'assemblée générale du 6 juin 2000 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 9 juin 2016 pour le cabinet RSM Paris.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM Paris dans la 2ème année.

📌 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gérance.

📌 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

RSM PARIS

Jean-François VIAT

Stéphane MARIE

20.5.3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

À l'assemblée générale de la société TOUAX SCA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le bail commercial conclu, en date du 25 mars 2011 par votre société avec la SCI FRANKLIN LOCATION concernant la location de son siège social ainsi qu'un local à archives et huit emplacements de parking, a été modifié par avenant en date du 1er septembre 2015 puis par un avenant en date du 21 juin 2017.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 226-10 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance du 29 mars 2017 :

Avec la SCI FRANKLIN LOCATION

Personnes concernées : Messieurs Fabrice et Raphaël WALEWSKI (Gérants de TOUAX SCA)

Objet : bail commercial

Le bail commercial a été modifié par avenant en date du 21 juin 2017 avec prise d'effet au 1er juillet 2017. Les modifications du bail portent sur la diminution de la surface louée et la baisse des loyers. Ces modifications ont été motivées par un souci d'économie et de réduction des coûts du siège.

La charge comptabilisée pour le second semestre 2017 s'élève à 477 818,61 euros hors taxes, et inclut les provisions de charges locatives.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la SCI FRANKLIN LOCATION

Personnes concernées : Messieurs Fabrice et Raphaël WALEWSKI (Gérants de TOUAX SCA)

Objet : bail commercial

Le bail commercial a été modifié par avenant en date du 1er septembre 2015 avec prise d'effet au 1er octobre 2015, et a poursuivi ses effets jusqu'au 30 juin 2017.

La charge comptabilisée entre le 1er janvier et 30 juin 2017 correspondant au loyer et charges locatives s'élève à 488 708,03 euros hors taxes.

Le Conseil de surveillance a été amené à réexaminer les conditions de ce bail, ainsi que rappelé ci-dessus, pour tenir compte de la réduction des surfaces occupées par votre société dans les locaux mis à sa disposition par la SCI FRANKLIN LOCATION.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

RSM PARIS

Stéphane MARIE

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-François VIAT

20.6. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice, pour lequel les informations financières ont été vérifiées, a clôturé le 31 décembre 2017.

20.7. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Non applicable

20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La société poursuit une politique régulière de distribution d'un dividende annuel. Le dividende est variable et en fonction des résultats. Il n'existe pas de règle établie de distribution telle qu'un pourcentage fixe du résultat net ou du cours de l'action.

Les dividendes dont le paiement n'a pas été réclamé dans un délai de 5 ans à compter de leur date de mise en paiement, sont prescrits et reversés à l'État.

20.8.1. Historique de la politique de distribution

exercice concerné (en euro)	date de mise en paiement	rémunération statutaire des commandités	dividende par action	nombre d'actions rémunéré	total de la distribution
2014	2 janvier 2015		0,50	5 876 528	2 938 264
2014	1 juillet 2015	400 017			400 017
TOTAL 2014			0,50		3 338 281
2015	1 juillet 2016	362 264			362 264
TOTAL 2015					362 264
2016	1 juillet 2017	441 448			441 448
TOTAL 2016					441 448

20.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) n'a eu et ne peut avoir d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe pour une période couvrant les douze derniers mois, à l'exception de ce qui est mentionné à la note 32.8 de l'annexe des comptes consolidés page 113.

20.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

INFORMATION HISTORIQUE SUR LE CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Année	Capital (€)	Prime d'émission (€)	Nombre cumulé d'actions	Nominal	Nature des opérations
	45 922 136	870	5 740 267	€ 8	Emission de 38 actions suite à l'exercice de 144 BSAR
2013	47 070 184	-143 506	5 883 773	€ 8	Emission de 143 506 actions à la suite d'une augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission
2014	47 070 184		5 883 773	€ 8	
2015	47 070 256	224	5 883 782	€ 8	Emission de 9 actions suite à l'exercice de 36 BSAR
2016	47 070 528	805	5 883 816	€ 8	Emission de 34 actions suite à l'exercice de 36 BSAR
	56 092 376	2 176 521	7 011 547	€ 8	Emission de 1 127 731 actions à la suite d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription
2017	56 092 376		7 011 547	€ 8	

Le capital social est composé au 31 décembre 2017 de 7 011 547 actions au nominal de 8 euros entièrement libérées, représentant 7 970 668 droits de vote. La répartition du capital et des droits de vote de TOUAX SCA est détaillée dans le paragraphe 18.1 page 62.

INFORMATION SUR LES AUTORISATIONS D'ÉMISSION EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2016 a délégué, avec l'accord unanime des commandités, au Conseil de gérance les autorisations d'émissions suivantes :

description des autorisations	date de l'autorisation	date d'échéance	plafonds autorisés	utilisation pendant 2017	montant total utilisé
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (15ème résolution)	8 août 2018	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros (1)	non utilisée	néant
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mais avec délai de priorité	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (16ème résolution)	8 août 2018	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros (1)	non utilisée	7 845 088 €
Augmenter le capital social résultant de demandes excédentaires	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (17ème résolution)	8 août 2018	maximum de 15% de l'émission initiale	non utilisée	1 176 760 €

(1) Le plafond de 20 millions d'euros est le montant maximum autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital en valeur nominale.

Ces autorisations privent d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

L'ensemble des instruments financiers donnant accès au capital entraînant une dilution est présenté au paragraphe 21.1.4 ci-dessous.

21.1.1. Capital souscrit

Le capital est entièrement souscrit et libéré.

21.1.2. Action non représentative du capital

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

21.1.3. Capital détenu par l'émetteur lui-même

La part de capital détenu par TOUAX SCA au 31 décembre 2017 est détaillée au paragraphe 18.5 page 64. Aucune filiale ne détient une part du capital de TOUAX SCA.

21.1.4. Capital potentiel

Le Groupe a émis des Obligations à option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes (ORNANE) dont les caractéristiques au 31 décembre 2017 sont indiquées ci-dessous :

Instruments	ORNANE
Date de l'assemblée générale	11/06/2015
Date du Conseil de gérance	07/07/2015
Nombre total d'instruments financiers émis	1 277 777
Point de départ de conversion des instruments	10/07/2015
Date d'expiration	10/07/2020
Prix d'émission	18 €
Nombre d'instruments convertis	29
Nombre d'instruments financiers annulés ou caduques	
Parité	1 ORNANE pour 1 action
Nombre d'instruments restant à exercer au 31 décembre 2017	1 277 748
Capital potentiel en nombre d'actions	1 277 748

21.1.5. Capital non libéré

Non applicable

21.1.6. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel portant sur le capital

Non applicable

21.1.7. Historique du capital

Cf. paragraphe 21.1 ci-dessus.

21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. Extrait des statuts de TOUAX SCA

Forme (Article 1)

La société anonyme dénommée Touax SGTR-CITE-SGT-CMTE-TAF-SLM Touage Investissement réunies a été transformée en société en commandite par actions, par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2005.

Elle existe entre :

- D'une part, le ou les associés commandités désignés par les présents statuts, qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales, à savoir :
 - (a) la Société Holding de Gestion et de Location, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 7 271 010 €, dont le siège est 124 bvd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B185375, dont l'un des administrateurs est Raphaël Colonna Walewski.
 - (b) la Société Holding de Gestion et de Participation, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 7 293 510 €, dont le siège est 23 route d'Arlon, L-8008 Strassen, immatriculée sous le numéro B185331, dont l'un des administrateurs est Fabrice Colonna Walewski.
- Et, d'autre part, les propriétaires des actions actuellement existantes et de celles qui pourront être créées ultérieurement, ayant la qualité de commanditaires et qui, désignés dans les présents statuts par « les actionnaires » ou « les commanditaires », ne répondent des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.

Objet social (article 2)

La société a notamment pour objet en tous pays :

- l'achat, la location, le financement, la vente, l'exploitation et la maintenance de tous matériels mobiles et standardisés comprenant les conteneurs maritimes ou conteneurs de stockage, les constructions modulaires, les barges fluviales, et les wagons de fret ;
- l'exploitation de services de poussage, de touage et de remorquage, de transports et d'affrètement fluviaux sur toutes voies navigables ;
- la conception, la construction, l'agencement, la réparation, l'achat, la vente, l'exploitation directe ou indirecte et la location de bâtiments et de constructions modulaires et industrialisées, et plus généralement de tous matériels industriels, mobiles et transportables ;
- la prise de participation et d'exploitation de toutes affaires ou entreprises de même nature, similaire ou connexe et ce, par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, ou achat de titres et droits sociaux, fusion, association ou autrement ;
- l'acquisition, l'obtention, la cession de tous brevets, additions et licences de brevets ou procédés quelconques ;
- la participation sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, financières et commerciales mobilières ou immobilières, existantes ou à créer, en France et à l'étranger ;
- l'acquisition de l'exploitation, la construction et la mise en valeur par tous moyens de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;
- la possibilité de réaliser des prestations de toute nature à l'égard du Groupe TOUAX, pouvant se rattacher aux objets ci-dessus énoncés et à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles au développement des affaires de la société et de ses filiales ;
- et la possibilité de réaliser généralement toutes opérations commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus énoncés et pouvant être utiles au développement des affaires de la société.

Droits des associés sur les résultats (extrait de l'article 20)

Les droits sur les bénéfices, les réserves et le boni de liquidation seront répartis comme suit :

- sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il sera fait un prélèvement calculé comme indiqué dans la loi et affecté au fonds de réserve légale. Ce prélèvement effectué, il sera attribué aux associés commandités une somme égale à une quote-part du bénéfice net consolidé, part du Groupe, de la société selon la formule qui a été déterminée à la clause 15.5 des statuts.
- le solde du bénéfice après les prélèvements ci-dessus sera, au choix de l'Assemblée Générale statuant sur proposition de la Gérance, soit distribué à toutes les actions, soit affecté à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaire, généraux ou spéciaux non productifs d'intérêts.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de toute somme prélevée sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

📌 Droits des commandités sur les résultats (article 15.5)

En raison de la responsabilité indéfinie et solidaire leur incombant, les associés commandités ont droit à une rémunération prélevée sur les bénéfices distribuables de la société ou, à défaut, sur les réserves ou primes dont la société a la disposition, qu'ils se partagent à parts égales. Cette rémunération sera de 3 % du bénéfice net après impôt consolidé part du Groupe à laquelle s'ajoute un montant égal à 1 % de l'EBITDA consolidé du Groupe TOUAX diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. L'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation consolidé diminué de la dotation nette aux provisions d'exploitation. Cette rémunération sera payable en même temps que le dividende versé aux actionnaires, et à défaut, dans les soixante (60) jours de l'assemblée générale d'approbation des comptes par la société.

📌 Membres du Conseil de Surveillance (extrait de l'article 12 « Conseil de Surveillance »)

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois ans. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre et le maintien de l'échelonnement des mandats des membres du conseil de surveillance, l'assemblée générale ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du conseil de surveillance pour une durée de (1) ou deux (2) ans (article 12.1).

Chaque membre du Conseil de Surveillance devra être propriétaire d'au moins 250 actions de la société (article 12.2).

📌 Assemblées Générales (extraits de l'article 18 « assemblées d'actionnaires commanditaires »)

Les dispositions applicables aux assemblées d'actionnaires commanditaires sont celles prévues par la loi pour les sociétés anonymes.

Les assemblées générales sont convoquées au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation par la Gérance, le Conseil de Surveillance ou, à défaut par le ou les Commissaires aux Comptes (article 18.2 « convocation – ordre du jour »).

Sauf dans les cas expressément prévus par la loi, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou en votant par correspondance, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation : le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire 2 jours avant la date de réunion de l'assemblée (article 18.3 « admission – tenue des assemblées »).

📌 Droit de vote (extrait de l'article 9 « droits attachés à chaque action »)

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative enregistrée depuis cinq ans au moins au nom du même actionnaire.

Les droits de vote double attachés aux actions existantes préalablement à la transformation de la société en société en commandite par actions sont conservés.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit (extrait de l'article 9.4).

📌 Forme des actions (extrait de l'article 7)

Jusqu'à leur entière libération, les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société ou un mandataire désigné par elle. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales ou réglementaires en vigueur ; notamment, les actions des membres du Conseil de Surveillance et des Gérants sont prévues par la loi et les règlements.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

📌 Transmission des actions (extrait de l'article 8)

Les actions se transmettent par virement de compte à compte, dans les conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

📌 Titres au porteur identifiables

La société peut à tout moment demander à Euroclear France l'identification des détenteurs de titres au porteur.

📌 Modifications des statuts

L'Assemblée Générale réunie extraordinairement le 30 juin 2005 a modifié la forme juridique de la société en transformant la société anonyme TOUAX SA en société en commandite par actions TOUAX SCA.

Les statuts ont été modifiés en 2017.

📌 Franchissement de seuils

Seuls les franchissements de seuils légaux doivent être respectés.

21.2.2. Dispositions d'une charte ou d'un règlement concernant les organes d'administration, et surveillance et de direction

Le rapport du Conseil de Surveillance au paragraphe 27.2 page 189 du document de référence décrit ces dispositions.

21.2.3. Dispositions d'une charte ou d'un règlement limitant le changement de contrôle ou les modifications du capital

Non applicable

21.3. DONNEES BOURSIERES

21.3.1. Historique boursier

Le 7 mai 1906, l'action TOUAX est cotée à la Bourse de Paris au marché comptant. L'action est transférée au Second Marché le 14 juin 1999. TOUAX est coté à Paris sur NYSE Euronext et appartient au compartiment C depuis le 26 janvier 2012. TOUAX fait partie depuis 2011 des indices CAC® Small et CAC® Mid & Small et depuis le 17 novembre 2014 de l'indice EnterNext© PEA-PME 150.

21.3.2. Le cours de l'action TOUAX

L'action TOUAX a clôturé l'année 2017 à 11,69 euros en hausse de 6,3 % par rapport au cours du 31 décembre 2016 (11 euros). Le plus haut cours de l'année a été atteint le 6 novembre 2017 à 14,28 euros, le plus bas le 17 novembre 2017 à 8,93 euros.

Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière du Groupe s'élève à 81,96 millions d'euros, comparée à des capitaux propres comptables consolidés part de Groupe (hors dettes hybrides) de 62,5 millions d'euros à la même date.

ANNEES (en euro)	2017	2016	2015
Données consolidées			
Dividende net par action versé au cours de l'année	-	-	0,50
Total mis en distribution au titre de l'année	-	-	2 938 264
Progression de la distribution par rapport à l'année précédente	-	-	-0,02%
Nombre total d'actions au 31 décembre	7 011 547	7 011 547	5 883 782
Ratios boursiers			
Résultat net par action	-2,58	-1,82	-4,08
P.E.R (1)	-	-	-
Rendement global de l'action (2)	-	-	5,00%
Données boursières			
Cours maximum de l'action	14,28	11,81	16,80
Cours minimum de l'action	8,93	7,45	9,85
Cours au 31 décembre	11,69	11,00	10,00
Capitalisation boursière (M€) au 31 décembre	81,96	77,13	58,84
Volume quotidien moyen de capitaux échangés (en K €)	152,54	47,79	79,96
Nombre quotidien moyen de titres échangés	13 014	4 720	6 689

(1) Ratio de capitalisation boursière/résultat net (Price Earnings Ratio).

(2) Le rendement global de l'action au titre de chaque année est calculé sur la base du cours au 31 décembre de chaque année.

21.3.3. Évolution des transactions au cours des 18 derniers mois

L'action TOUAX est cotée sur NYSE EURONEXT sous le code ISIN FR0000033003 – Reuters TETR. PA – Bloomberg TOUPFP equity.

(euro)	Plus haut cours	Plus bas cours	Dernier cours	Nombre de titres échangés	Montant échangé de capitaux (en millions d'euros)
septembre 2016	10,64	9,86	10,15	140 521	1,43
octobre 2016	11,43	10,07	10,93	112 530	1,21
novembre 2016	11,1	9,8	10,01	71 962	0,75
décembre 2016	11,13	10,01	11,00	294 215	3,12
janvier 2017	12,7	11,15	12	206 305	2,45
février 2017	12,4	11	11,32	182 549	2,15
mars 2017	11,78	11,01	11,36	107 450	1,23
avril 2017	11,52	10,43	11,31	94 381	1,05
mai 2017	11,74	11,03	11,50	306 277	3,45
juin 2017	12,7	11,28	12,38	149 456	1,78
juillet 2017	13,25	12,42	12,48	383 099	4,91
août 2017	13,5	12,4	13,41	202 648	2,67
septembre 2017	13,8	13,02	13,75	195 694	2,66
octobre 2017	14	13,5	13,53	170 720	2,35
novembre 2017	14,28	8,93	11,75	1 121 097	11,86
décembre 2017	12	11,45	11,69	185 754	2,18
janvier 2018	12,4	11,2	11,40	122 159	1,46
février 2018	11,95	9,1	10,70	179 224	1,94

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'existe pas de contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

Il n'existe pas de contrat autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date d'enregistrement du document.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1. COORDONNEES DES EXPERTS

Non applicable

23.2. ATTESTATION DE CONFORMITE DES DECLARATIONS D'EXPERTS

Non applicable

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de TOUAX SCA, du Groupe et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société.

Il est à noter par ailleurs que les documents de référence incluant les états financiers et les rapports des Commissaires aux Comptes sont disponibles par voie électronique sur le site internet du Groupe (www.touax.com).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Un organigramme simplifié du groupe figure au paragraphe 7.2 page 56.

Les sociétés consolidées du Groupe sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés note 2.2 page 85 et les filiales de TOUAX SCA sont présentées dans l'annexe des comptes sociaux note 26.6 page 130.

Le Groupe détient deux filiales significatives, la société TOUAX Container Leasing Pte Ltd, société de droit singapourien et la société TOUAX Rail Ltd, société de droit irlandais.

26. RAPPORTS DES GERANTS

26.1. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

TOUAX est un Groupe de service aux entreprises, spécialisé dans la location opérationnelle et la vente de matériels mobiles standardisés et dotés d'une longue durée de vie (15 à 50 ans). Au 31 décembre 2017, le Groupe gère principalement 3 types de matériels au travers de 3 divisions distinctes :

- des wagons de fret utilisés pour le transport de marchandises pour les grands groupes ferroviaires et industriels en Europe, aux États-Unis et en Asie. Le Groupe gère un parc d'environ 10 840 wagons dont 1 500 en gestion technique,
- des barges fluviales destinées à la location en Europe, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Le Groupe est le leader sur ce marché dans le monde avec 119 barges, et
- des conteneurs maritimes avec un parc d'environ 475 000 TEU (unité physique de conteneurs en équivalent vingt pieds) répartis dans le monde permettant au Groupe d'être 1^{er} en Europe Continentale et 8^{ème} mondial.

TOUAX est bien placé pour répondre à l'essor de l'externalisation des actifs non stratégiques des entreprises et leurs recours à la location qui permet d'offrir :

- un contrat flexible de courte à longue durée,
- l'absence d'investissement pour le client,
- la sous-traitance de la maintenance,
- la rapidité de mise à disposition.

TOUAX étant une société en commandite par actions, il est rappelé que les décisions collectives des actionnaires, à l'exception de celles relatives à la nomination et à la révocation des membres du Conseil de Surveillance, n'entrent en vigueur et ne sont opposables aux actionnaires, à la société et aux tiers qu'après constatation de la concordance de la volonté exprimée par les commandités avec le vote de l'Assemblée Générale des actionnaires commanditaires.

1. Le Groupe TOUAX

L'origine du Groupe remonte à 1853 et le Groupe TOUAX a été constitué le 31 décembre 1898 et est coté à la Bourse de Paris depuis 1906.

1.1. Situation du Groupe et analyse des comptes consolidés 2017

1.1.1. Normes comptables internationales

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017, ainsi que les données comparatives, sont établis selon les normes comptables IFRS conformément à la réglementation en vigueur.

En application de la norme IFRS 5 (à compter du 30 juin 2017), les activités Constructions Modulaires européennes et américaines sont présentées comme des activités en cours de cession ou cédées.

En pratique, les produits et charges des activités en cours de cession ou cédées ont été traités de la manière suivante :

- La contribution à chaque ligne du compte de résultat consolidé de TOUAX est regroupée sur la ligne « résultat net des activités en cours de cession ou cédées » sur les périodes présentées ;
- Conformément à la norme IFRS 5, ces retraitements sont appliqués à l'ensemble des périodes présentées afin de rendre l'information homogène.

1.1.2. Périmètre de consolidation

La liste complète des sociétés consolidées par TOUAX est mentionnée dans la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés page 85 du document de référence.

1.1.3. Facteurs affectant nos résultats d'exploitation

Nos résultats d'exploitation ainsi que les indicateurs d'exploitation examinés ci-dessous ont été, et peuvent encore être, affectés par certains facteurs déterminants exposés ci-dessous ainsi que par certains événements et faits historiques.

Conditions macroéconomiques et volume des échanges internationaux

Nous sommes soumis aux effets de la cyclicité macroéconomique et à la conjoncture économique générale. La croissance économique mondiale a un impact majeur sur la demande des biens et services fournis par nos différentes activités. Bien que les périodes de ralentissement économique ou de récession aient eu, et puissent avoir à l'avenir, un impact négatif sur la demande et les tarifs de nos produits et services, la diversification de nos activités dans 3 divisions et notre présence mondiale contribuent à atténuer l'impact du ralentissement d'un secteur ou d'un marché particulier.

Nos divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes sont toutes trois affectées par les variations du volume des échanges.

La demande de wagons de fret est sous-jacente à la demande de transport ferroviaire. Le transport ferroviaire dépend de l'évolution du commerce mondial et dans une région déterminée. Par conséquent, les niveaux de location de wagons de fret varient en fonction d'une multitude de facteurs macroéconomiques tels que la production industrielle et la demande des consommateurs.

La demande de barges fluviales est étroitement liée aux facteurs réglementaires, politiques et macroéconomiques affectant le transport de marchandises sur les différents bassins fluviaux, tels que les niveaux de la production industrielle, le niveau de récoltes, la demande locale de biens, les politiques gouvernementales relatives à l'importation et l'exportation de biens et la structure des échanges internationaux.

Le marché des Conteneurs Maritimes s'adresse, de par sa nature, à un marché international. En conséquence, la croissance du secteur des conteneurs maritimes est liée au volume des échanges internationaux.

Le paragraphe 6.1 du document de référence page 36 donne une analyse approfondie des conditions macroéconomiques et d'autres facteurs du marché affectant la demande de nos produits et services.

Taux d'utilisation, taille du parc locatif et tarifs locatifs

Les trois facteurs essentiels qui affectent notre chiffre d'affaires locatif sont le taux d'utilisation de nos matériels, le nombre de matériels et les tarifs facturés à nos locataires.

Les fluctuations des taux d'utilisation affectent directement nos résultats d'exploitation de deux manières. Premièrement, tout changement du taux d'utilisation a un effet direct sur notre chiffre d'affaires locatif : ainsi, un taux d'utilisation en hausse augmente notre chiffre d'affaires. Deuxièmement, la variation du taux d'utilisation peut avoir un effet inverse sur nos dépenses opérationnelles : une baisse du taux d'utilisation peut conduire à une augmentation des coûts liés au stockage. Nous sommes particulièrement affectés par toute variation du taux d'utilisation dans nos divisions Wagons de Fret et Barges Fluviales, puisqu'une part importante de ces matériels nous appartient. Lorsque nous investissons dans un actif et que nous le conservons sur notre bilan, nous supportons tous les risques et les avantages associés à cette propriété, par opposition aux actifs en gestion, pour lesquels la baisse du chiffre d'affaires ou l'augmentation des coûts se reflètent dans la baisse des distributions aux investisseurs.

Nous calculons le taux d'utilisation de notre parc locatif au cours d'une période en divisant (i) le nombre de jours pendant lesquels un matériel a été loué par le locataire par (ii) le nombre de jours pendant lesquels ce matériel était disponible à la location. Le taux d'utilisation de notre division Conteneurs Maritimes exclut les nouveaux conteneurs maritimes fabriqués mais non encore loués au titre d'une première location. L'équipement utilisé pour notre propre usage est également exclu de notre calcul du taux d'utilisation.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de matériels de notre parc locatif en fin d'exercice et le taux d'utilisation moyen de notre matériel locatif pour chacune de nos divisions pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 :

	Ensemble de l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Wagons de fret		
Nombre de wagons sous gestion (en fin d'exercice, plateformes)*	9 335	9 420
Taux d'utilisation moyen	82,0%	81,4%
Barges fluviales		
Nombre de barges sous gestion (en fin d'exercice)**	119	120
Taux d'utilisation moyen	93,2%	91,8%
Conteneurs maritimes		
Nombre de conteneurs sous gestion (en fin d'exercice, en EVP)	475 027	553 382
Taux d'utilisation moyen	97,0%	89,7%

* hors wagons en gestion pour maintenance
** hors barges affrétées

Les changements dans la demande de nos matériels locatifs affectent à la fois le taux d'utilisation et les prix que nous pouvons facturer. La demande de nos produits et services est susceptible d'évoluer en fonction d'un certain nombre de facteurs, qui comprennent entre autres les conditions macroéconomiques affectant la demande sur les marchés finaux auxquels nous fournissons nos produits et services. Parmi les autres facteurs affectant le taux d'utilisation de notre flotte figurent :

- l'offre disponible en matériel neuf et d'occasion, l'emplacement et les tarifs de ce matériel ;
- la décision d'un client de posséder son matériel plutôt que de le louer ;
- l'évolution des tendances et des modèles du transport des marchandises ;
- la disponibilité et les modalités de financement des équipements ;
- le délai requis pour l'achat d'équipements, qui peut varier de façon significative et nous empêcher de répondre à la demande des clients ;
- la quantité de matériel achetée par nos concurrents et la quantité que les locataires eux-mêmes possèdent ;
- la décision d'une compagnie maritime ou d'une société de logistique de repositionner ses conteneurs ou wagons inutilisés dans des endroits où la demande est plus élevée, au lieu de louer des conteneurs ou des wagons pour répondre à la demande ;
- la consolidation des locataires de matériels et une moindre demande de matériels loués en raison de la faisabilité économique, pour des acteurs concentrés, d'acheter leurs propres flottes de matériels ; et
- les catastrophes suffisamment graves pour porter préjudice à l'économie locale et mondiale.

Un grand nombre de ces facteurs échappent à notre contrôle. Dans une certaine mesure, nous pouvons influencer sur les taux d'utilisation en optimisant notre flotte de matériels locatifs ou en ajustant nos tarifs locatifs. En outre, pour notre division Conteneurs Maritimes, nous pouvons également influencer sur les taux d'utilisation en limitant les endroits où les locataires peuvent restituer les conteneurs à la fin de la location, de sorte que nos conteneurs se situent à l'endroit où la demande locative est la plus forte.

La variation de la taille de notre flotte a une incidence sur nos résultats d'exploitation, soit par l'augmentation de notre flotte au moyen d'achats, soit par la réduction de notre flotte en se livrant à des cessions. Nous achetons de nouveaux équipements dans le cadre du déroulement normal de nos activités afin de remplacer les actifs vieillissants. En raison de la dynamique du secteur des conteneurs maritimes et des délais relativement courts auxquels les clients s'attendent pour obtenir la livraison d'un conteneur une fois le contrat de location signé, nous nous efforçons d'avoir un stock de conteneurs neufs immédiatement disponibles à la location. Nous surveillons de près le prix des matériels afin d'acheter opportunément de nouveaux actifs lorsque les prix sont bas. Le prix des conteneurs dépend en grande partie du cours de l'acier, qui est l'un des principaux composants utilisés pour leur fabrication. Contrairement à la division Conteneurs Maritimes, nous n'achetons généralement pas de nouveaux équipements pour nos divisions Wagons de Fret et Barges Fluviales si nous n'avons pas signé un contrat de location avec un client.

Nous effectuons deux types de ventes : les syndications à des investisseurs et les ventes à des clients finaux. En fonction de la situation du marché et de nos besoins de liquidités, nous vendons les matériels à des investisseurs avec lesquels nous établissons une relation de gestion d'actifs et nous vendons des matériels à des clients finaux, correspondant soit à une vente de matériels, soit à l'exercice d'une option d'achat par un client en fin d'un contrat de location avec option d'achat.

Les actifs qui composent notre parc locatif sont des actifs de longue durée et qui conservent généralement une partie importante de leur valeur sur le marché de l'occasion. Lorsque nous vendons un actif, nous comptabilisons le montant de la vente dans le chiffre d'affaires, ce qui peut accroître ainsi notre chiffre d'affaires sur la période pendant laquelle la vente a eu lieu. Lorsqu'un actif de notre parc locatif est vendu à un client, nous ne pourrions plus bénéficier de ses revenus locatifs pouvant entraîner par la suite une baisse du chiffre d'affaires et des flux de trésorerie. En règle générale, les niveaux de nos ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre selon les opportunités de cessions de nos matériels, expliquant ainsi une variation de

notre chiffre d'affaires vente et du chiffre d'affaires total. Les syndications sont les ventes de matériels à des investisseurs tiers. Bien que nous comptabilisions une vente et que l'équipement n'apparaît plus dans notre bilan lors de la syndication, nous continuons de réaliser un chiffre d'affaires récurrent lié à la location de cet actif pendant toute la durée du contrat de gestion d'actifs que nous concluons avec nos investisseurs tiers.

Notre chiffre d'affaires, nos marges d'exploitation et l'EBITDA dépendent par ailleurs de l'âge des matériels que nous vendons dans le cadre de syndication ou de ventes simples. Plus nous amortissons nos matériels dans le temps, plus nos marges résultant de leur vente seront importantes. La répartition de nos ventes entre les matériels anciens et les matériels neufs tend à être déterminée par les prix du marché, la demande de nos investisseurs et la disponibilité des matériels.

Enfin, nos tarifs locatifs ont également un impact direct sur nos résultats d'exploitation puisque nos tarifs affectent notre chiffre d'affaires locatif. Les tarifs locatifs que nous facturons à nos clients sont directement corrélés avec le prix auquel nous achetons les matériels afin d'optimiser notre retour sur investissement. Puisqu'un grand nombre de nos locations sont des locations à long terme, nous sommes en mesure de fixer contractuellement les tarifs malgré les fluctuations des prix des nouveaux matériels sur le marché. Cependant, en cas de réduction durable du prix d'achat de matériels neufs entraînant une baisse du tarif de location ou de la valeur à la revente sur le marché pour tous les matériels existants, nous pourrions rencontrer des difficultés pour relouer les matériels à un prix rentable, même si une réduction soutenue des prix nous permettrait d'acheter du matériel neuf à moindre coût. Les tarifs locatifs journaliers dans le secteur de la location de conteneurs maritimes ont généralement suivi une tendance à la baisse au cours des dernières années, essentiellement liée à une baisse des prix de l'acier et à la baisse conséquente du prix d'achat de nouveaux conteneurs maritimes. Il nous est impossible de prévoir si cette tendance se poursuivra à court terme.

Propriété et gestion

Notre activité principale est la location de matériels mobiles et standardisés. Nous finançons la croissance de notre parc locatif de deux façons : par de la dette financière et/ou des capitaux propres ou par la syndication de matériels à des investisseurs tiers.

La valeur comptable brute totale de notre parc locatif est d'environ 1 216,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une diminution d'environ 227,4 millions d'euros comparé au 31 décembre 2016. Nous possédons 33 % de l'ensemble de notre parc locatif, les 67 % restants sont détenus par des investisseurs tiers. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de la valeur brute comptable de nos actifs sous gestion pour notre propre compte et pour le compte d'investisseurs tiers au 31 décembre 2016 et 2017.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre			
	2017		2016	
	Propriété du groupe	Propriété d'investisseurs tiers	Propriété du groupe	Propriété d'investisseurs tiers
Wagons de fret	276 919	135 087	254 948	156 684
Barges fluviales ⁽¹⁾	75 608	10 215	81 366	10 215
Conteneurs maritimes	44 848	665 064	57 555	873 848
Autres	8 401		8 933	
TOTAL	405 776	810 366	402 802	1 040 747

(1) Les barges fluviales que nous utilisons pour la location opérationnelle sont indiquées comme appartenant à des investisseurs tiers. Nous ne nous engageons pas dans la gestion d'actifs au sein de notre division Barges Fluviales.

Nous achetons les wagons de fret, les barges fluviales et les conteneurs maritimes auprès d'usines fournisseurs. Nous vendons les matériels sur le marché de l'occasion ou nous les détruisons à la fin de leur cycle de vie, lorsque nous croyons qu'il est financièrement intéressant pour nous de le faire, en tenant compte de l'emplacement, du prix de vente, des frais de réparation et des frais de repositionnement éventuels.

Dans nos divisions Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes principalement, nous syndiquons une partie de notre flotte à des tiers investisseurs qui nous achètent les matériels directement. Nous finançons généralement l'achat de matériels destinés à la syndication par des crédits renouvelables (*warehouse*), avant de vendre ces matériels à des investisseurs. Ces investisseurs sont des gestionnaires de fortune, des sociétés financières ou d'autres sociétés d'investissement qui veulent diversifier leurs placements avec des rendements récurrents d'actifs réels et corporels sous-jacents, dotés d'une longue durée de vie. Ces investisseurs concluent un contrat de gestion au moment de l'acquisition de ces matériels, en vertu duquel nous nous engageons, sans garantie, à louer et gérer leurs matériels et, en retour, à leur distribuer le chiffre d'affaires provenant de la location de ces matériels, minoré des frais de gestion. Les matériels sont gérés dans des pools d'actifs, qui sont constitués d'un mélange d'actifs syndiqués et d'actifs en propriété. En gérant les matériels de cette façon, nous sommes en mesure d'assurer l'égalité de traitement entre TOUAX et les investisseurs de notre parc locatif et de leur assurer que nous partageons les mêmes intérêts.

Nous réalisons des marges sur notre parc en gestion de plusieurs façons. Tout d'abord, nous réalisons des marges sur notre parc en gestion au moment de l'achat de matériels par l'investisseur, qui peut représenter 2 % à 5 % de la valeur comptable du matériel syndiqué. Pendant la durée de location du matériel, nous percevons les frais de gestion représentant en règle générale 5 % à 10 % du chiffre d'affaires locatif brut. Nous percevons un intéressement pendant toute la durée du contrat jusqu'à la réalisation des objectifs ciblés de retour sur investissement. Lors du désengagement d'un investisseur, nous avons plusieurs choix : nous reconditionnons le portefeuille pour la syndication à un nouvel investisseur, nous vendons les actifs sur le marché de l'occasion ou nous rachetons le portefeuille pour notre propre compte. Si nous vendons les actifs à la demande de l'investisseur, nous percevons généralement une commission de vente comprise entre 5 % et 15 % du prix de vente.

Le traitement comptable du chiffre d'affaires lié à nos activités est indiqué dans la note 1.21.1 de l'annexe des comptes consolidés page 82 du document de référence.

Nous cherchons continuellement des occasions de syndiquer de nouveaux actifs. La syndication est un moyen pour nous de croître sans augmenter notre ratio de leverage ou de gearing. Lorsque nous conservons les matériels sur notre bilan, nous supportons les risques qui y sont associés (tels que le risque de non-utilisation et donc d'un retour sur investissement plus faible que prévu), mais sommes également en mesure de profiter de l'intégralité des bénéfices qui peuvent être tirés du matériel, par opposition à la syndication qui nous oblige contractuellement à distribuer une partie importante de ces bénéfices à nos investisseurs. En conséquence, nous bénéficions d'un EBITDA et de marges plus faibles pour les matériels que nous gérons pour le compte de tiers par rapport à celui que nous générons avec notre parc en propriété. Nous croyons que des opportunités de syndication continueront de nous être ouvertes à l'avenir, principalement en raison de notre réussite dans la gestion d'actifs pour le compte de nos investisseurs tiers et du savoir-faire de TOUAX dans la gestion d'actifs.

Nous finançons nos achats de matériels par différents moyens, notamment en fonction de notre intention ou non de garder ces matériels sur notre bilan ou de les syndiquer à un investisseur tiers. Nous utilisons une combinaison de tirages sur nos lignes de crédit renouvelables, nos lignes de financement d'actifs et nos lignes de locations financières pour financer nos acquisitions.

Performances opérationnelles

Notre résultat d'exploitation est affecté de manière significative par notre performance opérationnelle. Nous croyons que notre modèle économique diversifié nous permet de générer des revenus et des marges d'exploitation récurrents reflétant la qualité de nos actifs standardisés, flexibles et liquides. Nos opérations quotidiennes de location et de vente sont renforcées par notre gestion dynamique des matériels nous permettant de générer des revenus supplémentaires grâce à la syndication et à des ventes opportunistes de matériels d'occasion.

Notre performance opérationnelle s'améliore en 2017 principalement par l'activité locative, les ventes de matériels ayant diminué. Cette performance s'explique par l'amélioration progressive des taux d'utilisation dans l'activité locative.

La performance de notre activité Wagons de Fret en 2017 progresse avec plus de matériels en propriété et des ventes en augmentation. La performance de notre activité Barges Fluviales augmente ponctuellement en 2017 avec principalement la résolution d'un litige au profit du Groupe. La performance opérationnelle de notre activité Conteneurs Maritimes diminue avec des volumes plus faibles en 2017. Le taux d'utilisation augmente significativement mais le volume de matériels gérés est en baisse avec peu d'investissement depuis deux ans. Il en résulte une rentabilité des matériels plus importante mais une profitabilité en volume plus faible.

Fluctuations des taux de change

Nous exerçons nos activités à l'échelle internationale et nous sommes par conséquent exposés à divers risques de change. Bien que la devise de présentation soit l'euro, la devise fonctionnelle de chacune de nos filiales est généralement la devise locale. Néanmoins, pour une question de pratique commerciale internationale, les ventes de conteneurs maritimes et les tarifs de location pratiqués pour ces derniers sont exclusivement libellés en dollars américains. En conséquence, les résultats de notre division Conteneurs Maritimes peuvent être particulièrement affectés par l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar américain. De même, notre division Barges Fluviales peut également être particulièrement affectée par l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar américain, puisque les tarifs locatifs des barges fluviales en Amérique du Nord et du Sud sont libellés en dollars américains. Sur la base de nos résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous estimons que la baisse de 10 % du taux de change du dollar américain contre l'euro se traduirait par une baisse de notre résultat opérationnel courant de 0,94 %.

La sensibilité de nos capitaux propres et du résultat opérationnel courant aux fluctuations des taux de change est présentée dans la note 32.5 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, page 111 du document de référence.

➤ *Risque de conversion*

Le risque de conversion est le risque que la valeur de notre chiffre d'affaires, de nos coûts, de nos actifs et passifs déclarés en devises étrangères et convertis en euros pour la préparation de notre compte de résultat consolidé et du bilan fluctue en raison des variations des taux de change. Par exemple, l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar américain se traduira par une augmentation de notre chiffre d'affaires et des coûts publiés en euros. Étant donné qu'un certain nombre de nos filiales opère sur des marchés autres que ceux de la zone euro et que notre division Conteneurs Maritimes opère exclusivement en dollars américains, ces effets peuvent être importants.

➤ *Risque de transaction*

Historiquement, notre activité a bénéficié d'une couverture naturelle contre une partie importante de notre risque de change transactionnel, comme nous générons en principe à la fois des revenus et des dépenses dans une même devise, et que nous finançons nos actifs dans la même devise que le chiffre d'affaires qu'ils génèrent. Il existe quelques exceptions à cette règle, notamment le fait que certains coûts liés à notre division Conteneurs Maritimes sont engagés en euros ou en dollars de Singapour par exemple alors que notre chiffre d'affaires s'exprime exclusivement en dollars américains.

Nous sommes le plus exposés lorsque nous échangeons des devises dans le cours normal de notre gestion et de notre centralisation de la trésorerie. Afin d'éviter les risques majeurs relatifs aux taux de change, nous réalisons ponctuellement des transactions de couverture afin de réduire notre risque de change transactionnel. Nous utilisons généralement des ventes à terme, des contrats d'achat ou des options classiques (« *plain vanilla* »). Au 31 décembre 2017, il n'y a pas de couverture de risque de change opérationnel.

■ Acquisitions, cessions et coentreprises

Nous avons effectué des acquisitions stratégiques afin d'accéder à de nouveaux marchés soit d'accroître notre part de marché sur nos marchés existants.

Dans la division Wagons de Fret, nous sommes parties à plusieurs coentreprises. En 1998, notre filiale TOUAX Corporation, puis TOUAX Rail Limited (« TRL »), a investi à hauteur de 51 % dans une coentreprise, CFCL-TOUAX LLC (« CFCL-TOUAX »), avec Chicago Freight Car Leasing Co. (« CFCL ») afin d'étendre notre présence sur le marché de la location de wagons aux États-Unis. En 2014, TRL et CFCL ont conclu un accord visant à liquider CFCL-TOUAX, aux termes duquel CFCL-TOUAX a accepté de vendre sa flotte de wagons.

En outre, en 2012, TRL a augmenté sa participation dans SRF Railcar Leasing Ltd (« SRFRL »), société que nous avons constituée en tant que coentreprise en avril 2009 dans les Wagons de Fret. La participation de TRL dans SRFRL est de 51 % du capital et des droits de vote. Depuis sa prise de contrôle de SRFRL, nous l'avons consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans nos états financiers depuis le 1er janvier 2012. En décembre 2015, la société TRF3 avait été constituée en vue de prendre sous gestion l'activité européenne de location de wagons de fret de General Electric. Le capital de cette société est détenu par des investisseurs tiers à hauteur de 73,81 % et par le Groupe pour 26,19 %. Un financement bancaire d'actifs a été mis en place pour compléter le financement de cette acquisition. La société TRF3 était mise en équivalence dans les comptes du Groupe pour un montant de 2,7 millions d'euros et la participation s'élevait à 5 millions d'euros au 31 décembre 2016. Après l'achat de 3,3 millions de titres supplémentaires dans TRF3, le Groupe TOUAX consolide selon la méthode globale cette entité depuis janvier 2017.

Nous évaluons constamment la viabilité et les besoins de liquidités stratégiques de nos activités et pouvons, ponctuellement, vendre des participations minoritaires dans nos divisions afin d'obtenir des liquidités.

■ Dette et structure financière

La dette financière est prépondérante dans notre structure financière en raison des besoins capitalistiques importants de nos activités impactant ainsi nos résultats futurs, et en particulier nos charges financières nettes.

1.1.4. Description des principaux postes du compte de résultat

Le **chiffre d'affaires** se compose du chiffre d'affaires locatif et des ventes de matériels.

Le chiffre d'affaires locatif enregistre principalement les loyers perçus sur les locations opérationnelles de l'ensemble des matériels que nous gérons, en compte propre ou pour le compte d'investisseurs tiers, ainsi que des services complémentaires facturés dans le cadre de contrats de location, tels que les réparations, le transport. Le chiffre d'affaires locatif comprend également dans notre division Barges Fluviales nos activités de d'affrètement et de stockage dans ce secteur. Les produits d'intérêts sur les contrats de location financière accordés à nos clients sont également enregistrés dans notre chiffre d'affaires locatif.

Les ventes de matériels correspondent au chiffre d'affaires généré par (i) la vente de matériels neufs dans le cadre de notre activité de négoce (achat de matériels neufs pour la revente), (ii) la vente de matériels que nous fabriquons dans notre usine marocaine de l'activité constructions modulaires (production de matériels neufs destinés à la vente), (iii) les syndications ou en d'autres termes ventes de matériels à des investisseurs tiers dans le cadre de notre activité de gestion d'actifs dans les divisions Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes (nous achetons d'abord l'actif avant de le revendre à des investisseurs tiers tout en gardant l'actif sous gestion) ou parfois la commission de syndication dans le cas d'un achat et d'une vente concomitant et (iii) la vente de matériels d'occasion qui figurent en propriété sur notre bilan ou que nous gérons pour le compte d'investisseurs tiers dans le cadre de notre activité de gestion d'actifs. En ce qui concerne l'ensemble de ces opérations, le montant total du prix de vente de l'actif est enregistré dans la vente de matériels, tout comme le prix de certains services associés, tels que le transport. Les ventes de matériels comprennent également la cession de créances sur la location financière, ainsi que certaines commissions facturées à nos clients dans le cadre de notre activité. Conformément aux normes IFRS, le chiffre d'affaires généré par les cessions d'actifs autres que les wagons de fret, les barges fluviales et les conteneurs maritimes n'est pas enregistré dans le poste vente de matériels, mais en plus (ou moins) values de cessions.

Le **coût des ventes** comprend tous les coûts liés à la vente. Le coût des ventes comprend en particulier (i) le prix d'achat des matériels neufs achetés pour la revente dans le cadre de nos activités de négoce, (ii) le prix d'achat des matériels neufs achetés pour la syndication à des investisseurs tiers dans le cadre de notre activité de gestion d'actifs dans les divisions Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes, (iii) les coûts de production de matériels que nous fabriquons afin de les vendre à des tiers dans le cadre de notre activité Constructions Modulaires (notamment le coût des matières premières et les charges de personnel de production) et (iv) la valeur comptable nette des matériels que nous vendons et qui figuraient à notre bilan comme immobilisations corporelles ou en stock au moment de la vente ainsi que tous les coûts associés à ces ventes.

Les **dépenses opérationnelles** correspondent aux coûts engagés dans le cadre de notre activité de location. Ces dépenses opérationnelles comprennent les frais d'entretien et de réparation, les frais de transport, les frais de stockage, ainsi que les autres frais engagés dans le cadre de la location de matériels. Les dépenses opérationnelles comprennent également les charges de personnel liées à nos équipes en agences et à nos équipes opérationnelles, telles que les équipes logistiques et techniques. En outre, les dépenses opérationnelles enregistrent les provisions d'exploitation pour les créances de clients douteux. Enfin, nous enregistrons la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (ou « CVAE ») pour les entités françaises comme une dépense opérationnelle.

Les **frais généraux et les dépenses administratives** comprennent les frais généraux de fonctionnement, comme les charges de personnel support du siège, notamment les membres de notre personnel administratif, d'autres dépenses administratives et informatiques, les loyers de l'immobilier et les honoraires de consultant ou avocat.

Les **dépréciations, amortissements et pertes de valeur** correspondent principalement à l'amortissement linéaire des actifs détenus par notre Groupe, à l'amortissement du matériel appartenant au Groupe et financé par les locations financements, ainsi que les pertes de valeur (hors perte de valeur de Goodwill).

La **distribution nette à des investisseurs tiers** correspond au chiffre d'affaires locatif généré par les matériels que nous gérons pour le compte d'investisseurs tiers, minoré des frais de gestion et des autres dépenses opérationnelles engagés dans le cadre de la gestion de ces matériels, qui est distribué aux investisseurs tiers selon les règles de distribution de nos programmes de gestion. Les distributions peuvent varier pour plusieurs raisons, notamment la diminution du chiffre d'affaires locatif ou l'augmentation des coûts associés au parc locatif appartenant à un investisseur tiers.

Les **autres revenus (dépenses), montant net**, englobent les produits et charges opérationnels non courants

Cette rubrique inclut notamment les pertes de valeur sur Goodwill, les frais d'acquisition de titres de participation, les variations de juste valeur des compléments de prix accordés dans le cadre d'acquisition de titres, les coûts de restructuration.

Les **charges financières nettes** recensent principalement les intérêts à payer sur la dette financière, minorés des produits financiers des produits d'intérêts ainsi que l'évaluation *mark to market* des produits dérivés et de l'obligation convertible lorsqu'elle est enregistrée en compte de résultat.

L'**impôt sur les sociétés** est constitué des impôts exigibles dus par notre Groupe et des impôts différés calculés sur les déficits fiscaux et des différences temporaires entre les résultats consolidés figurant dans nos états financiers et les résultats fiscaux.

1.1.5. Résultats d'exploitation du Groupe

Le tableau ci-dessous présente certains postes de notre compte de résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Chiffre d'affaires locatif	146 103	147 111
Ventes de matériels	65 826	85 549
Chiffre d'affaires	211 929	232 660
Plus (et moins) values de cessions	1 482	209
Produits des activités ordinaires	213 411	232 869
Coût des ventes	(59 908)	(77 454)
Dépenses opérationnelles	(42 975)	(51 729)
Frais généraux et administratifs	(21 875)	(22 585)
Marge brute d'exploitation (EBITDAR)	88 653	81 101
Amortissements et pertes de valeurs	(19 314)	(17 601)
Résultat d'exploitation avant distribution aux investisseurs	69 339	63 500
Distribution nette aux investisseurs	(61 787)	(57 882)
Résultat opérationnel courant	7 552	5 618
Autres produits et charges opérationnels	(6 632)	(2 519)
Résultat opérationnel	920	3 099
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	78	146
Coût de l'endettement financier brut	(10 825)	(9 453)
Coût de l'endettement financier net	(10 747)	(9 307)
Autres produits et charges financiers	1 410	(1 415)
Résultat financier	(9 337)	(10 722)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(65)	2 058
Résultat courant avant impôts	(8 482)	(5 565)
Impôt sur les bénéfices	(53)	(473)
Résultat net des activités poursuivies	(8 535)	(6 038)
Résultat net des activités destinées à être cédées	(9 176)	(7 664)
Résultat net	(17 711)	(13 702)
Dont Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	(3 145)	2 124
Dont Participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les activités destinées à être cédées	3 474	(5)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ (PART DU GROUPE)	(18 040)	(11 583)
Dont résultat net des activités poursuivies	(5 390)	(3 914)
Dont résultat net des activités destinées à être cédées	(12 650)	(7 669)

1.1.6. Exercice clos le 31 décembre 2017 comparé à l'exercice clos le 31 décembre 2016

Chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous indique la répartition de notre chiffre d'affaires pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Chiffre d'affaires par activité <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2017	Contribution (en %)	Exercice clos le 31 décembre 2016	Contribution (en %)	Variation 2017/2016	Variation (en %)
Wagons de Fret	78 957	37%	48 869	21%	30 087	61,57%
Chiffre d'Affaires locatif	50 925	24%	37 501	16%	13 424	35,80%
Ventes de matériels	28 031	13%	11 368	5%	16 663	146,58%
Barges Fluviales	14 563	7%	13 870	6%	693	5,00%
Chiffre d'Affaires locatif	14 341	7%	12 846	6%	1 495	11,64%
Ventes de matériels	222		1 024		-802	-78,30%
Conteneurs Maritimes	109 337	52%	162 884	70%	-53 546	-32,87%
Chiffre d'Affaires locatif	80 439	38%	96 594	42%	-16 155	-16,72%
Ventes de matériels	28 898	14%	66 290	28%	-37 391	-56,41%
Divers et éliminations	9 073	4%	7 037	3%	2 038	28,96%
Chiffre d'Affaires locatif	399		171		229	133,92%
Ventes de matériels	8 674	4%	6 866	3%	1 809	26,35%
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	211 930	100%	232 660	100%	-20 729	-8,91%

> **Chiffre d'affaires total**

Le chiffre d'affaires total a diminué de 20,7 millions d'euros (soit -8,9 %), passant de 232,6 millions d'euros en 2016 à 211,9 millions d'euros en 2017. À périmètre et devise constants (retraité de l'entrée de périmètre de TRF3), le chiffre d'affaires diminue de 13,4 % pour les activités poursuivies.

Le chiffre d'affaires locatif baisse de 1 million d'euros, passant ainsi de 147,1 millions d'euros en 2016 à 146,1 millions d'euros 2017 soit une variation de -1 %. La variation du chiffre d'affaires locatif à devise et périmètre constants est de -8,8 %.

L'activité de location de wagons de fret présente une forte hausse suite à l'intégration du chiffre d'affaires de la flotte détenue par la filiale TRF3.

L'activité Barges Fluviales bénéficie d'une hausse de l'affrètement sur le Rhin.

L'activité de location de la division Conteneurs Maritimes est en baisse de 16,7 % en raison d'une diminution de flotte et pour une moindre mesure d'une baisse de per diem.

Les ventes de matériels diminuent de 19,7 millions d'euros (soit -23 %), passant de 85,5 millions d'euros en 2016 à 65,8 millions d'euros en 2017.

Les ventes aux clients sont en baisse de 30,4 %. Les conteneurs d'occasion ont été massivement vendus en 2016 et peu de conteneurs d'occasion ont été disponibles à la vente en 2017, les taux d'utilisation étant à 97 % en moyenne sur 2017.

Les ventes aux investisseurs sont en baisse de 3,5 millions d'euros.

> **Chiffre d'affaires de la division Wagons de Fret**

Le chiffre d'affaires de la division Wagons de Fret a augmenté de 30 millions d'euros (soit +61,6 %), passant de 48,9 millions en 2016 à 78,9 millions d'euros en 2017. L'activité locative comme l'activité vente sont en progression.

Le chiffre d'affaires locatif généré par la division Wagons de Fret augmente de 13,4 millions d'euros, (soit 35,8 %), passant de 37,5 millions d'euros en 2016 à 50,9 millions d'euros en 2017. L'augmentation du chiffre d'affaires locatif s'explique principalement par l'intégration globale de la filiale qui a acheté les 2 000 wagons fin 2015. Le taux d'utilisation moyen 2016 était de 81,4 % alors qu'il est de 82 % en moyenne sur 2017.

Les ventes de matériels de la division Wagons de Fret augmentent de 16,7 millions d'euros, passant de 11,4 millions d'euros en 2016 à 28 millions d'euros en 2017. La variation s'explique principalement par les syndications.

> **Chiffre d'affaires de la division Barges Fluviales**

Le chiffre d'affaires de la division Barges Fluviales présente une hausse de 0,7 million d'euros (soit +5 %), passant de 13,9 millions d'euros en 2016 à 14,6 millions d'euros en 2017. L'affrètement aux Pays Bas augmente significativement compensant la baisse des ventes.

> **Chiffre d'affaires de la division Conteneurs Maritimes**

Le chiffre d'affaires de la division Conteneurs Maritimes a diminué de 53,5 millions d'euros (soit -32,9 %), passant de 162,9 millions d'euros en 2016 à 109,4 millions d'euros en 2017. Cette variation s'explique principalement par la baisse de vente de conteneurs aux clients et aux investisseurs.

Le chiffre d'affaires locatif de la division Conteneurs Maritimes a diminué de 16,2 millions d'euros (soit -16,7 %), passant de 96,6 millions d'euros en 2016 à 80,4 millions d'euros en 2017. À taux de change euro/dollar constant, le chiffre d'affaires locatif de notre division Conteneurs Maritimes diminue de 15 %. La baisse du chiffre d'affaires locatif s'explique par une baisse des tarifs locatifs journaliers. La flotte diminue de 72 752 CEU entre les deux périodes. Le taux d'utilisation progresse pour atteindre une moyenne de 97 % sur 2017 comparé à 89,7 % en 2016.

Les ventes de matériels de la division Conteneurs Maritimes sont en retrait de 37,4 millions d'euros (soit -56,4 %), passant de 66,3 millions d'euros en 2016 à 28,9 millions d'euros en 2017. Les conteneurs d'occasion ont été massivement vendus en 2016 et compte tenu du fort taux d'utilisation, peu de conteneurs d'occasion ont été disponibles à la vente sur 2017. Les ventes aux investisseurs sont aussi en baisse.

Coût des ventes

Le tableau ci-dessous indique la répartition de notre coût des ventes par division pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Coût des ventes par division	2017	En pourcentage des ventes de matériel de la division		2016	En pourcentage des ventes de matériel de la division		Variation
	(En milliers d'euros)	(En %)	(En milliers d'euros)	(En %)	(En %)	(En %)	
Wagons de Fret	(25 552)	91%	(9 801)	86%	161%		
Barges Fluviales	(266)	120%	(262)	26%	1%		
Conteneurs Maritimes	(26 148)	90%	(61 295)	92%	-57%		
Autres & éliminations	(7 942)	92%	(6 096)	89%	30%		
COÛT TOTAL DES VENTES	(59 908)		(77 454)		-23%		
COÛT TOTAL DES VENTES en % des ventes de matériel		92%		91%			

> **Coût total des ventes**

Le coût des ventes total a diminué de 17,5 millions d'euros (soit -23 %), passant de 77,5 millions d'euros en 2016 à 59,9 millions d'euros en 2017.

> **Coût des ventes de la division Wagons de Fret**

Le coût des ventes de la division Wagons de Fret a augmenté de 15,8 millions d'euros passant de 9,8 millions d'euros en 2016 à 25,6 millions d'euros en 2017. La variation de 15,8 millions d'euros s'explique essentiellement par les syndications.

> **Coût des ventes de la division Barges Fluviales**

Le coût des ventes de la division Barges est stable avec la vente d'un propulseur d'étrave à un client.

> **Coût des ventes de la division Conteneurs Maritimes**

Le coût des ventes de la division Conteneurs Maritimes a diminué de 35,1 millions d'euros (soit -57 %), passant de 61,3 millions d'euros en 2016 à 26,1 millions d'euros en 2017. Comme pour le chiffre d'affaires vente, cette diminution s'explique essentiellement par la baisse de l'activité vente de conteneurs neuf ou d'occasion sur 2017. La marge sur l'ensemble des ventes est en retrait de 1,9 million d'euros par rapport à 2016.

Dépenses opérationnelles

Le tableau ci-dessous indique la répartition de nos dépenses opérationnelles par division pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Dépenses Opérationnelles	2017	En % du CA de la division		2016	En % du CA de la division		Variation
	(En milliers d'euros)	(En %)	(En milliers d'euros)	(En %)	(En milliers d'euros)	(En %)	
Wagons de Fret	(20 246)	26%	(10 452)	21%	(9 794)	94%	
Barges Fluviales	(5 369)	37%	(5 403)	39%	34	-1%	
Conteneurs Maritimes	(15 972)	15%	(34 560)	21%	18 588	-54%	
Autres & éliminations	(1 387)	15%	(1 314)	19%	(73)	6%	
TOTAL	(42 974)	20%	(51 729)	22%	8 755	-17%	

> **Total dépenses opérationnelles**

Les dépenses opérationnelles ont diminué de 8,8 millions d'euros (soit -17 %), passant de 51,7 millions en 2016 à 43 millions d'euros en 2017. Nous constatons une variation à la baisse dans les activités Conteneurs Maritimes. La division Wagons de Fret augmente significativement ses dépenses opérationnelles.

> **Dépenses opérationnelles de la division Wagons de Fret**

Les dépenses opérationnelles de la division Wagons de Fret augmentent de 9,8 millions d'euros, passant de 10,5 millions d'euros en 2016 à de 20,2 millions d'euros en 2017 suite à l'intégration de la filiale qui portait l'achat des 2 000 wagons fin 2015 dans le périmètre de consolidation (4,8 millions d'euros) :

- hausse des coûts de réparation, de révisions des wagons, des variations de stocks de pièces détachées de 5,3 millions d'euros hors TRF3 ;

- hausse des dotations pour clients douteux et l'absence de reprise de provision sur stock se chiffrant à 0,8 million d'euros.

> **Dépenses opérationnelles de la division Barges Fluviales**

Les dépenses opérationnelles de la division Barges Fluviales sont stables.

- Les dépenses d'affrètement ont augmenté sur 2017 corrélativement au chiffre d'affaires soit une hausse de 0,9 million d'euros ;
- Les dépenses opérationnelles ont été impactées positivement par des remboursements des frais engagés dans un arbitrage pour 0,8 million d'euros ;
- Les dotations aux créances clients ont bénéficié de la reprise de provision sur un des clients sud-américains soit une variation entre les deux périodes de 0,5 million d'euros.

> **Dépenses opérationnelles de la division Conteneurs Maritimes**

Les dépenses opérationnelles engagées par la division Conteneurs Maritimes ont diminué de 18,6 millions d'euros (soit -54 %), passant de 34,6 millions d'euros en 2016 à 16 millions d'euros en 2017.

La variation de 18,6 millions d'euros s'explique principalement par :

- Une baisse de 7,1 millions d'euros des coûts de manutention et stockage (baisse du volume de la flotte, augmentation du taux d'utilisation) ;
- Une baisse de 5,4 millions d'euros de « lease purchase » suite à la fin du contrat en janvier 2017 ;
- Une baisse des frais de maintenance et réparation d'1 million ;
- Une baisse des dotations pour clients douteux de 3 millions d'euros.

RU Frais généraux et administratifs

Le tableau ci-dessous indique la répartition de nos frais généraux et administratifs par division pour les exercices 2017 et 2016.

Frais généraux et administratifs	2017	En % du CA de la division	2016	En % du CA de la division	Variation	
	(En milliers d'euros)	(En %)	(En milliers d'euros)	(En %)	(En milliers d'euros)	(En %)
Wagons de Fret	(8 480)	11%	(8 353)	17%	(127)	2%
Barges Fluviales	(3 224)	22%	(3 832)	28%	608	-16%
Conteneurs Maritimes	(8 811)	8%	(9 538)	6%	727	-8%
Autres & éliminations	(1 359)	15%	(862)	12%	(497)	58%
TOTAL	(21 875)	10%	(22 584)	10%	709	3%

> **Total frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et dépenses administratives ont diminué (de 3 %), passant de 22,6 millions d'euros en 2016 à 21,9 millions d'euros en 2017.

> **Frais généraux et administratifs de la division Wagons de Fret**

Les frais généraux et dépenses administratives engagés par la division Wagons de Fret augmentent légèrement. Cette variation s'explique essentiellement par une augmentation des honoraires.

> **Frais généraux et administratifs de la division Barges Fluviales**

Les frais généraux et dépenses administratives de la division Barges Fluviales diminuent de 0,6 million d'euros soit (-16 %). Cette baisse s'explique par une diminution des honoraires d'avocat et par une baisse de refacturation des frais centraux.

> **Frais généraux et administratifs de la division Conteneurs Maritimes**

Les frais généraux et dépenses administratives de la division Conteneurs Maritimes ont baissé de 0,7 million d'euros (soit -8 %), passant de 9,5 millions d'euros en 2016 à 8,8 millions d'euros en 2017. La variation s'explique principalement par le compte de taxe qui avait fait l'objet de régularisation en 2016.

> **Les frais centraux**

Les frais centraux du Groupe augmentent de 4 %, passant de 11,4 millions d'euros en 2016 à 11,9 millions d'euros en 2017. La hausse des honoraires explique la variation.

RU Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs

Les dotations aux amortissements et dépréciation d'actif sont analysés dans la note 10 de l'annexe des comptes consolidés, page 94 du document de référence.

Distribution nette aux investisseurs

La distribution nette aux investisseurs est analysée à la note 11 de l'annexe des comptes consolidés page 94 du document de référence.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres charges et produits opérationnels sont analysés à la note 12 de l'annexe des comptes consolidés page 95 du document de référence.

Résultat financier

Le résultat financier est analysé à la note 13 de l'annexe des comptes consolidés page 95 du document de référence. Impôt sur les bénéfices

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est analysé à la note 14.1 de l'annexe des comptes consolidés page 95 du document de référence.

1.1.7. Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume nos flux de trésorerie pour les exercices ayant pris fin les 31 décembre 2017 et 2016. Ils sont retraités en conformité avec la norme IFRS 5

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	31 085	30 199
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	138 163	(1 356)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(168 266)	(46 485)
Flux de trésorerie lié aux variations des taux de change	675	(157)
Variation de la trésorerie nette	1 657	(17 799)
Trésorerie au début de la période	27 106	44 903
Trésorerie à la fin de la période	28 762	27 106

Trésorerie générée par (utilisée pour) les activités opérationnelles

Le tableau suivant présente les composantes de nos flux de trésorerie générés par (utilisés pour) les activités opérationnelles pour les exercices ayant pris fin les 31 décembre 2017 et 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts.	29 689	20 498
Impôts payés	(746)	(392)
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité, hors variation de stock	(11 454)	(7 029)
<i>Variation de stock</i>	<i>5 045</i>	<i>11 682</i>
<i>Variation du besoin en fonds de roulement d'investissement</i>	<i>(5 574)</i>	<i>(10 814)</i>
<i>Acquisition d'actifs destinés à la location</i>	<i>(7 023)</i>	<i>(8 104)</i>
<i>Produit de cession des actifs</i>	<i>18 698</i>	<i>8 921</i>
<i>Impact net des locations financements accordées aux clients</i>	<i>1 367</i>	<i>595</i>
Sous-total ⁽¹⁾	12 513	2 280
Total des Flux opérationnels des activités poursuivies	30 002	15 357
Flux opérationnels des activités cédés	1 083	14 844
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	31 085	30 201

(1) La somme des variations de stock, des variations du besoin en fonds de roulement d'investissement, des acquisitions d'actifs destinés à la location, des produits de cession des actifs et de l'impact net des locations financements accordées aux clients correspond à l'impact net des achats et ventes d'équipement sur une période donnée.

Notre flux de trésorerie généré par (utilisé pour) les activités opérationnelles est principalement influencé par la profitabilité opérationnelle de nos activités diminuée des impôts payés, les variations dans les besoins de fonds de roulement liés à l'activité hors variation de stock et les flux de trésorerie liés à nos acquisitions et aux cessions d'actifs.

Les flux de trésorerie générés par nos investissements dans des équipements locatifs et le chiffre d'affaires généré par la vente de ces équipements sont présentés en tant que flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles plutôt qu'en tant que flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement, conformément au référentiel IFRS. De même, les remboursements de crédits octroyés dans le cadre de locations financements accordés à nos clients sont inclus dans les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles plutôt que dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement.

➤ **Description des principaux éléments des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles**

Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts correspond à nos résultats d'exploitation, ajustés des amortissements et provisions, des provisions pour impôts différés, des plus ou moins-value de cession d'immobilisations et d'autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie, avant le coût de l'endettement financier net et des impôts payés.

Impôts payés

Les impôts payés incluent les impôts sur les sociétés payés dans chaque juridiction dans laquelle notre Groupe opère, notamment, en France, la Contribution économique territoriale, qui comprend la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour les entités françaises (CVAE), enregistrée sur notre déclaration de revenus comme dépenses opérationnelles, et la cotisation foncière des entreprises.

Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité, hors variation de stock

La variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité, hors variation de stock correspond principalement aux variations nettes des créances commerciales, des dettes commerciales et des autres actifs et passifs courants, qui ne sont pas liées à la cession d'immobilisations ou à des investissements.

Variation de stock

La variation de stock reflète la variation de notre stock, principalement composé d'équipements locatifs que nous avons conservés pendant moins d'un an. Nous syndiquons généralement les actifs du stock à des investisseurs tiers dans l'année suivant leur acquisition.

Variation du besoin en fonds de roulement d'investissement

La variation du besoin en fonds de roulement d'investissement correspond aux variations nettes dans les comptes créditeurs et débiteurs liés aux actifs que nous détenons en tant qu'actifs immobilisés, à savoir principalement l'équipement locatif que nous conservons pour notre propre compte et que nous avons l'intention de conserver, ou que nous pouvons syndiquer mais que nous avons conservé à notre bilan sur une longue période (généralement plus d'un an).

Acquisition d'actifs destinés à la location

L'acquisition d'actifs destinés à la location correspond aux fonds dépensés pour les achats d'équipements pour notre parc locatif enregistré en actifs immobilisés et qui ne sont pas acquis en vue d'une syndication à des investisseurs tiers.

Produit de cession des actifs

Le produit de cession des actifs correspond à la trésorerie obtenue suite à des ventes d'équipements préalablement enregistrés en tant qu'actifs immobilisés sur notre bilan.

Impact net des locations financements accordées aux clients

L'impact net des locations financements accordées aux clients correspond à l'impact en trésorerie des remboursements reçus pendant une période donnée des crédits accordés à nos clients locataires dans le cadre de location financement.

➤ **Comparaison entre l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2016**

Les flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles sont de 31,1 millions d'euros au 31 décembre 2017, comparé à des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles de 30,2 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit une augmentation de 0,9 million d'euros. Cette augmentation est principalement attribuable aux activités poursuivies :

- Les investissements sont légèrement inférieurs à l'exercice précédent ;
- La vente des actifs destinés à la location est nettement supérieure en 2017 par rapport à 2016. Le niveau de vente d'actif s'explique par la réalisation de la syndication de wagons à des investisseurs en 2017.

La capacité d'autofinancement s'améliore, passant de 20,5 millions d'euros en 2016 à 29,7 millions d'euros en 2017.

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Le tableau suivant présente les composantes de notre flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

<i>chiffre d'affaires tiré de la vente d'actifs</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(525)	(459)
Variation nette des prêts et avances consentis	(6 138)	249
Acquisitions des immobilisations financières		
Produit de cessions des actifs autres que destinés à la location	1 457	211
Incidence des variations des périmètre	8 082	(3)
Flux de trésorerie liés à la cession des sociétés consolidés		
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements des activités poursuivies	2 876	(2)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements des activités cédées	135 287	(1 354)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	138 163	(1 356)

Le flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements est de +138,2 millions d'euros au 31 décembre 2017 comparé à une sortie de trésorerie de 1,4 million d'euros au 31 décembre 2016. La variation est principalement imputable aux flux de trésorerie liée à la cession des activités Constructions Modulaires européennes.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Le tableau suivant présente les composantes de nos flux de trésorerie liés aux opérations de financement pour les exercices ayant pris fin les 31 décembre 2017 et 2016.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	44 073	27 355
Remboursement d'emprunts	(77 894)	(52 962)
Variation nette des dettes financières	(33 821)	(25 607)
Augmentation nette des capitaux propres	(638)	10 835
Coût net de l'endettement financier	(10 746)	(9 307)
Distribution de dividendes aux minoritaires	(1 451)	(784)
Rémunération statutaire des commandités	(441)	(362)
Païement d'intérêts sur le capital hybride	(4 039)	(4 039)
Vente nette (acquisition) d'actions propres	(34)	65
Flux de trésorerie liés aux opérations de financements des activités poursuivie	(51 170)	(29 199)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financements des activités cédées	(117 096)	(17 286)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(168 266)	(46 485)

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont été de -168,3 millions d'euros au 31 décembre 2017, comparés à des flux de -46,5 millions d'euros au 31 décembre 2016, soit une diminution des flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement de 121,8 millions d'euros. Cette diminution des flux de trésorerie liés aux opérations de financement est en partie attribuable aux remboursements des dettes Corporate suite à la cession de l'activité Constructions Modulaires européennes.

1.1.8. Investissements

En tant qu'entreprise spécialisée dans la location d'équipement mobile standardisé, nous réalisons des investissements dans des immobilisations dans le cadre de nos activités courantes. Nous cherchons à acquérir des flottes d'équipement nouveau ou d'occasion afin de faire croître notre chiffre d'affaires. Le choix d'investir ou non dans du nouvel équipement est sujet à une analyse par chaque division sur la base d'une série de facteurs qui leur permet de calculer une estimation des retours sur investissement, parmi lesquels :

- Le prix auquel l'équipement doit être acheté ;
- Le prix attendu auquel nous serons en mesure de louer cet équipement ;
- La durée attendue de location pour cet équipement ; et
- Le risque de contrepartie attendu.

La plupart de nos dépenses en capitaux sont discrétionnaires. En conséquence, notre taux d'investissement varie selon les années.

Nous avons l'intention de continuer d'investir comme par le passé dans de nouveaux équipements dans le cadre de notre stratégie de croissance financée par des tiers.

1.1.9. Engagements reçus au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables.

Une part substantielle de notre parc locatif dans l'ensemble de nos 3 activités est louée selon des contrats de location dont les termes ne permettent aucune résiliation au gré du locataire sans versement de pénalités. Ce type de contrats impose à nos locataires de garder les matériels pendant toute la durée du contrat ; par conséquent, nous avons un certain degré de visibilité sur le chiffre d'affaires minimum généré dans l'avenir par ce type de contrats à court et à long terme.

Les engagements reçus au titre des contrats de location opérationnelle sont détaillés à la note 34.3 de l'annexe des comptes consolidés page 114 du document de référence.

1.1.10. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 34.5 de l'annexe des comptes consolidés page 115 du document de référence.

1.1.11. Informations quantitatives et qualitatives concernant les risques de marché

Les changements de taux d'intérêts et de taux de change liés aux monnaies étrangères sont la source principale d'exposition aux risques de marché. Ils sont détaillés dans la note 32.1 page 109 de nos états financiers consolidés contrôlés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.1.12. Conventions comptables et estimations critiques

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite de notre part des jugements, des estimations et des hypothèses notamment quant aux événements attendus à l'avenir susceptibles d'avoir un impact sur les quantités rapportées de certains objets figurant aux états financiers. Ces évaluations et estimations sont révisées à chaque date de rapport, et les hypothèses sous-jacentes sont ajustées, le cas échéant, selon les résultats réels, l'expérience et tous les autres facteurs pertinents étant donné les circonstances économiques. Les effets de tels ajustements sont reconnus une fois faits. Les éléments rapportés dans nos états financiers consolidés dans l'avenir peuvent être différents des estimations actuelles étant donné les changements dans les hypothèses émises et dans les circonstances économiques à la date du rapport. Les principales hypothèses concernant les événements à venir et d'autres sources d'incertitude des estimations à la date du rapport susceptibles d'induire un risque significatif d'ajustement matériel par rapport à la valeur comptable des éléments d'actif et de passif sont présentées ci-dessous.

La note 1 de l'annexe des comptes consolidés page 73 du document de référence explique les conventions comptables et estimations critiques.

1.2. Évolution prévisible et perspectives

Suite à la cession de l'activité de location et vente de constructions modulaires en Europe et aux États-Unis pour une valeur de cession combinée d'environ 170 millions d'euros, le Groupe finalise son recentrage stratégique sur ses trois activités de location de matériels de transport dans un environnement de marché favorable. Cette cession va permettre à TOUAX d'augmenter ses capacités d'investissement.

Les marchés des trois activités de location de matériels de transport sont bien orientés.

Après une croissance du PIB européen de 2,5 % en 2017, le climat économique continue de s'améliorer en 2018 créant une hausse des besoins de transports ferroviaires, et donc de la demande en wagons de fret. En tant que 4ème loueur européen, et 2ème loueur européen de wagons intermodaux pour le transport de conteneurs, TOUAX Rail est bien positionnée et anticipe une hausse des tarifs locatifs.

La location de barges fluviales en Europe est toujours bien orientée. Les besoins en barges fluviales sont significatifs en France avec les chantiers du grand Paris et la croissance européenne contribue à la demande sur le Rhin et le Danube. Seul le marché sud-américain reste encore en surcapacité.

Avec une prévision de la croissance des PIB mondiaux de 3,9 % en 2018, la demande de conteneurs maritimes devrait rester forte et TOUAX Container entame un nouveau cycle de croissance de son parc sous gestion lui permettant de reprendre les investissements en 2018.

Une présentation complémentaire des perspectives du Groupe, exposée lors de la réunion SFAF du 28 mars 2018, est détaillée au paragraphe 28.3 du document de référence page 205 complétée par le paragraphe 12.2 sur les tendances page 58.

1.3. Autres informations Groupe

Activité du Groupe en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice 2017, il n'y a pas eu de frais engagés en matière de recherche et développement.

Événements post-clôture

À la suite de la cession de l'activité modulaire européenne, un ajustement de prix a été réclamé par l'acheteur à TOUAX début mars 2018.

Situation d'endettement du Groupe

La note 24 de l'annexe des comptes consolidés page 103 du document de référence expose la situation de l'endettement du Groupe.

Description des principaux risques

Les principaux risques à l'échelle du Groupe sont détaillés dans le chapitre 4 « facteurs de risque » du document de référence ainsi que dans l'annexe des comptes consolidés note 32 de l'annexe des comptes consolidés page 109. Les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie en ce compris l'utilisation par le Groupe des instruments financiers, sont repris dans les facteurs de risque, paragraphe 4.4 du document de référence, page 31.

La note 32 de l'annexe des comptes consolidés page 109 du document de référence détaille la politique de la société en matière de gestion des risques financiers.

2. La société TOUAX SCA

TOUAX SCA est une holding ayant une activité de conseil auprès des filiales de son Groupe et a également une petite activité immobilière.

2.1. Situation de la société et analyse des comptes sociaux

Situation et résultats de la société et évolution prévisible

Le chiffre d'affaires de TOUAX SCA s'élève à 2,7 millions d'euros comparé à 2,2 millions d'euros en 2016, en hausse en raison d'une augmentation des dépenses engagés pour réaliser ces services. Le résultat est impacté par une dépréciation de 11,2 millions d'euros correspondant principalement à une provision pour dépréciation d'une créance vis-à-vis de sa filiale de constructions modulaire pour l'Afrique et dans une moindre mesure américaine vis-à-vis de sa filiale américaine de constructions modulaires.

Le montant des charges non déductibles de l'exercice (article 39-4 du code général des impôts) est d'un montant de 1 669 euros.

Le total du bilan de TOUAX SCA s'élève à 196,3 millions d'euros par rapport à 338,1 millions d'euros. Le bilan de TOUAX SCA enregistre principalement ses participations à son actif, et leur financement à son passif.

La société n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

L'activité de TOUAX SCA étant principalement une activité de conseil auprès de ses filiales, la direction n'anticipe pas de changements particuliers des services mais prévoit néanmoins une année 2018 en baisse par rapport à 2017 (hors opération de marché).

TOUAX SCA porte le financement corporate du Groupe, qui a diminué du fait du remboursement de l'endettement Groupe à la suite de la cession des activités Constructions Modulaires européennes. L'endettement financier de TOUAX SCA s'élève à 99,2 millions d'euros par rapport à 129,1 millions d'euros, dont 30 millions d'euros d'emprunts obligataires. La note 23 de l'annexe des comptes sociaux détaille l'endettement de la société page 127 du document de référence.

■ Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices (comptes sociaux)

(en euros)	2017	2016	2015	2014	2013
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	56 092 376	56 092 376	47 070 256	47 070 184	47 070 184
b) Nombre des actions ordinaires existantes	7 011 547	7 011 547	5 883 782	5 883 773	5 883 773
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 728 725	2 225 640	4 853 416	2 337 402	2 147 071
b) Résultat avant impôt et amortissements et provisions	(2 737 281)	3 687 568	4 206 634	5 914 646	2 885 745
c) Impôts sur les bénéfices	(701 574)	(284 899)	(150 144)	49 626	(41 266)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôt et amortissements et provisions	(26 705 880)	(28 919 621)	661 664	5 573 639	2 716 259
f) Résultat distribué	-	-	2 938 264	2 938 888	2 867 517
III RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	-0,49	0,57	0,74	1,00	0,50
b) Résultat après impôt et amortissements et provisions	-3,81	-4,12	0,11	0,95	0,46
c) Dividende net attribué à chaque action	-	-	0,5	0,5	0,5
IV PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	43 688	51 469	39 454	39 252	39 000
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc.)	19 417	23 409	19 094	14 034	16 803

■ Événement post-clôture

À la suite de la cession de l'activité modulaire européenne, un ajustement de prix a été réclamé par l'acheteur à TOUAX début mars 2018.

■ Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques sont détaillés dans le chapitre 4 (facteurs de risque) du document de référence, plus particulièrement dans le paragraphe 4.4 page 31 pour les risques de taux, de marché et sur actions et autres instruments financiers, ainsi que dans l'annexe des comptes consolidés note 32 page 109.

La note 26.4 de l'annexe des comptes sociaux page 129 mentionne les passifs éventuels.

■ Objectifs et politique de couverture des transactions

La note 26.3 de l'annexe des comptes sociaux page 129 détaille la couverture des risques de change et de taux.

■ Activité des filiales et sociétés contrôlées

L'activité des filiales est présentée au travers de chaque division. Une présentation générale des activités est décrite au chapitre 6 du document de référence, page 36 et suivants. L'activité des filiales est présentée au travers de chaque division, à la note 4 de l'annexe des comptes consolidés page 89.

L'organigramme des principales filiales de la société est détaillé dans le document de référence au paragraphe 7.2 du document de référence page 56.

2.2. Approbation annuelle des comptes sociaux

■ Affectation du résultat (1^{ère} et 4^{ème} résolution)

La Gérance soumet à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2018 la proposition d'affectation de la perte ainsi que la rémunération des commandités sur la prime d'émission, comme suit :

Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017	-26 705 880 €
Dotations à la réserve légale	
Affectation de la totalité de la perte au report à nouveau	-26 705 880 €
Rémunération statutaire des commandités prélevée sur la prime d'émission	268 672 €

Politique de distribution des dividendes

La société poursuit une politique régulière de distribution. La société a versé un dividende quasiment sans discontinuité depuis sa création en 1898, sauf ces dernières années. Le dividende est variable en fonction des résultats du Groupe. Il n'existe pas de règle établie de distribution telle qu'un pourcentage fixe du résultat net ou du cours de bourse. La société n'anticipe pas de versement d'un dividende en 2018.

Un historique de la politique de distribution est présenté au paragraphe 20.8.1 page 139 du document de référence.

Les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice concerné (en euro)	date de mise en paiement	rémunération statutaire des commandités	dividende par action	nombre d'actions rémunéré	total de la distribution
2014	2 janvier 2015		0,50	5 876 528	2 938 264
2014	1 juillet 2015	400 017			400 017
TOTAL 2014			0,50		3 338 281
2015	1 juillet 2016	362 264			362 264
TOTAL 2015					362 264
2016	1 juillet 2017	441 448			441 448
TOTAL 2016					441 448

Conventions réglementées (5^{ème} résolution)

Il n'y a qu'une seule convention réglementée conclue par TOUAX SCA et qui s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

Sociétés concernées	TOUAX SCA ET SCI FRANKLIN LOCATION
nature de la convention	Bail commercial des locaux situés à La Défense
modification de la convention	- Modification du bail autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2015 et motivée par la réalisation d'économie pour le Groupe (la surface des locaux et en conséquence le montant des loyers et charges étant diminués) - Modification du bail autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 mars 2017 et motivée par la réalisation d'économie pour le Groupe (la surface des locaux et en conséquence le montant des loyers et charges étant diminués)

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2017.

Il vous est demandé d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.3. Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par le Groupe, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement de ses processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde et à la sécurité de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

D'une manière générale, le contrôle interne est un dispositif qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites préconisé par l'AMF en juillet 2010.

Le contrôle interne de la société a, ainsi, pour objectif que :

- les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements du personnel s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de la société par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et procédures internes à la société,
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,

- les procédures impliquent le respect des politiques de gestion, la sauvegarde et la sécurité des actifs, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, la réalité et l'exhaustivité des enregistrements comptables, l'établissement dans les délais impartis d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle interne de la société ne peut, néanmoins, fournir une garantie absolue que les objectifs fixés seront atteints et ce en raison des limites inhérentes à toute procédure.

2.3.1 Les fondamentaux du contrôle interne

L'organisation du Groupe

Le Groupe TOUAX est organisé autour de trois divisions opérationnelles (Wagons de Fret, Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes) auxquelles sont rattachées les entités opérationnelles du Groupe ainsi qu'une participation résiduelle en Afrique de Constructions Modulaires.

Le management des divisions opérationnelles est en charge, sur son périmètre, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par la Gérance du Groupe et revus par le comité de direction du Groupe. Le comité de direction du Groupe est composé de 6 personnes, il est décrit au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil de Surveillance page 194 du document de référence.

Les directions fonctionnelles du Groupe apportent leur expertise aux directions opérationnelles et assistent la Direction Générale dans la définition des normes et des principes et le contrôle de leur application. Les directions fonctionnelles du Groupe regroupent la Direction Juridique (incluant la communication financière, la responsabilité sociétale et les assurances Groupe), la Direction Comptabilité et Fiscale (en charge de la conformité fiscale et comptable statutaire), la Direction de la Consolidation (en charge du reporting et de la conformité comptable économique internationale), la Direction des Financements et de la Trésorerie, la Direction des systèmes d'information, - ces directions étant regroupées au sein de la Direction Générale Administration et Finance - ainsi que la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale de la gestion d'actifs.

Le dispositif de Contrôle Interne et d'Audit Interne repose sur cette organisation et couvre les processus des entités consolidées globalement et des entités mises en équivalence. Le dispositif de contrôle interne mis en place par chaque société du Groupe est adapté à sa taille.

Les composantes principales du contrôle interne

Les grandes orientations en matière de contrôle interne sont déterminées en fonction des objectifs de la société. Les objectifs du Groupe sont définis par les Gérants. Ils concernent non seulement la performance économique mais aussi les domaines dans lesquels le Groupe vise à atteindre un degré particulier d'excellence. Ces objectifs sont déclinés au niveau de chaque entité et clairement communiqués aux collaborateurs afin que ces derniers comprennent et adhèrent à la politique de l'organisation en matière de risques et de contrôles.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe sont structurés autour de cette organisation à trois niveaux – holding, divisions opérationnelles et entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le degré de centralisation décidé par la Direction générale.

Les principales composantes du contrôle interne sont (i) l'environnement de contrôle, (ii) la gestion des risques, (iii) les activités et les règles de contrôle interne, et (iv) les activités de pilotage et de reporting. La surveillance permanente du dispositif s'effectue autour de la gouvernance des activités décrites ci-dessus.

2.3.2 L'environnement de contrôle

Valeurs et éthique

L'environnement de contrôle du Groupe s'appuie en premier lieu sur la Charte Éthique du Groupe qui, outre la sécurité, guide au-delà des valeurs du Groupe nos actions et nos choix au quotidien, comme collaborateur responsable, comme entreprise responsable et comme manager responsable. Nos valeurs sont formalisées sur notre site Internet et la Charte Éthique est formalisée au sein d'un guide diffusé à l'ensemble des collaborateurs. Le respect de nos valeurs et notre éthique développe et entretient nos relations de confiance au sein du Groupe entre l'ensemble des salariés ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

Structure du contrôle Interne et responsabilités

La structure du contrôle interne repose sur trois niveaux :

- (1) le management opérationnel, responsable de la mise en œuvre du contrôle interne ;
- (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources Humaines, etc.) qui prescrivent les dispositifs de contrôle interne, en vérifient la mise en œuvre et l'efficacité, assistent les opérationnels ; et
- (3) les organes de gouvernance qui veillent à la revue et l'efficacité du système de contrôle à travers des comités d'activités, des *board meetings* des activités et des *board meetings* des sociétés.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la société. Les acteurs du contrôle interne sont décrits ci-dessous :

> La Gérance

La Gérance définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et aux activités du Groupe.

Dans ce cadre, les Gérants se tiennent régulièrement informés de ses dysfonctionnements, de ses insuffisances et de ses difficultés d'application et veillent à l'engagement des actions correctives nécessaires.

La Gérance informe le Conseil de Surveillance sur les points importants.

> Le Conseil de Surveillance

Il appartient à la Gérance de rendre compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Au sein du Conseil de Surveillance a été constitué un comité d'audit, lequel assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et l'examen et le suivi de l'indépendance des contrôleurs légaux des comptes. Le comité d'audit rend compte de ces éléments au Conseil de Surveillance.

> Divisions opérationnelles

Les divisions opérationnelles sont pleinement responsables du déploiement du dispositif au sein de leur périmètre et de son fonctionnement correct. Le fonctionnement et l'efficacité du dispositif de contrôle interne sont évalués par les contrôleurs financiers de chaque division sur la base de demandes réalisées par la direction ainsi que lors de la revue périodique des sociétés et des activités au sein des différents organes de gouvernance avec principalement la revue mensuelle des comptes, la revue mensuelle des prévisions de trésorerie, les *board meetings* semestriels ou trimestriels des sociétés, les *board meetings* semestriels des activités et le conseil de surveillance semestriel des activités.

> Les collaborateurs du Groupe

Chaque collaborateur possède à son niveau de responsabilité la connaissance et l'information nécessaires pour établir, faire fonctionner et surveiller le dispositif de contrôle interne, au regard des objectifs qui lui ont été assignés.

La politique Ressources Humaines du Groupe vise notamment à s'assurer de la bonne adéquation des compétences des collaborateurs avec leurs fonctions. Les descriptions de postes au sein des différentes entités du Groupe précisent les compétences et l'expertise requises pour permettre aux collaborateurs d'exercer efficacement leurs responsabilités. Par ailleurs, la Direction des Ressources Humaines structure et met à jour régulièrement les politiques visant à améliorer ces compétences à travers les politiques de formation, d'évaluation et de fidélisation du personnel (entretiens individuels annuels, programmes de formation, politiques de rémunérations et gestion de carrière).

2.3.3 Les activités de contrôle des risques

Le risque dans l'entreprise est celui de non atteinte des objectifs fixés. Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction Générale définit des objectifs en matière de réalisation des opérations, de reporting et de conformité qui sont déclinés aux différents niveaux de l'organisation.

Les objectifs opérationnels mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources, humaines, matérielles et financières. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices de gestion prévisionnelle (budget et prévision périodique) et du plan à long terme (business plan). Ils font l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du processus d'auto-évaluation. Le suivi des objectifs opérationnels (financiers et non financiers) permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation. La gestion des risques s'attache à identifier et limiter les risques qui pèsent sur les actifs de l'entreprise, ses ressources et son personnel, sa pérennité, sa rentabilité, sa réputation et ses valeurs au sens large. L'ensemble du personnel met en œuvre chaque jour les actions de gestion des risques dans la réalisation de ses tâches. La Direction Générale Administrative et Financière a le rôle d'animation du dispositif global de gestion et contrôle des risques avec plus particulièrement le suivi des risques financiers ainsi que ceux liés à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Pour assurer un meilleur suivi des risques financiers et comptables, la Direction Administrative et Financière s'appuie sur un certain nombre de directions fonctionnelles (Juridique et Communication financière, Financements et Trésorerie, Consolidation, Reporting, Comptabilité et Fiscalité, Systèmes d'information) et ses directions financières opérationnelles (une par activité). Les directions financières opérationnelles ont toutes un double rattachement au Directeur Général de la division et au Directeur Général Administration et Finance du Groupe. Les directions financières des filiales ont toutes aussi un double rattachement au directeur financier de la division et au directeur général de la filiale.

Cette organisation permet d'associer une expertise métier et une expertise technique et ainsi de mieux apprécier les risques et de limiter les conflits d'intérêts.

Les risques sont identifiés dans le chapitre 4 (Facteurs de risque) page 19 du document de référence. Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par TOUAX, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de TOUAX, ou le cours de ses actions.

📌 Risques financiers

Les risques financiers correspondent aux risques de marché (taux et change), de liquidité et/ou de contrepartie et au risque sur actions. Ils sont décrits au paragraphe 4.4 du document de référence (facteurs de risque) page 31.

La gestion des risques financiers fait partie intégrante de la gestion financière du Groupe. L'ensemble des dossiers financiers est supervisé de manière centralisée par la direction des Financements et de la Trésorerie avec l'appui notamment d'un plan de financement, d'un reporting de trésorerie mensuel ainsi qu'une prévision de trésorerie quotidienne. Ces informations sont revues mensuellement par le comité de direction du Groupe.

La Direction Administrative et Financière a pour objectif la production rapide des informations comptables et financières fiables et pertinentes, la communication de ces informations, le suivi des risques notamment financiers, opérationnels et de contrepartie, la mise en place des procédures administratives, comptables et financières, le suivi juridique et fiscal du Groupe, la consolidation des comptes et le respect des règles et des normes comptables en vigueur, ainsi que la mise en œuvre de la politique financière du Groupe et la gestion de la trésorerie.

📌 Autres risques

Le suivi des autres risques fait l'objet d'une délégation aux différentes directions opérationnelles qui mettent en œuvre de manière opérationnelle cette gestion des risques. Les directions opérationnelles sont redevables des risques inhérents à leurs activités et rendent compte à la Direction Générale de l'identification de ces risques et des plans d'action mis en place pour réduire leurs expositions. Deux directions fonctionnelles sont associées pour mieux apprécier les procédures et les risques des activités, la direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information. La Direction Administrative et Financière du Groupe est associée à la gestion et au contrôle de ces autres risques.

2.3.4 Les activités de pilotage et de reporting

📌 Les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne repose sur des procédures formalisées, les systèmes d'information, la compétence et la formation du personnel.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, le suivi des actifs, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire et le reporting financier.

Dans les domaines opérationnels, ces procédures concernent principalement des directives, règles ou recommandations en matière de santé, sécurité générale, sécurité industrielle et informatique, environnement, développement durable, ainsi qu'en matière d'intégrité et de prévention de la fraude et de la corruption.

Au niveau des entités opérationnelles, les activités de contrôle sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont la location et les ventes, les achats, les investissements, la production, les immobilisations et les stocks, les ressources humaines, le financement et la trésorerie, ainsi que du processus de clôture des comptes.

Les services financiers opérationnels ont, entre autres, pour mission le suivi des procédures administratives et comptables et le reporting périodique des informations financières. Le rôle des directions financières s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste notamment à réviser les procédures en place, contrôler la mise en œuvre des standards de contrôle interne du Groupe et à préconiser des améliorations permettant d'atténuer les risques.

📌 Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures administratives et comptables permettent de s'assurer que les opérations traduites dans les comptes annuels répondent aux objectifs de régularité et de sincérité. Ces procédures, intégrées dans le contrôle interne, reposent sur :

- un système de gestion et un système comptable interfacé (avec l'utilisation d'un reporting aux méthodes comptables uniformes arrêtées par le département consolidation),
- une séparation des tâches (dans la limite de la taille des services et des sociétés),
- une supervision et un contrôle par les directions fonctionnelles et la direction générale.

L'ensemble des informations financières et comptables est rapporté mensuellement à la Direction de la Consolidation qui effectue un contrôle détaillé des flux et des méthodes appliquées. Les activités de contrôle de gestion des activités vérifient la cohérence des données et assurent le suivi. La Direction de la Consolidation effectue alors mensuellement une consolidation économique des résultats et trimestriellement une consolidation complète selon les normes IFRS. Ces comptes sont revus par la Direction Générale du Groupe.

Le suivi mensuel des résultats et des engagements des filiales et du Groupe permet à la Direction Générale de vérifier la traduction financière de la stratégie donnée aux activités, de contrôler les résultats avec les engagements budgétaires et les objectifs du Groupe.

Les comptes consolidés sont produits sur la base de l'homogénéité des référentiels comptables dans un processus encadré.

L'homogénéité des référentiels est assurée par la Direction de la Consolidation qui supervise et centralise l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables et veille à leur mise en œuvre effective au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables financiers des filiales et des divisions.

Le processus de clôture des comptes est encadré par un reporting financier mensuel homogène et un calendrier de clôture commun à l'ensemble des filiales. Ce reporting et les comptes consolidés utilisent un référentiel et des normes identiques. Le reporting financier et les comptes individuels font l'objet d'une analyse systématique d'écarts. Les engagements hors bilan font partie de ce processus. Le processus de clôture s'appuie en outre sur la formalisation des hypothèses économiques, jugements, estimations, traitement des opérations comptables complexes, centralisés et supervisés par la Direction de la Consolidation, La Direction Générale Administrative et Comptable et la Direction Générale.

Les procédures mises en place de reporting, de consolidation et de suivi budgétaire visent par ailleurs à garantir l'agrégation des autres informations nécessaires à l'établissement du document de référence.

■ Appréciation du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et celle relative à l'élaboration de l'information comptable et financière font l'objet d'une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion et n'ont pas connu de changement significatif en 2017. L'appréciation du contrôle interne est réalisée aujourd'hui au travers des différentes revues des comptes des filiales et du Groupe lors de réunions internes portant sur chacune des activités et du comité d'audit.

2.4. Informations sociales et environnementales

Le Groupe TOUAX publie, conformément à l'article L.225-102-1 du code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales (RSE) au paragraphe 26.2 page 169.

Ce rapport expose la manière dont TOUAX prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que les engagements en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

Le rapport de l'organisme tiers indépendant, le cabinet de Saint Front, figure au paragraphe 26.4 page 186 du document de référence.

2.5. Autres informations

■ Auto contrôle et participation croisée

Il n'y a pas d'auto contrôle (détention de titres de TOUAX SCA par ses filiales). L'organigramme simplifié du Groupe est mentionné au paragraphe 7.2 du document de référence page 56 et la liste exhaustive des filiales consolidées est présentée dans la note 2.2 de l'annexe des comptes consolidés page 85.

■ Programme de rachat d'actions et actions auto détenues

Le Groupe a procédé à des achats et des ventes de ses propres actions par le biais de son contrat de liquidité géré par un prestataire de services d'investissement (PSI), résultant du programme de rachat voté par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017. Au 31 décembre 2017, la société détenait 6 674 de ses propres actions. Le détail de l'historique des mouvements des actions auto détenues par TOUAX est exposé au paragraphe 18.5 du document de référence page 64.

■ État de la participation des salariés au capital de la société au 31 décembre 2017

Il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société au 31 décembre 2017, TOUAX n'ayant mis en place aucun des régimes d'actionnariat salarié prévu par les textes. La société n'a pas de programme de stock-options, ni d'attribution gratuite d'actions.

■ Délai de paiement de la société

Nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition à la date du 31 décembre 2017.

en euros	Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées		1		1	2	4			2	2	3	7
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)		323 €		2 063 €	662 €	3 048 €			1 569 €	729 €	3 654 €	5 951 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)		0,0%		0,0%	0,0%	0,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)									1,0%	0,4%	2,2%	4,7%

Opérations sur titres réalisées par les dirigeants

À la connaissance de la société, il n'y a pas eu d'opération sur titres en 2017 par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés ainsi que les commandités à l'exception des opérations suivantes :

- Madame Julie de Germay, membre du conseil de surveillance nommée en 2017 a acquis, dans les 4 mois de sa nomination, 250 actions de la société.

Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital

Il n'y a pas eu d'ajustement de conversion des ORNANE au cours de l'exercice 2017.

Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France

Néant

Succursales existantes

Néant

Exploitation d'une installation classée

Néant

Montant des prêts consentis à des microentreprises, des PME ou des ETI

Néant

Injonctions ou sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles

Néant

3. Informations sur les autres résolutions ordinaires soumises au vote des actionnaires

Renouvellement de deux mandats de membres du Conseil de Surveillance (7^{ème} et 8^{ème} résolutions)

Le Conseil de Surveillance de la société est actuellement composé de 6 membres (3 hommes et 3 femmes). La durée des mandats des membres est de 3 années. Il vous est proposé de renouveler les mandats des 2 membres suivants comme suit :

- Madame Marie FILIPPI	Durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020
- Madame Julie de GERMAY	Durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Vous trouverez une présentation détaillée de ces 2 membres dont il est proposé le renouvellement au paragraphe 27.2 section 4.4.7 page 198 du rapport du Conseil de Surveillance.

Il est rappelé que conformément à la loi, les commandités qui sont actionnaires ne peuvent pas prendre part au vote sur le renouvellement des membres du Conseil de Surveillance.

Il est proposé d'attribuer aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération de 63 000 euros à titre de jetons de présence.

Renouvellement de l'autorisation d'un programme de rachat d'actions (9^{ème} résolution)

Nous vous proposons de renouveler le programme d'autorisation d'achat d'actions de notre société.

Pour rappel, ce programme ne concerne que les actions TOUAX, lesquelles sont admises aux négociations dans le compartiment C du marché réglementé de NYSE Euronext Paris sous le code ISIN n°FR0000033003.

Le précédent programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017 et a fait l'objet d'une information semestrielle à l'AMF. Ce programme avait pour objectif :

- d'assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- de consentir des options d'achat d'actions et/ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et des dirigeants de la société et/ou des sociétés du Groupe TOUAX ;
- de consentir la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- de procéder à leur annulation.

Le programme a été mis en œuvre pour effectuer exclusivement des opérations dans le cadre de l'objectif d'animation et de liquidité du marché. Ces opérations d'achats et de ventes ont été réalisées au travers d'un contrat de liquidité conclu le 17 octobre 2005 conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF avec le prestataire de services d'investissement GILBERT DUPONT.

Au 31 décembre 2017, la société détenait 6 674 de ses propres actions, étant précisé qu'au cours de l'exercice 2017, il a été acheté 160 987 actions et vendu 159 992 actions au titre du contrat de liquidité dont le seul objectif a été d'animer le marché et d'assurer la liquidité du titre TOUAX.

Le tableau de déclaration synthétique se présente de la façon suivante :

Déclaration par TOUAX SCA des opérations réalisées sur ses propres titres au 28 février 2018	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte	0,10%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	
Nombre de titres détenus en portefeuille	7 315
Valeur comptable du portefeuille (€)	71 285,79
Valeur de marché du portefeuille (€)	78 270,50

TOUAX n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Ce renouvellement de programme s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce et sera soumis le 20 juin 2018 à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Notre société souhaite mettre en œuvre ce programme de rachat de ses propres actions avec les mêmes objectifs que ceux adoptés par l'Assemblée Générale du 21 juin 2017.

Dans le cadre de l'objectif d'animation du cours, les actions de la société seront achetées pour le compte de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenants dans le cadre d'un contrat de liquidité et conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces actions pourront être acquises, cédées, transférées, échangées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou par utilisation de produits dérivés. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le programme porte sur une possibilité de rachat de 10 % au maximum du capital social dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat par action : 25 €
- Montant maximal : 17 528 867 €
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2018, soit jusqu'au 19 décembre 2019.

Nous vous demandons d'approuver les projets de résolution qui sont soumis à votre approbation.

La Défense, le 12 avril 2018

Fabrice et Raphaël WALEWSKI

Les Gérants

26.2. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

TOUAX publie des informations extra-financières (quantitatives et qualitatives) de nature sociale, environnementale et sociétale dans son rapport de gestion (à l'exclusion de tous autres supports).

Les textes applicables prévoient la vérification de ces informations par un tiers ayant reçu son accréditation en tant qu'organisme tiers indépendant (OTI). Celles-ci ont été vérifiées par le cabinet de Saint Front. Le rapport de l'organisme tiers indépendant figure au paragraphe 26.4 page 186.

L'ensemble des informations sociales, environnementales et sociétales fait l'objet d'une vérification de sincérité.

Nous avons reporté dans le rapport les sociétés détenues pendant toute l'année 2017, ce qui exclut les entités des activités modulaires européenne et américaine cédées en fin d'année 2017. En effet, reporter des données qui ne correspondent ni à l'activité de la totalité de l'exercice ni au bilan ne nous paraît pas cohérent. En conséquence, dans le rapport, la comparaison entre 2017 et 2016 ne se fait pas généralement à périmètre identique.

1. Informations sociales

1.1. Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

À partir de cette année, l'effectif est comptabilisé au 1^{er} janvier de l'année suivante ce qui permet d'inclure dans le reporting les sorties au 31 décembre. L'effectif du Groupe comprend 236 salariés répartis dans le monde au 1^{er} janvier 2018 contre 890 salariés à la fin 2016. Cette baisse significative de l'effectif est due à la cession des activités modulaires en Europe et aux États-Unis au dernier trimestre 2017, ce qui représente environ 600 salariés concernés.

La répartition géographique et par activité de l'effectif au 1^{er} janvier 2018 est la suivante :

	Wagons de Fret		Barges Fluviales		Conteneurs Maritimes		Constructions Modulaires		Services centraux		TOTAL	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Europe	51	50	9	9	21	23	1	624	26	34	108	740
Asie					12	11					12	11
Afrique							107	103			107	103
Amériques				1	6	8		24	3	3	9	36
TOTAL	51	50	9	10	39	42	108	751	29	37	236	890

Sur l'ensemble de l'effectif moyen 2017, 24 % se situent en France, 21 % en Europe (hors France), 45 % en Afrique, 4 % aux Amériques et 5 % en Asie.

Répartition géographique	2017	2016
France	24%	18%
Internationale	76%	82%
Répartition par genre		
Hommes	73%	76%
Femmes	27%	24%
Répartition par catégories		
Managers	21%	13%
Employés	79%	87%
Pyramide des âges		
Moins de 26 ans	3%	6%
De 26 à 40 ans	38%	43%
De 41 à 50 ans	34%	30%
51 ans et plus	25%	21%
Ancienneté		
Moins d'un an	11%	17%
de 1 à 5 ans	38%	44%
de 6 à 10 ans	30%	25%
Plus de 10 ans	21%	14%
Type de contrat		
Nombre de salariés en contrat à durée déterminée (CDD)	6%	20%
Nombre de salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)	94%	80%

La cession de la quasi-totalité de l'activité modulaire en 2017 a changé la répartition des différentes catégories puisque les salariés dont les entreprises ont été cédées ne sont plus comptabilisés. On peut constater une répartition plutôt homogène de la pyramide des âges des salariés des activités restantes au sein de TOUAX. De même, on remarque une baisse conséquente du nombre de contrats à durée déterminée, qui concernent principalement l'usine que le Groupe possède au Maroc.

Embauches et licenciements

Les embauches et départs en 2017 sont les suivants (les chiffres ne prennent pas en compte les départs dus aux cessions soit environ 600 salariés) :

	2017	2016
Nombre total de départ durant l'année	67	325
- dont le motif est licenciement	6	
Nombre total d'entrées durant l'année	59	330
Turnover (en %)	26%	37%

Le Groupe applique une procédure de recrutement, dont les principaux objectifs sont de :

- Définir avec le maximum de précision les besoins en recrutement (niveau, diplôme, compétences, expériences, etc.) afin de mettre en adéquation le candidat et le poste à pourvoir,
- Valider l'engagement de dépense,
- Clarifier les rôles de chacun des intervenants, les moyens à mettre en œuvre ainsi que le déroulement du recrutement.

Cette procédure concerne tout recrutement (CDI, CDD, intérim et stagiaires), tant pour la France que pour l'international.

Les différentes phases du recrutement au sein de TOUAX sont :

- La définition du profil recherché,
- La vérification du budget prévisionnel alloué,
- La recherche de candidats,
- La sélection du candidat,
- L'établissement du contrat de travail,
- L'accueil et l'intégration du collaborateur.

Les rémunérations et leur évolution

Au 31 décembre 2017, la masse salariale chargée du Groupe a représenté 15 957 790 euros, contre 38 716 884 euros pour l'exercice précédent qui incluait toutes les entités de l'activité modulaire.

Rémunération moyenne en Euros (salaires bruts)	2017	2016
Répartition géographique		
France	55 769	46 362
Hors France	31 729	20 692
Répartition par catégories		
Managers	104 946	74 022
Employés	22 741	18 305

Du fait de la cession de l'activité modulaire en Europe et aux États-Unis, la moyenne des salaires des managers a fortement augmenté. Cet effet est partiellement dû à la vente de l'usine située en République tchèque qui représentait environ 42 % de l'effectif global.

1.2. Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

Au 31 décembre 2017, 1,7 % des salariés du Groupe travaillent à temps partiel.

Le temps de travail s'organise différemment dans les pays. On peut distinguer les entités françaises du reste du monde.

En France, les horaires de travail sont affichés et visibles sur le tableau d'affichage obligatoire. Les horaires de référence au sein de l'unité économique et sociale TOUAX (tel que l'UES est définie au paragraphe 1.3 ci-après) sont les suivants :

- lundi au jeudi : 8 h 45-12 h 00 et 13 h 15-17 h 45 avec 1 h 15 de pause déjeuner,
- vendredi : 8 h 45-12 h 00 et 13 h 15-16 h 15 avec 1 h 15 de pause déjeuner.

Les semaines de travail s'étalent sur 37,25 heures (37 heures et 15 minutes). La différence entre l'horaire de 37 h 15 minutes et l'horaire légal de 35 heures est compensée par l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

En 2017, il y avait 14 jours de RTT pour l'ensemble des collaborateurs de l'UES TOUAX non-soumis à une convention de forfait-jours. De plus, une note ayant vocation à régler les questions liées au temps de travail des salariés à temps complet au sein de l'UES TOUAX a été soumise au CE pour information / consultation en mars 2016. Cette note d'information n'avait pas pour objectif de remettre en cause le dispositif déjà en place, mais simplement de le décrire dans son application actuelle et de préciser son mode d'emploi. La note évoque notamment le nombre de jours travaillés (218) et le nombre de jours libres pour les salariés soumis au forfait jours mais aussi les attributions de JRTT pour les salariés en décompte horaire.

Pour nos entités étrangères, la semaine de 40 heures est, en règle générale, la plus répandue. Chaque filiale dispose d'une autonomie et d'une souplesse pour fixer ses horaires de référence en fonction de ses contraintes et de la culture propre à chaque pays et pour certains pays ces règles sont mentionnées sur le règlement intérieur signé en partenariat avec les représentants du personnel. Pour le reste, cela est indiqué sur les contrats de travail.

L'absentéisme

Le taux d'absentéisme global du Groupe TOUAX a été de 3 % en 2017 représentant au total 1 437 jours d'absences. Ces données n'incluent pas les absences des activités cédées pour des raisons de fiabilité.

Le tableau suivant détaille les jours d'absences par motif :

Détail des absences par motif	2017
Maternité	166
Maladie	921
Accident du travail (incluant les accidents de trajets)	3
Absences autorisées (événements familiaux, enfants malades)	347

1437 jours

1.3. Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

> L'organisation du dialogue social en France

L'Unité Économique et Sociale (UES) comprenant les sociétés TOUAX Corporate, TOUAX Solutions Modulaires, TOUAX Container Services et TOUAX River Barges a été créée en 2007 et modifiée en 2014. Les élections concernant le comité d'entreprise de l'unité économique et sociale sont organisées tous les 4 ans. Les dernières élections des membres du CE de l'UES ont été effectuées en 2015.

Les membres élus exercent les attributions du comité d'entreprise et des délégués du personnel. Cette Délégation Unique du Personnel (DUP) est possible au sein de l'unité économique et sociale car l'effectif est inférieur à 199 salariés.

Les représentants du personnel sont informés et consultés, ponctuellement et périodiquement (selon un calendrier prévisionnel) notamment sur l'organisation et la marche de l'entreprise, les effectifs, la durée du travail, la formation.

Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque comité d'entreprise et communiqué à l'ensemble du personnel de l'unité économique et sociale.

Ces délégués assistent à des comités d'entreprise avec la Direction Générale. Les principaux sujets traités concernent les problèmes sociaux de l'entreprise, telle que la mutuelle ou l'organisation du temps de travail.

Suite à la cession de TOUAX Solutions Modulaires, une reconnaissance du nouveau périmètre de l'UES sera diligentée au cours du premier semestre 2018.

➤ L'organisation du dialogue social dans nos entités étrangères

Il n'existe pas à proprement parler d'organisation aussi structurée du dialogue social à l'étranger tel que nous pouvons le connaître en France, particulièrement à cause du droit du travail local qui ne contraint pas les sociétés à mettre en place de structures particulières.

Notre entité au Maroc (TOUAX Maroc) se distingue néanmoins des autres entités étrangères. Elle possède 4 délégués du personnel élus par l'ensemble des collaborateurs. Des élections sont organisées tous les 6 ans, supervisées par la Direction Générale et l'inspection du travail.

En règle générale, le dialogue social se constitue lors des réunions individuelles et/ou collectives entre le personnel et le management.

📌 Le bilan des accords collectifs

En 2017, aucun accord collectif n'a été signé par les entités françaises et étrangères de TOUAX.

1.4. Santé et sécurité

📌 Les conditions de santé et de sécurité au travail

➤ Les conditions de santé et de sécurité au travail en France

L'UES TOUAX a mis en place un Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT) en décembre 2011.

Les membres du CHSCT sont désignés tous les 2 ans par les membres titulaires du comité d'établissement et les délégués du personnel titulaires. Les membres ont bénéficié d'une formation spécifique relative à ces sujets. Le CHSCT est présidé par le Directeur des Ressources Humaines.

Le CHSCT est réuni une fois par trimestre (ou plus en cas de demande exceptionnelle ou d'accident grave) sur convocation de son Président qui établit l'ordre du jour avec le secrétaire du CHSCT.

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il peut proposer des actions de prévention et recourir à l'assistance d'un expert dans certaines circonstances. Il faut noter qu'au siège social des entités françaises, toutes situées Tour Franklin, le médecin du travail, le chef de la sécurité de la Tour Franklin, l'Inspecteur du travail et le représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAMIF) sont invités à ces réunions.

Le Groupe TOUAX en France remplit ses obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail, par exemple :

- En mettant à jour le document unique,
- En planifiant les visites médicales des collaborateurs,
- En organisant la formation à la sécurité selon la nature des métiers (exemple : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité pour les conducteurs d'engins de manutention),
- En utilisant les équipements de protection individuelle (EPI) dans les agences (gants, lunette de protection, chaussure de sécurité, etc.).

Le Groupe TOUAX a répondu en 2016 à son obligation d'évaluer l'exposition des salariés à la pénibilité. Une évaluation a été conduite et des plaquettes ont été distribuées aux salariés concernés afin de les informer qu'ils sont soumis à certaines formes de pénibilité. Par ailleurs, une évaluation des facteurs de pénibilité est désormais faite pour chaque nouveau collaborateur embauché. Une déclaration annuelle des facteurs de pénibilité par salarié est effectuée via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Au-delà de ses obligations légales, le Groupe poursuit depuis plusieurs années des actions concernant les secours d'urgence en formant certains collaborateurs au titre de sauveteur secouriste au travail. Cette formation permet notamment l'apprentissage de l'utilisation d'appareils défibrillateurs.

Enfin, afin de sensibiliser les collaborateurs itinérants la Charte du Conducteur a été mise à jour et elle est signée par chaque nouveau collaborateur concerné.

➤ Les conditions de santé et de sécurité au travail à l'étranger

La taille des structures et l'activité des entités vont souvent déterminer le degré d'exigence en matière de santé et sécurité au travail. Ainsi, les entités industrielles du Groupe dans l'activité Constructions Modulaires situées au Maroc auront des exigences plus importantes que d'autres entités.

📌 Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

- Le bilan des accords signés en France et à l'étranger

Aucun accord en matière de santé et de sécurité au travail n'a été signé par TOUAX en France et ses entités étrangères en 2017.

📌 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Détail des absences par motif	2017	2016
Nombre d'accidents de travail (avec arrêt de travail)	1	21
Taux de fréquence des accidents du travail	2,29	15,46
Nombre de jours ouvrés d'arrêt consécutif aux accidents de travail	3	688
Taux de gravité des accidents du travail	0,007	0,51
Nombre d'accidents de travail mortels		
Nombre de maladies professionnelles déclarées pendant l'année		

La baisse significative des jours d'absences liés à un accident de travail est due à la cession des activités modulaires européenne et américaine. En 2016, la majorité des accidents du travail avaient eu lieu dans une des usines de production.

1.5. Formation

📌 Les politiques mises en œuvre en matière de formation

- Les politiques mises en œuvre en France

Pour répondre à la législation en vigueur en France, l'entretien de formation a été remplacé par « l'entretien professionnel » qui est une rencontre entre le collaborateur et son manager consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi. Cet entretien ne porte pas sur l'évaluation du travail du salarié.

- Les politiques mises en œuvre à l'étranger

De manière générale, il n'y a pas de politique commune en matière de formation. Chaque entité a une autonomie propre dans la gestion de son budget formation. On recense principalement les deux axes suivants :

- les formations obligatoires imposées par la réglementation locale notamment au niveau de la sécurité au poste de travail,
- les formations visant à développer les compétences des salariés et validées par le management local lors d'entretien entre le collaborateur et sa hiérarchie.

Au Maroc, nos sociétés se distinguent à travers un processus de ressources humaines plus formalisé que les autres entités étrangères. En effet, un plan de formation annuel prévoyant le développement des compétences est établi dès le mois de janvier et déposé auprès de l'office de la formation au plus tard le 30 avril de chaque année.

En Irlande, aux États-Unis, à Singapour et à Hong Kong, un plan de formation global permet de continuer à former une partie de nos collaborateurs. De plus, le Groupe TOUAX a la volonté de mettre en place et de piloter une politique de formation Groupe en collectant des données et afin d'établir une consolidation.

📌 Le nombre total d'heures de formation

En 2017, le Groupe TOUAX a consacré 16 995 euros pour des actions de formation au niveau mondial, représentant 441,50 heures de formation. Le Groupe a formé 28 collaborateurs durant l'année soit 11 % de l'effectif moyen durant l'année. Pour rappel, les données n'incluent pas les heures de formation des entités cédées en 2017.

1.6. Égalité de traitement

📌 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Sur l'ensemble des effectifs du Groupe au 31 décembre 2017, on compte 27 % de femmes. Parmi la population des managers on compte 13 % de femmes. À noter que sur l'exercice 2017, le Groupe TOUAX s'est efforcé de recruter davantage de femmes sur l'ensemble de ses entités.

📌 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe favorise l'accueil de travailleurs handicapés grâce à des partenariats avec des agences de recrutements spécialisées dans le placement des travailleurs handicapés mais aussi dans l'achat de certaines fournitures ou prestations via des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T).

Le Groupe continue de verser une grande partie du montant de sa taxe d'apprentissage à des écoles spécialisées dans le Handicap et continue de se mobiliser afin de favoriser autant que possible l'intégration des personnes handicapées. En effet, depuis 2007 en France, le Groupe TOUAX fait le choix de verser la plus grande partie de la taxe d'apprentissage à des centres de formation spécialisés dans l'insertion professionnelle des handicapés à savoir : Institut Medico Professionnel de Morhange (57), Institut Medico Educatif Andre Beule de Nogent Le Rotrou (28), IME Leonce Malecot De Saint Cloud Saint Cloud (92), Institut National Des Jeunes Sourds de Paris (75).

📌 La politique de lutte contre les discriminations

L'ensemble des sociétés du Groupe TOUAX respecte les réglementations locales en matière de lutte de contre la discrimination et agit en accord avec la loi.

Depuis 2011, le Groupe a mis en place une charte éthique, laquelle a été transmise à tous les salariés français, traduite et diffusée à l'ensemble des entités étrangères. Cette charte consacre un chapitre à la question du « respect des collaborateurs & relations sociales ».

Il est stipulé que chaque collaborateur doit « *renoncer à pratiquer toute discrimination en particulier basée sur le sexe, le handicap, la situation familiale, les préférences sexuelles, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, l'activité syndicale et les origines raciales...* ». Il est également prévu que « ces engagements s'appliquent au moment de l'embauche mais également lors de toutes décisions relatives à la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail ».

Cette charte permet de sensibiliser les salariés sur les pratiques discriminatoires et de prévenir autant que possible ce genre d'agissements. Notons que le Groupe, de par son caractère international, accueille de nombreuses cultures et nationalités différentes au sein des différentes entités françaises.

1.7. Promotion et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

📌 Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

La liberté d'association et le droit de négociation collective sont des principes respectés au sein du Groupe TOUAX.

D'autre part, la charte éthique précise que chaque collaborateur doit « *renoncer à pratiquer toute discrimination basée sur l'activité syndicale* » et que « *ces engagements s'appliquent au moment de l'embauche mais également lors de toutes décisions relatives à la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail* ».

📌 L'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

La charte éthique prévoit un chapitre sur la politique de lutte contre les discriminations.

📌 L'élimination du travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants

La charte éthique ne prévoit pas expressément ce point mais traite du choix et du traitement équitable des fournisseurs. Chaque collaborateur doit « *être extrêmement vigilant envers les fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique du Groupe, les lois du travail en vigueur dans les pays concernés, les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement* ».

Le Groupe TOUAX sensibilise les collaborateurs au choix éthique des fournisseurs.

1.8. Annexe des informations sociales

📌 Note méthodologique

La partie sociale regroupe des informations qualitatives et quantitatives. Une matrice développée en interne par la Direction des Ressources Humaines est envoyée mensuellement à chaque personne identifiée au sein de chaque activité afin de collecter les données figurant dans le rapport. Ces données sont ensuite vérifiées avec des échanges.

➤ Note sur le calcul des effectifs

Il s'agit de tous les collaborateurs ayant un contrat de travail avec le Groupe TOUAX au 31 décembre 2017 que ce dernier soit à durée déterminée ou indéterminée. Ainsi, sont inclus également les collaborateurs ayant leur contrat de travail suspendu (congrés payés, maladie, congés maternité, congés parentaux, congé sabbatique, congé individuel de formation, etc.), les apprentis qui reçoivent un bulletin de salaire. Les expatriés sont quant à eux comptabilisés dans les effectifs de la société où la mission est exécutée sur la base du contrat local. Les intérimaires tout comme les stagiaires sont strictement exclus du calcul des effectifs.

➤ Périmètre Groupe retenu

Le périmètre de consolidation des informations sociales couvre l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit des entités suivantes :

ACTIVITE	SOCIETES
Conteneurs Maritimes	Touax Container Services Gold Container Corp. Touax Container Leasing Pte Ltd
Constructions Modulaires	Touax Industrie Modulaire Algérie Touax Maroc et Ramco
Barges Fluviales	Touax River Barges Eurobulk Transport Maatschappij BV
Wagons de Fret	Touax Corporate Touax Rail Limited
Services Centraux	Touax Corporate Touax UK Ltd Touax Corp

Le périmètre des indicateurs sociaux publiés correspond donc à l'ensemble de l'effectif du Groupe TOUAX.

Ce périmètre est revu et mis à jour après chaque opération de croissance interne ou externe communiquée par la direction ou de décroissance. Il en ressort en 2017 une sortie du périmètre Groupe des entités juridiques des activités modulaires en Europe et aux États-Unis qui ont été cédées fin 2017 et une sortie également de la société Touax Hydrovia (Panama).

Pour certains indicateurs, la donnée n'était pas disponible pour toutes les filiales. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans le paragraphe ci-après « Taux de couverture des indicateurs publiés ».

- > Note sur la notion de catégorie « manager » et « employé »

Nous avons choisi d'introduire une répartition entre manager et employé pour l'ensemble du Groupe.

Selon la définition retenue, un manager est celui qui encadre au moins deux personnes pour les filiales étrangères et depuis 2014 ce critère est également utilisé pour la France.

- > Note sur le calcul de l'ancienneté

L'ancienneté se calcule à partir du premier contrat signé par le collaborateur avec une société appartenant au Groupe TOUAX et ne prend pas en compte les mouvements au sein du Groupe.

- > Note sur le calcul du « turnover »

Il s'agit du nombre total de départs durant l'année + le nombre total d'entrées durant l'année divisé par 2 divisé par l'effectif moyen durant l'année. L'effectif moyen se calcule en divisant par 2 la somme de l'effectif en début d'année et de l'effectif en fin d'année.

- > Note sur le calcul du taux d'absentéisme

L'indicateur se calcule en divisant le nombre total de jours ouvrés d'absences (hors congés payés), durant l'année par le nombre de jours travaillés durant l'année.

■ Taux de couverture des indicateurs publiés

Le Groupe a retenu un périmètre sur lequel les indicateurs ont été publiés. Le taux de couverture est le rapport pour chaque indicateur entre le périmètre effectivement collecté et le périmètre Groupe retenu. Ce taux se calcule par rapport à l'effectif Groupe total de fin d'année.

2. Informations environnementales

2.1. Politique générale en matière environnementale

De par son activité de services, le Groupe n'a pas identifié de risque environnemental.

■ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La charte éthique de TOUAX met en avant dans son chapitre 2.5 la « responsabilité vis-à-vis de l'environnement » et sensibilise chaque collaborateur. Celui-ci doit veiller à :

- contribuer aux initiatives environnementales de TOUAX,
- réfléchir à améliorer les comportements, dans tous les domaines d'activité qui ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible (nombre de déplacements, économie d'énergie, économie d'eau et réduction des déchets), et
- porter immédiatement à la connaissance de sa hiérarchie tout déversement ou émission inhabituels dans les sols, l'eau ou l'air.

Chaque activité du Groupe connaît des enjeux environnementaux relativement différents, que nous présenterons séparément.

> Wagons de Fret

L'activité Wagons de Fret contribue au développement durable à travers son mode de transport doux à l'instar des divisions Barges Fluviales et Conteneurs Maritimes. En France, selon une étude de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le transport ferroviaire de marchandises est le mode de transport le moins émetteur avec 5,75 grammes de CO2 émis par tonnes de marchandises transportées au kilomètre. Suivent ensuite le transport par voie d'eau (applicable aux barges fluviales) avec 37,68 grammes puis le transport routier avec 133,11 grammes.

TOUAX Rail Ltd, au sein d'associations professionnelles, participe à la mise en valeur et à la défense du transport ferroviaire de fret auprès des organisations gouvernementales et européennes. L'activité promeut le transport ferroviaire combiné et participe par conséquent directement au développement durable et à la qualité de l'environnement au niveau européen.

La division est également certifiée ECM (Entité en Charge de la Maintenance) depuis décembre 2011, cette certification a été renouvelée en décembre 2014. Certains ateliers partenaires auxquels la maintenance de la flotte de wagons est sous-traitée sont certifiés ISO 14001 mais cette certification n'est pas une exigence du secteur professionnel ferroviaire. En outre, les ateliers de maintenance de wagons et les constructeurs de wagons répondent aux normes environnementales applicables dans leurs pays.

> **Barges Fluviales**

L'activité Barges Fluviales utilise des voies de transport existantes et naturelles. Il s'agit d'une activité peu polluante et sûre. Une barge peut transporter beaucoup plus de marchandises qu'un camion ou un wagon. À titre d'exemple, un convoi de 12 barges transporte en moyenne l'équivalent de 1 100 camions. Cette activité contribue favorablement au développement durable en rejetant relativement moins d'émissions de gaz que les autres moyens de transport de marchandises plus classiques comme le transport routier, d'après une étude comparative des émissions unitaires de CO2 des modes de transport de marchandises de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

Il est à noter que la police générale d'assurance de la flotte européenne couvre les risques de pollution. Les contrats imposent aux locataires de respecter les règles de navigation et mentionnent expressément l'interdiction de transporter des produits et déchets radioactifs.

> **Conteneurs Maritimes**

Les conteneurs maritimes peuvent être chargés et transportés sur des navires exclusivement prévus à cet effet appelés porte-conteneurs. La majorité des porte-conteneurs actuels transportent entre 500 et 20 000 conteneurs EVP (Équivalent vingt pieds ou TEU). Au cours des dernières années, les compagnies maritimes ont adopté de nouveaux moteurs de technologie GNL sur leurs navires ou ont réaménagé la coque de leurs navires pour consommer moins de carburant. Même si l'activité ne fait que mettre à disposition des conteneurs à ses clients, elle contribue indirectement au développement durable en favorisant le transport doux de marchandises qui émet moins de grammes de CO2 par tonnes de marchandises transportées au kilomètre.

En moyenne, un conteneur représentatif de la flotte du Groupe se compose à 77 % d'acier, à 14 % de bois et à 9 % de produits divers (peinture, joints, etc.). L'activité n'a pas de contraintes liées au recyclage des matériaux car le conteneur est vendu avant la fin de son cycle de vie. Le recyclage d'un conteneur en fin de vie est néanmoins facile au regard de la grande quantité d'acier le composant. Par ailleurs, l'activité soutient la recherche de solutions techniques (à travers l'organisation professionnelle IICL) pour le développement de composants respectueux de l'environnement entrant dans la fabrication des conteneurs (par exemple, mélange bois et acier pour le plancher visant à le renforcer mais aussi en vue de diminuer la consommation de bois).

> **Autre activité de Constructions Modulaires**

Le Groupe exploite une usine de construction modulaire au Maroc. Le procédé d'assemblage des modules sur le site des clients est un procédé en filière sèche, ne consommant pas d'eau sur chantier et limitant toutes les nuisances de la construction traditionnelle. Contrairement à la construction traditionnelle, les modules sont des solutions que l'on peut facilement et rapidement démonter d'un site à un autre pour un impact moindre sur l'environnement.

■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

En 2017, aucun collaborateur des divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales ou Conteneurs Maritimes n'a bénéficié d'une formation sur des sujets environnementaux.

■ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

En 2017, aucune des divisions Wagons de Fret, Barges Fluviales ou Conteneurs Maritimes n'a consacré de moyens à la prévention des risques environnementaux et des pollutions.

■ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

En 2017, il n'y avait pas de provisions et garanties pour risques en matière d'environnement au sein du Groupe TOUAX. En effet, les risques environnementaux susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou sur les résultats de la société ne sont pas significatifs, le Groupe exerçant principalement une activité de services.

2.2. Pollution

■ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Le Groupe optimise la gestion de son parc de véhicules et en conséquence favorise le respect de l'environnement en réduisant les émanations de carbone dans l'atmosphère. Les moyens mis en place sont, notamment :

- Le contrôle régulier des wagons de fret et pousseurs,
- La sous-traitance des transports à des sociétés spécialisées, et/ou
- La rationalisation des transports livraison/restitution afin de limiter les déplacements inutiles.

D'une façon générale, le maintien en bon état des actifs du Groupe contribue au respect de l'environnement.

> **Wagons de Fret et Conteneurs Maritimes**

Il n'existe pas de politique associée aux rejets au sein de ces activités qui ne présente aucun risque particulier en la matière, TOUAX n'étant pas un fabricant de conteneurs ni de wagons de fret.

TOUAX, pour son activité Wagons de Fret, a anticipé l'évolution de la norme européenne en matière de réduction des déchets à même d'endommager les sols par le choix d'équiper ses wagons neufs européens avec un type de semelles moins polluant. Des semelles en matière composite ont remplacé les semelles en fonte.

Par ailleurs, TOUAX Rail veille au maintien en bon état de ses matériels par des révisions périodiques grâce à la trentaine d'ateliers de maintenance certifiés pour les règles de maintenance TOUAX. La révision porte sur chaque wagon en entier. Chaque wagon comporte ordinairement entre 2 et 6 essieux, sachant qu'un essieu est composé d'un axe central et de deux roues à chaque extrémité. Le traitement des wagons dans les ateliers de maintenance se distingue par deux flux distincts :

- un flux pour les essieux, et
- un flux pour les wagons.

Les wagons sont révisés tous les 3 ans environ dans les ateliers. En 2017, 1 020 wagons environ l'ont été.

> Barges Fluviales

Chaque unité répond aux normes d'enregistrements (immatriculation, pavillon, jaugeage) et de sécurité propre à chaque bassin fluvial. L'enregistrement se fait auprès de l'administration fluviale qui délivre des certificats d'immatriculation et de navigation. Ces certificats sont délivrés après contrôle(s) par une société agréée et renouvelés à intervalle régulier, en général tous les 5 ans, avec un contrôle intermédiaire effectué tous les deux ans et demi. L'obtention du renouvellement nécessite éventuellement une mise au sec pour inspection et des travaux de remise en état.

Toutes les barges sont par conséquent suivies et maintenues en état afin de répondre aux normes environnementales et de sécurité sur leur bassin respectif.

> Autre activité de Constructions Modulaires

L'activité ne produit pas d'émissions polluantes de manière significative et les process ont en cours d'amélioration.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités du Groupe ont l'avantage de dégager très peu de nuisances sonores. Néanmoins, l'activité Wagons de Fret fait fabriquer depuis 2010 des wagons neufs équipés de semelles de frein composites permettant la réduction du niveau sonore de sorte à respecter les normes européennes pour lutter contre le bruit émis par les systèmes ferroviaires. À partir de 2017, TOUAX a commencé à mettre en conformité sa flotte de matériels avec les dernières normes relatives au niveau sonore des wagons, afin de promouvoir le transport ferroviaire comme un mode de transport durable.

En décembre 2014, le site industriel de fabrication de constructions modulaires situé au Maroc a fait réaliser des analyses sur l'air intérieur, la luminosité et les nuisances sonores ; les résultats ont été conformes par rapport aux limites réglementaires.

Le seul site industriel restant dans le Groupe, au Maroc, pour l'activité de Constructions Modulaires n'a enregistré aucune plainte en 2017.

2.3. Économie circulaire

2.3.1 Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

> Wagons de Fret

La durée de vie d'un wagon varie entre 30 et 50 ans. Au terme du cycle de vie, les wagons ne sont jamais envoyés à la décharge. En effet, tous les wagons qui ne sont plus exploités sont soit vendus, soit ferrailés (processus similaire au processus de recyclage des barges).

Un wagon se constitue à :

- 99,5 % de métaux recyclables, et
- 0,5 % de pièces détachées (joints d'étanchéité en caoutchouc au niveau du système de freinage, tampon en caoutchouc au niveau des organes de choc et de traction) et de déchets liquides (graisse au niveau des essieux).

La graisse est nettoyée des essieux avec des détergents dans les ateliers de maintenance puis le tout est recyclé conformément à la réglementation locale de l'atelier.

Après récupération des pièces détachées réutilisables, tous les wagons ferrailés sont recyclés. En 2017, 1 seul wagon a été ainsi ferrailé.

> Barges Fluviales

La durée de vie réelle d'une barge est de 30 à 50 ans même si cette dernière s'amortit sur une durée économique de 30 ans.

Au terme du cycle de vie, les barges sont nettoyées, démantelées et déchirées (c'est-à-dire mises en pièces) par des sociétés agréées. L'acier (ferraille) est revendu et réutilisé. Une attestation de déchirage est fournie par le prestataire et permet d'obtenir de l'administration fluviale un certificat de déchirage et de radiation.

Ainsi, en fin de vie, les barges ne sont jamais abandonnées ou mises à la décharge mais sont toujours démantelées et recyclées comme décrit ci-dessus. En 2017, aucune barge n'a été envoyée pour recyclage.

> **Conteneurs Maritimes**

La durée de vie d'un conteneur maritime est de 15 ans et celle des conteneurs de stockage varie entre 20 et 40 ans.

Au terme du cycle de vie maritime, les conteneurs utilisés sont vendus sur le marché secondaire pour de multiples usages (transport, stockage, transformation, pièces détachées). Ces derniers sont par conséquent rarement mis au rebus par le Groupe TOUAX, sauf en cas de retour d'un container particulièrement endommagé qui ne peut plus être réparable.

En cas de destruction du container, celui-ci est quasiment recyclable en totalité, du fait de sa composition essentiellement faite d'acier.

Lorsque Touax achète de nouveaux conteneurs, elle applique les normes de fabrication de plus en plus respectueuses de l'environnement. La division utilise désormais pour ses conteneurs des joints à base de solvant à l'eau au lieu de joints en silicone contenant des produits chimiques et des sols en bambous au lieu de bois. Par ailleurs, tous les fabricants de containers utilisent depuis avril 2017 et après une période de test, les peintures à base d'eau sur les conteneurs afin de réduire significativement les composés organiques volatils qui sont des composés organiques pouvant facilement se trouver sous forme gazeuse dans l'atmosphère et qui étaient nocifs pour la santé.

Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Les salariés du siège utilisant les services de restauration collective sont sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2.3.2 Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

De par leur nature, les activités du Groupe TOUAX sont peu consommatrices d'eau. La consommation correspond essentiellement à l'utilisation quotidienne des bureaux pour les activités de services. De par la diversité des emplacements du Groupe, cette information n'est pas pertinente.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

> **Wagons de Fret**

	2017	2016
Nombre de wagons neufs achetés	138	202
Nombre de wagons vendus	404	78
Flotte de wagons (plateformes) sous gestion au 31 décembre	9 317	9 420
Equivalent acier des wagons neufs achetés (en tonnes)	3 309	3 838

> **Barges Fluviales**

	2017	2016
Nombre de barges neuves achetées (hors bateaux de servitude et pousseurs)		
Nombre de barges vendues (hors bateaux de servitude et pousseurs)		
Flotte de bateaux sous gestion au 31 décembre	120	120
Equivalent acier des barges neuves achetées en tonnes (hors bateaux de servitude et pousseurs)		

> **Conteneurs Maritimes**

	2017	2016
Nombre de conteneurs neufs achetés (en EVP*)	1 598	19 000
Nombre de conteneurs vendus (en EVP*)	68 770	76 271
Flotte de conteneurs sous gestion au 31 décembre (en EVP*)	475 007	553 269
Equivalent acier des conteneurs neufs achetés (en tonnes)	2 660	28 791
Quantité de bois constituant les planchers des conteneurs neufs achetés (en tonnes)	475	5 141

*EVP : Equivalent Vingt Pieds/TEU

> **Autre activité de Constructions Modulaires**

	2017	2016
Nombre de modules fabriqués par l'usine marocaine*	1 390	5 716
Nombre de modules vendus par l'usine marocaine	1 294	3 188
Flotte de modules sous gestion au 31 décembre		
Equivalent acier des modules fabriqués par l'usine marocaine (en tonnes)	766	6 263

* les données pour l'usine marocaine ne sont qu'estimatives.

☒ La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

De par leur nature, les activités du Groupe TOUAX sont peu consommatrices d'énergie. La consommation correspond essentiellement à l'utilisation quotidienne des bureaux pour les activités de services.

> Autre activité de Constructions Modulaires

La consommation de carburants de notre site d'assemblage de constructions modulaires liée à la logistique (chariots élévateurs) a été de 8 200 litres en 2017. La consommation énergétique de ce site a été la suivante :

usine marocaine	2017	2016
Consommation d'électricité en GWh	0,368	0,354
Consommation de gaz en GWh	0,04	0,04
Total consommation en GWh	0,408	0,394

☒ L'utilisation des sols

Au regard des enjeux de nos différentes activités, l'information sur l'utilisation des sols n'est pas pertinente.

2.4. Changement climatique

Les facteurs de risque exposent l'impact des changements climatiques au paragraphe 4.3.14 du document de référence page 27.

☒ Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit

Les différentes activités du Groupe sont peu polluantes et émettent très peu de gaz à effet de serre du fait que le Groupe exerce principalement une activité de loueur. Les problèmes de rejets peuvent se poser au niveau de nos parties prenantes telles que :

- nos clients qui sont amenés à transporter des marchandises via les barges, les conteneurs et les wagons que nous mettons à leur disposition, et
- nos fournisseurs qui fabriquent nos produits et qui au cours du processus de transformation peuvent rejeter des émissions de gaz à effet de serre.

TOUAX, pour ses activités Conteneurs Maritimes, Wagons de Fret et Barges Fluviales, contribue à développer les transports alternatifs à la route. Un calculateur a été mis en place pour mesurer les réductions d'émission de CO2 sur le site internet www.ecotransit.org. Nos clients sont invités en fonction de leurs trafics et tonnes transportés à comparer les émissions de CO2 s'ils avaient utilisé la route. Grâce aux matériels loués par TOUAX, les clients réalisent ainsi d'importantes réductions d'émission de CO2 qu'ils peuvent mesurer d'une manière efficace.

☒ L'adaptation aux conséquences du changement climatique

> Wagons de Fret

Le changement climatique en particulier la hausse des températures favoriserait, en théorie, l'activité Wagons de Fret par un report des transports polluants (route) vers les transports plus propres comme le rail.

> Barges Fluviales

Les incidents climatiques sont fréquents, sans pouvoir affirmer que cette fréquence est liée au changement de climat. Nos clients sont directement affectés par certains aléas de navigation, tels que la sécheresse, les inondations ou les glaces. En 2017, il n'y a pas eu de perturbations notables sur le Danube.

> Conteneurs Maritimes

L'activité Conteneurs Maritimes est liée au commerce mondial. Tout impact sur le commerce mondial du changement climatique aurait un impact sur l'activité. Par exemple, la hausse des températures pourrait rendre accessible de nouvelles routes commerciales au pôle Nord ce qui pourrait réduire le nombre de conteneurs nécessaires pour servir le commerce entre l'Asie et l'Europe.

2.5. Protection de la biodiversité

☒ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Soucieux de contribuer au futur de la planète, le Groupe TOUAX a choisi de mettre en place une démarche de collecte des documents (journaux, magazines, papiers, cartons) et supports informatiques (cd, dvd, disque dur et disquettes) au siège social à la Défense. Des conteneurs « Shred-it » sont mis à la disposition des salariés à proximité des points éditions.

Des lames très performantes transforment les documents, supports informatiques et cartons en confettis qui sont ensuite pressés en ballots et directement envoyés en recyclage pour être transformés en papier de seconde catégorie (papier toilette, essuie-tout...). La société « Shred-it » assurant ce service nous remet en début d'année calendaire un certificat environnemental reprenant le nombre d'arbres préservés de la coupe par le biais de notre contribution. En 2017, environ 21 arbres ont été préservés.

D'une manière plus générale, les activités du Groupe TOUAX n'impactent pas directement la biodiversité. Ainsi, aucune mesure concrète n'a été prise pour préserver ou développer la biodiversité en 2017.

2.6. Annexe de la partie environnementale

La partie environnementale regroupe des informations qualitatives et quantitatives. Une matrice développée en interne est envoyée annuellement à chaque personne identifiée au sein de chaque activité afin de collecter les données figurant dans le rapport. Ces données sont ensuite complétées avec des échanges. Les informations sont remontées à la Direction Financière Groupe sous la supervision de chaque direction financière locale.

Note méthodologique

> Périmètre Groupe retenu

Les informations qualitatives publiées concernent l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit du même périmètre que celui de la partie sociale figurant au point 1.8 ci-dessus page 174, étant précisé que les informations ne concernent pas les entités de constructions modulaires qui ont été cédées en 2017.

> Note sur le calcul de l'équivalent acier des wagons achetés neufs

On considère un poids moyen du wagon à vide de 23,1 tonnes et 99,5 % d'acier en moyenne dans chaque wagon afin d'effectuer le calcul. Le poids moyen a été calculé par le service technique de TOUAX en faisant une extraction des données techniques de chaque wagon (dont la tare ou masse à vide) dans le système d'information. Le calcul est le rapport entre la somme des masses à vide de tous les wagons de la flotte et du nombre de wagons de la flotte à une date donnée.

Cependant pour les données 2017, le poids de l'acier de chaque wagon acheté est connu, ce qui permet de calculer l'équivalent acier total de tous les wagons achetés avec précision.

> Note sur le calcul de l'équivalent acier des barges achetées neuves (hors bateaux de servitude et pousseurs)

Le poids de l'acier de chaque barge achetée est connu au kilo près, ce qui permet de calculer l'équivalent acier total de toutes les barges achetées.

> Note sur le calcul de l'équivalent acier et bois des conteneurs achetés neufs

Le poids de l'acier et du bois des conteneurs est le même quel que soit le type de conteneurs achetés par le Groupe. En revanche, le poids varie en fonction du type de conteneurs.

> Note sur le calcul de l'équivalent acier des modules produits

Le poids de l'acier des modules produits correspond à un module unitaire standard quelles que soient ses dimensions ainsi que les surfaces des productions spécifiques rapportées à un équivalent 6x3 en m².

Taux de couverture des indicateurs publiés

Ce chapitre précise le périmètre sur lequel les indicateurs ont été publiés.

Le taux de couverture est le rapport pour chaque indicateur entre le périmètre effectivement collecté et le périmètre retenu (Groupe, division, site industriel...). Ce taux se calcule par rapport à l'effectif Groupe total de fin d'année. TOUAX s'engage à faire progresser autant que possible son taux de couverture année après année.

Du fait de la diversité des activités du Groupe TOUAX et de l'organisation actuelle du reporting, les indicateurs (sauf les provisions et les moyens consacrés à la protection de l'environnement) ne sont pas consolidés au niveau Groupe mais par activité. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans le corps du texte. Lorsque les indicateurs sont consolidés par activité, les entités contributrices sont celles présentées dans le tableau sur le périmètre des informations. Du fait de la cession de la division modulaire Europe en décembre 2017, le périmètre a fortement évolué entre 2017 et 2016, l'activité modulaire restante au Maroc n'est que tournée vers la vente.

3. Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe emploie principalement des personnes avec des emplois de bureau, tous situés dans des grandes villes dans le monde. Son activité modulaire au Maroc est située à plus de 20 kilomètres de Casablanca, et la grande majorité des salariés y travaillant sont originaires du voisinage, ce qui contribue à dynamiser le bassin d'emplois local.

Sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe a reversé au titre de la taxe d'apprentissage un peu moins d'un millier d'euros à l'association française « ZYVA » dont le but est de faciliter l'insertion des jeunes dans la société en mettant en place des activités permettant la prise en charge des jeunes en difficulté.

3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

📌 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Les relations nouées avec de nombreuses organisations permettent au Groupe de partager les bonnes pratiques avec d'autres entreprises et d'anticiper l'évolution des réglementations et des normes, notamment environnementales.

D'une manière générale, les personnes ou organisations intéressées par les activités de chaque division peuvent obtenir des informations sur leurs produits et services sur chaque site internet concerné. Pour obtenir une information sur le Groupe TOUAX, les personnes ou organisations intéressées peuvent se rendre sur le site internet www.touax.com.

📌 Les actions de partenariat ou de mécénat

Le chapitre 2.4 de la charte éthique « activités caritatives & mécénat » stipule que le Groupe TOUAX « *autorise les actions de mécénat et les contributions aux activités caritatives dans la mesure où elles servent une cause d'intérêt général et contribuent efficacement à l'action citoyenne définie par le Groupe. Ces actions ou contributions doivent faire l'objet d'une approbation préalable, écrite par le directeur de la division concernée, des gérants et de la direction des ressources humaines. Elles sont dûment répertoriées dans une optique de cohérence de la politique humanitaire globale du Groupe.* »

Le Groupe TOUAX a apporté par le passé son soutien à des démarches humanitaires via des ONG reconnues. En 2017, notre entité marocaine a été le partenaire du « *Morocco sailing challenge* », projet qui consiste à apporter un soutien financier à une équipe réalisant le tour du Maroc à la voile afin de promouvoir les sports nautiques écologiques, la défense du littoral et l'éducation sportive d'orphelins.

3.3. Sous-traitance et fournisseurs

📌 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le chapitre 3.4 de la charte éthique soulève la question du choix et du traitement équitable des fournisseurs. Il y est stipulé que chaque collaborateur en contact avec un fournisseur doit « *être extrêmement vigilant envers les fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique du Groupe, les lois du travail en vigueur dans les pays concernés, les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.* »

Le Groupe TOUAX sensibilise les collaborateurs au choix éthique des fournisseurs. Pour le moment, il n'y a pas de clause de respect des critères sociaux et environnementaux dans notre politique achat, cependant nous notons que certains fournisseurs s'imposent des critères RSE.

Notre activité Wagons de Fret porte une attention particulière sur la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, spécialement en tant qu'Entité en Charge de la Maintenance (ECM) de nos wagons sous notre gestion ainsi que de wagons exploités par d'autres prestataires pour lesquels nous ne sommes qu'ECM. L'ECM se doit de planifier, développer, contrôler et surveiller la maintenance effectuée sur la flotte. Les fournisseurs visés pour les opérations de maintenance planifiées sont sélectionnés à partir de leurs certificats mais aussi le résultat d'audits. Une surveillance est instaurée, la traçabilité est assurée via les systèmes Qualité et suivi ECM pour assurer l'éviction de tous fournisseurs qui dérogerait.

Au sein de la division Conteneurs Maritimes, lors des achats de conteneurs, le Groupe TOUAX mène des entretiens avec les fournisseurs et est amené à visiter les usines. D'une manière plus générale, une réflexion est en cours afin d'intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans le processus d'achat.

📌 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le Groupe TOUAX entend mener une réflexion dans les années à venir et mettre en place des actions afin de mieux prendre en compte sa responsabilité sociale et environnementale dans ses relations avec les fournisseurs et les sous-traitants.

3.4. Loyauté des pratiques

📌 Les actions engagées pour prévenir la corruption

La charte éthique du Groupe TOUAX comporte plusieurs chapitres préventifs. Le chapitre 1.5 traite du sujet des cadeaux et invitations, le chapitre 1.6 celui de la corruption et le chapitre 1.7 celui des conflits d'intérêts. Chaque chapitre donne des recommandations de comportements éthiques à adopter face à ces situations. Des actions de sensibilisation des salariés du Groupe en matière de lutte contre la corruption sont donc menées.

📌 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

> Wagons de Fret

Des manuels d'utilisation et des guides de maintenance sont rédigés afin d'améliorer la sécurité des utilisateurs.

> **Barges Fluviales**

Toutes les barges répondent aux normes de sécurité. Chaque personne à bord doit se conformer aux normes de sécurité applicables (gilet de sauvetage, chaussures de sécurité et casque le cas échéant).

Sur certaines acquisitions, nous avons procédé à la mise en place de peinture antidérapante sur les aires de travail des ponts de chaque barge. Les mains courantes des hiloires ont été reprises, afin de garantir la meilleure sécurité aux équipages des convois.

Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

À ce jour, le Groupe TOUAX n'a pas adhéré à des référentiels internationaux sur le respect des droits de l'homme. Néanmoins, la charte éthique sensibilise les collaborateurs sur ce sujet.

3.5. Annexe de la partie sociétale

La partie sociétale regroupe des informations 100 % qualitatives. Les informations qualitatives publiées concernent l'ensemble des entités consolidées du Groupe TOUAX employant du personnel. Il s'agit du même périmètre que celui de la partie sociale figurant au point 1.8 ci-dessus page 174.

Une matrice développée en interne est envoyée annuellement à chaque personne identifiée au sein de chaque activité afin de collecter les informations figurant dans le rapport. Ces données sont ensuite complétées par des échanges. Les informations sont remontées à la Direction Financière Groupe sous la supervision de chaque direction financière locale.

La Défense, le 11 avril 2018

Fabrice et Raphaël WALEWSKI

Les Gérants

26.3. RAPPORT DES GERANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer notamment :

- (i) sur une délégation de compétence au Conseil de Gérance à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour une durée de 26 mois ;
- (ii) sur une délégation de compétence au Conseil de Gérance à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières, par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec délai de priorité de souscription obligatoire, pour une durée de 26 mois ;
- (iii) sur une délégation de compétence au Conseil de Gérance à l'effet d'augmenter les émissions d'actions ordinaires de la société et de valeurs mobilières, en cas de demandes excédentaires, pour une durée de 26 mois ;
- (iv) sur une délégation de compétence au Conseil de Gérance à l'effet d'émettre des actions au profit des salariés du Groupe, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour une durée de 26 mois ;
- (v) sur une autorisation à donner au Conseil de Gérance à l'effet d'annuler tout ou partie des actions achetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, pour une durée de 24 mois.

Les Assemblées Générales Mixtes du 9 juin 2016 et 21 juin 2017 ont délégué au Conseil de gérance les autorisations d'émissions suivantes, en cours :

nature	date d'échéance	caractéristiques :		
		plafonds autorisés, décote	% du capital	utilisation
AUTORISATIONS - VALIDITE 18 MOIS				
Rachat d'actions	20 décembre 2018		10%	néant
AUTORISATIONS - VALIDITE 24 MOIS				
Annulation d'actions	20 juin 2019		10%	néant
EMISSION DE TITRES - VALIDITE 26 MOIS				
plafond commun	Augmentation du capital avec DPS	8 août 2018	plafond de 20 millions d'euros	36% néant
	Augmentation du capital sans DPS - avec offre au public et délai de priorité	8 août 2018	plafond de 20 millions d'euros, décote maximale de 5%	36% 7 845 088 €
	Greenshoe - émission excédentaire	8 août 2018	15% de l'émission initiale	15% de l'émission initiale 1 176 760 €

Le capital de la société est au 31 décembre 2017 de 56 092 376 euros, réparti en 7 011 547 actions de 8 euros de nominal
 DPS : droit préférentiel de souscription

1. Délégations de compétence au conseil de gérance en vue d'autoriser des augmentations de capital (10, 11 ET 12EME RÉOLUTIONS)

TOUAX est un Groupe diversifié dans 3 domaines d'activité (wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes), et spécialisée dans la location opérationnelle de matériels mobiles et standardisés. Le Groupe est résolument tourné vers l'international.

Vous trouverez toutes les informations sur la marche des affaires de la société et du Groupe dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant page 145 du document de référence 2017, disponible sur le site www.touax.com.

Le but des autorisations financières qui vous sont soumises est d'offrir au conseil de gérance la plus grande flexibilité dans le choix des émissions envisageables et d'adapter, le moment venu, la nature des instruments financiers à émettre en fonction de l'état et des possibilités des marchés financiers, afin de réagir rapidement à l'évolution du marché actuel.

Les montants levés permettent de saisir et de financer des opportunités d'investissement conformément à la stratégie définie, de refinancer une partie des financements existants du groupe Touax, ou de renforcer ses capitaux propres pour continuer sa croissance.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil de gérance à procéder à :

(i) l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créances avec maintien du droit préférentiel de souscription et

(ii) l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social ou à l'attribution de titres de créances avec suppression et remplacement du droit préférentiel de souscription, par un délai de priorité à la souscription au profit des actionnaires.

Les autorisations votées lors de l'assemblée générale du 9 juin 2016 ont fait l'objet de résolutions différentes et il a été fait usage de la délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription en juillet 2016. Le Conseil de gérance souhaite proposer à l'assemblée générale du 20 juin 2018 leur renouvellement.

Les résolutions présentées à cette assemblée permettraient à votre Conseil de décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, soit par émission d'actions nouvelles telles que des obligations convertibles ou remboursables en actions, ou des obligations assorties de bons de souscription d'actions, soit par remise d'actions existantes telles que des "OCEANE" (obligations convertibles en actions à émettre ou échangeables en actions existantes). Ces valeurs mobilières pourraient soit prendre la forme de titres de créance comme dans les exemples précités, soit de titres de capital, par exemple des actions assorties de bons de souscription d'actions. Toutefois, conformément à la loi, il ne peut être émis de titres de capital convertibles ou transformables en titres de créance.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital qui prendraient la forme de titres de créance (par exemple, des obligations convertibles ou remboursables en actions, ou des obligations assorties de bons de souscription d'actions) pourraient donner accès, soit à tout moment, soit pendant des périodes déterminées, soit à dates fixes, à l'attribution d'actions (dans la limite du plafond mentionné ci-après). Cette attribution pourrait se faire par conversion (par exemple, des obligations convertibles en actions), remboursement (par exemple, des obligations remboursables en actions), échange (par exemple, des obligations échangeables en actions) ou présentation d'un bon (par exemple, des obligations assorties de bons de souscription d'actions) ou de toute autre manière, pendant la durée des emprunts, qu'il y ait ou non maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières ainsi émises.

La politique du Conseil de gérance est de préférer par principe l'augmentation de capital classique avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (10^{ème} résolution).

Cependant, selon les conditions de marché, la nature des investisseurs concernés par l'émission et le type de titres émis, il peut être préférable, voire nécessaire, de supprimer le droit préférentiel de souscription, pour réaliser un placement de titres dans les meilleures conditions, notamment lorsque la rapidité des opérations constitue une condition essentielle de leur réussite. Une telle suppression peut permettre d'obtenir une masse de capitaux plus importante en raison de conditions d'émission plus favorables. Avec une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (11^{ème} résolution), le Conseil de gérance serait ainsi en mesure de saisir des opportunités offertes par les marchés financiers dans certaines circonstances, étant précisé que la résolution prévoit un délai de priorité au bénéfice des actionnaires existants de souscription pour souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises.

Les délégations prévues par ces résolutions visent l'augmentation de capital par l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite d'un plafond global de 20 millions d'euros en valeur nominale, qui ne tient pas compte des augmentations éventuellement requises pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et des augmentations de capital en cas de demandes excédentaires. Ce plafond global est commun aux 10^{ème} et 11^{ème} résolutions. Ainsi, une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription décidée en vertu de la 11^{ème} résolution s'imputerait sur le plafond de la 10^{ème} résolution.

📌 Délégation de compétence au conseil de gérance en vue d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription (10^{ème} résolution)

Il vous est demandé de conférer au conseil de gérance les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires, et/ou
- de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou
- plus généralement de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances,

de quelque nature que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, étant précisé que la souscription des actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et à terme est fixé à vingt millions (20 000 000) d'euros, sous réserve de la résolution relative aux demandes excédentaires. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des émissions éventuellement requises pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux stipulations contractuelles.

En cas d'usage de la présente délégation, le conseil de gérance, les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation. Le conseil de gérance pourra instituer, le cas échéant un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible que les actionnaires pourront exercer proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-134 du Code de commerce, le conseil de gérance pourra, dans l'ordre qu'il estimera opportun, répartir les actions, titres de créances et / ou les valeurs mobilières non souscrites en totalité ou en partie au profit des personnes de son choix, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits et/ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues dès lors qu'elles atteindront au moins les ¾ de l'émission décidée.

Si vous consentez à la délégation, celle-ci emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquels les valeurs mobilières émises en vertu de cette délégation pourront donner droit.

Le conseil de gérance aurait tous pouvoirs pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 26 mois et elle annulera et remplacera l'autorisation Cette autorisation serait donnée pour 26 mois et elle annulera et remplacera l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 9 juin 2016 dans sa 15^{ème} résolution.

📌 Délégation de compétence au conseil de gérance en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription mais avec délai de priorité au bénéfice des actionnaires existants (11^{ème} résolution)

Il vous est demandé de conférer au conseil de gérance les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires, et/ou
- de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou
- plus généralement de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société,

de quelque nature que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, étant précisé que la souscription des actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

Il est précisé que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et à terme est fixé à vingt millions (20 000 000) euros sous réserve de la résolution relative aux demandes excédentaires, étant précisé que le montant nominal des actions susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation s'imputera sur le plafond visé à la 10^{ème} résolution. À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou des porteurs d'autres droits donnant droit à des titres de capital de la société.

Il vous est demandé de conférer aux actionnaires un délai de priorité obligatoire de souscription pour la totalité desdites émissions, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, exerçable proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque

actionnaire et, le cas échéant, à titre réductible. Le Conseil de gérance aura le pouvoir d'en fixer la durée et les modalités en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

La suppression du droit préférentiel de souscription devrait permettre de faciliter des opérations d'offres au public et d'attirer de nouveaux investisseurs le cas échéant, étant toutefois précisé que les actionnaires seraient servis par préférence par rapport aux nouveaux entrants par le biais du délai de priorité institué à leurs profits.

Le prix d'émission des titres de capital sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de la fixation du prix d'émission (soit à ce jour, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).

Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission.

En cas d'insuffisance des souscriptions, le conseil de gérance pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés énoncées dans l'article L. 225-134 du Code de commerce, à savoir :

(i) les actions ou les titres financiers non souscrits pourront être répartis en totalité ou en partie par le conseil de gérance au profit des personnes de son choix, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

(ii) lesdites actions ou lesdits titres financiers pourront être offerts au public, ou

(iii) l'émission pourra également être limitée au montant des souscriptions reçues dès lors qu'elles atteindront au moins les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée.

Si vous consentez à la délégation, celle-ci emportera, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès au capital, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.

Le conseil de gérance aurait tous pouvoirs pour décider et réaliser la ou les émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui lui paraîtront opportunes.

Il est précisé que le conseil de gérance pourra, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

Cette autorisation serait donnée pour 26 mois et elle annulera et remplacera l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 9 juin 2016 dans sa 16^{ème} résolution.

📌 Délégation de compétence au conseil de gérance en vue d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (12^{ème} résolution)

Il vous est demandé d'autoriser le conseil de gérance à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission, pour chacune des émissions décidées en application des 10^{ème} et 11^{ème} résolutions, à augmenter le nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Cette autorisation serait pour une durée de 26 mois.

2. Délégation de compétence au conseil de gérance en vue d'augmenter le capital social au profit des salariés du groupe avec suppression du droit préférentiel de souscription (13^{ème} résolution)

Conformément aux articles L.3332-18 à 3332-24 du Code du travail et aux articles L. 225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, notre société vous présente un projet de résolution tendant à déléguer au conseil de gérance sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 600 000 euros réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'objectif de cette disposition serait de favoriser l'actionnariat de tous les salariés.

Le nombre total des actions qui pourraient être souscrites par les salariés ne pourrait être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du conseil de gérance et le prix de souscription des actions serait fixé conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

3. Autorisation à donner au conseil de gérance à l'effet d'annuler tout ou partie des actions achetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce (14^{EME} RÉOLUTION)

Il vous est demandé d'autoriser le conseil de gérance à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par périodes de vingt-quatre mois, par l'annulation de tout ou partie des actions propres, acquises dans le cadre du programme d'achat adopté antérieurement, postérieurement ou par la présente assemblée par les actionnaires de la société.

Cette autorisation serait consentie pour une période de 24 mois.

L'annulation d'actions de la Société détenues par cette dernière peut répondre à divers objectifs financiers comme, par exemple, une gestion active du capital, l'optimisation du bilan ou encore la compensation de la dilution résultant d'augmentations de capital.

Le conseil de la gérance pourrait imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale calculée au moment de leur annulation, sur les primes et réserves disponibles.

Le conseil de gérance aurait tous pouvoirs pour fixer les conditions et les modalités de cette ou de ces annulations, pour modifier, le cas échéant les statuts de la Société, pour effectuer toutes déclarations, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation annulerait et remplacerait celle donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017, dans sa 6^{ème} résolution, qui n'a fait l'objet d'aucune utilisation.

* * * *

Vous entendrez également la lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Nous vous rappelons également que, conformément aux articles R. 225-116 et R. 225-117 du Code de commerce, la gérance et vos commissaires aux comptes établiront au moment où il sera fait usage des délégations consenties ci-dessus un rapport complémentaire décrivant (i) les conditions définitives des émissions réalisées (ii) leur incidence sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, en particulier en ce qui concerne leur quote-part des capitaux propres à la clôture du dernier exercice, et (iii) leur incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédentes.

Nous vous demandons d'approuver l'ensemble des résolutions à l'exception de la 13^{ème} résolution qui est réglementaire et ne s'inscrit pas dans l'intérêt immédiat du Groupe. Il a été décidé que le plan d'épargne entreprise mis en place ne prendrait pas comme support des titres de la société.

Les gérants restent à votre disposition pour vous donner tous renseignements ou explications complémentaires que vous estimeriez nécessaires.

Le 12 avril 2018

Fabrice et Raphaël WALEWSKI

Les Gérants

26.4. RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNÉ ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément au référentiel interne (ci-après « le Référentiel »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du professionnel de l'expertise comptable

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion sur le fait que les Informations RSE prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé la compétence de 4 personnes entre le 6 décembre 2017 et le 10 avril 2018 pour une durée de 7 jours avec un audit au siège le 28 février 2018.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée aux paragraphes « annexe des informations sociales », « annexe de la partie environnementale » et « annexe de la partie sociétale » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Observation

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les informations relatives aux entités cédées pendant l'exercice 2017 n'apparaissent pas dans les informations présentées sur l'année 2017.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 4 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des processus (au niveau du Référentiel) au regard des points suivants : pertinence, exhaustivité, fiabilité, neutralité, caractère compréhensible ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

En plus de contrôles de cohérence sur l'ensemble des Informations RSE, nous avons en particulier étudié :

- Informations sociales : effectif total, répartition par âge/sexe/zone géographique ; embauches et licenciements ; rémunérations et leurs évolutions ; absentéisme ; accidents du travail ; politique de formation et heures de formation
- Informations sociétales : prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux ; importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour ces Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), pour les informations quantitatives, nous avons vérifié les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif que nous avons sélectionné en fonction des points suivants : activité, contribution aux indicateurs consolidés, implantation géographique et risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 17 et 100 % des informations sociales quantitatives.

Enfin, nous avons apprécié la sincérité des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons ont été retenues en exerçant notre jugement professionnel. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des Informations RSE présentées, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause les conclusions ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que le périmètre, comme précisé en introduction du rapport RSE, couvre les sociétés présentes sur la totalité de l'exercice 2017, ce qui exclut la partie de l'activité modulaire cédée en cours d'année.

Toulouse, le 12 avril 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

SAS Cabinet de Saint Front

Jacques de Saint Front, Président

27. RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

27.1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR SA MISSION DE CONTROLE PERMANENT DE LA GESTION DU GROUPE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de la Gérance qui vous détaille les activités et les résultats de chaque division du Groupe, le Conseil de Surveillance vous présente son rapport en application de l'article L. 226-9 du Code de commerce, sur sa mission de contrôle permanent de la gestion du Groupe et vous expose son opinion sur les principales résolutions qui sont proposées à vos votes aujourd'hui.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois en 2017 et a exercé sa mission de contrôle en toute indépendance. Il estime avoir bénéficié des documents et informations nécessaires au bon accomplissement de sa mission, notamment sur les comptes, les engagements financiers et les risques inhérents aux activités. Il a régulièrement été informé par les Gérants de l'évolution du projet de cession de la division modulaire Europe, de l'évolution des activités et de leurs perspectives dans le cadre de la stratégie définie par la Gérance ainsi que de la situation générale du Groupe.

Le Conseil de Surveillance, par l'intermédiaire de son Président, participe à des comités de surveillance des activités. Ces comités, préparés par les Gérants et les directions opérationnelles, ont pour objet de présenter les orientations stratégiques des activités, notamment les évolutions de stratégie de marché, de positionnement par rapport aux concurrents et sa mise en perspective par rapport aux stratégies précédentes. Ils ont pour objet par ailleurs d'étudier les événements marquants de la période analysée. En 2017 et dans un contexte de restructuration du Groupe, les plans d'actions de chaque division ont été présentés au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a continué de porter une attention particulière à l'endettement du Groupe et constate que la cession de la division modulaire Europe a permis le remboursement de l'endettement bancaire corporate porté par le Groupe. L'endettement a significativement diminué et les ratios bancaires ont été respectés à fin décembre 2017. Cependant, en prenant en compte la dette totale (avec recours et sans recours) le ratio de leverage reste supérieur à la limite interne de 5 recommandée par le Conseil de Surveillance, mais est en baisse.

En matière de gouvernance, la Société se réfère depuis 2015 au Code Middlenext et a examiné la situation de chaque membre au regard de leur indépendance.

Le comité d'audit s'est réuni 2 fois préalablement à la réunion du Conseil de surveillance portant sur les comptes semestriels et annuels. Il a procédé notamment à la revue des comptes consolidés et des risques et il a rendu compte de sa mission au Conseil de Surveillance.

* * *

Au titre des principales données financières de 2017 et sans revenir sur les commentaires détaillés de la Gérance à ce sujet, nous vous rappelons que la cession de la division modulaire européenne et américaine a été retraitée dans les comptes au titre de la norme IFRS 5. Les comptes au 31 décembre 2017 portant sur les activités conservées montrent que :

- le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 212 millions d'euros au 31 décembre 2017 en baisse par rapport à 2016 du fait d'une baisse des ventes de Conteneurs Maritimes en partie compensée par une hausse des ventes de Wagons de Fret ;
- le résultat opérationnel courant augmente à 7,6 millions d'euros ;
- la perte nette consolidée s'élève à 18 millions d'euros, dont -12,7 millions d'euros pour les activités cédées, -5,9 millions d'euros pour l'activité de constructions modulaires au Maroc (dont -4,2 millions d'euros de dépréciation de goodwill part du Groupe) et 0,5 million d'euros pour les activités poursuivies hors Maroc ;
- l'endettement net est en forte baisse de 156 millions d'euros pour atteindre 181 millions d'euros ;
- le free cash-flow est positif à 30 millions d'euros pour les activités poursuivies ;
- les actifs corporels et tangibles immobilisés ressortent à 288 millions d'euros, les actifs en stocks à 24 millions d'euros et les disponibilités et valeurs mobilières de placement à 30 millions d'euros.

Le rapport de la Gérance et les documents d'information financière mis à votre disposition montrent l'évolution des activités et des résultats du Groupe au cours de l'exercice 2017. Les Commissaires aux Comptes y ont fait part des conclusions de leurs travaux. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé.

* * *

Les principales résolutions qui vous sont soumises à titre ordinaire se rapportent notamment à l'approbation des comptes, à l'affectation des résultats, au renouvellement d'un tiers des membres du Conseil de Surveillance ainsi qu'à l'autorisation d'opérer sur les actions.

Les résolutions à caractère extraordinaire portent sur les autorisations pour augmenter le capital. Il est également soumis une autorisation à donner au Conseil de Gérance pour annuler le capital.

Le Conseil vous invite à approuver l'ensemble des résolutions soumises à votre approbation, à l'exception de la résolution portant sur une augmentation de capital au profit des salariés qui ne s'inscrit pas dans la stratégie actuelle du Groupe.

La Défense, le 28 mars 2018

Le Conseil de Surveillance

27.2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'article L.226-10-1 du Code de commerce, le présent rapport est établi sur le gouvernement d'entreprise.

Ce rapport a été débattu lors de la séance du Conseil de Surveillance du 28 mars 2018.

1. Spécificité de la société en commandite par actions

Présentation de la commandite par actions

TOUAX est une société en commandite par actions, de droit français, régie par les articles L.226-1 à L.226-14 du Code de commerce et, dans la mesure où elles sont compatibles avec les articles visés ci-dessus, par les dispositions concernant les sociétés en commandite simple et les sociétés anonymes, à l'exception des articles L.225-17 à L.225-93. Elle est régie également, dans le cadre de la loi, par les spécificités de ses statuts.

Cette structure juridique comprend deux catégories d'associés :

- des associés commanditaires (les actionnaires), dont le statut est le même que celui des actionnaires d'une société anonyme : leurs actions sont négociables dans les mêmes conditions et leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports ;
- des associés commandités, qui sont dans la même situation juridique que les associés en nom collectif : ils ont la qualité de commerçants et sont solidairement et indéfiniment responsables des dettes sociales sur leurs biens propres. Leurs droits dans la Société (matérialisés par des parts) ne sont pas librement cessibles, ils nécessitent l'accord unanime des commandités et l'accord de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires. Les associés commandités peuvent, toutefois, détenir des actions s'ils ont fait des apports ou s'ils ont acheté des titres ; dans ce cas, ils cumulent alors les deux qualités d'associés commandités et d'actionnaires commanditaires. Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent une double consultation : celle des commanditaires réunis en Assemblée Générale et celle des commandités. Toutefois, les commandités ne participent pas à la désignation des membres du Conseil de Surveillance, celle-ci revenant aux seuls commanditaires (non commandités).

La Société comprend également un Conseil de Surveillance qui représente les commanditaires. Il assure le contrôle permanent de la gestion de la Société.

La Société est dirigée par un ou plusieurs Gérants, personnes physiques ou morales, choisis parmi les commandités ou des tiers. Les Gérants peuvent être statutaires ou nommés ultérieurement au cours de la vie sociale. Toute nomination ou réélection d'un gérant est de la compétence des commandités.

La loi et les spécificités des statuts de TOUAX font de la société en commandite une structure moderne parfaitement adaptée aux principes de bonne gouvernance :

- une séparation très nette des pouvoirs entre la Gérance, qui dirige les affaires sociales, et le Conseil de Surveillance, émanation des actionnaires chargée du contrôle de la gestion et des comptes ;
- la responsabilité indéfinie du commandité sur ses biens propres, qui témoigne de l'adéquation instaurée entre engagement patrimonial, pouvoir et responsabilité ; et
- l'attribution au Conseil de Surveillance des mêmes pouvoirs et droits de communication et d'investigation que ceux qui sont dévolus aux Commissaires aux Comptes.

■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Le Groupe TOUAX est une société en commandite par actions qui par nature est contrôlée par les associés commandités. Cette forme juridique est généralement considérée protéger la société des offres publiques. En effet, il existe deux catégories d'actionnaires, les commanditaires et les commandités.

Les deux associés commandités sont les sociétés Holding de Gestion et de Participation et Holding de Gestion et de Location. Ces deux sociétés appartiennent respectivement à Fabrice et Raphaël WALEWSKI. Les commandités ont des prérogatives en matière de nomination et de révocation des Gérants, qui rendent difficile le changement de contrôle.

Enfin, il peut exister dans certains financements des clauses de changements de contrôle de la société ou des commandités.

Par ailleurs, Alexandre WALEWSKI, Fabrice WALEWSKI, Raphaël WALEWSKI, la société Holding de Gestion et de Participation et la société Holding de Gestion et de Location agissent de concert en 2017 et ce depuis 2005. Ce concert est un concert de fait qui a été constaté en 2005 à l'occasion de la transformation de la société en commandite par actions. Au total, ce concert détient, au 31 décembre 2017, 31,64 % des actions et 39,69 % des droits de vote.

Il n'existe pas de convention de type pacte d'actionnaires, prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions.

Un changement de contrôle implique, en conséquence, un changement dans la composition tant des commandités que des commanditaires.

2. Déclarations générales

À notre connaissance au cours des cinq dernières années,

- Aucun associé commandité, aucun gérant, aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- Aucun associé commandité, aucun gérant, aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- Aucun associé commandité, aucun gérant, aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle ;
- Aucun associé commandité, aucun gérant, aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'un empêchement d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, il n'existe à notre connaissance :

- Aucun conflit d'intérêts potentiel ou avéré entre les devoirs, à l'égard de TOUAX SCA, de l'un des membres du Conseil de Surveillance, des membres du Conseil de gérance, de l'un des associés commandités, et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs, étant précisé qu'il existe une convention réglementée impliquant les Gérants ;
- Aucun arrangement ou accord entre des membres du Conseil de Surveillance ou Conseil de gérance ou entre un associé commandité et, l'un quelconque des principaux actionnaires, clients ou fournisseurs de la société ;
- Aucune restriction concernant la cession par les membres du Conseil de Surveillance dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de TOUAX SCA ;
- Aucune restriction concernant la cession par les Gérants ou un associé commandité dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital social de TOUAX, à l'exception des règles d'intervention sur les titres prévues par les dispositions légales en vigueur ;
- Aucun contrat de service liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Conseil de gérance de TOUAX SCA ou liant un des associés commandités avec l'une quelconque des filiales de TOUAX et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat ;
- Aucun lien familial entre les personnes composant le Conseil de Surveillance.

3. Application du code Middlednext

En complément des exigences légales, le Groupe a choisi de se référer à compter de l'exercice 2015, aux règles de gouvernance recommandées par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites (dans sa dernière version en date de septembre 2016 consultable sur <https://middlednext.com>).

Le code Middlednext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le Conseil de Surveillance doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise expressément les dispositions du Code Middlednext qui ne sont pas appliquées par la société.

4. Gouvernance de TOUAX SCA

Mention des conventions au titre de l'article L.225-37-4, 2° du Code de commerce

Il n'est fait mention d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Conseil de gérance ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % soit Alexandre Walewski et la Société Holding de Gestion et de Participation et, d'autre part, une autre société dont TOUAX SCA possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

4.1. Les associés commandités

TOUAX est une société en commandite par actions qui possède deux commandités tels que mentionnés dans les dispositions statutaires.

Les associés commandités sont la société Holding de Gestion et de Participation, détenue et dirigée par Fabrice WALEWSKI et la société Holding de Gestion et de Location détenue et dirigée par Raphaël WALEWSKI. Les associés commandités possèdent 20,01 % du capital de la société TOUAX au 31 décembre 2017. Ils sont donc également commanditaires.

Les associés commandités ont approuvé l'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2017 et n'ont pas pris part aux résolutions portant sur les membres du Conseil de Surveillance, conformément à la loi.

La rémunération des associés commandités est prévue à l'article 15.5 des statuts et est votée en Assemblée Générale Extraordinaire. Elle représente 3 % du bénéfice net après impôt consolidé part du Groupe à laquelle s'ajoute un montant égal à 1 % de l'EBITDA consolidé du Groupe TOUAX diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. Elle s'est élevée en 2017 sur la base de l'exercice 2016 à 221 milliers d'euros respectivement pour la Société Holding de Gestion et de Participation et la société Holding de Gestion et de Location. Les associés commandités étant des personnes morales, il n'existe pas de sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

4.2. La Gérance

Depuis le 28 juillet 2005, la société est gérée et administrée par le Conseil de gérance composé de deux Gérants, Fabrice et Raphaël WALEWSKI. Ils ont été nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2005 pour une durée non limitée. Dans le respect des pouvoirs du Conseil de Surveillance et de l'Assemblée Générale, les pouvoirs des Gérants ne sont pas limités.

Alexandre WALEWSKI (Président du Conseil de Surveillance), Raphaël WALEWSKI et Fabrice WALEWSKI ont des liens de parenté au premier degré.

Les Gérants sont assistés par le comité de direction et les directions générales opérationnelles pour l'exercice de leurs fonctions.

Réunions du Conseil de gérance

Le Conseil de gérance s'est réuni 9 fois en 2017. Ces réunions ont eu principalement pour objet :

- l'arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés ainsi que l'arrêté des comptes semestriels consolidés ;
- le refinancement de lignes de crédit ;
- l'autorisation de vente de biens immobiliers, et
- les décisions relatives de la cession de l'activité modulaire européenne et américaine.

Rémunération des Gérants

La rémunération des Gérants est statutaire. Elle est composée d'une part fixe, d'une part variable et de primes d'éloignement familial lors de déplacements à l'étranger. L'article 11.5 des statuts stipule :

- « La rémunération annuelle attribuée à chaque Gérant dans le cadre du régime général de la sécurité sociale est fixée comme suit :
- Une partie fixe brute égale à la somme de 129 354 euros, complétée par les bénéfices d'avantages en nature dans la limite de 15 % de la rémunération fixe, étant précisé que ne s'imputent pas sur ce montant les jetons de présence, rémunérations et remboursements de frais perçus par les Gérants au titre des mandats sociaux et fonctions exercés dans toutes filiales de la société, dans la limite de 80 000 euros par Gérant ;

- D'une somme brute de 850 euros chaque jour de déplacement professionnel hors de France, à titre de prime d'éloignement familial ;
- Ces montants ne pourront être librement réévalués par les associés commandités que dans la limite de l'évolution cumulée de l'indice d'inflation annuel de l'INSEE.
- Une partie variable égale au maximum à 0,50 % de l'EBITDA consolidé du Groupe TOUAX diminué des revenus locatifs dus aux investisseurs. Pour les besoins de ce calcul, il est précisé que l'EBITDA est l'excédent brut d'exploitation consolidé diminué de la dotation nette aux provisions d'exploitation.

La rémunération des Gérants est réévaluée annuellement conformément aux stipulations des statuts.

Les associés commandités décident librement des modalités de paiement de cette rémunération des Gérants, et peuvent en limiter le montant. Le versement de la partie variable est fait, après décision des associés commandités, dans les soixante (60) jours de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes par la société.

Cette rémunération peut être modifiée à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition des commandités après consultation du Conseil de Surveillance, et avec l'accord unanime des associés commandités.

Tous les frais de déplacement et de représentation exposés par un Gérant dans l'intérêt de la société seront pris en charge par la société. »

Les dispositions sur le *say on pay* ne sont pas applicable à TOUAX SCA, il n'est donc pas soumis aux actionnaires de résolution.

Le montant total et le détail des rémunérations sont présentés ci-dessous :

Rémunération globale

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
(en milliers d'euros)	2017	2016
Raphaël WALEWSKI - Gérant		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	416,5	541,7
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	416,5	541,7
Fabrice WALEWSKI - Gérant		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	443,2	553,1
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	443,2	553,1

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
(en milliers d'euros)	2017		2016	
Raphaël WALEWSKI				
Gérant	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe & jetons de présence	186,9	186,9	193,8	193,8
Rémunération variable annuelle	134,3	128,4	224,5	119,7
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Prime d'éloignement pour déplacement	91,5	91,5	119,7	119,1
Avantages de toute nature	3,7	3,7	3,7	3,7
TOTAL	416,4	410,5	541,7	436,3
Fabrice WALEWSKI				
Gérant	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe & jetons de présence	186,9	186,9	193,8	193,8
Rémunération variable annuelle	134,3	129,1	224,5	131,6
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Prime d'éloignement pour déplacement	118,8	118,7	131,6	116,2
Avantages de toute nature	3,2	3,2	3,2	3,2
TOTAL	443,2	437,9	553,1	444,8

TOUAX met à la disposition des Gérants le matériel nécessaire à leur activité (voitures, téléphones portables, ordinateurs, etc.).

Autres attributs de la rémunération

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants.

Aucune action de performance ou actions gratuites n'a été attribuée aux mandataires sociaux dirigeants durant l'exercice ou sur un exercice antérieur.

Aucun bon de souscription d'actions à titre gratuit s'inscrivant dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce n'a été attribué aux mandataires sociaux dirigeants durant l'exercice.

Plus généralement, aucun titre de capital, titres de créances ou titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance n'a été attribué aux mandataires sociaux dirigeants de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce, au cours de l'exercice 2017. Les Gérants ne sont pas actionnaires directs de TOUAX SCA.

Les Gérants bénéficient du même régime de retraite que celui des autres cadres du Groupe. Il n'y a pas de retraite chapeau au sein du Groupe. Ils ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire.

Les Gérants ne bénéficient pas de rémunérations, ni d'indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celle-ci. Les gérants ne bénéficient pas non plus d'indemnités relatives à une clause de non-concurrence.

Les Gérants n'ont pas de contrat de travail avec TOUAX SCA.

RU Mandats et fonctions de Raphaël WALEWSKI, Gérant

- Entrée en fonction au sein de TOUAX SA : administrateur en 1994 (mandat ayant expiré le 28 juillet 2005),
- Fonctions de directeur général, directeur général délégué ou président de TOUAX SA entre 1998 et 2005,
- Gérant de TOUAX SCA depuis 2005,
- Âgé de 51 ans,
- De nationalité suisse.

Mandats et fonctions exercés pendant l'exercice 2017 :

Au sein du Groupe TOUAX au 31 décembre 2017	TOUAX SCA, TOUAX Corporate SAS, TOUAX UK Ltd, Touax Corporation, Gold Container Corp, Touax Container Leasing Pte Ltd, Touax Container Financing Pte Ltd, TOUAX Africa SAS TOUAX Côte d'Ivoire, TOUAX Modular Building USA, Llc, TOUAX Industrie Modulaire Algérie SPA, TOUAX Maroc Capital SARL, TOUAX MAROC SARL RAMCO SARL, TOUAX Rail Ltd, TOUAX Rail Finance Ltd, TOUAX Rail Finance 2 Ltd, TOUAX Rail India Ltd, TOUAX Rail India Finance Ltd, TOUAX River Barges SAS, TOUAX Leasing Corp., TOUAX Hydrovia Corp., TOUAX Rom SA, Eurobulk Transport Maatschappij BV, CS de Jonge BV
Au sein d'anciennes filiales	TOUAX Solutions Modulaires SAS, TOUAX Module Asset SARL, TOUAX Espana SA, TOUAX SRO, TOUAX SK Sro, TOUAX BV, TOUAX NV, TOUAX Sp.zo.o, TOUAX Assets BV, SIKO Containerhandel GmbH, TOUAX Panama SA
Autres	Société Holding de Gestion et de Location, SCI Franklin Location, Touax management Sarl

Raphaël WALEWSKI ne possède, directement, aucune action de la société TOUAX SCA au 31 décembre 2017.

RU Mandats et fonctions de Fabrice WALEWSKI, Gérant

- Entrée en fonction au sein de TOUAX SA : administrateur en 1994 (mandat ayant expiré le 28 juillet 2005),
- Fonctions de directeur général, directeur général délégué ou président de TOUAX SA de 1998 à 2005,
- Gérant de TOUAX SCA depuis 2005,
- Âgé de 49 ans,
- De nationalité française.

Mandats et fonctions exercés pendant l'exercice 2017 :

Au sein du Groupe TOUAX au 31 décembre 2017	TOUAX SCA, TOUAX Corporate SAS, TOUAX UK Ltd, Touax Corporation, Gold Container Corp, Touax Container Leasing Pte Ltd, Touax Container Investment Ltd, Touax Container Financing Pte Ltd, TOUAX Container Services SAS TOUAX Africa SAS, TOUAX Modular Building USA, Llc, TOUAX Rail Ltd, TOUAX Rail Finance Ltd, TOUAX Rail Finance 2 Ltd, TOUAX Rail India Ltd, TOUAX Rail India Finance Ltd, TOUAX Texmaco Railcar Leasing Pte, Dunavagon S.r.o., DV 01, TOUAX Hydrovia Corp.
Au sein d'anciennes filiales	TOUAX Espana SA, TOUAX NV, TOUAX Sp.zo.o
Autres	Société Holding de Gestion et de Participation, SCI Franklin Location, Touax management Sarl

Fabrice WALEWSKI ne possède, directement, aucune action de la société TOUAX SCA au 31 décembre 2017.

Pouvoirs des Gérants

L'article 11.4 des statuts définit les pouvoirs des Gérants.

4.3. Le comité de direction

Composition

Le comité de direction se compose à ce jour de sept membres :

I Raphaël WALEWSKI	Gérant (entrée juin 1994)
I Fabrice WALEWSKI	Gérant (entrée juin 1994)
I Stephen PONAK	Managing Director – Asset Management (entrée janvier 1998)
I Jérôme LE GAVRIAN	Directeur général de la division Wagons de Fret (entrée en juin 2014)
I Thierry SCHMIDT de La BRÉLIE	Directeur Général - Administration et Finance (entrée mars 2005)
I Torsten WOLF	Directeur général de la stratégie et du M&A (entrée en janvier 2015)
I Marco POGGIO	Directeur général de la division Conteneurs Maritimes (entrée en septembre 2017)
I Didier BACON	Directeur général de la division Barges Fluviales (entrée en octobre 2017)

Fonctionnement

Le comité de direction assure par des réunions régulières, généralement deux fois par mois, la direction effective et le pilotage du Groupe.

Ses missions consistent essentiellement en :

- la mise au point de la stratégie du Groupe, de ses orientations d'investissements et financières,
- le suivi et le contrôle des activités du Groupe,
- le suivi et la gestion des risques,
- le suivi des décisions d'investissements et de cessions prises par les organes de décision des filiales.

Des comités financiers de nature technique se tiennent également entre certains membres du comité.

4.4. Le Conseil de Surveillance

4.4.1 Composition équilibrée du Conseil de Surveillance

En vertu des dispositions statutaires, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze au plus nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires. La durée des mandats des membres du Conseil de surveillance est depuis l'Assemblée Générale du 21 juin 2017 de 3 ans, étant précisé que le renouvellement des membres du conseil est désormais échelonné.

Chaque membre doit détenir au minimum 250 actions de la société TOUAX SCA, selon l'article 12.2 des statuts.

Choix des membres du Conseil de Surveillance

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre du Conseil de Surveillance, une information sur son expérience et ses compétences est fournie aux actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est, à la date de rédaction du rapport, composé de 6 membres. Les membres ont tous été nommés ou renouvelés pour une, deux ou trois années par l'Assemblée Générale du 21 juin 2017 à laquelle ils ont assisté.

Le Groupe ne remplit pas les conditions pour voir nommer un membre représentant les salariés au sens de l'article L.225-79-2 du Code de commerce.

Il n'y a pas de membre du Conseil de Surveillance référent.

Au 31 décembre 2017, les membres du Conseil de Surveillance ne font pas partie des effectifs du Groupe et n'ont pas d'autres fonctions au sein du Groupe.

Proportion de femmes au sein du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2017, il y avait trois femmes parmi les six membres du Conseil, ce qui rend TOUAX conforme à la loi en matière de taux de représentation des femmes.

Qualification d'indépendance des membres

Le Code Middledent précise qu'un membre du Conseil de Surveillance ne doit pas entretenir de « *relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement* ».

Afin de qualifier d'indépendant l'un de ses membres, le Conseil examine la situation de chaque membre au regard des critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des 5 dernières années ;
- ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou de son groupe (client, fournisseur, prestataire, créancier, banquier, etc...) et ne pas l'avoir été au cours des 5 dernières années ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des 6 dernières années.

La qualification de membre indépendant du Conseil de Surveillance a été débattue par le Conseil de Surveillance le 28 mars 2018. Il a été procédé à l'examen de la situation de chacun des membres. Le Conseil de Surveillance a conclu que 5 d'entre eux étaient considérés comme indépendants sur les 6 en fonction. Les membres indépendants sont listés à la section 4.4.7 ci-dessous.

4.4.2 Travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil tient à rappeler qu'il mène ses travaux de manière collégiale, dans un souci éthique, dans le respect de la loi, des règlements et des recommandations.

Le Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions légales et statutaires, assume un contrôle permanent de la gestion de la société. Le Président organise les travaux du Conseil. Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2017 sont notamment les suivants :

Suivi des grandes orientations du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Revue des plans d'action de chaque division - Examen des projets de cessions des divisions modulaires européenne et américaine - Examen de diverses opportunités financières (financement et divers projets) - Marche des affaires
Situation financière et trésorerie	<ul style="list-style-type: none"> - Budget 2018 - Comptes consolidés annuels 2016 et semestriels 2017 - Comptes sociaux annuels 2016 - Evolution de l'activité, de la situation financière et de l'état de l'endettement financier net de la société et du Groupe et revue des plans d'actions - Revue des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels
Gouvernement d'entreprise et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques 2016 - Adoption du rapport du Conseil de Surveillance 2016 - Revue du critère d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Autres sujets	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résolutions à l'assemblée générale - Délibération sur l'égalité professionnelle - Réexamen annuel des conventions réglementées
---------------	---

Le Président :

- reçoit les documents préparés par les services internes de TOUAX sous l'autorité des Gérants ;
- organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance ;
- s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

4.4.3 Fonctionnement du Conseil de Surveillance – Règlement Intérieur

Participation des membres

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son Président ou le Conseil de gérance quinze jours à l'avance par email, sauf urgence. Au cours de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance s'est réuni 6 fois. Le taux de participation s'est élevé à 100 %.

Participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil de Surveillance en 2017 :

Membre du Conseil de Surveillance	Nombre de séances participées
Jérôme BETHBEZE	6, soit 100 %
François SOULET de BRUGIERE	6, soit 100 %
Alexandre WALEWSKI	6, soit 100 %
Julie de GERMAY*	3, soit 100 %
Marie FILIPPI	6, soit 100 %
Sylvie PERRIN	6, soit 100 %

* ce membre ayant été nommé en cours d'année 2017

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux séances du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes annuels et semestriels.

La réglementation relative aux opérations sur titres des personnes initiées est applicable aux membres du Conseil de Surveillance de la société.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Les travaux du Conseil de Surveillance s'organisent autour d'un règlement intérieur qui a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires auxquelles le Conseil et les membres du Conseil s'astreignent naturellement.

Le règlement intérieur précise notamment les modalités de fonctionnement du Conseil et celui de son comité d'audit, la composition du Conseil, l'information donnée, les devoirs et la déontologie des membres.

Ce règlement est susceptible d'être modifié par le Conseil compte tenu des évolutions des lois et des règlements, mais aussi de son propre mode de fonctionnement. La dernière modification date du 29 mars 2017 afin de tenir compte des nouvelles prescriptions du Code Middenext.

Règles de déontologie des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat, à savoir notamment se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Président du conseil en cas de conflit d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

Le règlement intérieur prévoit que « d'une manière générale, le Conseil doit faire une revue régulière des conflits d'intérêts des membres et demande, au moins une fois par an ou lors de leur nomination, une déclaration de chaque membre sur les situations de conflit d'intérêts. »

Information des membres du Conseil de Surveillance

Les documents permettant aux membres du Conseil de Surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués par voie électronique aux membres du Conseil de surveillance une semaine au moins avant la réunion du Conseil. Cependant, il se peut que certains documents soient envoyés à des dates plus proches de la réunion du Conseil.

En outre, les membres du Conseil de Surveillance sont régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité du Groupe le justifie.

Les procès-verbaux de séance du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance nomme son secrétaire à chaque séance. Le secrétaire du Conseil établit le procès-verbal de la réunion qui est arrêté par le Président et soumis à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre du Conseil.

4.4.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil se sont exprimés sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux au cours de l'année 2017 au travers d'une évaluation écrite. Depuis la dernière évaluation écrite réalisée en 2014, le fonctionnement du conseil de surveillance s'est globalement amélioré et plus particulièrement sur la durée des réunions et l'information donnée aux membres. Les membres du Conseil ont néanmoins indiqué comme axe d'amélioration une meilleure gestion des délais d'envoi des documents préalablement aux séances du conseil. Ils ont estimé exercer leur totale liberté de jugement. Cette liberté de jugement leur a permis de participer, en toute indépendance, aux travaux puis aux décisions collégiales.

Le Conseil de Surveillance considère qu'il est en mesure d'exercer de manière constructive sa mission de contrôle.

4.4.5 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La rémunération du Conseil de Surveillance s'est élevée à 63 000 sur l'exercice 2017 telle qu'elle est détaillée ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>			
Nom	Fonction	Nature de la rémunération	2017
Jérôme Bethbeze	membre du CS	jetons de présence	11,9
François Soulet de Brugière	membre du CS	jetons de présence	8,9
Marie Filippi	membre du CS	jetons de présence	8,9
Sylvie Perrin	membre du CS	jetons de présence	8,9
Julie de Germay	membre du CS	jetons de présence	6,6
Alexandre WALEWSKI	président du CS	jetons de présence	17,8
TOTAL JETONS DE PRESENCE			63,0
<i>(en milliers de dollars)</i>			
Alexandre WALEWSKI	président du CS	autres rémunérations	192,7
TOTAL AUTRES REMUNERATIONS			192,7

Sauf les montants versés à Alexandre Walewski au titre de ses fonctions de Président du Conseil de surveillance, aucun des membres du conseil n'a perçu d'autres rémunérations ni avantages de la part d'une société du Groupe TOUAX.

Les jetons de présence sont attribués pour 50 % en partie fixe et pour 50 % en fonction de la présence effective au Conseil de Surveillance. Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie de jetons de présence double. Des jetons de présence sont attribués au(x) membre(s) indépendant(s) du comité d'audit.

Il n'y a eu aucune suspension du versement des jetons de présence résultant du non-respect des dispositions relatives à la répartition équilibrée des hommes et des femmes au sein du conseil.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2018 proposera une rémunération de 63 000 euros pour l'exercice 2018, identique à celle de 2017.

4.4.6 Le comité d'audit constitué par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a choisi de se faire assister par un comité d'audit en son sein.

Création

Le comité d'audit a été mis en place lors de la séance du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2006. Sa mission a commencé par les comptes de 2005.

Le comité d'audit est composé de 2 membres, Monsieur Alexandre WALEWSKI, Président du Conseil de Surveillance et Monsieur Jérôme BETHBEZE, membre du Conseil de Surveillance. Le parcours et l'expérience des deux membres sont décrits au paragraphe 4.4.7 ci-dessous. Ces deux membres ont été choisis pour leurs compétences financières et leur expérience du Groupe TOUAX.

Le comité d'audit intègre un membre indépendant en la personne de Jérôme BETHBEZE.

Fonctionnement

Le comité d'audit s'est réuni deux fois en 2017, préalablement aux Conseils délibérant sur les comptes annuels et semestriels. Le taux de participation a été de 100 %.

Son activité a plus particulièrement porté sur les points suivants :

- l'examen des comptes consolidés annuels 2016 et des comptes semestriels 2017 ;
- la vérification de la conformité du processus de l'information comptable et financière aux exigences légales et réglementaires ;
- l'assurance de l'existence d'une procédure d'identification et d'analyse et de suivi des risques, notamment financiers ;
- l'examen des programmes annuels de révision des Commissaires aux Comptes.

Lors de ses réunions, il a notamment entendu les Commissaires aux Comptes, le Directeur Général Administration et Finance et les Gérants. Parmi les documents transmis figure notamment le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur leurs travaux. Le comité d'audit a la possibilité de recourir à un conseil externe.

Seuls les membres indépendants du comité d'audit perçoivent une rémunération sous forme de jetons de présence liée à leur présence effective aux réunions.

4.4.7 Présentation des 6 membres du Conseil de Surveillance


 Alexandre WALEWSKI – Président du Conseil de Surveillance et membre du comité d'audit

Alexandre WALEWSKI

Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Administrateur depuis 1966 jusqu'au 30 juin 2005 Président Directeur Général de juillet 1977 à décembre 1997 Membre du Conseil de Surveillance depuis le 30 juin 2005 Président du Conseil de Surveillance depuis le 29 septembre 2005
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée de deux années à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.
Administrateur indépendant	Non Lien de parenté avec les Gérants Détient près de 11,6 % du capital et 10,2 % des droits de vote de TOUAX SCA et faisant partie du concert WALEWSKI
Membre d'un Comité	Président du Comité d'audit
Mini CV	Alexandre WALEWSKI a été le dirigeant du Groupe TOUAX pendant 20 ans
Âge	84 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	814 854 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Aucun

 Jérôme BETHBEZE – membre du Conseil de Surveillance et membre du comité d'audit

Jérôme BETHBEZE	
Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Administrateur du 28 juin 2004 au 30 juin 2005 Membre du Conseil de Surveillance depuis le 30 juin 2005
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée de trois années à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.
Administrateur indépendant	Oui
Membre d'un Comité	Membre du Comité d'audit
Mini CV	Jérôme Bethbèze a, depuis plus de 25 ans, acquis une compétence financière au sein d'établissements financiers. Depuis une vingtaine d'années, il exerce diverses fonctions de direction au sein du groupe Quilvest
Âge	55 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	417 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Membre du Directoire et salarié de Quilvest Banque Privée

 François SOULET DE BRUGIERE, membre du Conseil de Surveillance

François SOULET DE BRUGIERE	
Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 18 juin 2008
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée de trois années à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.
Administrateur indépendant	Oui
Membre d'un Comité	Non
Mini CV	François Soulet de Brugière a fait quasiment toute sa carrière dans le domaine maritime, connaissant très bien les problématiques de ce secteur. Il exerce également des fonctions de direction depuis de très nombreuses années.
Âge	64 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	422 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Président du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Dunkerque (non salarié) Président délégué de l'Union des Ports de France (non salarié) Membre du Conseil Supérieur de la Marine Marchande (mandat UPF – non salarié)

 Marie FILIPPI, membre du Conseil de Surveillance

Marie FILIPPI	
Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 9 juin 2016
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée d'une année à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2016. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour trois années lors de cette Assemblée.
Mini CV	Marie Filippi a depuis plus de 25 ans acquis une compétence financière au sein d'établissements bancaires et financiers, tant en France qu'au Royaume Uni. Elle exerce actuellement en tant que Directeur général de Piasa. Elle possède également un MBA de HEC.
Âge	54 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	1 000 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Président de Octagones SAS Directeur général de Piasa SA Administrateur de la SICAV SLGP PRIGEST PERLES - Swiss Life Gestion Privée

 Sylvie PERRIN, membre du Conseil de Surveillance

Sylvie PERRIN	
Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 9 juin 2016
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée de deux années à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.
Mini CV	Sylvie Perrin est associée au sein du cabinet d'avocats De Gaulle Fleurance & Associés. Elle est spécialisée dans l'ensemble des domaines relatifs au financement de projets et d'actifs. Elle possède une grande expérience en matière de financements dans les secteurs de l'énergie renouvelable, des transports ferroviaires et routiers et des infrastructures industrielles. Elle intervient tant sur des projets français qu'internationaux.
Âge	51 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	500 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Associée du cabinet De Gaulle Fleurance & Associés

 Julie de GERMAY, membre du Conseil de Surveillance

Julie de GERMAY	
Date de 1^{ère} nomination au sein de TOUAX SCA et mandats exercés	Membre du Conseil de Surveillance depuis le 21 juin 2017
Durée et échéance du mandat de membre du Conseil de Surveillance	Durée d'une année à compter de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017. Échéance lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018 statuant sur les comptes de l'exercice 2016. Son mandat est proposé d'être renouvelé pour trois années lors de cette Assemblée.
Mini CV	Après une expérience d'environ 7 ans dans l'univers publicitaire, Julie de Germay gère depuis plus de 15 ans une structure de service qui accompagne des clients étrangers dans la gestion de leur patrimoine parisien. Elle a également une expérience depuis plus de 10 ans dans différentes holdings d'investissement (dans des PME ou à vocation industrielle)
Âge	46 ans
Nationalité	Française
Nombre d'actions TOUAX détenues au 31 décembre 2017	250 actions
Mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice 2017 (autre que TOUAX SCA)	Administrateur de JBDC Membre du Conseil de surveillance de la société GYS Gérante de la société House & Co. directrice générale de FNB+4

5. Les assemblées générales

La participation à l'Assemblée Générale est réservée aux actionnaires de TOUAX SCA quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Les articles 16 à 18 des statuts reprennent les dispositions sur les décisions collectives des commandités et des commanditaires.

5.1. Justification de la qualité d'actionnaire

Actionnaire nominatif

Les actionnaires dont les titres sont inscrits en compte nominatif n'ont aucune démarche à effectuer pour apporter la preuve qu'ils sont actionnaires.

Actionnaire au porteur

Les actionnaires au porteur doivent justifier de leur titre de propriété en demandant une attestation de participation auprès de leur intermédiaire financier (banque ou société de bourse, qui assure la gestion du compte titres sur lequel sont inscrites les actions TOUAX). Cette attestation doit être transmise avec une carte d'admission au service juridique de TOUAX SCA.

L'inscription en compte ou la production de l'attestation doit être effectuée au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la date de la tenue de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Une pièce d'identité est exigée à l'entrée de l'Assemblée.

5.2. Droit de vote

L'actionnaire a 4 possibilités pour exercer son droit de vote :

- **assister personnellement à l'Assemblée Générale** : une carte d'admission doit être demandée auprès du service juridique de TOUAX SCA. Si toutefois la carte d'admission n'était pas reçue à temps, l'actionnaire au porteur pourra néanmoins se présenter à l'Assemblée muni de l'attestation de participation qui aura été délivrée par l'établissement teneur de compte dans les 3 jours qui précèdent l'Assemblée Générale ;
- **donner pouvoir au Président de l'Assemblée** ;
- **donner pouvoir à toute personne de son choix** (conjoint, partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, un autre actionnaire de TOUAX SCA ou toute personne physique et morale de son choix) ;
- **voter par correspondance**.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Pour être pris en compte, ce formulaire, complété et signé, devra être parvenu au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée. Les propriétaires d'actions au porteur devront joindre au formulaire l'attestation de participation.

Si la cession de titres intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société et lui transmet les informations nécessaires. Pour toute cession d'action au-delà de cette date, l'attestation de participation demeurera valable et le vote sera comptabilisé au nom du cédant.

5.3. Délégations accordées par l'Assemblée Générale et utilisées en 2017

L'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2016 a délégué, avec l'accord unanime des commandités, au Conseil de gérance les autorisations d'émissions suivantes :

description des autorisations	date de l'autorisation	date d'échéance	plafonds autorisés	utilisation pendant 2017	montant total utilisé
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (15ème résolution)	8 août 2018	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros (1)	non utilisée	néant
Augmenter le capital social par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public mais avec délai de priorité	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (16ème résolution)	8 août 2018	montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme : 20 millions d'euros (1)	non utilisée	7 845 088 €
Augmenter le capital social résultant de demandes excédentaires	Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2016 (17ème résolution)	8 août 2018	maximum de 15% de l'émission initiale	non utilisée	1 176 760 €

(1) Le plafond de 20 millions d'euros est le montant maximum autorisé pour l'ensemble des augmentations de capital en valeur nominale.

La Défense, le 28 mars 2018

Le Conseil de Surveillance

28. INFORMATIONS COMMUNIQUEES RECEMMENT

28.1. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 FEVRIER 2018

Chiffre d'affaires annuel consolidé à 212 millions d'euros

Une activité locale stable

Confirmation d'un résultat opérationnel positif en 2017

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (données non auditées, en milliers d'euros)	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	TOTAL	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	TOTAL
Chiffre d'affaires locatif (1)	38 498	37 820	34 414	35 371	146 103	36 130	35 202	36 648	39 132	147 112
Ventes de matériels	15 070	31 123	5 679	13 954	65 826	22 538	17 623	17 585	27 802	85 549
Dont ventes à des clients	8 947	8 324	5 842	14 033	37 146	12 622	13 921	11 783	15 082	53 408
Dont ventes à des investisseurs	6 123	22 799	-163	-79	28 680	9 916	3 702	5 802	12 720	32 141
Chiffre d'affaires consolidé	53 568	68 943	40 093	49 325	211 929	58 668	52 825	54 233	66 934	232 660

(1) Le chiffre d'affaires locatif inclut les prestations de services annexes.

Sur l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires consolidé ressort à 211,9 millions d'euros comparé à 232,7 millions d'euros en 2016, en retrait de 8,9 %, du fait d'une baisse des ventes de Conteneurs Maritimes en partie compensée par une hausse des ventes de Wagons de Fret. À devises constantes, le chiffre d'affaires diminue de 13,4 % principalement sous l'effet de la baisse du dollar américain.

Le chiffre d'affaires locatif est stable à 146,1 millions d'euros. La baisse de l'activité Conteneurs Maritimes principalement liée aux effets de change et à la diminution de la flotte gérée est compensée par une hausse de l'activité locative des activités Barges Fluviales et Wagons de Fret.

Les ventes clients sont en baisse à 37,1 millions d'euros. Dans un contexte de marché locatif porteur avec 99 % de taux d'utilisation, les ventes de conteneurs d'occasion ont diminué en 2017, peu de conteneurs étant disponibles à la vente.

Peu d'investissements et donc de syndications aux investisseurs ont été réalisés en 2017 dans la division Conteneurs Maritimes pour privilégier la hausse des taux d'utilisation et la remise en location des conteneurs inutilisés. Suite à la mise en place en 2017 d'un partenariat privilégié avec un fonds d'investissement en actifs réels, les ventes de wagons de fret aux investisseurs sont en progression de 177 % dans un marché européen favorable.

Analyse de la contribution des trois divisions du Groupe

Chiffre d'affaires par activité (données non auditées, en milliers d'euros)	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017	TOTAL	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	TOTAL
Chiffre d'affaires locatif (1)	11 929	12 826	12 309	13 861	50 925	9 102	9 191	9 318	9 891	37 501
Ventes de matériels	598	24 038	135	3 260	28 031	178	2 333	70	8 786	11 368
<i>Dont ventes à des clients</i>	434	1 139	135	3 260	4 969	178	2 333	70	469	3 051
<i>Dont ventes à des investisseurs</i>	164	22 899			23 063				8 317	8 317
Wagons de fret	12 527	36 864	12 444	17 121	78 957	9 280	11 524	9 388	18 677	48 869
Chiffre d'affaires locatif (1)	3 699	3 560	3 624	3 457	14 341	3 089	2 768	3 281	3 707	12 846
Ventes de matériels	6	111	52	53	222	918	18	18	71	1 024
<i>Dont ventes à des clients</i>	6	111	52	53	222	918	18	18	71	1 024
Barges fluviales	3 705	3 671	3 676	3 510	14 563	4 007	2 786	3 299	3 778	13 870
Chiffre d'affaires locatif (1)	22 824	21 572	18 427	17 616	80 439	23 828	23 132	23 986	25 647	96 594
Ventes de matériels	13 480	6 320	4 037	5 061	28 898	19 429	13 725	16 970	16 166	66 290
<i>Dont ventes à des clients</i>	7 520	6 420	4 200	5 140	23 281	9 513	10 023	11 168	11 762	42 466
<i>Dont ventes à des investisseurs</i>	5 960	-100	-163	-79	5 618	9 916	3 702	5 802	4 403	23 824
Conteneurs maritimes	36 304	27 892	22 464	22 678	109 337	43 257	36 857	40 956	41 813	162 884
Chiffre d'affaires locatif (1)	45	-137	54	436	399	111	111	62	-114	171
Ventes de matériels	987	653	1 454	5 579	8 674	2 013	1 547	527	2 780	6 866
<i>Dont ventes clients</i>	987	653	1 454	5 579	8 674	2 013	1 547	527	2 780	6 866
Autres (divers et éliminations)	1 032	516	1 508	6 016	9 073	2 124	1 658	589	2 666	7 037
Chiffre d'affaires consolidé	53 568	68 943	40 093	49 325	211 929	58 668	52 825	54 233	66 934	232 660

(1) Le chiffre d'affaires locatif inclut les prestations de services annexes.

WAGONS DE FRET : L'activité Wagons de Fret qui concentre la majorité des investissements du Groupe est la plus contributrice à l'EBITDA. Le chiffre d'affaires de la division progresse de 61,6 % passant de 48,9 millions d'euros à 79 millions d'euros à fin décembre 2017, résultant de la croissance du chiffre d'affaires locatif et des syndications aux investisseurs. Le chiffre d'affaires locatif augmente de 13,4 millions d'euros (soit +35,8 %) à 50,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 du fait de l'intégration globale dans le périmètre consolidé d'une filiale d'actifs. Le taux d'utilisation à fin décembre augmente dans un contexte de marché européen en croissance.

BARGES FLUVIALES : Le chiffre d'affaires de la division Barges Fluviales ressort à 14,6 millions d'euros, en augmentation de 5 % avec l'amélioration de l'activité sur le Rhin et malgré l'absence de ventes en 2017 par rapport à 2016.

CONTENEURS MARITIMES : L'activité Conteneurs Maritimes est principalement constituée d'actifs gérés pour compte de tiers. Le marché locatif s'est fortement redressé en 2017 avec un taux d'utilisation qui atteint 99 % à fin 2017. La diminution du chiffre d'affaires de la division Conteneurs Maritimes à 109,3 millions d'euros est principalement liée à des effets de périmètre. La baisse du chiffre d'affaires locatif en 2017 est consécutive pour moitié à la baisse du dollar et pour le solde à la diminution de la flotte. Les ventes sont en recul en 2017 avec un plus faible volume de ventes d'occasion et la quasi-absence de syndication.

L'activité conservée de vente de constructions modulaires en Afrique regroupée dans la ligne « divers » présente une amélioration au 4e trimestre avec la finalisation de nombreux projets démarrés pendant les trimestres précédents.

PERSPECTIVES

Suite à la cession de l'activité de location et vente de constructions modulaires en Europe et aux États-Unis pour une valeur de cession combinée d'environ 170 millions d'euros, le Groupe finalise son recentrage stratégique sur ses trois activités de location de matériels de transport dans un environnement de marché favorable. Cette cession va permettre à TOUAX d'augmenter ses capacités d'investissement.

L'activité de location de Wagons de Fret en Europe et en Asie continue de progresser en ligne avec la croissance des échanges et des PIB sur ces deux zones, permettant ainsi à TOUAX de se renforcer au travers d'un partenariat avec des fonds d'actifs réels et d'infrastructure.

La demande de Barges Fluviales est contrastée selon les pays avec peu de demandes en Amérique du Sud, mais des besoins croissants en Europe.

Avec une croissance des PIB mondiaux attendus à 3,9 % en 2018, la croissance du commerce mondial et donc de la demande de Conteneurs Maritimes devraient se poursuivre et favoriser le niveau élevé de location de nos équipements. Afin de répondre aux besoins de ses clients en 2018, TOUAX prévoit d'investir en conteneurs maritimes pour compte propre et en partenariat avec des investisseurs tiers.

TOUAX confirme un résultat opérationnel positif sur l'ensemble de l'année 2017.

28.2. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 MARS 2018

Résultat opérationnel courant en hausse de 34 % à 7,6 millions d'euros

Le résultat net intègre les pertes liées aux activités cédées et la dépréciation de la totalité du goodwill de l'activité au Maroc

Résultat net positif des activités poursuivies hors constructions modulaires

Désendettement de 155,7 millions d'euros, en baisse de 46 %

Éléments significatifs des comptes (en millions d'euros)	2017	2016	Variation 2017-2016
Chiffre d'affaires	211,9	232,7	-8,9 %
Dont Wagons de fret	79,0	48,9	61,6 %
Dont Barges fluviales	14,6	13,9	5 %
Dont Conteneurs maritimes	109,4	162,9	-32,9 %
Dont Autres (divers et éliminations)	9,0	7,0	28,9 %
Marge brute d'exploitation – EBITDAR (1)	88,7	81,1	+7,6 m€
EBITDA (2)	26,9	23,2	+3,6 m€
Résultat opérationnel courant	7,6	5,6	+2 m€
Résultat courant avant impôt (RCAI)	-8,5	-5,6	-2,9 m€
Résultat net part du Groupe	-18,0	-11,6	-6,5 m€
Dont résultat des activités poursuivies hors constructions modulaires	0,6	0,6	-
Dont résultat des activités poursuivies de constructions modulaires	-5,9	-4,5	-1,4 m€
Dont résultat des activités cédées / en cours de cession	-12,70	-7,70	-5 m€
Résultat net par action (€)	-2,58	-1,8	
Total actifs non courants	307,8	503,9	-196 m€
Total bilan	398,2	633,3	-235,1 m€
Capitaux propres de l'ensemble	136,7	156,8	-20,1 m€
Endettement net bancaire (3)	181,1	336,8	-155,7 m€
Flux opérationnels de trésorerie	31,1	30,2	+0,9 m€
Ratio Prêt sur Valeur (Loan to Value)	54 %	60 %	

(1) L'EBITDAR (earnings before interest, tax, depreciation, amortization and rent) calculé par le Groupe correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations et des distributions aux investisseurs

(2) L'EBITDA correspond à l'EBITDAR (88,7 millions d'euros) diminué des distributions aux investisseurs (61,8 millions d'euros)

(3) Incluant 132,5 millions d'euros de dettes sans recours à fin décembre 2017

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil de gérance le 27 mars 2018 et ont été présentés au Conseil de surveillance. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Les rapports d'audit sont en cours d'émission.

FAITS MARQUANTS 2017

L'année 2017 marque le recentrage du Groupe sur les activités de location de matériels de transport (wagons de fret, barges fluviales et conteneurs maritimes) avec la cession des activités de constructions modulaires aux États-Unis le 2 novembre 2017 et en Europe le 8 décembre 2017. La cession de ces activités a permis le désendettement significatif du Groupe avec une dette en baisse de 46 %.

La rentabilité des matériels de transport a progressé sur l'année 2017 avec la hausse de la demande et des taux d'utilisation. Cette hausse se traduit par une baisse des charges opérationnelles, principalement des charges de stockage.

TOUAX conserve néanmoins une activité modulaire au Maroc en partenariat avec un fond d'investissement spécialisé sur l'Afrique, activité dont le goodwill a été déprécié en totalité.

RESULTATS 2017

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2017 atteint 211,9 millions d'euros contre 232,7 millions d'euros en 2016, en retrait de 8,9 %, du fait d'une baisse des ventes de Conteneurs Maritimes en partie compensée par une hausse des ventes de Wagons de Fret.

L'EBITDAR reflète la performance de nos activités et de l'ensemble des actifs gérés par le Groupe. Il progresse de 7,6 millions d'euros pour atteindre 88,7 millions d'euros en raison de l'amélioration de la rentabilité des matériels grâce à la hausse des taux d'utilisation.

L'EBITDA progresse aussi de 3,6 millions d'euros passant de 23,2 millions d'euros en 2016 à 26,9 millions d'euros en 2017 compte tenu d'une augmentation du parc de wagons en propriété.

Le résultat opérationnel courant augmente en conséquence de 34 % à 7,6 millions d'euros, principalement tiré par les activités Wagons de Fret et Barges Fluviales, les volumes étant plus faibles en Conteneurs Maritimes.

Le résultat courant enregistre la dépréciation totale du goodwill (-8,3 millions d'euros) sur l'activité de Constructions Modulaires au Maroc.

Le résultat net de l'exercice 2017 ressort ainsi à -18 millions d'euros dont une perte de 12,7 millions d'euros pour les activités cédées, une perte de 5,9 millions d'euros pour l'activité de constructions modulaires au Maroc (dont -4,2 millions d'euros de dépréciation de goodwill part du Groupe) et un profit de 0,5 million d'euros pour les activités poursuivies hors Maroc.

Au global, TOUAX gère 1,2 milliard d'euros d'actifs, dont 33 % sont la propriété du Groupe. TOUAX enregistre plus de matériels en propriété notamment dans l'activité Wagons de Fret.

L'endettement net bancaire du Groupe diminue à 181,1 millions d'euros comparé à 336,8 millions d'euros à fin décembre 2016. Les ratios financiers sont améliorés avec un ratio de *Loan to Value* (« LTV ») de 54 % contre 60 % et un gearing (endettement net/fonds propres) de 1,32 contre 2,15.

PERSPECTIVES

Les marchés des trois activités de location de matériels de transport sont bien orientés.

Après une croissance du PIB Européen de 2,5 % en 2017, le climat économique continue de s'améliorer en 2018 créant une hausse des besoins de transports ferroviaires, et donc de la demande en wagons de fret. En tant que 4ème loueur européen, et 2ème loueur européen de wagons intermodaux pour le transport de conteneurs, TOUAX Rail est bien positionnée et anticipe une hausse des tarifs locatifs.

La location de barges fluviales en Europe est toujours bien orientée. Les besoins en barges fluviales sont significatifs en France avec les chantiers du grand Paris et la croissance européenne contribue à la demande sur le Rhin et le Danube. Seul le marché sud-américain reste encore en surcapacité.

Avec une prévision de la croissance des PIB mondiaux de 3,9 % en 2018, la demande de conteneurs maritimes devrait rester forte et TOUAX Container entame un nouveau cycle de croissance de son parc sous gestion lui permettant de reprendre les investissements en 2018.

28.3. PRESENTATION DES PERSPECTIVES EXPOSEES LORS DE LA REUNION SFAF DU 28 MARS 2018

Le chapitre 6 sur la description des activités, le paragraphe 12.2 sur les tendances connues et à la section 1.2 du rapport de gestion (paragraphe 26.1) sur l'évolution prévisible des activités sont complétés par les informations suivantes, présentées à l'occasion de l'annonce des résultats annuels du Groupe.

À court terme, le Groupe souhaite améliorer sa rentabilité opérationnelle et augmenter son EBITDA au travers de :

- L'amélioration des taux d'utilisation et tarifs locatifs de sa division Wagons de Fret ;
- la croissance des flottes sous gestion pour ses 3 divisions ;
- la croissance vers des marchés en développement ;
- le financement complémentaire par des investisseurs tiers et le réinvestissement du free cash flow positif.

À moyen terme, le Groupe prévoit également d'obtenir une position mondiale significative dans chaque division en renforçant ses économies d'échelle :

- L'objectif de la division Wagons de Fret est de croître afin de dépasser les 15 000 wagons en gestion, dont 3 000 en Asie et 12 000 en Europe, dans un contexte où il devrait exister un marché important sur le remplacement du parc existant vieillissant ;
- L'objectif de la division Barges Fluviales est de poursuivre des investissements sélectifs sur le Rhin et le Danube ;
- L'objectif de la division Conteneurs Maritimes est de croître afin d'atteindre un parc en gestion de 600 000 conteneurs.

29. PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Elle statue à la majorité des voix.

PREMIERE RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance, des rapports du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître une perte nette comptable de 26 705 880 euros.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses et les charges non déductibles des bénéfices telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts dont le montant s'élève à 1 669 euros ainsi qu'une économie d'impôt de 714 817 euros liée à l'intégration fiscale.

DEUXIEME RESOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance, des rapports du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une perte part du Groupe de 18 040 255 euros.

TROISIEME RESOLUTION (QUITUS DES MANDATS)

L'Assemblée Générale donne au Conseil de gérance, au Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice 2017.

QUATRIEME RESOLUTION (AFFECTATION DU RESULTAT)

L'Assemblée Générale, approuvant les propositions du Conseil de gérance, décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017	-26 705 880 €
Dotations à la réserve légale	
Affectation de la totalité de la perte au report à nouveau	-26 705 880 €
Rémunération statutaire des commandités prélevée sur la prime d'émission	268 672 €

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

exercice concerné (en euro)	date de mise en paiement	rémunération statutaire des commandités	dividende par action	nombre d'actions rémunéré	total de la distribution
2014	2 janvier 2015		0,50	5 876 528	2 938 264
2014	1 juillet 2015	400 017			400 017
TOTAL 2014			0,50		3 338 281
2015	1 juillet 2016	362 264			362 264
TOTAL 2015					362 264
2016	1 juillet 2017	441 448			441 448
TOTAL 2016					441 448

CINQUIEME RESOLUTION (CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce, et du rapport du Conseil de gérance, prend acte dudit rapport et approuve la convention décrite dans celui-ci.

SIXIEME RESOLUTION (FIXATION DES JETONS DE PRESENCE)

L'Assemblée Générale fixe à 63 000 euros le montant global des jetons de présence annuels à allouer au Conseil de Surveillance.

SEPTIEME RESOLUTION (RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MADAME MARIE FILIPPI)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie FILIPPI vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION (RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE MADAME JULIE DE GERMAY)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Julie de GERMAY vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, le renouvelle pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NEUVIEME RESOLUTION (AUTORISATION D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance, autorise le Conseil de gérance, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital social dans les conditions suivantes :

Prix maximal d'achat par action : 25 €

Montant maximal (à titre indicatif) : 17 528 867 €

Ce montant maximal pourra être, le cas échéant, ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'acquisition d'actions de la société ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables.

Ces actions pourront être acquises, cédées, transférées, échangées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré, par cession de blocs ou par utilisation de produits dérivés, en vue de la réalisation d'une ou plusieurs finalités prévues par la loi, notamment :

- d'assurer l'animation du marché secondaire et la liquidité de l'action TOUAX SCA au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
- de consentir des options d'achat d'actions et/ou attribuer gratuitement des actions au profit des salariés et dirigeants de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ;
- de consentir la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre réglementaire en vigueur ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ; et/ou
- de procéder à leur annulation, en application de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018.

Dans le cadre du premier objectif, les actions de la société seront achetées pour le compte de la société par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité et conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation prend effet dès acceptation par la présente Assemblée. Elle est donnée pour une durée de 18 mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2017, dans sa 21^{ème} résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil de gérance, avec faculté de subdélégation, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant droit de vote. Elle statue à la majorité des 2/3 des voix.

DIXIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL DE GERANCE A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A D'AUTRES TITRES DE CAPITAL DE LA SOCIETE A EMETTRE OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, POUR UNE DUREE DE 26 MOIS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

1) décide de déléguer au Conseil de gérance, sa compétence pour décider, sur ses seules délibérations, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires, et/ou
- de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou
- plus généralement de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances,

de quelque nature que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, étant précisé que la souscription des actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des titres de capital à émettre par la société et/ou par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Décide que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue de la présente délégation.

3) Décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et à terme en vertu de la présente délégation, est fixé à vingt millions (20 000 000) d'euros, sous réserve de la 12ème résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des émissions éventuellement requises pour préserver, conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

4) Décide que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation.

5) Décide que le Conseil de gérance pourra instituer, le cas échéant un droit de souscription à titre réductible, pour les titres de capital nouveaux non souscrits à titre irréductible que les actionnaires pourront exercer proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

6) Décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission, le Conseil de gérance pourra utiliser, dans les conditions fixées par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits au profit des personnes de son choix,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, et/ou
- limiter le montant des souscriptions reçues dès lors qu'elles atteindront au moins les ¾ de l'émission décidée.

7) Constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des valeurs mobilières, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.

8) Donne tous pouvoirs au Conseil de gérance pour décider et réaliser la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et :

- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des actions et/ou des valeurs mobilières, déterminer le montant à émettre dans les limites visées ci-dessus, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- constater la réalisation de ces augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière, et
- plus généralement prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités utiles et faire le nécessaire pour parvenir et à la bonne fin des émissions envisagées en vertu de la présente délégation.

Cette délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2016 dans sa 15^{ème} résolution.

ONZIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL DE GERANCE A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A D'AUTRES TITRES DE CAPITAL DE LA SOCIETE A EMETTRE OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE, PAR VOIE D'OFFRE AU PUBLIC, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES MAIS AVEC DELAI DE PRIORITE DE SOUSCRIPTION OBLIGATOIRE, POUR UNE DUREE DE 26 MOIS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et constaté que le capital est entièrement libéré, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1) décide de déléguer au Conseil de gérance, sa compétence pour décider, sur ses seules délibérations, l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires, et/ou
- de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou
- plus généralement de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société,

de quelle nature que ce soit, à titre onéreux ou gratuit, étant précisé que la souscription des actions et autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles.

2) Décide que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue de la présente délégation.

3) Décide que le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et à terme en vertu de la présente délégation est fixé à vingt millions (20 000 000) euros sous réserve de la 12^{ème} résolution, étant précisé que le montant nominal des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond visé à la 10^{ème} résolution. Au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des émissions éventuellement requises pour préserver, conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances faisant l'objet de la présente résolution.

5) Décide de conférer aux actionnaires un délai de priorité obligatoire de souscription pour la totalité desdites émissions, ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, exerçable proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque actionnaire et, le cas échéant, à titre réductible, et délègue par conséquent au Conseil de gérance le pouvoir d'en fixer la durée et les modalités en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

6) Constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs des valeurs mobilières, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquels ces valeurs mobilières donnent droit.

7) Décide que

- le prix d'émission des titres de capital sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de la fixation du prix d'émission.
- Le prix d'émission des autres valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

8) Décide qu'en cas d'insuffisance des souscriptions, le Conseil de gérance pourra utiliser, dans les conditions fixées par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits au profit des personnes de son choix,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, et/ou
- limiter le montant des souscriptions reçues dès lors qu'elles atteindront au moins les ¾ de l'émission décidée lorsque le titre primaire est une action.

9) Donne tous pouvoirs au Conseil de gérance pour décider et réaliser la ou les émissions d'actions ou de valeurs mobilières qui lui paraîtront opportunes et notamment :

- fixer les conditions de la ou des émissions, et notamment les formes et caractéristiques des actions et/ou des valeurs mobilières, déterminer le montant à émettre dans les limites visées ci-dessus, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime d'émission, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- constater la réalisation de ces augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la société et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de titres financiers donnant à terme accès au capital social conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements,
- imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière, et
- plus généralement prendre toutes mesures, conclure tous accords, effectuer toutes formalités utiles et faire le nécessaire pour parvenir et à la bonne fin des émissions envisagées en vertu de la présente délégation.

Il est précisé que le Conseil de gérance pourra, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, modifier, pendant la durée de vie des valeurs mobilières concernées, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

Cette délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 9 juin 2016 dans sa 16^{ème} résolution.

DOUZIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL DE GERANCE A L'EFFET D'AUGMENTER LES EMISSIONS D' ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A D'AUTRES TITRES DE CAPITAL DE LA SOCIETE A EMETTRE OU DONNANT DROIT A L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CREANCE, EN CAS DE DEMANDES EXCEDENTAIRES, POUR UNE DUREE DE 26 MOIS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, autorise le Conseil de gérance à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission (à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale), pour chacune des émissions décidées en application des 10ème et 11ème résolutions, à augmenter le nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Cette délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION (DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL DE GERANCE A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS AU PROFIT DES SALARIES DU GROUPE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, POUR UNE DUREE DE 26 MOIS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de la gérance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L.3332-18 à 3332-24 du Code du travail et des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil de gérance sa compétence pour procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 600 000 euros réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- 2) Décide que la présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter de ce jour ;
- 3) Décide que le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil de gérance, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation de capital ;
- 4) Décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 et suivants du Code du travail ;
- 5) Confère tous pouvoirs au Conseil de gérance pour mettre en œuvre la présente autorisation et, à cet effet :
 - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
 - fixer, sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
 - fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles ;
 - constater la réalisation de (des) l'augmentation(s) de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de (des) l'augmentation(s) de capital.

Cette autorisation comporte au profit des salariés visés ci-dessus, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises.

QUATORZIEME RESOLUTION (AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL DE GERANCE A L'EFFET D'ANNULER TOUT OU PARTIE DES ACTIONS ACHETES PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE, POUR UNE DUREE DE 24 MOIS)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de gérance ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce,

- 1) autorise pour une période de vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée Générale, le Conseil de gérance à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social, calculé au jour de la décision d'annulation, par périodes de vingt-quatre mois, par l'annulation de tout ou partie des actions propres, acquises dans le cadre du programme de rachat adopté par, antérieurement ou postérieurement à la présente Assemblée par les actionnaires de la société ;
- 2) autorise le Conseil de la gérance à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale calculée au moment de leur annulation, sur les primes et réserves disponibles ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil de gérance pour fixer les conditions et les modalités de cette ou de ces annulations, pour modifier, le cas échéant les statuts de la Société, pour effectuer toutes déclarations, remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation prend effet dès acceptation par la présente Assemblée. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2017, dans sa 6^{ème} résolution.

QUINZIEME RESOLUTION (POUVOIRS)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

30. INCLUSION PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les documents suivants sont inclus par référence dans ce document déposé le 18 avril 2018 :

- le document de référence portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, déposé le 14 avril 2016 sous le numéro D16-0339, et
- le document de référence portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, déposé le 7 avril 2017 sous le numéro D17-0344.

31. GLOSSAIRE

Barge fluviale : bateau métallique à fond plat non motorisé utilisé pour le transport fluvial de marchandises.

Conteneur maritime : caisse métallique de dimensions normalisées pour le transport de marchandises.

Construction modulaire : bâtiments composés d'éléments standards (modules) se superposant et se juxtaposant dans l'espace sans retouche lors de leur pose.

EBITDA : Earnings Before Interests, Tax, Depreciation and Amortization. L'EBITDA utilisé par le Groupe correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations.

EBITDAR : Earnings Before Interests, Tax, Depreciation, Amortization and Rent.

EVP (Equivalent vingt pieds) : voir TEU.

Location opérationnelle : par opposition à la location financière, la location opérationnelle ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Pool : groupement de matériel.

Pousseur : bateau à moteur assurant le poussage des barges fluviales.

TEU (Twenty Foot Equivalent Unit) : équivalent vingt pieds – unité de mesure des conteneurs. Cette unité peut être physique (un 40 pieds égal deux 20 pieds) ou financière (le prix d'un 40 pieds égal 1,6 fois le prix d'un 20 pieds). L'unité de mesure utilisée dans le rapport est l'unité physique (TEU) sous réserve d'indication contraire (unité financière – CEU). Un conteneur de 20 pieds vaut 1 EVP et un conteneur de 40 pieds compte pour 2 EVP.

Transport intermodal : transport de marchandises utilisant plusieurs modes de transport intégrés sur de longues distances et dans un même contenant.

Wagon de fret : Véhicule ferroviaire employé au transport de marchandises.

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	16
1.1. PERSONNES RESPONSABLES DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE ET LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	16
1.2. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	16
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	17
2.1. COORDONNEES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	17
2.2. CHANGEMENT DES CONTROLEURS LEGAUX	17
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	18
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES.....	18
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES DES PERIODES INTERMEDIAIRES.....	18
4. FACTEURS DE RISQUE.....	19
4.1. LES RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES.....	19
4.2. LES RISQUES LIES AU CONTEXTE GEOPOLITIQUE ET A L'ECONOMIE MONDIALE.....	20
4.3. LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE.....	22
4.4. RISQUES FINANCIERS.....	31
4.5. RISQUES ASSOCIES A LA RESPONSABILITE ET A L'ASSURANCE.....	32
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	34
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE.....	34
5.2. INVESTISSEMENTS.....	35
6. APERÇU DES ACTIVITES.....	36
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES.....	36
6.2. PRINCIPAUX MARCHES.....	55
6.3. ÉVENEMENTS EXCEPTIONNELS.....	55
6.4. DEPENDANCE BREVETS, LICENCES OU CONTRATS.....	55
6.5. POSITION CONCURRENTIELLE.....	55
7. ORGANIGRAMME.....	55
7.1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE.....	55
7.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE.....	56
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	57
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	57
8.2. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	57
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	57
9.1. SITUATION FINANCIERE.....	57
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	57
10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	57
10.1. CAPITAUX DU GROUPE.....	57
10.2. FLUX DE TRESORERIE.....	57
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT.....	57

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	58
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES NECESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS	58
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	58
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	58
12.1. PRINCIPALES TENDANCES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	58
12.2. TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT L'EXERCICE EN COURS	58
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	59
13.1. PRINCIPALES HYPOTHESES	59
13.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – ELEMENTS PREVISIONNELS	59
13.3. BASE DE PREVISION	59
13.4. PREVISION EN COURS.....	59
14. ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	59
14.1. COORDONNEES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	59
14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	59
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	59
15.1. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	59
15.2. RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES.....	61
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	61
16.1. DUREE DES MANDATS.....	61
16.2. CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	61
16.3. INFORMATIONS SUR LES DIVERS COMITES	61
16.4. DECLARATION DE CONFORMITE AU REGIME DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	61
17. SALAIRES	62
17.1. REPARTITION DE L'EFFECTIF	62
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	62
17.3. PARTICIPATION DES SALAIRES DANS LE CAPITAL.....	62
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	62
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	62
18.2. LES DIFFERENTS DROITS DE VOTE	63
18.3. DESCRIPTION DE LA NATURE DU CONTROLE	64
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	64
18.5. ACTIONS AUTO DETENUES	64
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	65
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	66
20.1. COMPTES CONSOLIDES	66
20.2. COMPTES SOCIAUX	117
20.3. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	131
20.4. ÉTATS FINANCIERS	131
20.5. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	131
20.6. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	138

20.7. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	138
20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	138
20.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	139
20.10. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE	139
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	139
21.1. CAPITAL SOCIAL	139
21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS.....	141
21.3. DONNEES BOURSIERES	143
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	144
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	144
23.1. COORDONNEES DES EXPERTS	144
23.2. ATTESTATION DE CONFORMITE DES DECLARATIONS D'EXPERTS	144
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	144
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	145
26. RAPPORTS DES GERANTS	145
26.1. RAPPORT DE GESTION	145
26.2. RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE.....	169
26.3. RAPPORT DES GERANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	182
26.4. RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	186
27. RAPPORTS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	188
27.1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR SA MISSION DE CONTROLE PERMANENT DE LA GESTION DU GROUPE.....	188
27.2. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	189
28. INFORMATIONS COMMUNIQUEES RECEMMENT	202
28.1. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 FEVRIER 2018	202
28.2. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 MARS 2018.....	204
28.3. PRESENTATION DES PERSPECTIVES EXPOSEES LORS DE LA REUNION SFAF DU 28 MARS 2018	205
29. PROJET DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2018.....	206
30. INCLUSION PAR REFERENCE.....	211
31. GLOSSAIRE	211



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 avril 2018 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais, auprès de TOUAX SCA, Tour Franklin – 23^{ème} étage – 100-101 Terrasse Boieldieu – 92042 La Défense Cedex, ainsi que sur le site Internet de TOUAX : www.touax.com et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Retrouvez l'intégralité du Document de référence 2017
sur notre site www.touax.com

Pour plus d'informations sur nos activités :

www.touaxrail.com

www.touax-river-barges.com

www.touax-container.com

www.touax.ma

Réalisation : *Birdie Blue* 

Impression :  **Donnelley**
Financial Solutions

Crédits photo : TOUAX/Shutterstock/Istockphoto.



Imprim'Vert® est une marque collective ayant pour objectif la mise en place par les entreprises exerçant des activités d'impression, d'actions concrètes conduisant à une amélioration volontaire de l'environnement, fondée sur trois critères simples : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation de stockage des liquides dangereux et la non-utilisation des produits toxiques, respectant ainsi le protocole de Kyoto.

Ce rapport a été réalisé avec du papier labélisé FSC (Forest Stewardship Council) provenant de forêts aménagées de façon durable.

Touax

Tour Franklin, 23^e étage
100-101 Terrasse Boieldieu
92042 La Défense Cedex
Tél. +33 (0)1 46 96 18 00
Fax +33 (0)1 46 96 18 18

touax@touax.com - www.touax.com